

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ MENTOURI, CONSTANTINE

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES
ET SCIENCES DE GESTION

N° d'ordre :

Série :

THÈSE DE DOCTORAT D'ÉTAT

Option : Théorie du développement

**LES FONDEMENTS THÉORIQUES DE
L'EXPÉRIENCE ALGÉRIENNE DE DÉVELOPPEMENT**

Présentée et soutenue par

AISSAOUI Abdelhalim

Directeur de recherche

BELGUIDOUM Saïd

devant le Jury :

Président :	CHERABI Abdelaziz	Professeur	Université de Constantine
Rapporteur :	BELGUIDOUM Saïd	Maître de Conférences	Université d'Aix-Marseille
Examineurs :	BENHABIB Abderrazak	Professeur	Université de Tlemcen
	HAROUN Tahar	Professeur	Université de Batna
	HAMAMDA Mohamed Tahar	Maître de Conférences	Centre universitaire de Khenchela
	NEMOUCHI Farouk	Maître de Conférences	Université de Constantine

Année Universitaire 2008-2009

Table des Matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	3
PARTIE I : LA CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	16
Introduction	17
Chapitre 1 : Le cadre pré analytique.....	19
1.1. Le féodalisme	19
1.2. Le capitalisme.....	24
1.3. Le socialisme.....	36
Chapitre 2 : La conceptualisation du développement	60
2.1. Introduction	60
2.2. Qu'est-ce que le développement ?.....	62
2.3. Fondements du développement.....	87
2.4. Stratégie de développement.....	110
2.5. A propos de la problématique du développement.....	131
Chapitre 3 : Les filiations théoriques.....	139
3.1. L'école française.....	141
3.1.1. R. Gendarme	142
3.1.2. G. de Bernis.....	144
3.1.3. F. Perroux.....	149
3.2. Le marxisme.....	154
3.3. W. Rostow.....	157
3.4. Les Classiques	159
3.5. F. List.....	163
3.6. S. Sismondi.....	168
Conclusion.....	172
PARTIE II. LA RUPTURE DE CONTINUITÉ.....	179
Introduction	180
Chapitre 1 : Les mutations déstructurantes.....	183
1.1. Les nouvelles orientations.....	186

1.2. <i>Elargissement de la production marchande</i>	192
1.3. <i>Recomposition du paysage sociopolitique</i>	198
Chapitre 2 : Les incohérences de la politique économique suivie	202
2.1. <i>Gestion passive du taux de change</i>	202
2.2. <i>Refus de rééchelonnement</i>	211
2.3. <i>Reprise de la conception formelle de la performance</i>	217
2.4. <i>Négation de la dynamique des réseaux</i>	224
Conclusion	237
PARTIE III. LE FONDAMENTALISME DE MARCHÉ	248
Introduction	249
Chapitre 1 : Genèse du mouvement des "Réformateurs"	257
1.1. <i>Représentations</i>	257
1.2. <i>Pratiques</i>	263
Chapitre 2 : Les nouveaux paradigmes	279
2.1. <i>De l'économie productive</i>	279
2.2. <i>Réformes institutionnelles</i>	
2.3. <i>Généralisation de la régulation marchande</i>	285
Chapitre 3 : Les grands axes des politiques économiques	292
3.1. <i>Libéralisation du commerce extérieur et taux de change du dinar</i>	292
3.2. <i>Gestion de la dette</i>	302
3.3. <i>I.D.E (Investissements Directs Etrangers)</i>	313
3.4. <i>Taux de change multiples</i>	316
3.5. <i>Rééchelonnement</i>	321
Chapitre 4 : Les filiations théoriques	327
4.1. <i>Néo-Classiques</i>	327
4.2. <i>Institutions financières internationales</i>	336
Chapitre 5 : Du caractère et de la fonctionnalité des Réformes ...	345
Conclusion	254
CONCLUSION GENERALE	372
Bibliographie	391

INTRODUCTION GENERALE

Le système socio-politique algérien a produit une féconde réflexion économique pour orienter puis légitimer ses choix, volet substantiel de son effort de formalisation doctrinale. Les responsables, conscients de l'urgence d'une explication et d'une justification de leurs options, investirent le terrain théorique dans un souci ardent de donner une assise doctrinale et une profondeur théorique aux différentes orientations qu'ils définirent. Ils se sont adonnés à un travail d'élaboration théorique dont porte témoignage la production de plusieurs textes doctrinaux, à divers moments cruciaux de l'évolution du pays. Elaborés dans la perspective de fixer le cadre d'évolution future et de préciser la nature des étapes au travers desquelles se réalisera le cheminement retenu, ils ne pouvaient ignorer la problématique relative au développement économique.

Les politiques économiques qui, en Algérie, se réclament de l'économie du développement sont caractérisées par une extrême diversité et, à la limite, par un éclatement de leurs thèmes, de leurs problématiques et de leurs méthodologies. Les choix économiques sont, en définitive, le lieu privilégié où se cristallisent les affrontements d'une intensité sans égal entre les partisans, aussi passionnés les uns que les autres, d'alternatives rigoureusement opposées.

D'une période à l'autre, de nouveaux thèmes, de caractère novateur, se substituent progressivement à ceux qui prédominaient. Ils surgissent comme éléments nodaux autour desquels s'organisent des démarches porteuses d'alternance. Saisir ces thèmes dans leur singularité serait d'une contribution majeure à toute tentative de pénétration des secrets explicatifs de leur émergence et du statut particulier auxquels ils se sont élevés. Ces nouvelles thématiques sont porteuses de nouvelles problématiques, elles-mêmes révélatrices de nouvelles orientations, qu'elles soient pleinement assumées ou maquillées sous un habillage techniciste, nées des ambitions de dépassement des blocages devenus structurels.

Chaque conception, chaque option, s'appuie sur des présupposés, définit une méthode, fixe des objectifs et adopte une stratégie pour leur concrétisation. C'est précisément à ce niveau qu'une possibilité pour le travail d'investigation scientifique devient envisageable. En effet, ces représentations, relatives aux politiques

économiques, peuvent être soumises à des tests de contraintes, pour apprécier leur cohérence et leur pertinence.

La manière retenue pour agir sur la réalité en vue de sa transformation, découle en droite ligne de la connaissance qu'on en a, de ses caractéristiques fondamentales. Plus cette connaissance prend appui sur des bases scientifiques, plus efficaces seront les instruments retenus pour l'action et plus probants seront ces résultats, car de cette connaissance émergera la stratégie de développement. Les choix des catégories retenues influenceront sans conteste sur les résultats empiriques.

Les actions initiées par les différents promoteurs des politiques économiques sont en conformité avec l'univers des idées, des valeurs, des croyances et des certitudes qui est le leur et qui les inspire dans leur action quotidienne. Retrouver et décrypter leurs systèmes de représentation, telle est notre ambition. Ce faisant, nous nous interrogerons sur le potentiel heuristique de ces conceptions et sur sa capacité à favoriser l'accomplissement des stratégies retenues. Nous nous attèlerons à un examen minutieux de toutes les représentations pour essayer d'en démêler les logiques profondes dans une perspective d'évaluation de leur cohérence et de leur pertinence.

En reconstituant ces représentations, il nous faut les tester par rapport à leur capacité fondamentale à aborder dans une perspective dynamique la problématique du développement, en renouvelant par son adaptation aux spécificités de l'Algérie, l'explication des causes de la "richesse des nations".

Nous sommes conscients de la difficulté de notre tâche, d'autant plus que notre réflexion s'élancera souvent à partir de documents, de caractère général et totalisant, dans lesquels l'économie ne constitue qu'un des aspects. Cette tâche est encore plus ardue du fait que les sources sur lesquelles nous nous appuyons sont produites par des responsables politiques. S'il est établi que « *l'approche de l'économiste en tant que "philosophe" est d'essayer de comprendre ce qui se passe* », l'approche de « *l'ingénieur social est d'infléchir le cours des événements.* » ⁽¹⁾, il devient évident que la tentation d'assumer, simultanément, les deux fonctions, est

¹) LEWIS, A., *Où en est l'économie du développement*, Paris, Ed. Anthropos, 1984, p. 20.

des plus délicates. Or, c'est là la double ambition affichée par les responsables politiques.

Il est impérieux, pour la sérénité de l'analyse, de dégager, sinon de reconstruire, les pratiques en usage à divers moments de cette expérience de développement. Il est vital de caractériser le fond commun à partir duquel ils réfléchissent et de retrouver l'inspiration à la source de leurs argumentaires. En allant à la recherche de ces paradigmes, nous serons guidés par le souci d'identifier cet « *ensemble articulé de valeurs, de conceptions, de théories et de techniques qui fournissent le cadre dans lequel les recherches sont entreprises* » ⁽¹⁾. En nous soumettant à cette logique propre aux paradigmes, nous sommes conscients que « *plutôt qu'à un ensemble de réponses, c'est à un ensemble de questions* » ⁽²⁾ que nous serons confrontés. En effet, cette logique « *détermine les problèmes importants, les questions à poser et les formes générales que les formes doivent prendre pour être considérées comme valides et, partant, pour être acceptées* » ⁽³⁾.

A travers l'élaboration des politiques économiques, se déploie un procès de projection de leurs propres catégories de pensée. C'est à lui que nous voulons accéder pour pénétrer le secret de leurs systèmes de représentations. Nous nous attacherons à examiner et à analyser les substrats de leurs propositions théoriques sans céder au piège des apparences. Nous voulons saisir dans une perspective comparative, le cœur des dispositifs mis en œuvre par les différentes autorités pour assurer la croissance et le développement du pays. Nous voulons accéder au noyau constitutif de leurs catégories de pensée et aux principes de fonctionnement dans lequel elles s'épanouissent. Autrement dit, nous interpellons les notions et les concepts à travers lesquels ils pensent saisir l'"économique" et qui irriguent en permanence leur réflexion.

Nous avons évoqué les considérations à l'origine du choix de notre étude et dégagé les raisons qui nous ont stimulé pour tenter cette entreprise. Nous avons également défini et situé notre objet. Il nous reste maintenant à présenter notre angle d'approche, c'est-à-dire à identifier le point de vue qui sera le nôtre tout au long de ce

¹) PLATTEAU, J-Ph., *Les économistes classiques et le sous-développement*, Paris, PUF, 1979, t. 1, p. 27.

²) Ibidem.

³) Ibidem.

travail. En effet, c'est à la suite du processus au cours duquel se précisera notre façon d'interpréter l'objet défini, que ce dernier s'élèvera au statut d'objet scientifique d'étude.

Notre travail prend racine dans l'histoire de la pensée économique et non dans l'histoire économique. Il n'a pas vocation à étudier les faits économiques caractéristiques de l'Algérie indépendante, et à établir leur succession dans une perspective de présentation et d'interprétation. Son ambition est qualitativement autre et elle se situe au niveau théorique, celui propre à l'étude de connaissances.

Il n'est pas dans notre démarche de fixer ni d'étudier les réalités concrètes du sous-développement, distinctives de l'Algérie au lendemain de l'indépendance, ni de faire un bilan exhaustif et quantitatif de l'expérience algérienne de développement, engagée justement pour sortir de ce cercle vicieux. Notre ambition est autre. Elle s'organise autour du besoin de retrouver, de découvrir le cheminement au travers duquel les différents responsables ont perçu cette double réalité du sous-développement / développement et l'ont caractérisée. Ainsi, dans notre évolution méthodologique, nous nous attacherons, à travers un effort soutenu, à fixer les représentations, qu'elles soient explicites ou implicites, qui leur permettent d'appréhender le réel et qui les orientent dans les choix jugés prioritaires et dans les moyens qui leur semblent les plus acceptables. C'est accessoirement que nous solliciterons des faits constitutifs de cette double réalité, comme source potentielle d'explication de telle ou telle orientation théorique.

Notre essai projette de dépasser le cadre étroit que constituerait une relecture des textes doctrinaux, des documents officiels, des écrits de dirigeants autour de cette problématique et qui se traduirait par des développements personnels, des conceptions qui y sont contenues. Il a vocation, au contraire, à dégager, voire à reconstruire et à reconstituer les représentations apparues à différentes phases et relatives à l'expérience de développement. Autrement dit, retrouver et nous familiariser avec les manières dont a été perçue cette perspective de développement par ceux-là mêmes qui ont participé à son élaboration et à son application.

Tout au long de notre effort, nous veillerons à marquer notre fidélité aux conceptions étudiées pour ne pas trahir leur contenu, en privilégiant une interprétation par trop subjective et déconnectée du tissu originel qui a favorisé leur

éclosion. Mais ce devoir d'objectivité ne doit pas nous imposer une neutralité qui ne sied pas aux exigences de la recherche scientifique. Dans cet esprit, nous aborderons les différentes représentations à l'aune des théories économiques pour y déceler les affinités, les convergences, mais également les inconséquences, le tout dans le but d'explorer les filiations non affirmées.

Notre recherche ne s'épuiera pas dans une fastidieuse reconstruction des idées relatives aux diverses politiques de développement, si nombreuses, qui jalonnent les textes et documents officiels. Elle tire sa sève nourricière dans notre détermination à donner du sens à cette reconstruction et par là même à doter notre travail d'une originalité qui lui donnera toute sa force en dévoilant toute sa fécondité.

Il est évident que les responsables sont d'abord des hommes politiques, des hommes d'action et il ne serait pas raisonnable d'exiger d'eux, à tout instant, une rigueur scientifique relativement à la définition des politiques de développement. Néanmoins leur intervention ne s'effectue pas à partir d'un vide conceptuel. Elle s'élève au sein d'un cadre d'analyse hiérarchisé et elle est guidée par des principes de fonctionnement de la société qu'ils partagent. C'est grâce à ce cadre d'analyse et à ses principes de fonctionnement qu'ils arrivent à interpréter la réalité et à ouvrir des perspectives. C'est aux secrets de ce socle que nous voudrions parvenir, tant il est manifeste que « *toute perception des faits est grosse d'une théorie, dans la mesure où il n'y a pas d'objet sans point de vue* » (1).

Partant de ces considérations, le rôle assigné à notre travail apparaît avec plus de netteté et se précise plus amplement : identifier et caractériser les appareils conceptuels et les outils analytiques utilisés à différents moments par les initiateurs des diverses politiques économiques dans leurs efforts pour saisir la problématique du développement.

Eparpillés dans des documents divers aux fonctions éminemment politiques, les éléments constitutifs de cette assise théorique s'offre à nous au gré des lectures, de manière désordonnée. C'est par une attention soutenue de recoupements, d'articulations et de reconstitution que nous avancerons vers la mise à nu de leurs perceptions du phénomène du développement et des moyens de sa concrétisation.

¹) PLATTEAU, J-Ph., *op. cit.*, t.1, p. 41.

Ce faisant, nous serons guidés par le souci permanent de savoir si ces perceptions et les instruments d'analyse qui lui servent de relais sont ou non adéquats pour pénétrer et comprendre le processus de développement et les mécanismes conduisant à sa réalisation. Les outils sur lesquels elles s'appuient sont-ils ou non dotés d'un pouvoir de compréhension scientifique du phénomène ? Ces représentations obéissent-elles à une dynamique interne qui favorise leur évolution dans une perspective d'adaptation aux changements survenus et de correction des inconséquences recensées ? Cette évolution s'effectue-t-elle en fidélité au noyau théorique original ou s'apparente-t-elle à une véritable mutation à travers l'adoption d'une matrice théorique alternative ? Par ailleurs, ces analyses ont-elles ou non tenu compte des conceptualisations faites par les différentes écoles de pensée économique et ont-elle effectué une analyse critique des apports fournis par les économistes contemporains spécialisés dans l'économie du développement ? De manière plus générale, y a-t-il eu concordance entre les options idéologiques affichées et les concepts utilisés ?

Par notre volonté affichée de retrouver la filiation des politiques économiques de développement avec les diverses théories économiques, en particulier celles ayant pour objet le développement, nous avons délibérément cadré notre recherche au sein de l'histoire de la pensée économique. Nos matériaux sont de ce fait facilement identifiables : il s'agit des écrits relatifs à l'expérience algérienne de développement mais pas tous les écrits. Nous ne considérerons que ceux qui émanent des autorités en charge des destinées du pays, pour la simple raison que nous nous intéressons aux représentations officielles, à divers moments de l'évolution du pays depuis son accession à l'indépendance. Seront ainsi étudiés les documents doctrinaux, les programmes des divers gouvernements, les discours et déclarations officiels ainsi que les ouvrages publiés par d'anciens responsables, dans lesquels ils exposent, a posteriori, leurs visions et défendent leur bilan et leurs orientations. Notre travail prendra appui sur une base documentaire large et diversifiée, ce qui accroît davantage notre responsabilité.

En nous intéressant aux fondements théoriques de l'expérience algérienne de développement, notre objectif est double : les interpellier et les situer par rapport aux principes constitutifs de l'économie du développement. Cette optique nous éclairera

sur leur potentialité à générer une cohérence et à la conserver, comme elle nous édifiera sur leur capacité à atteindre un niveau de pertinence suffisant. Nous aurons à cœur de retrouver les chemins escarpés empruntés, dans la perspective d'édifier une pensée claire, précise et sans ambiguïté.

Dans notre recherche d'appréhension des éléments constitutifs de ces perceptions, une exigence méthodologique s'impose à nous. Elle prescrit un détour par l'histoire de la pensée économique qui, grâce au ressourcement qu'elle autorise, aidera à préciser les contours et à retrouver les significations théoriques et sociales des différentes orientations retenues, grâce à la fixation de leurs sources génériques.

Au lendemain de l'indépendance comme au moment de la constitution de l'Economie politique, au temps des Classiques, la vision du développement avait revêtu un caractère sociopolitique assez prononcé. A partir de 1980, une transformation s'établira graduellement, aboutissant, non à une adaptation mais à une reconversion se traduisant par un émiettement de l'ancienne représentation. Les questions concrètes et sectorielles occupent et investissent la place centrale. Une spécialisation dans les approches se met en place, au nom du défi d'apporter des solutions aux déséquilibres nés des transformations réalisées auparavant.

Antécédemment, la sauvegarde de la cohérence de la politique de développement relevait d'une contrainte majeure. Aucune vision, étrangère à celle tournée vers la réalisation du socialisme ne pouvait et ne devait être revendiquée. De fait, aucune élaboration théorique n'allant pas dans ce sens n'était envisageable. La préférence doctrinale pour le socialisme servait de soubassement à toutes les systématisations. Dans l'élaboration de ces dernières, il n'était pas rare que, délibérément, des considérations non conformes à l'orthodoxie économique soient sollicitées et annexées, chaque fois que cela semblait nécessaire pour des raisons de doctrine, de type socialiste.

Pour beaucoup, la transformation ou plus exactement "la grande transformation", celle des années 90, dans le domaine socio-économique, a semblé brutale.

Une telle approche puise ses racines dans la méconnaissance de la logique nouvelle introduite depuis les années 80 dans le mode d'organisation et de fonctionnement de toute l'économie nationale. Ce bond qualitatif des années 90 aura

été la conséquence de l'accumulation quantitative de tous les changements parfois imperceptibles enregistrés dans le cadre de cette impulsion nouvelle.

Face à cette double posture, une tâche devient impérieuse. Elle a trait au besoin de préciser quels sont, à chacune des phases, les efforts fournis soit pour élargir les analyses du développement, soit pour en restreindre le champ. A chacun de ces moments de notre approche, nous nous attacherons au respect des mêmes règles de scientificité, à savoir prendre en considération des variables significatives à la base de chaque ébauche et suivre l'axe des principaux énoncés qui fondent l'originalité, ceux à partir desquels se déploie chaque représentation.

Notre objectif s'articule autour de l'impératif de détecter les glissements enregistrés et de cerner les mutations les plus significatives de cette mouvance des frontières en éclairant les différents paliers où elle se cristallise. A sa manière, cette dichotomie dans les visions relatives au développement est l'expression d'une problématique beaucoup plus étendue, celle qui a toujours nourri les controverses entre "Economie politique traditionnelle" et les "Economics" des pays anglo-saxons.

Par ce détour de la pensée économique, il deviendrait aisé de comprendre combien les controverses d'aujourd'hui sont anciennes. Elles ont alimenté les réflexions des vieux penseurs, tout au long de l'histoire économique et sociale. De précieux enseignements y seront puisés qui confirmeront que les réflexions actuelles ont déjà été anticipées dans des conditions relativement semblables. Une filiation théorique pourra être établie qui confirmera a posteriori l'utilité de ce détour par des étapes parcourues par la pensée économique, pour mieux se saisir des fondements et des prolongements des débats des temps présents.

Même les élaborations considérées, faute d'une culture historique, comme les plus authentiquement nationales, ne peuvent objectivement bannir toute référence aux anciennes doctrines. Le produit théorique de la pensée économique est un legs qui finit par retrouver à chaque phase historique, les chemins de sa résurrection, pour tous ceux en possession de ses rudiments constitutifs. Dans notre progression méthodologique, nous serons contraints de retrouver « *les cadres volontairement abstraits artificiellement fabriqués et systématiquement utilisés pour opérer un certain*

nombre de distinctions, d'analyses et d'études » ⁽¹⁾.

En effet, cette action réfléchie d'élaboration théorique est irriguée et encadrée en permanence par une vision théorique. Elle s'appuie sur « *des hypothèses et des axiomes explicites ou implicites, et elle prend appui sur une vision pré analytique particulière. Elle met en ordre un certain nombre de propositions qui forment un tout cohérent et permettent de rendre compte d'une situation et de proposer un corollaire d'action* » ⁽²⁾.

Faire une halte méthodologique pour se familiariser avec les composantes majeures de cet univers pré analytique, peut s'avérer fécond pour notre recherche, tant il imprègne en profondeur les façons de voir et d'agir des uns et des autres. « *Chacun, consciemment ou inconsciemment, ne perçoit et ne peut percevoir de ce réel que ce qui lui parvient à travers tout un appareillage de filtres, cribles, cercles de conscience, structures du langage,... etc., qui, à la fois assurent et empêchent le passage de la connaissance* » ⁽³⁾. La maîtrise de ce cadre pré analytique devient essentielle et c'est ce qui explique que dans notre travail d'investigation, une place de choix sera réservée à la recherche de « *ce monde des valeurs qui s'introduit à l'insu des économistes, le plus souvent par le biais du langage* » ⁽⁴⁾, étant donné que « *le choix des prémisses se réfère toujours à un monde des valeurs et que les a priori sont inévitables* » ⁽⁵⁾.

Il est extrêmement difficile de circonscrire, voire d'éliminer le normatif, dans la mesure où sa présence est établie au sein des conceptualisations qui prétendent l'exclure car « *les valeurs sont nécessairement incluses dans la façon dont nous observons les faits* » ⁽⁶⁾.

Une de nos contraintes sera de repérer les manifestations de ce normatif, de les intégrer en vue de déterminer la place et le rôle qu'il tient au sein des diverses élaborations théoriques.

¹) WEILLER, J., et DESROUSSILLES, G.D., *Les cadres sociaux de la pensée économique*,

²) PLATEAU, J-Ph., op. cit. p. 309.

³) WEILLER, J., et DESROUSSILLES, G.D., op. cit. p. 27.

⁴) Idem, p. 31.

⁵) Idem, p. 32.

⁶) MYRDAL, G., *Théorie économique et pays sous-développés*, Ed. Africaine, préface, p. 3.

Cette exigence didactique accomplie, s'imposera alors à nous l'impératif de reconstruire, en leur donnant du sens, ces représentations dans leur cohérence interne et de nous interroger sur leur capacité à proposer des politiques économiques aux niveaux harmonieusement hiérarchisés et articulés. Le stade ultime de notre entreprise nous offrira l'occasion de questionner ces représentations pour tester leur propension à dégager des explications valables c'est-à-dire pertinentes.

Nous aurons à faire subir des tests de contrainte aux « *phénomènes de cristallisation – systématisation, puis de rupture – diffusion de la pensée* » ⁽¹⁾ algérienne de développement.

Le premier test, relatif à la cohérence, n'abordera pas, du fait de la spécificité de notre objet d'étude, les relations qui s'établissent entre ces représentations et la réalité. Notre souci majeur est autre : déterminer si ces représentations constituent un tout organiquement unifié. Savoir si elles s'élèvent sur un appareil conceptuel rigoureux, doté de capacités réelles d'interprétation du sous-développement et d'élaboration de politiques satisfaisantes pour en dépasser les effets, voilà une question beaucoup plus stimulante. C'est autour de cette interrogation que se concentrera notre attention tout au long de notre progression dans l'investigation.

Le deuxième test, continuation directe du premier vu leurs liens intimes, est celui relatif à la pertinence de ces conceptions. En effet, « *poser la question de la pertinence revient à se demander si la théorie examinée colle bien à la réalité observable, si elle fournit une explication valable qui n'est pas nécessairement la seule, ni la meilleure, pour rendre compte du réel* » ⁽²⁾. Il s'agit d'évaluer leur caractère opératoire, c'est-à-dire leur capacité à pénétrer la quintessence de la réalité et à dévoiler les véritables ressorts à la base de son dynamisme. « *En d'autres termes, la théorie permet-elle d'organiser de façon plausible les faits constitutifs du réel de l'époque dont nous avons une connaissance indépendante des écrits des théoriciens, ou bien au contraire, les faits lui résistent-ils en ne se laissant pas facilement enfermer dans le cadre qu'elle définit ?* » ⁽³⁾.

¹) WEILLER, J., et DESROUSSILLES, G.D., op. cit. p. 25.

²) PLATEAU, J-Ph., op. cit. p. 45.

³) Ibidem.

Cette préoccupation a des prolongements de type anthropologiques et elle alimente un faisceau d'interpellations aux implications qualitativement décisives. Elles tournent autour de l'importance à « *prendre conscience que les réalités complexes du dynamisme particulier des sociétés du Tiers-monde mettent au défi les attendus de la science économique* » (1).

Partant de cette réflexion, il devient légitime de s'adonner à ces questionnements : Y avait-il prise de conscience quant à l'exigence méthodologique de "déconstruire" les notions héritées ou produites par l'économie occidentale ? Autrement dit, y avait-il ou non perception de leur inaptitude à saisir "l'économie des autres", celle des "damnés de la terre" ? Pourquoi revendiquer la spécificité et continuer à se réclamer de l'analyse occidentale pour tout ce qui a trait à la problématique du développement ? Ne faut-il pas s'atteler à un travail de "déconstruction" du concept de développement en vue de jeter les bases nouvelles d'une reconstruction de son objet ? Il apparaît bien que « *l'exercice [ne soit] obligatoire sous peine d'ethnocentrisme coupable* » (2).

Nulle innocence, en effet, dans les choix relatifs aux politiques économiques, mais bien plutôt le produit de l'arsenal théorique et méthodologique utilisé pour rendre intelligible les voies de la croissance et du développement. C'est pourquoi le "détour méthodologique", pour reprendre l'expression de Georges Balandier, est susceptible de nous procurer un regard distancié mais pénétrant.

Ainsi, nous chercherons à établir la filiation doctrinale de l'expérience algérienne de développement, tout en nous interrogeant sur sa capacité à se constituer en un système cohérent pouvant exprimer sa pertinence au moment du passage à la concrétisation. Nous nous préoccupons d'isoler, de fixer et de détacher le noyau de la réflexion économique du substrat politique et idéologique dans lequel il est inséré.

Dans notre progression méthodologique, nous nous attacherons à confirmer notre hypothèse centrale relative à l'inexistence d'une stratégie de développement organiquement unifiée et spécifiquement algérienne, en établissant sa continuité et

1) DUPUY, F., *Anthropologie économique*, Paris, Ed. Armand Colin, 2001, p. 167.

2) Idem, p. 12.

sa proximité avec les thèses qui, à chaque période, prédominent au niveau international.

La pénétration des anciennes doctrines est inévitable et toujours dans les enseignements jugés actuels, on retrouve les strates superposées de démonstrations beaucoup moins récentes. Il est récurrent que ceux qui s'obstinent, comme les responsables algériens, à se démarquer des vieilles controverses, ignorent que ceux auxquels, parmi les auteurs, ils se réfèrent, nombreux continuent à en être imprégnés. En s'ordonnant à un travail de réflexion, ils sollicitaient, sans en être toujours conscients, les structures de pensée d'une évolution doctrinale d'une très longue durée.

Cette remontée historique, par le respect qu'elle manifeste à l'épaisseur théorique qui la nourrit, confortera notre hypothèse. Elle servira de point d'ancrage, dans notre démonstration, et nous aidera à légitimer l'inexistence d'un modèle théorique spécifiquement algérien, fondateur de l'expérience de développement. Parallèlement, nous nous interrogerons sur les capacités cognitives des paradigmes retenus. Autrement dit, nous interpellons les représentations socio-économiques qui en sont issues, quant à leur aptitude à construire l'intelligibilité des réalités du pays, ainsi que la dialectique des contradictions qui les portent pour mieux dégager les perspectives appropriées.

Ainsi et pour synthétiser, notre ambition n'est pas de fixer les conditions d'apparition et d'affermissement des différentes systématisations relatives aux politiques de développement. Cette problématique-là nous guiderait vers l'étude des liens organisant les relations entre la pensée économique, leurs conceptions de la croissance et du développement, et les cadres sociaux. Notre attention se focalisera sur la construction des représentations qui sous-tendent les politiques économiques, à travers la découverte des étapes franchies au cours de leur procès de systématisation. Elle aura pour cadre une période historique relativement longue et strictement délimitée. Elle couvre celle qui exprime le passage de l'utopie socialiste à l'utopie libérale. En 1962, l'Algérie déclarait solennellement son adoption du socialisme comme choix irréversible, seul à même de favoriser l'indépendance économique. En 1994, à travers la signature de l'accord de rééchelonnement, elle abdiquait et acceptait de remettre son destin entre les mains des institutions

financières internationales. Ces deux dates, ô combien symboliques, serviront de frontières pour la délimitation de l'espace temps, objet de notre attention.

Trois haltes ponctueront notre avancée méthodologique et elles correspondent aux trois parties constitutives de notre travail :

- La première couvre la période 1962-1980 et elle se confond avec celle de la construction de la stratégie de développement.

- La deuxième s'étale de 1980 à 1989 : elle s'identifie avec la rupture de continuité.

- La troisième correspond à la période 1990-1994 qui reflète le succès et l'affermissement du Fondamentalisme de marché. Elle peut être assimilée à la création d'une discontinuité structurelle, expression d'une mutation systémique.

Notre conclusion sera, quant à elle, de caractère ouvert. Elle portera sur l'urgence d'une "déconstruction" de concepts hérités de l'économie orthodoxe.

PARTIE I

**LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE DE
DEVELOPPEMENT**

INTRODUCTION

Toute conception du développement économique repose sur des hypothèses implicites et explicites et s'insère dans un cadre analytique particulier, fortement imprégné d'une coloration idéologique, dans la mesure où *"Le discours de la théorie économique qui s'affirme comme une lecture de la société, ne saurait être innocent, mais, à l'inverse, véritablement engagé"* (1).

Dans la théorie du développement, il est difficile de prétendre à la neutralité. Une répercussion méthodologique importante en est issue :

"L'ordre idéal de la production du savoir voudrait que l'analyse des données factuelles précède la théorie, et la théorie elle-même, l'idéologie. Cet ordre étant l'ordre critique, la théorie a raison contre l'idéologie, et le fait sur l'objet, contre la théorie. Mais l'ordre pratique de l'acquisition de la connaissance, en économie du développement, est souvent inverse. Cette contamination de l'idéologie sur la constitution du corpus scientifique, et surtout cette méthode consistant à sélectionner et à ordonner les faits dans les constructions intellectuelles préétablies, pourront être observées" (2) chez l'ensemble des théoriciens.

Les textes étudiés ne peuvent faire exception, d'autant qu'ils sont le produit d'un pouvoir politique et qu'ils affichent une ambition commune : celle de la constitution d'une société socialiste répondant au choix fondamental du peuple. Cette ambition s'élève à partir d'une étude de la réalité qui n'a pas connu une transformation qualitative radicale car, au cours de la période 1962-1976, la concrétisation des éléments constitutifs de ce que les textes appellent la "modernité" est toujours à l'ordre du jour.

La recherche de cette "modernité" trouve sa source explicative dans la situation décadente induite par le féodalisme, qui a permis au capitalisme de s'introduire de l'extérieur et d'amplifier les contours de cette décadence, pour finir par lui donner toutes les caractéristiques de ce qu'il est convenu d'appeler le retard économique.

1) Collectif : *Economie et sociologie du tiers-monde*, s/dir. Pierre Jacquemot. Paris, Ed. L'Harmattan, p. 26.

2) Idem, p. 53.

Ainsi cette modernité est-elle assimilée au socialisme qui se voit investi de la mission de dépassement des conséquences du capitalisme, tout en s'appuyant sur les acquis par lui développés, comme la formidable "*expansion des forces productives*". (1)

Le cadre pré-analytique particulier et propre aux trois textes, peut être délimité à travers la fixation de la vocation recherchée. Cette dernière combine une triple orientation : dépasser le féodalisme ou ses restes, rejeter le capitalisme et édifier le socialisme. Ces trois grandes idées constituent le cadre d'interprétation général au moyen duquel sont abordés les problèmes liés au développement économique.

Toute étude de développement ne peut, par conséquent, les ignorer. Aussi avons-nous estimé indispensable de nous intéresser au contenu et à la signification donnés aux notions de "Féodalisme", de "Capitalisme" et de "Socialisme".

¹) Charte Nationale, p. 22.

Chapitre 1

LE CADRE PRE-ANALYTIQUE

1.1. LE FEODALISME

Le vide idéologique et théorique entretenu durant la guerre de libération nationale expliquera, en grande partie, la tendance à vouloir tout rejeter sur le colonialisme, responsable de tous les maux de l'Algérie, et à faire une rétrospective idéalisée sur le passé pré-colonial. Cette tendance s'accompagne de son contraire consistant à s'appuyer, à se référer aux étapes du développement^en^t historique connues par le pays colonisateur en particulier, à l'Europe en général. Cette double caractéristique rendra difficile l'effort d'analyse des réalités concrètes, particulièrement celles liées aux manifestations du féodalisme et développées sur le Programme de Tripoli qui nous renseigne sur trois points essentiels : il tente de donner un contenu à la notion de féodalisme, de spécifier son expression en Algérie, et d'exposer les formes à travers lesquelles il s'est manifesté historiquement.

1.1.1. Notion de féodalisme

Une première indication est donnée quant à la base constitutive de régime, reliée à la *possession par un groupe social de la terre et à l'exploitation d'autrui*" (1), mais ce début de clarification restera inachevé. Aucune indication ne sera, en effet, communiquée sur la nature de la classe exploiteuse, le type de propriété sur laquelle elle s'appuie, et la forme que revêtira cette exploitation en relation avec la répartition et l'accaparement du surplus économique. Mais il est par contre affirmé que " *le féodalisme en tant que système économique et social*" n'est pas propre à l'Algérie mais commun à " *la plupart des pays d'Afrique et d'Asie*" (2). Comme nous le constatons, il n'y a aucune référence à l'Europe et à l'Amérique Latine bien que les analyses soient plus fouillées sur ce régime économique. Comme les conclusions théoriques servant à sa définition sont privées de ses manifestations en Europe,

¹) Programme de Tripoli p 23.

²) Ibidem.

considérées comme les plus épanouies, la dimension politique tiers-mondiste contribue à obscurcir davantage les élaborations théoriques, en rétrécissant le champ géographique d'expression de ce régime.

Historiquement, il appartient à "*une étape aujourd'hui dépassée*" (1) et, de ce fait, ne peut que "*constituer un élément rétrograde et anachronique*" (2).

Cette idée, conforme à l'évolution de la société, renforce l'analyse de caractère social consistant à définir le féodalisme en tant que système économique et social. Néanmoins, cette démarche ne recherche à aucun moment les éléments constitutifs du phénomène, comme elle ne s'intéresse pas à leur développement afin de déterminer le moment de leur dépérissement. Et ignorer les conditions d'apparition et la genèse d'un phénomène, expose le chercheur à se refuser les moyens de comprendre son évolution historique et à tomber dans des erreurs d'appréciation. Dans le texte, très peu de place est réservée à des analyses pouvant ouvrir la voie à des justifications théoriques. Ces manques à gagner s'exprimeront avec netteté au moment de la caractérisation du "féodalisme en Algérie".

1.1.2. Le féodalisme en Algérie

Le féodalisme en Algérie résulte de "*la décadence du Maghreb*" (3) et il n'a pu se "*perpétuer que dans un contexte de valeurs sociales, culturelles et religieuses, elles-mêmes dégradées*" (4). Cette appréciation est unilatérale car elle laisse dans l'ombre une autre dimension de la réalité du féodalisme. En effet ce dernier, en tant que régime économique et social, fut un apport relativement au régime qui le précédait, et il ne pouvait pas ne pas revêtir un caractère dynamisant.

Son apparition est située dans le temps. Elle est antérieure à la colonisation qui en a profité, amplifiant le fait que les "*féodaux algériens étaient déjà impopulaires*" (5). A ce niveau se pose la question de l'impact de la colonisation sur cette réalité féodale. A-t-on assisté à un bouleversement radical, à une adaptation ou à une destruction ? Quels en ont été les effets ?

1) Ibidem.

2) Programme de Tripoli p 23.

3) Programme de Tripoli p 24.

4) Ibidem.

5) Programme de Tripoli p 23.

Des réponses ambiguës, contradictoires, nous sont fournies, reflétant à leur manière, la complexité du problème et la difficulté à donner une réponse univoque. *"Le colonialisme la [la société algérienne] condamne à la régression dans le sens d'un retour au système féodaliste et à son mode de vie archaïque"* (1). Cette idée de retour, en opposition avec ce qui a été dit précédemment,, contrarie aussi l'affirmation selon laquelle ce système a subi *"depuis 1830, une série de reculs et de transformations"* (2).

S'agit-il d'un retour ou d'un recul ?

Le colonialisme a-t-il été un facteur favorisant ou annihilant le féodalisme ?

Chacun, selon ses convenances, trouvera la réponse qui pourra le satisfaire, et cela trouve explication dans la conception du lien dialectique entre l'effet et la cause. Même si la colonisation a perturbé les structures existantes, il est difficile d'admettre qu'elle condamnait la société algérienne à un retour au système féodaliste. A ce niveau, une question se pose : N'est-ce pas l'existence du féodalisme, ou du moins la domination de structures pré-capitalistes se rapprochant de celles propres aux féodalités européennes, qui a permis, au moins relativement, la pénétration coloniale ? Cette pénétration confirmait l'apparition et l'expansion d'une formation économique et sociale supérieure, le capitalisme. Son implantation à l'échelle mondiale doit, pour se matérialiser, s'accompagner d'un combat incessant contre les structures pré-capitalistes, féodales qui, à défaut de destruction totale, verront leurs formes adaptées aux nouvelles fonctions qui leur seront assignées.

La même approche est à la base d'un autre malentendu théorique, relatif au phénomène de "nation", appréhendé exclusivement à partir de considérations subjectives. Selon les rédacteurs, la nation existait avant la colonisation, alors que son absence en tant qu'entité cohérente a été parmi les facteurs permissifs de cette colonisation. Pour s'en convaincre, un simple rappel des antagonismes et des luttes inter-tribus devrait suffire. En fait, les conditions objectives n'étaient pas encore réunies.

Historiquement, la nation est apparue à la phase de transformations démocratiques bourgeoises, de caractère anti-féodal. Elle s'accompagne et se

1) Programme de Tripoli p 23.

2) Ibidem.

développe avec le marché intérieur unifié. La nation est d'abord une catégorie propre au capitalisme, et son terrain nourricier demeure la remise en cause des contraintes et des étroitesse du féodalisme.

1.1.3. Les formes du féodalisme en Algérie

Après cet exposé des conditions d'apparition du féodalisme en Algérie et les conséquences qui lui sont inhérentes, il nous incombe maintenant d'essayer de saisir les formes possibles de cristallisation du contenu du féodalisme en tant que régime économique.

Les formes agraires, administratives, religieuses et militaires, peuvent être reconstituées. Mais nous aurons beau faire des recherches, il ne nous sera pas possible d'y détecter le moindre intérêt pour la hiérarchisation de ces différentes instances : il n'y a pas de délimitation de l'instance déterminante et du noyau central autour duquel s'articule l'ensemble. Seul un cheminement chronologique en relation avec l'avancée de la colonisation, nous sera offert.

"De caste militaire et terrienne qu'elle était, la féodalité algérienne est devenue progressivement administrative" (1). Avec l'acquisition de ce dernier caractère, se réalisait la condition de son élévation sociale, grâce à la formation d'un nouveau groupe social, "le corps des caïds" (2) et à la possibilité qui lui était offerte "d'agrandir ses domaines fonciers" (3).

La tendance privilégiée, la forme qui semble offrir le maximum d'attrait et qui est la plus convoitée, est celle qui s'appuie sur les fonctions administratives et la forme religieuse qui s'est *"souvent convertie, d'une façon partielle, en un maraboutisme administratif" (4).*

Ces formes ne puisent pas leur originalité dans la modalité d'accaparement du surplus, et c'est là le manque essentiel à la base de cette subdivision. Le caractère naturel de l'économie féodale est passé sous silence et, avec lui, la forme sous laquelle se réalise le sur-travail.

1) Programme de Tripoli p 23.

2) Ibidem.

3) Ibidem.

4) Idem, p 24.

Mais, par ailleurs, le texte insiste sur un aspect essentiel : celui relatif à l'effort en vue de dévoiler les relations existant entre le colonialisme et le féodalisme. Et la mise à nu de cette liaison, l'insistance manifestée, aboutit à faire accroire que la remise en cause du colonialisme amènerait automatiquement celle du féodalisme. Par endroit, cela favorise la naissance d'un courant volontariste, comme le laisse entrevoir la citation suivante *"L'engagement des masses algériennes n'a pas seulement entraîné la destruction du colonialisme et du féodalisme..."* (1).

Une confirmation plus tranchante peut être trouvée dans la page suivante : *"Le peuple algérien en mouvement, tout en ébranlant l'édifice colonial, a porté le coup de grâce au féodalisme en tant qu'organisation administrative et patriarcale"* (2).

Le féodalisme n'apparaît pas comme une formation économique et sociale, soumise à *un* système de lois objectives expliquant son apparition, son développement et son remplacement par une formation plus progressive.

- Les deux autres textes, la Charte d'Alger et la Charte Nationale n'apporteront aucun approfondissement, du fait même que cette transformation sociale n'intègre pas leurs préoccupations.

Dans le premier, il est simplement question de la formation de la féodalité, suite à la constitution de la propriété privée. Deux cheminements ont été suivis dans ce sens : les représentants de l'Etat s'approprient ces moyens de production et certains chefs de familles s'approprient la terre Arch.

Dans le second, nous devons nous contenter des références à l'"esprit" et aux "attitudes féodales".

1.1.4. Appréciations critiques

Force est de constater qu'aucun éclairage n'a été donné sur le contenu de la loi fondamentale de ce système économique et social, ni sur les formes que peut revêtir le surplus. Les trois textes ont même réussi le pari de définir ou de présenter le féodalisme sans jamais se référer à la catégorie de la rente.

1) Programme de Tripoli p 23.

2) Programme de Tripoli p 24.

Or, parlant du féodalisme, Marx note dans le *Capital* que : *"C'est la rente qui est ici la forme normale, pour ainsi dire légitime, du sur-travail ; elle absorbe tout."* (1). Au-delà des formes historiques concrètes, elle demeure *"la seule force normale et prédominante ... du surtravail, autrement dit, elle est le seul sur-travail ou le seul surproduit que le producteur direct, qui possède les moyens de travail nécessaires à sa propre reproduction, doit fournir au propriétaire du moyen de travail qui, à ce stade, englobe toute la terre ; inversement la terre est, pour le producteur direct, le seul moyen de travail autonome qui ne dépende pas de lui, auquel il est confronté ; elle est propriété d'autrui et personnifiée par le propriétaire foncier"* (2).

Pour terminer cet aperçu critique, laissons parler Lénine :

"Et pour que ce système prédomine, il va de soi qu'il est indispensable que soient réunies les conditions suivantes :

1) *La suprématie de l'économie naturelle. Le domaine féodal devait former un tout isolé, se suffisant à lui-même, ayant des liens très faibles avec le reste du monde...*

2) *Le producteur immédiat devait être doté de moyens de production en général et de terres en particulier... On voit que les moyens employés pour obtenir le surproduit dans le système fondé sur la corvée et dans l'économie capitaliste sont diamétralement opposés : dans le premier cas, les moyens sont basés sur le fait que le producteur est doté d'un lot de terre ; dans le second cas, ils sont basés sur le fait qu'il est libéré de la terre.*

Troisième condition de ce système d'exploitation : le paysan devait dépendre personnellement du seigneur...

Quatrième enfin : ce système a comme condition préalable et comme conséquence un niveau extrêmement bas et routinier de la technique" (3).

1.2. LE CAPITALISME

Contrairement au Programme de Tripoli qui contenait le plus d'indications sur le féodalisme, la Charte d'Alger focalise son attention sur le capitalisme en tant que régime économique. Son objet, au niveau économique, est en effet de justifier et

1) Marx, K., *Le Capital*, Livre III, tome 3, p. 171.

2) Idem, p. 182.

3) LENINE, V.I., *Le développement du capitalisme en Russie*, t.3, pp. 198-199.

d'exprimer les conditions de passage du "*capitalisme au socialisme*" (1). Pour bien montrer en quoi le premier ne saurait correspondre aux besoins d'évolution de l'Algérie, la nécessité se fait sentir de tenter une pénétration des mécanismes de constitution et de fonctionnement de ce système économique et social, afin d'en dévoiler les contradictions essentielles pour mieux justifier le choix en faveur du socialisme.

Les plus grands développements relatifs au capitalisme s'y trouvent rassemblés, ce qui nous autorise à prendre appui sur les analyses qu'elle contient, afin de reconstituer la vision du capitalisme telle qu'elle se dégage dans les trois textes.

1.2.1. Caractéristiques générales

Historiquement le capitalisme est défini comme la formation à laquelle succédera le socialisme, car toute la deuxième partie de la Charte d'Alger se rattache aux "*Problèmes de la transition*" (2) du "*capitalisme au socialisme*" (3), mais nous n'avons aucune tentative, même indirecte, d'explorer les causes, la genèse du capitalisme et cela se comprend aisément. L'objet de la Charte d'Alger est la construction du socialisme et l'attention est toute concentrée autour de la définition des particularités de la naissance de ce nouveau système, avec ses particularités essentielles.

Il est à chaque fois question de "*capitalisme industriel*" (4). C'est là un éclairage sur la manière de produire propre au capitalisme et l'association de ce dernier au développement et à la généralisation de la mécanisation des processus de production, avec tout ce que cela implique comme degré atteint par le développement des forces productives.

La Charte Nationale amènera une précision importante, car contribuant à mieux préciser le moment historique de son apparition, lorsqu'elle parle de l'"*expansion des forces productives du capitalisme au milieu du 19^e siècle*" (5).

1) Charte d'Alger, p. 53.

2) Idem, p. 51.

3) Idem, p. 53.

4) Ibidem.

5) Idem, pp. 22-23.

Tout en distinguant deux phases distinctes, comme nous le verrons par la suite, la Charte d'Alger reconnaît l'existence d'une base commune : "*La société capitaliste reste une société déchirée qui fonctionne contre l'immense majorité des travailleurs qui la composent*" (1). Et l'"*inégalité sociale et l'irrationalité de la production*" (2) demeurent le reflet des "*contradictions entre exploités et exploités*" (3). L'"*inhumanité*" persiste, transformant le travailleur en "*un fragment anonyme de l'appareil productif*" (4) à qui échappe la signification de son activité" (5).

Nous voyons que les antagonismes de la société capitaliste sont exposés, décrits, sans pour cela arriver à en percer toutes les origines sociales qui se traduisent dans la lutte des classes qui les sous-tend. L'approche éthico-morale contribue parfois presque à dépouiller de leur dimension économique-historique les concepts utilisés. Cela aboutit, par exemple, à considérer que la production capitaliste est irrationnelle au regard de son incapacité à éliminer les inégalités sociales. Or chaque système économique et social a sa propre rationalité objective, déterminée par les implications de sa loi fondamentale. La rationalité capitaliste a toujours existé, et elle s'exprime à travers la recherche du taux de profit le plus élevé.

La Charte Nationale tend à combler un manque en affirmant que "*Fondé sur l'unique loi du profit, le capitalisme a...fait de l'artisan et du paysan, des prolétaires*" (6). Une double contribution est apportée. Le mobile de l'activité motrice est précisé, comme sont indiqués les processus de formation de la classe sociale, appelée à détruire le capitalisme, à savoir le prolétariat.

Nous avons noté, préalablement, que l'analyse contenue dans la Charte d'Alger ne recherchait pas les causes historiques de l'apparition du capitalisme et ne s'intéressait pas aux diverses transformations économiques et sociales qui se sont opérées au cours de toute la période de l'accumulation primitive. Par contre, elle s'attelle à tout un travail de prospective et fournit les indications sur son devenir, et particulièrement sur les modalités de sa disparition. "*Tant que les groupes concernés*

1) Charte d'Alger, p. 54.

2) Ibidem.

3) Charte d'Alger, p. 55.

4) Ibidem.

5) Charte d'Alger, p. 55.

6) Idem, p. 23

ne mettent pas en question un système économique et social, celui-ci se survit, inventant des solutions plus ou moins efficaces à ses problèmes. Le capitalisme n'est pas condamné à mort, parce que ses rouages sont appelés à se bloquer un jour. La fin ne peut venir que de l'initiative et le combat des exploités. On ne doit pas croire que les contradictions sont des impossibilités absolues" (1).

Une profonde tendance volontariste transparait de la citation, et il y a une glorification du rôle des masses, indépendamment des conditions historiques dans lesquelles s'effectue leur lutte.

Rejeter toute compréhension mécaniste consistant à croire que les contradictions propres au capitalisme, développées à leur stade ultime, amèneraient par elles-mêmes son dépassement, n'autorise pas pour autant à tomber dans l'autre position extrémiste, se distinguant par l'oubli du rôle des prémisses objectives, tant il est vrai qu'un rapport dialectique organise les dimensions "objectives" et "subjectives" dans leur interaction réciproque.

1.2.2. Les phases du capitalisme

La nouveauté réside dans l'effort de périodisation qui est entrepris. Le capitalisme industriel est présenté comme ayant connu "*une phase primitive*" (2) et une "*phase moderne*" (3) qui "*doit être analysée à partir de catégories nouvelles*" (4), ce qui laisse supposer que des changements importants ont touché la base de ce système.

A ce niveau de notre réflexion, une première remarque s'impose. Il est inexact, historiquement, d'identifier le capitalisme au stade industriel. Le capitalisme industriel a été précédé par le capitalisme commercial et le capitalisme de la phase de développement de la manufacture qui lui ont frayé la voie. Et depuis la révolution industrielle, le capitalisme a connu la phase prémonopoliste, la phase monopoliste et celle du monopolisme d'État. Il aurait été beaucoup plus fructueux de partir de la spécificité de la manière de produire dominante, à telle ou telle période, pour distinguer les différents stades.

1) Charte d'Alger, p. 54.

2) Idem, p. 53.

3) Idem, p. 54.

4) Ibidem.

Ces remarques faites, essayons de caractériser le contenu attribué aux deux phases.

La phase primitive

C'est celle où la société peut être identifiée *comme "l'organisation dans laquelle une classe est détentrice des moyens de production et dispose à son profit de la plus-value, fruit de l'exploitation des travailleurs"* (1). "Cette structure de classe" (2) aboutit à *"un monde où tous les rapports sont des rapports de marché"* (3), et cela se caractérise par *"l'institution du salariat"* (4) qui est l'émanation de la situation dans laquelle se trouve le travailleur qui *"vend sa force de travail comme il le ferait d'un quelconque produit et devient une marchandise soumise aux lois de l'offre et de la demande"* (5). Cet état fait de lui un *"objet passif de l'économie"* (6).

L'harmonie dans le développement n'est pas le trait distinctif du capitalisme qui connaît un certain nombre de contradictions, dont deux sont exposées, c'est à dire qu'elles sont censées en exprimer la substance. La première est relative au marché qui se trouve *"rapidement désaxé"* (7) car il est *"laissé à l'anarchie individuelle"* (8) et *"soumis à la loi de la recherche du profit maximum"*

La seconde, toujours reliée au marché, peut en être une manifestation, a trait à la *"surproduction qui résulte de l'impossibilité pour le travailleur de consommer l'ensemble de ce qu'il produit, étant donné son pouvoir d'achat"* (9).

De l'action de ces contradictions résulte une situation d'ensemble où *"les crises économiques", "le chômage et les guerres impérialistes"* (10) en sont les traits distinctifs.

Cette compréhension du capitalisme et de son fonctionnement interpelle tout économiste, et impose les remarques suivantes la démarche à consonance marxiste

1) Charte d'Alger, p. 53.

2) Ibidem.

3) Ibidem.

4) Ibidem.

5) Ibidem.

6) Ibidem.

7) Ibidem.

8) Ibidem.

9) Ibidem.

10) Ibidem.

révèle une compréhension éclectique, ne s'élevant pas sur une connaissance du contenu des catégories utilisées par Marx dans son analyse du capitalisme.

Il est vrai que ce capitalisme se distingue par la propriété privée des moyens de production, par la plus-value, par une forme particulière du surplus, par le salariat, comme il est vrai qu'il est soumis à un ensemble de contradictions et qu'il est appelé à être remplacé par le socialisme. Mais tous ces traits ne sont que la conséquence du fait que le capital est, avant tout, un rapport social, exprimant la relation dialectique existant entre la classe des capitalistes qui possèdent les moyens de production, et la classe ouvrière obligée de vendre sa force de travail à ces derniers. L'ensemble de cette relation réside dans le fait que la force de travail devient marchandise, et non le travailleur, comme cela est affirmé dans la citation précédente. Cette marchandise est de nature particulière, elle est dotée de la capacité de créer plus que sa propre valeur. Là réside l'origine de la plus-value (et cet aspect décisif n'est pas perçu). C'est pourquoi il est possible d'affirmer que la plus-value est la forme générale d'appropriation par le capitaliste du travail non payé et de son produit.

La même ambiguïté entoure la compréhension de la catégorie des salaires. En effet, c'est uniquement la forme de rémunération de la marchandise force de travail, c'est à dire le salaire, s'élevant dans les conditions de domination de la propriété privée capitaliste des moyens de production, qui est appelée à disparaître. Dans une économie socialiste où la propriété sociale domine et où la force de travail n'est plus une marchandise, la fonction du salaire change fondamentalement et il sera l'expression de l'égalité des travailleurs par rapport aux moyens de production. Les confusions théoriques proviennent de la non perception de la contradiction fondamentale du capitalisme. Cette dernière, puisant sa racine dans l'opposition entre le caractère social de la production et la forme privée, l'appropriation de ses résultats, explique, en dernière instance, l'ensemble des autres contradictions, y compris celle relative à la "surproduction".

Ce type d'analyse rappelle étrangement la théorie des crises de Sismondi, pour qui la sous-consommation est un facteur décisif "Ainsi les nations courent des dangers qui semblent contradictoires. Elles peuvent se ruiner également en

dépensant trop et en dépensant trop peu" (1).

Un autre rapprochement peut être fait, à partir de l'insistance sur *"l'impossibilité pour le travailleur de consommer l'ensemble de ce qu'il produit", comme s'il était appelé à consommer les moyens de production*. En effet, c'est là une reprise de l'erreur fondamentale de Smith et Ricardo qui ramenaient la production nationale aux biens de consommation uniquement. En effet, si le travailleur ne produisait que des biens de consommation, avec quoi le ferait-il ? Que signifierait alors l'industrialisation et pourquoi la développer ?

Par ailleurs, et au niveau théorique, il est inexact d'associer pauvreté et crises. Même dans des conditions de vie pénibles, la production peut connaître une progression notable. En plus, la misère devait être beaucoup plus répandue avant l'apparition et le développement du capitalisme, alors que durant cette période les crises économiques étaient un phénomène inconnu.

Relier l'apparition des "guerres impérialistes" à la surproduction est l'expression, également, d'une méconnaissance des lois de l'accumulation du capital, et c'est là un travers dans lequel était tombé Rosa Luxembourg qui considérait que, selon les schémas de la reproduction de Karl Marx, aucune crise de ce type ne pouvait se justifier théoriquement, dans la mesure où ses schémas aboutissaient à la réalisation totale du produit social. Pour elle aussi, la source de l'impérialisme résiderait dans l'exiguïté du marché intérieur, due à la faiblesse du pouvoir d'achat, qui impose la recherche et la conquête de nouveaux marchés extérieurs. Cette idée se retrouve dans la Charte d'Alger qui évoque *"la recherche de nouveaux marchés"* (2).

Tels sont les grands éléments constitutifs de la "phase primitive" du capitalisme, tels qu'ils sont apparus à la lecture des textes.

Il est important de voir maintenant en quoi elle se distingue de la seconde.

La phase moderne

C'est celle où s'affirme la "concentration de plus en plus grande des forces

¹) SISMONDE DE SISMONDI, J., *Nouveaux principes de l'économie politique*, t. 2, p. 435.

²) Charte d'Alger, p. 56.

productives" (1), "où l'Etat est de plus en plus partie prenante" (2). Cette double caractéristique fait qu' "à l'anarchie du début, s'est substituée une apparence illusoire de rationalité" (3) et aboutit "à ne plus faire de la propriété privée l'unique et fondamentale contradiction économique" (4) du capital.

Ces changements organiques s'accompagnent de transformations dans les manifestations extérieures. Il n'y a plus de "crises de surproduction classiques" (5) qui "correspondent à une phase passée du capitalisme" (6) et nous assistons à la fin de la "tendance à l'accroissement de la paupérisation et à l'extension du chômage" (7). Contrairement à la phase passée, "la condition de sa survie" (8) est aujourd'hui rattachée à "l'élévation de la consommation de masse" (9), c'est à dire à l'accroissement du pouvoir d'achat des travailleurs, bien que cette élévation soit conçue "selon le modèle de l'intérêt capitaliste" (10) et ne concourt pas, de ce fait, à l'épanouissement des individus.

A "l'expropriation des travailleurs" (11) la "société capitaliste moderne surajoute une structure bureaucratique" (12) qui a pour résultat de "laisser se développer entre le sommet (exploiteurs purs) et la base (exploités purs), toute une série d'intermédiaires indispensables à sa survie" (13).

A cette nouvelle phase correspond "1e néo-colonialisme" (14) qui n'aura pas à souffrir des mêmes contraintes et cela pour trois raisons au moins

En premier lieu, "le développement des techniques rend moins nécessaire le contrôle des sources de matières premières" (15) et une plus grande autonomie d'intervention lui est ainsi accordée.

1) Charte d'Alger, p. 54.

2) Ibidem.

3) Ibidem.

4) Ibidem.

5) Ibidem.

6) Ibidem.

7) Ibidem.

8) Charte d'Alger, p. 55.

9) Ibidem.

10) Ibidem.

11) Charte d'Alger, p. 56.

12) Ibidem.

13) Ibidem.

14) Ibidem.

15) Ibidem.

En second lieu, il faut avoir à l'esprit qu'au cours de la lutte pour la libération politique, les événements ont rendu indispensable l'accroissement, "*du coût de maintien de la domination directe*" (1). L'indépendance obtenue, c'est autant de dépenses en moins pour la métropole et ses capitalistes.

Enfin, "*l'exploitation coloniale*" (2) a largement contribué à l'appauvrissement des salariés, ce qui créait une situation où le marché était "*vite saturé*" (3) et devenait un obstacle au développement de la population industrielle. Par contre, le néo-colonialisme "*élargit le marché*" (4) à travers le développement de la consommation des "*classes exploiteuses des pays dépendants*" (5) qui seront les bénéficiaires de l'"essor limité" (6) que procurera cette "*apparence d'indépendance*" (7). Le néo-colonialisme se servira également de "*l'aide dirigée*" (8) pour parvenir à "*contrôler l'économie des pays dépendants*" (9) et faire en sorte qu' "*elle soit complémentaire et non concurrentielle*" (10) de celle des pays capitalistes évolués.

Que faut-il penser de cette analyse ? Comment peut-on l'évaluer ?

Les rédacteurs soulignent des traits du "*capitalisme mondial contemporain*" (11) parmi les plus significatifs quant aux phénomènes nouveaux apparus, et révélateurs de ce qui distingue le capitalisme monopoliste d'État : Il s'agit de la concentration de la production et de l'intervention de l'État. Les interférences de l'économie et du politique ne sont pas ignorées et l'analyse se déploie à partir de là, dans deux directions la caractérisation nouvelle de la contradiction capital / travail au sein des pays capitalistes, et de la contradiction entre ce "*capitalisme mondial contemporain*" et les pays nouvellement indépendants. Deux volets importants sont ainsi évacués. le premier concerne les contradictions internes à ce système ou, plus exactement, les contradictions interimpérialistes. La seconde se rapporte au rôle et au poids du système socialiste mondial dans l'apparition et la solution de ces contradictions.

1) Charte d'Alger, p. 56.

2) Ibidem.

3) Ibidem.

4) Ibidem.

5) Ibidem.

6) Ibidem.

7) Ibidem.

8) Ibidem.

9) Charte d'Alger, p. 57.

10) Ibidem.

11) Charte d'Alger, p. 54.

Il est évident que la contradiction capital / travail peut revêtir des aspects nouveaux découlant des exigences de la concentration de la production. Or cette dernière résulte des lois de fonctionnement du capitalisme, et plus particulièrement de la loi de la baisse tendancielle du taux de profit, ce qui signifie que la nature même du capitalisme n'a pas changé. La concentration engendre nécessairement et organiquement les monopoles. Ignorer cette prémisse, c'est se condamner à sous-estimer le rôle et l'impact des multinationales, avec toutes les conséquences que cela aura pour toute la politique du développement.

Dans ce domaine, la Charte Nationale tranche assez nettement, en mettant l'accent sur leur action, et en la caractérisant : *"Les monopoles impérialistes ayant consacré toute leur énergie, non pas à industrialiser le tiers-monde, mais à piller ses ressources et à tirer le plus de profits d'une main-d'oeuvre abondante et à bon marché (1)*. Cette action n'est pas sporadique mais durable car *"telle est, dans le tiers-monde, la loi du capitalisme international" (2)*. Mais la Charte Nationale, également, reste muette quant à l'appréciation de cette évolution, ce qui autorise la question légitime : comment la qualifier ? *"Cette réalité du passage du capital de libre concurrence au capitalisme de monopole, constitue un changement d'ordre qualitatif et structurel, le passage d'une structure libre-échangiste dominante marquée par la domination du marché capitaliste sur des entreprises capitalistes dispersées, à une structure monopoliste dominante marquée par la domination de certaines entreprises ou groupes d'entreprises dans ce marché, donc un stade particulier de capitalisme" (3)*.

Il est certes vrai que *"le capitalisme n'est devenu impérialiste qu'à un degré défini, très élevé de son développement, quand certaines caractéristiques fondamentales du capitalisme ont commencé à se transformer en leur contraire, quand se sont formés et pleinement révélés les traits d'une époque de transition du capitalisme à un régime économique et social supérieur" (4)*

A ce stade de développement, donc, où l'État associe son intervention à celle des monopoles pour faciliter la reproduction, le capitalisme est en crise et les premiers signes annonciateurs de son dépassement apparaissent. Il n'est nullement

¹) Charte Nationale, p. 26..

²) Ibidem.

³) CLAUDE, H., *Les multinationales*, op. cit. p. 11.

⁴) Lénine, tome 22, pp. 286-287.

"un capitalisme d'expansion" (1) où ne se manifesteraient plus les anciens signes, comme les crises de surproduction ou la paupérisation des masses travailleuses. Il est certain qu'il y a apparition, à cette phase, du phénomène de "séparation entre la propriété, la gestion des entreprises et du contrôle sur celles-ci...", fait que le rôle de l'État a considérablement augmenté et que son action sur la reproduction sociale est beaucoup plus marquée, mais "c'est là la suppression du capital en tant que propriété privée à l'intérieur du mode de production capitaliste lui-même" (2)

De nos jours et dans les pays capitalistes évolués, dominant les formes collectives de propriété capitalistes, notamment la société par actions qui représente un degré très élevé de concentration, le capital dans laquelle la propriété privée ne pourrait plus exister.

Et si "le capitalisme monopoliste d'État prend des mesures destinées à atténuer les crises de surproduction et à sortir plus vite de celles-ci, il est bien loin d'être planifié, "sans crises". L'économie capitaliste continue à se développer cycliquement tant dans les limites des États qu'à l'échelle de toute l'économie capitaliste" (3).

Le meilleur exemple pratique de confirmation de ces propos peut être représenté par les perturbations apparues dans le domaine monétaire et financier. Toutes ces manifestations issues du développement des forces productives n'expriment pas une situation d'expansion, mais au contraire une position d'affaiblissement, vu qu'elles mènent à la socialisation de la production, confirmant l'analyse de Lénine : *"Le capitalisme arrive à son stade impérialiste, conduit aux portes de la socialisation intégrale de la production ; il entraîne, en quelque sorte, les capitalistes, en dépit de leur volonté et sans qu'ils en aient conscience, vers un nouvel ordre social, intermédiaire entre l'entière liberté de la concurrence et la socialisation intégrale." (4).*

Passons maintenant au commentaire sur les raisons évoquées et qui seraient de nature à caractériser le néo-colonialisme. Sur la base des citations exposées précédemment, il nous est possible de noter ce manque de rigueur dans la

1) Charte d'Alger, p. 54.

2) MARX, K., *Le Capital*, livre 3, t. 2, pp. 102 et ss.

3) INOZEMTSEY, N., *Le capitalisme contemporain*, Éditions de Moscou, p. 104.

4) LENINE, t. 22, p. 223.

formulation, tendant à faire croire que le capital a délibérément, de son plein gré, opté pour la forme néocolonialiste qui lui permet de dépasser les trois facteurs de perturbation évoqués. A ce niveau, précisément, de grands doutes peuvent être émis. Les années soixante dix (et cet aspect sera repris par la Charte Nationale) n'ont pas vu, malgré le maintien d'un rythme accéléré du développement des forces productives, une diminution de l'importance dans le rôle joué par les matières premières. Au contraire, leur rôle accru a fait dire à certains qu'elles sont à l'origine de la crise qui secoue les pays capitalistes évolués.

De plus, si l'appréciation contenue dans le texte était fondée, il deviendrait délicat de saisir les raisons qui ont poussé le capital à s'opposer par tous les moyens et sous toutes les formes, aux revendications de l'indépendance politique.

Pour terminer la présentation de cette compréhension du capitalisme, il convient de remarquer que la place et le rôle des propriétaires fonciers ne sont pas pris en considération, comme si le capitalisme pouvait se concevoir sans la classe des propriétaires fonciers *"Dans la société actuelle (capitaliste), les moyens de travail sont le monopole des propriétaires fonciers (le monopole de la propriété foncière est même la base du monopole capitaliste) et des capitalistes"* (1).

1.2.3. Le capitalisme en Algérie

Pour terminer, il est important de découvrir comment cette représentation s'applique à la caractérisation d'une situation concrète qui est celle de l'Algérie.

Là aussi la Charte d'Alger précise que le capitalisme en Algérie s'est manifesté à travers deux forces : celle relative à la *"phase coloniale"* et celle relative à la *"phase actuelle"* (2).

La première correspondrait à l'accaparement des moyens de production et d'*"échange par l'étranger"* (3) et elle a revêtu, en définitive, les contours d'une *"économie de comptoirs"* (4).

La seconde est caractéristique de *"deux secteurs de l'économie :*

¹) MARX et ENGELS, *Le Programme de Gotha*, Oeuvres choisies, Ed. de Moscou, t. 3, p. 11.

²) Charte d'Alger, p. 57.

³) Ibidem.

⁴) Ibidem.

- *Les grandes propriétés agricoles privées*
- *Les grandes entreprises commerciales" (1).*

Aux côtés de ce capital national, il y a l'existence du "*capitalisme étranger*" qui représenta "*une présence beaucoup plus menaçante*" (2) et il est important de "*penser avec clarté la relation que l'État peut avoir avec les capitaux étrangers investis, en fonction de son objectif fondamental*" (3)

Quelques critiques peuvent être présentées.

La particularité de l'introduction des rapports de production capitalistes en Algérie n'est pas appréhendée et la délimitation par rapport aux périodes coloniale et post-coloniale ne nous fournit pas d'indications sur les transformations qualitatives. Si, dans la première phase, "*l'étranger a fini par s'approprier les principaux moyens de production et d'échange*", il aurait été intéressant de savoir comment se sont formées les "*grandes propriétés agricoles privées*" et "*les grandes entreprises commerciales appartenant à des nationaux.*"

S'il est question de la nécessité de prévoir et de préciser les types de relations au capital étranger avec l'État, il y a, par contre, sous-estimation de la possibilité de jonction entre le capital national et l'étranger, c'est à dire du danger potentiel que représente l'existence de cette classe comme relais au sein des États indépendants.

1.3. LE SOCIALISME

Le Programme de Tripoli, élaboré au moment où l'indépendance politique était acquise, se veut une affirmation de la capacité de l'Algérie à prendre place parmi les nations libres, par la définition des grandes lignes de la société future appelée à se substituer à la société coloniale. Par cela même, elle manifeste sa maturité, aux yeux de tous ceux qui en doutaient, à assumer et à maîtriser son indépendance.

C'est le premier essai, après les années de feu, de détermination d'un projet de société et il est normal qu'il soit marqué par le retard idéologique et théorique pris durant la guerre de libération nationale, ce qui favorisera la précipitation, le manque de précision et de nuances dans les concepts utilisés.

1) Charte d'Alger, p. 57.

2) Idem, p. 58.

3) Ibidem.

Le concept de "socialisme" est à cet égard, le terrain privilégié de manifestation de toutes les ambiguïtés, malgré le très peu de place qui lui sera réservé. Comme nous le verrons, l'idée du socialisme n'est pas liée organiquement à l'ensemble des développements contenus dans le texte.

Par contre, les problèmes du socialisme et de son édification accaparent l'attention de la *Charte d'Alger* qui présente un double avantage, comparativement au *Programme de Tripoli*. Son élaboration a été ouverte sur les masses à travers la diffusion d'un avant projet, comme elle a été imprégnée de leurs initiatives historiques dans le domaine économique et social, symbolisés particulièrement par le mouvement d'occupation des terres abandonnées par les colons.

Dans ce texte, c'est à partir de la compréhension que l'on se fait du socialisme et des modalités de sa concrétisation, que toute la réflexion est engagée. C'est dire que l'effort de théorisation est important et l'évolution certaine, ce qui nous pousse à juger du degré de cohérence atteint.

Pour la Charte Nationale, *"il s'agit, en un mot, de donner au socialisme, dans notre pays, son contenu théorique et pratique adéquat, et c'est là l'objet de la Charte Nationale"* (1).

Cette citation nous indique les deux axes qui sous-tendent les efforts des rédacteurs et attirent notre attention sur ce type de démarche. Vouloir concentrer son attention sur la dimension théorique et pratique, expose à toutes sortes de dangers, pour deux groupes de considérations, au moins. La liaison dialectique entre les deux dimensions est toujours difficile à opérer et cette difficulté est encore plus grande quand il s'agit de textes politiques. D'un autre côté, le désir de s'appuyer sur la réalité et de définir des tâches concrètes, peut entraîner une sous-estimation de la complexité et de la diversité de cette réalité : la tentation est grande de vouloir l'insérer dans l'étau de principes définis au préalable.

A travers la citation, nous saisissons la place centrale occupée par la notion de socialisme. Cette importance apparaît déjà au niveau du premier titre intitulé *"De l'édification de la société socialiste"* (2) et elle sera complétée par le troisième titre :

1) Charte nationale, p. 29.

2) Idem, p. 17.

"Les grands axes de l'édification socialiste" (1). La différence est déjà grande par rapport à la *Charte d'Alger* qui évoquait "la transition du capitalisme au socialisme" (2), après avoir commencé la première partie par : "Pour une révolution socialiste" (3).

Nous ne reviendrons pas au *Programme de Tripoli* qui ne consacre aucune partie ni aucun titre aux problèmes du socialisme. Ces changements dans les titres sont évocateurs en eux-mêmes. La *Charte d'Alger* se fixe des objectifs et le socialisme demeure à préparer, à réaliser. Pour la *Charte Nationale*, il est devenu une question urgente, déjà entamée et ayant besoin d'un approfondissement. Les réalisations enregistrées ont créé une base plus étendue et c'est à partir d'elle que la réflexion est engagée dans quatre directions complémentaires. L'évolution par rapport à la *Charte d'Alger* - et elle est de taille - s'exprime déjà à ce niveau car le champ embrassé par la *Charte Nationale* est plus large et, comme nous le verrons, plus fécond.

Cette évolution, qui ne constitue pas une rupture et qui reprend à son compte, mais de manière adaptée comme nous le verrons, certaines inconséquences propres aux deux autres textes, apparaîtra dans l'effort de théorisation et de recherche des caractéristiques du socialisme moderne.

Elle se poursuivra dans l'essai de fixation, à partir de la spécificité des pays du tiers-monde, de l'originalité de leur passage au socialisme.

Elle se terminera par l'exposé des particularités de l'option et de la construction du socialisme en Algérie, ainsi que par la présentation des différentes formes de propriété qui en exprimeront l'essence.

Ces quatre niveaux représenteront les différents paliers de notre progression méthodologique pour ce chapitre.

1.3.1. Caractéristiques du socialisme moderne

Des indications précieuses sont données sur les idées socialistes à travers l'Histoire, sur les particularités du socialisme à notre époque, et sur la force sociale appelée à diriger le processus devant aboutir à sa réalisation.

1) Charte Nationale, p. 61.

2) Charte d'Alger, p. 53.

3) Idem, p. 7.

La progression semble prendre racine sur le rejet des idées socialistes de caractère utopique, car il est précisé que : "*Des théories sociales ont existé à toutes les époques, reflétant souvent de manière utopique, les aspirations de l'homme à un nouvel âge d'or*" (1). Le contenu de la citation nous rappelle les propos de Saint Simon : "*L'âge d'or, qu'une aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous*", et appelle les remarques suivantes :

Les matériaux rassemblés à ce jour, grâce à l'étude des faits économiques et sociaux, montrent que *"l'âge d'or"* n'est qu'un beau mythe, surgi comme forme de protestation, car la réalité qu'il est censé refléter était toute autre. Elle était, en effet, marquée par les difficultés immenses que les hommes rencontraient du fait du faible niveau de développement des forces productives, dans leurs efforts d'adaptation de la nature à leurs besoins.

Il est historiquement faux d'affirmer que des théories appelant à un nouvel ordre social ont de tout temps existé. Elles sont apparues avec la division de la société en classes, et les idées du socialisme utopique ont fait leur apparition avec le début du capitalisme, comme forme de dépassement des problèmes et des contradictions par lui créés.

Cette démarcation ouvre la voie à l'option en faveur du "socialisme scientifique", sans pour cela mettre en relief l'apport du "socialisme utopique" à sa constitution.

Dès le départ il est proclamé que: "Le socialisme est le produit de l'évolution moderne" (2) et que "l'idée socialiste" (3) a fini par acquérir les traits d'une "tendance historique du devenir social" (4) grâce à "l'expansion des forces productives du capitalisme au milieu du 19^{ème} siècle" (5). Il est "né par contrecoup du capitalisme et de son incapacité à résoudre les problèmes sans cesse croissants qu'il a engendrés" (6) et, contrairement à certaines théories antérieures, il est "fondé sur la science et le

1) Charte Nationale, p. 22.

2) Idem, p. 23.

3) Ibidem.

4) Ibidem.

5) Ibidem.

6) Ibidem.

rejet de l'exploitation" (1). Sa réalisation s'opère par le biais "d'un réajustement des rapports de production au caractère atteint par les forces productives" (2).

Après l'avoir situé historiquement, la Charte Nationale insiste sur *"la supériorité du socialisme sur les systèmes sociaux antérieurs"* (3), et cette capacité réside dans sa capacité à allier *"aux acquisitions les plus avancées de la science et de la technologie moderne, les principes d'une organisation sociale plus rationnelle, plus juste et plus humaine"* (1).

De ce fait, *"il apporte une réponse cohérente aux problèmes de notre temps"* (2). La confirmation de tout ce qui précède s'épanouit dans *"le triomphe du socialisme dans de nombreux pays"* (3), ce qui a favorisé la création d' *"une situation internationale caractérisée par le renforcement du mouvement anti-impérialiste, l'essor des luttes de libération nationale, et l'extension universelle de l'idéologie socialiste"* (4)

La démarche utilisée manifeste son caractère historique, par son souci de relier la naissance du socialisme scientifique à celle du mode de production capitaliste, et par la comparaison aux régimes sociaux qui lui sont antérieurs, confirmant indirectement que le socialisme est aussi appréhendé comme système économique et social.

Parallèlement, il est utile de rappeler que c'est le capitalisme en tant que système, et non *"l'expansion des forces productives du capitalisme"* uniquement, qui explique la maturation des conditions du socialisme,, tant il est vrai que seule la contradiction entre le niveau de développement des forces productives et le caractère des rapports de production, peut créer la base objective pour l'action politique de la suppression de cet ordre social par la classe ouvrière. Là réside l'élément nodal.

D'un autre côté, si le socialisme s'identifie effectivement au *"rejet de toute exploitation"*, encore faut-il ne pas oublier que c'est la disparition de la propriété privée capitaliste qui en est la source. Là réside essentiellement la supériorité du socialisme, si supériorité il y a, étant donné qu'à travers la libération de la classe

1) Charte Nationale, p. 23.

2) Idem, p. 31.

3) Idem, p. 23.

ouvrière, classe la plus exploitée, c'est l'ensemble de la nation qui se trouve libérée.

Un dernier apport doit être signalé. Il a trait à la mise en avant - et c'est là une démarcation nette par rapport au socialisme utopique - de la *"force sociale capable de devenir le créateur de la société nouvelle"* (1).

La Charte Nationale rappelle que *"le capital a engendré la classe ouvrière"* (2), et utilise souvent le concept de *"prolétariat"*. Le rôle de ce dernier peut être déduit de cette citation consacrée aux particularités du tiers-monde : *"Dans les pays en voie de développement, les forces socialistes ne sont pas toujours dirigées par un prolétariat encore peu nombreux..."* (3). Ainsi, dans les pays ayant connu un développement capitaliste ayant engendré la formation d'une classe ouvrière, c'est *"le prolétariat"* qui jouera le rôle décisif de direction du processus.

1.3.2. Socialisme et Tiers-monde

Il est nettement affirmé que le socialisme ne pourrait ni revêtir les mêmes traits dans toutes les conditions, ni s'élever au statut de modèle. La remise en cause de toute position dogmatique serait de nature à lui procurer *"la preuve de sa vitalité et de son universalité"* (4).

Une telle attitude a pour ambition de prendre en considération les traits généraux des pays anciennement colonisés en liaison avec *"le niveau de leurs forces productives et leur position dans l'économie mondiale"* (5). Ces particularités font que : *"Le socialisme, dans les pays nouvellement indépendants, ne saurait obéir aux mêmes conditions que dans les pays industrialisés"* (6). Cette originalité se manifestera à plusieurs niveaux.

Vu leur situation dans l'économie mondiale, conséquence de leur passé colonial, ces pays savent parfaitement que, pour eux, le socialisme *"ne pourrait avoir un sens qu'en étant d'abord l'expression de la lutte du peuple tout entier contre les*

1) LENINE, tome 19, p. 17.

2) Charte Nationale, p. 27.

3) Ibidem.

4) Charte Nationale, p. 26.

5) Idem, p. 25.

6) Idem, p. 26.

monopoles étrangers et leurs supports autochtones" (1), pour la simple raison qu'il "puise sa dynamique profonde dans la lutte contre l'impérialisme sous toutes ses formes" (2). En effet, "libération nationale et libération sociale sont, à notre époque, fondamentalement solidaires" (3).

Cette spécificité du tiers-monde lui imprimera un double mouvement dialectique :*"Toute révolution, pour être socialiste, doit être d'abord nationale, tout comme toute révolution nationale conséquente doit nécessairement déboucher sur le socialisme" (4).*

Comment apprécier ce premier volet de l'analyse ? Elle exprime le souci d'effectuer une *"analyse concrète d'une situation concrète"*, s'appuyant, pour ce faire, sur les matériaux du socialisme scientifique comme guide pour la réflexion.

Ce type d'approche vivifiant aboutit à des résultats probants, comme ceux relatifs à la nécessaire liaison entre le caractère national et le caractère socialiste des tâches que doivent réaliser les pays du tiers-monde. Mais découvrir le lien solidaire entre les deux, n'autorise pas pour autant à les identifier et à considérer que *"le socialisme n'est pas extérieur à la nation, il s'édifie en même temps qu'elle. "* (5).

Le socialisme correspond à une phase historique objectivement déterminée, à un *"mode d'appropriation des produits fondés sur la nature des moyens modernes de production eux-mêmes. D'une part, appropriation sociale directe comme moyen d'entretenir et de développer la production, d'autre part appropriation individuelle directe, comme moyen d'existence et de jouissance" (6).*

Les tâches à accomplir au cours de la phase nationale, relatives à l'indépendance nationale, revêtent un caractère démocratique et anti-impérialiste, et elles rassemblent toutes les classes et couches sociales patriotiques. Confondre la nature des deux phases, c'est se condamner à une évolution théorique en dents de scie, et générer la confusion. Chaque phase historique procède de contradictions qui lui sont propres et il est, par exemple, impossible de penser à établir des rapports de production de type socialiste, sans *"transformer les moyens de production de*

1) Charte Nationale, p. 25.

2) Idem, p. 26.

3) Idem, p. 24.

4) Idem, p. 27.

5) Ibidem.

6) ENGELS, *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, Paris, Éditions Sociales, p. 112.

l'individu en moyens de production sociaux, utilisables seulement par un ensemble d'hommes" (1) et, "de même que les moyens de production, la production elle-même se transforme d'une série d'actes individuels en une série d'actes sociaux, et les produits, de produits d'individus en produits sociaux" (2).

Tout ce qui précède témoigne de la sous-estimation ou de la non prise en compte de la loi de la correspondance entre les rapports de production et le caractère et le niveau d'évolution des forces productives, telle qu'elle est reflétée par ces propos cités de la préface bien connue, à la *Critique de l'économie politique* de Marx : *"Dans la production sociale de leur existence, les hommes entrent en des rapports déterminés, nécessaires, indépendants de leur volonté, rapports de production qui correspondent à un degré de développement déterminé de leurs forces productives matérielles".*

L'originalité des pays du tiers-monde va se manifester à un deuxième niveau, celui relatif à la place et au rôle du prolétariat. Dans ces pays, le prolétariat est inexistant, tout au plus *"à l'état embryonnaire" (3)*. Sa *"conscience sociale retarde et il n'est pas toujours la couche sociale la plus opprimée" (4)*.

Ces traits distinctifs font que le prolétariat, considéré ici comme couche et non comme classe sociale, ne peut assumer son rôle dirigeant. Contrairement aux réalités des pays capitalistes développés, c'est *"le socialisme qui constitue le prolétariat et sa situation est différente : la société lui ouvre de longues perspectives pour la direction des affaires de la collectivité" (5)*.

Cette façon de voir est conforme aux processus réels, mais elle est imprégnée d'une ambiguïté théorique. Nous nous devons de nous arrêter sur l'utilisation du concept de "prolétariat". Ce dernier a un caractère historique particulier, intimement, organiquement lié au mode de production capitaliste. C'est *"une classe sociale formée de prolétaires, ouvriers salariés qui, ne possédant aucun moyen de production, doivent vendre la seule marchandise dont ils disposent, leur force de*

1) ENGELS, Socialisme utopique et socialisme scientifique, Paris, Editions Sociales, p. 94.

2) Ibidem.

3) Charte Nationale, p. 26.

4) Ibidem.

5) Ibidem.

travail, moyennant un salaire, et qui, en contrepartie, doivent travailler pour les capitalistes" (1).

C'est dire qu'avec la fin du système capitaliste, le contenu spécifique à cette catégorie s'estompe et disparaît. Donc le socialisme peut aider à la formation d'une classe ouvrière grâce au développement des forces productives qu'il impulsera, mais il ne créera nullement un "prolétariat".

Tels sont les grands traits de l'originalité du socialisme dans les pays du "tiers-monde", contenus dans la *Charte Nationale*, et les remarques qui peuvent être formulées.

Voyons maintenant comment un cas précis, celui de l'Algérie, va matérialiser cette spécificité.

1.3.3. Le socialisme en Algérie

La question du "socialisme en Algérie" imprègne de son sceau, bien qu'à des degrés divers, les trois textes étudiés qui, eux, nous fournissent d'amples renseignements et références sur de nombreux aspects.

Notre souci, dans ce paragraphe, sera de répondre à une double préoccupation. La première est celle relative aux origines et aux cheminements ayant abouti à "la voie socialiste", autrement dit nous nous pencherons sur le processus porteur du socialisme. La seconde concerne les principes théoriques à la base de la construction du socialisme, ceux à travers lesquels s'épanouira et se cristallisera son contenu. Nous tenterons de caractériser les fondements du socialisme en Algérie.

1.3.3.1. Le processus socialiste en Algérie

Si le *Programme de Tripoli* reste muet autour de cette question, la *Charte d'Alger* fournit de premières indications. Pour elle, "*l'ouverture socialiste*"(2) ou "*l'ouverture vers le socialisme*" (3) a une explication objective dans la mesure où "*la majorité écrasante de la population paysanne et ouvrière vivant dans des conditions*

¹) Nouveau dictionnaire économique et social, Paris, Editions Sociales, p. 512.

²) Charte d'Alger, p. 40.

³) Idem, p. 41.

de paupérisation extrême, pousse vers la transformation radicale de la société" (1), et elle apparaît comme la poursuite logique "de la dynamique globale de la lutte sociale telle qu'elle s'est manifestée au lendemain de la libération" (2).

La *Charte Nationale* affinera l'analyse en précisant : *"La guerre de libération nationale s'est transformée en une grande révolution, la révolution démocratique populaire et celle-ci, peu à peu, en un processus socialiste d'une grande envergure" (3).* C'est dire que *"le socialisme, en Algérie, n'est ni une option arbitraire, ni un système importé qu'on aurait plaqué de l'extérieur sur le corps inerte de la nation" (4).*

Ce processus combinera la poursuite de trois objectifs interdépendants : *"La consolidation de l'indépendance nationale, l'instauration d'une société affranchie ; la promotion de l'homme et son libre épanouissement" (5).* Il aidera à la réalisation simultanée des tâches de caractère national et de caractère socialiste, grâce à ce que la *Charte d'Alger* appelle *"le développement ininterrompu de la Révolution nationale populaire en Révolution socialiste" (6).*

Pour la *Charte Nationale*, il s'agira du passage de *"la Révolution Démocratique Populaire, à l'édification du socialisme" (4).* Le contenu de ces deux phases exprime la situation complexe que vit le pays qui a un besoin urgent de réalisation des objectifs de libération nationale et de libération sociale, c'est à dire à travers un même processus, les tâches démocratiques nationales entreprises ailleurs dans la phase de développement du capitalisme et, en même temps, les assises du socialisme.

C'est là l'expression d'un rejet de la théorie de l'évolution linéaire, mécanique, qui postule que les pays agraires, dans le cadre de la crise du capitalisme et de sa loi du développement inégal, doivent impérativement passer par le stade de développement capitaliste avant d'entrevoir des transformations de type socialiste.

C'est la reconnaissance affirmée de la nécessité *"d'une période de transition qui est celle où l'organisation politique de la société prépare au socialisme" (7),* même si ces fondements ne sont pas rattachés à l'originalité et à la spécificité du socialisme

1) Charte d'Alger, p. 40.

2) Ibidem.

3) Charte Nationale, p. 24.

4) Ibidem.

5) Idem, p. 22.

6) Idem, p. 41.

7) Charte d'Alger, p. 58.

en tant que régime économique et social. Cette dernière s'élève de l'impossibilité de l'apparition et de la généralisation de la propriété sociale dans le cadre des rapports de production capitalistes, ce qui signifie la nécessité d'une période de *"transformation de l'une en l'autre"*, comme disait Marx, par le biais de l'action de l'Etat ouvrier.

La *Charte Nationale* fournit un effort certain en vue de délimiter les contours de la première étape, en affirmant que *"La Révolution Démocratique et Populaire comporte un triple contenu .- anti-impérialiste, anti-féodal et un contenu populaire"* (1). Cet effort se prolonge par la tentative de fixer les rapports qu'elle entretient avec la seconde étape *"Dans notre évolution, le contenu démocratique national et le contenu socialiste sont indissolublement liés, et l'un n'est que l'approfondissement continu de l'autre"* (2).

Pour éviter toute équivoque, il est précisé que cela *"signifie qu'en Algérie, le socialisme ne peut, en aucun cas, escamoter les tâches démocratiques nationales. Les tâches comprises dans la Révolution Démocratique Populaire sont permanentes. Elles doivent rester un souci majeur du socialisme"* (3).

Si les deux phases sont intimement liées, des différences de principe les distinguent. Les tâches propres à chacune sont de caractère objectif, car nées sur le terrain réel, déterminées par le niveau atteint par la société. Peut-on, par exemple, envisager l'application du principe "A chacun selon ses besoins", sans un gigantesque développement des forces productives ? Peut-on parler de l'instauration du socialisme dans un pays qui demeure extrêmement ouvert et intégré dans la division capitaliste internationale du travail ?

Il est possible d'engager le processus d'édification nationale dans une perspective socialiste, mais à la seule condition de ne pas l'assimiler à l'édification du socialisme. La *Charte Nationale*, de même que les deux autres textes, tout en maintenant la confusion, est consciente de la difficulté quand elle affirme : *"La phase historique encours peut être caractérisée comme une phase de consolidation stratégique du socialisme dont elle doit préparer le triomphe définitif. L'assimiler*

1) Charte Nationale, p. 28.

2) Idem, p. 29.

3) Idem, p. 33.

dores et déjà à un tel triomphe, serait trop idéaliser la réalité et faire le jeu d'un aventurisme inconscient ; la réduire à une simple étape démocratique serait sous-estimer l'avance du socialisme dans notre pays et rester en retrait du développement historique" (1). Il y a comme une incapacité à déterminer des indicateurs à partir desquels la délimitation pourrait s'effectuer, ce qui prouve que la réflexion ne part pas du besoin de découvrir la nature de la contradiction propre à chaque étape. Or en Algérie, la question arrivée à maturité est celle de l'affranchissement économique de la nation et non celle de l'affranchissement économique de la classe ouvrière. L'absence de séparation de principe entre les deux tâches, au-delà de leur liaison, va exposer les rédacteurs à beaucoup d'inconséquences et favoriser chez eux la naissance d'un courant volontariste.

Des bases objectives peuvent expliquer cette tendance. Les limites séparant les intérêts de la bourgeoisie et ceux des masses populaires semblent moins perceptibles que les besoins qui unissent celle-là et celle-ci pour abolir toute forme de dépendance et de domination néo-coloniale. En effet, l'idée de l'impérialisme en tant qu'ennemi essentiel et commun, constitue le trait caractéristique, non seulement des conceptions sociales et politiques de la classe ouvrière, mais encore de l'état d'esprit des couches moyennes et bourgeoises, sans lesquelles il est impossible de vaincre les manifestations du néocolonialisme.

Ce besoin objectif de différencier les deux étapes de développement ne signifie pas qu'il faille "oublier la lutte démocratique pour la lutte socialiste, ou bien oublier la lutte socialiste pour la lutte démocratique" (2), car "il n'existe pas de chemin vers le socialisme, hormis celui de la démocratie" (3).

A ce stade de la réflexion, il est juste de s'arrêter pour amener les précision qui s'imposent : *"Pourquoi les conditions de la lutte démocratique et de la lutte socialiste ne sont-elles pas les mêmes ? Parce que les ouvriers auront à coup sûr des alliés différents dans l'une et dans l'autre lutte. Les ouvriers mènent la lutte démocratique en commun avec une partie de la bourgeoisie, surtout de la petite bourgeoisie. Les ouvriers mènent la lutte socialiste contre toute la bourgeoisie"* (4).

1) Charte Nationale, p. 29.

2) LENINE, Tome 9, p. 459.

3) Ibidem.

4) Ibidem.

La nécessité d'opérer une stricte séparation entre les deux étapes et de caractériser celle que traverse le pays, ne procède pas d'une position subjective, ni d'une sous-estimation des résultats enregistrés dans l'édification nationale. Elle apparaît comme une des conditions à même d'éviter les erreurs et d'aller sûrement vers le socialisme.

1.3.3.2. Fondements du socialisme en Algérie

La société socialiste obéira à certains principes qui la particulariseront, tout en lui conférant ses traits généraux. Ces principes seront essentiellement ceux qui traduiront la finalité de la production et, pour l'Algérie, du développement économique ; la nature des rapports de production à édifier est à la base de la répartition entre les différentes classes et couches sociales.

L'idée du socialisme n'est pas liée organiquement à l'ensemble des développements contenus dans le Programme de Tripoli, et seule la formulation suivante en indiquera la présence : "*L'édification consciente dans le cadre des principes socialistes*" (1).

Assimilée à la maîtrise collective de l'édification, le premier volet de la citation rappelle la loi du développement harmonieux sous le socialisme, sans qu'il y ait pour autant la moindre allusion aux conditions permissives de cette loi. Même quand il est question de planification, le lien est inexistant et elle n'est choisie que pour son efficacité opératoire. Elle demeure le meilleur moyen pour un développement rapide et pour la réalisation de l'équilibre entre les régions et les secteurs.

Le deuxième volet insiste sur "*les principes socialistes*" non définis directement. Il est possible de rattacher leur contenu à "*la satisfaction des besoins des masses*" (2), et de penser que la production est comprise comme devant être immédiatement sociale. Cette interprétation nous pousse à faire le rapprochement avec le fondement de la loi économique *du socialisme qui "définit seulement la fin de la production et les moyens visant à son obtention, du point de vue des intérêts de la société, mais ne caractérise pas les contradictions propres à l'économie socialiste actuelle"* (3).

1) Programme de Tripoli, p. 26.

2) Idem, p. 32.

3) MINC, B., *Economie politique du socialisme*, Paris, Editions Maspéro, p. 544

Mais le soubassement matériel que représente la domination de la propriété sociale des moyens de production et un développement élevé des forces productives nécessaires à l'intervention de cette loi, n'est pas défini.

Nous constatons que le socialisme en tant que formation économique et sociale, régie par des lois objectives exprimant les différents rapports sociaux qui se créent à travers la production, l'échange et la répartition, n'imprègne pas le texte. C'est là une confirmation indirecte de l'information donnée par M. Harbi, selon laquelle la notion de socialisme, absente du projet, est introduite par le biais d'un amendement de la Fédération de France (1).

La Charte d'Alger marquera un premier pas dans le dépassement de ces insuffisances, quand elle déclare que les "*succès de l'édification socialiste ne dépendent pas seulement de la conscience des forces dirigeantes, mais aussi de l'affermissement irréversible de structures sociales économiques et politiques socialistes, c'est à dire excluant toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme*" (2).

Comme pour répondre aux remarques formulées à l'égard du *Programme de Tripoli*, elle précise que cette nouvelle organisation sociale du travail se concrétisera par "*l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, l'établissement de bases matérielles et sociales pour un développement rapide des forces productives*", et par "*la libération de l'activité créatrice des travailleurs*" (3) et tendra à "*la réalisation des aspirations des masses laborieuses*" (3).

A ce niveau, la Charte Nationale reprend les mêmes idées, en y intégrant deux nuances qualitatives. Il est question de "*satisfaction prioritaire des besoins fondamentaux des masses populaires*" (4). La réflexion passe du stade "*des aspirations*" à celui des "*besoins*". De son côté, le caractère du développement est précisé "*développement intégral et harmonieux*" (5).

Ainsi, pour la *Charte d'Alger* comme pour la *Charte Nationale*, le socialisme apparaît comme le résultat de tout un processus de création et de transformation des

1) HARBI, Mohamed, *Le FLN, mirages et réalités*,

2) Charte d'Alger, p. 45.

3) Idem, p. 75.

4) Idem, p. 33.

5) Idem, p. 31.

structures économiques et sociales, processus dynamique aboutissant à l'anéantissement de toute forme d'exploitation de l'homme.

Prôner la fin de l'exploitation procède d'une générosité de cœur évidente, mais peut-on anéantir un phénomène sans connaître les conditions de sa genèse, les formes historiques qu'il a revêtues et à travers lesquelles il s'est manifesté ?

Quels types de rapports de production excluront le phénomène d'exploitation ?

L'absence totale de lien entre propriété privée et exploitation, caractérise la démarche retenue dans le *Programme de Tripoli* et explique que la recherche des formes de propriété non capitaliste ne s'apparente pas au souci de lutter contre l'exploitation. Cette lacune tend à être levée par les deux autres textes qui introduisent un concept nouveau, celui de "*propriété privée non exploiteuse*" (1).

On conviendra que la propriété privée engendrera l'antagonisme, l'exploitation, mais on retiendra qu'en Algérie, les manifestations de ces caractéristiques ne seront pas permises, ce qui signifie la reconnaissance d'une action des hommes pour empêcher ces manifestations organiques propres à la nature de la propriété privée.

Dans la *Charte d'Alger*, il est explicitement proclamé que la propriété privée est à la base de privilèges, de différenciations sociales, mais elle ne constitue pas la seule source, car les couches privilégiées "*comprennent, d'une part, tous ceux qui, à quelque degré que ce soit, détiennent la propriété des moyens de production et, d'autre part, la bourgeoisie bureaucratique*" (2). Cette dernière acquiert sa situation grâce aux positions qu'elle occupe dans les différents appareils économiques, politiques et administratifs. Elle tire sa force du "*sentiment de puissance que lui accorde l'exercice du pouvoir*" (3). La distinction semble être faite entre privilèges et exploitation. Le caractère exploiteur ou pas, est certes lié à la propriété privée, mais il est déterminé par la grandeur, la dimension des entreprises appropriées.

Dans ce contexte, deux recommandations sont avancées. En premier lieu, il serait véritablement dangereux de tomber dans "*une sous-estimation de la base*

1) Charte d'Alger, p. 42 et Charte Nationale, p. 30.

2) Charte d'Alger, p. 42.

3) Idem, p. 39.

sociale des éléments capitalistes" (1), et en second lieu, il ne faut "se permettre aucune pause dans la lutte contre la propriété privée exploiteuse" (2). Par contre, une autre attitude sera adoptée vis à vis des couches moyennes, assimilées aux catégories formant "la propriété privée non exploiteuse". Ces couches possèdent uniquement des germes, des "sources potentielles" (3) de développement du capitalisme et, à travers lui, de l'exploitation. Et elles sont intimes de "l'exploitation par le gros capital commercial, bancaire et industriel" (4). Dans l'esprit des rédacteurs, aux petits bourgeois s'opposent les gros bourgeois. L'alliance doit se réaliser avec les premiers, en n'oubliant pas de "contenir le développement bourgeois potentiel de ces couches" (5).

Par ailleurs, la *Charte d'Alger* nous fournit des indications précieuses sur la base, la source et les conséquences du phénomène d'exploitation défini à partir de ses particularités sous le capitalisme. L'exploitation se trouve liée à l'existence d'une classe "détentrices des moyens de production" (6) et qui, de ce fait, "dispose à son profit, de la plus-value, fruit de l'exploitation des travailleurs" (7). L'origine se trouve dans la vente, sur le marché, du "produit" que constitue "la force de travail" (8), étant entendu que "le travailleur vend sa force de travail comme il le ferait d'un quelconque produit, et devient une marchandise soumise aux lois de l'offre et de la demande" (9). la victime de ce processus demeure l'homme, qui est dépossédé de sa substance et devient un objet passif de l'économie" (10).

Nous venons de remarquer que tout est fait relativement à la réalité capitaliste.

Une autre généralisation est tirée. La domination du "rapport du marché" a pour origine l'existence "d'une structure de classe dans laquelle une minorité est propriétaire et l'immense majorité dépossédée" (11). Or cette contradiction est apparue avec la division de la société en classes antagonistes, et elle ne peut servir

1) Charte d'Alger, p. 42.

2) Ibidem.

3) Idem, p. 38.

4) Idem, p. 43.

5) Ibidem.

6) Idem, p. 53.

7) Ibidem.

8) Ibidem.

9) Ibidem.

10) Ibidem.

11) Ibidem.

comme explication à la naissance et au développement d'un trait spécifique au capitalisme.

La relation propriété privée | exploitation, est également présente dans la *Charte Nationale*, mais avec certaines nuances et approfondissements. Il y est reconnu que la propriété privée reflète une double réalité. Elle est "*une source de puissance sociale*" et une "*base de rapports d'exploitation entre le propriétaire privé et les travailleurs*" (1). Ces deux caractéristiques ne disparaîtront que là où s'effectuera "*la socialisation des moyens de production*" (2), sans référence aucune aux principaux moyens de production. Logiquement, il est permis d'affirmer que là où il n'y a pas socialisation des moyens de production, autrement dit, là où continue à se manifester la propriété privée, persistera le phénomène d'exploitation. Mais, en Algérie, ces deux particularités de la propriété privée, précédemment soulignées, ne devraient pas exister. La propriété privée existera, mais ses effets seront supprimés. Comment ? Par la fixation d'un seuil en deçà duquel les effets signalés seraient inconcevables, du moment où la fixation de certaines limites empêcherait que "*l'intérêt privé ne l'emporte pas sur l'intérêt collectif*" (3).

L'exploitation se trouve liée, non à la nature de la propriété privée, mais à la dimension qu'elle revêt. C'est là le fondement de la distinction entre propriété privée exploiteuse et propriété privée non exploiteuse. Relativement à la *Charte d'Alger*, des précisions sont apportées. La première "*permet d'exploiter le travail d'autrui et d'en tirer un profit qui enrichit le propriétaire au détriment du travailleur*" (4). Il est également important de remarquer qu'il est question de "travail" et non de "force de travail", ce qui signifie la reconnaissance de la possibilité de donner un juste salaire. Cette déduction peut trouver confirmation dans le fait que la notion de "profit" remplace celle de "plus-value" présentée dans la *Charte d'Alger*.

Effectivement, pour quiconque ne comprend pas que la plus-value existe là où existe un travail salarié et la propriété privée des moyens de production, il est facile de concevoir que dans le cadre des petites entreprises, le profit retiré peut être équitable. Il y aurait des proportions à l'intérieur desquelles pourrait s'effectuer un

1) Charte d'Alger, p. 29.

2) Ibidem.

3) Ibidem.

4) Idem, p. 30.

partage équitable de fruit de travail, entre les travailleurs et les propriétaires privés des moyens de production.

Comme pour la *Charte d'Alger*, c'est le marché qui détermine ou non l'exploitation et sa grandeur, dans la mesure où c'est à partir de la répartition qu'elle est entrevue. Comme confirmation implicite, nous pouvons donner cette citation définissant les contours de la propriété privée non exploiteuse " ...les *petits moyens de production exploités à titre individuel ou à l'aide d'une main-d'oeuvre restreinte*" (1).

D'autre part, "*la propriété exploiteuse est celle qui s'appuie sur la détention d'un capital*" (2), signifiant par là que seule une forme historique d'exploitation, celle de type capitaliste, est étudiée.

Les contradictions internes, propres aux conceptions relatives à la propriété, nous sont apparues, et il devient nécessaire de compléter notre travail en nous attelant, à partir d'une tentative de critique externe, à en rechercher les causes.

Bien qu'il y ait proclamation du souci de transformation radicale des rapports de production, les conceptions contenues dans les textes doctrinaux demeurent et évoluent dans le cadre de l'idéologie petite bourgeoise. L'origine se situe dans le manque d'explication scientifique de la genèse et de la nature de la propriété privée, à partir de l'analyse du phénomène de l'aliénation.

La propriété privée n'est jamais appréciée comme la possibilité offerte à celui qui la possède de pouvoir commander et organiser le travail selon ses convenances et ses intérêts, ni comme étant à l'origine de l'apparition d'un certain type de rapports de production particuliers. La propriété privée n'est pas seulement un ensemble d'objets vitaux et une situation d'aisance matérielle, ce qui alors justifierait - comme c'est le cas pour la *Charte d'Alger*, nous le verrons - les revendications relatives à l'égalisation des richesses. Elle est l'expression de rapports sociaux inégaux par essence, et il n'est aucune possible de les égaliser, si ce n'est pas une transformation radicale de la base nourricière que constitue justement la propriété privée. Seule une situation qualitativement nouvelle procurera une réponse adéquate. "*C'est le travail aliéné, c'est à dire la séparation de l'ouvrier d'avec son*

1) Charte Nationale, p. 30.

2) Ibidem.

produit, et la domination de ce dernier sur lui, qui engendre la propriété privée", disait Marx dans les *Manuscrits de 1844*. Cette relation nécessaire entre le caractère du travail et les rapports sociaux est complètement évacuée, et c'est là le manque fondamental.

C'est pourquoi une formule comme *"la propriété privée, comme l'unique et fondamentale contradiction du capitalisme"* ⁽¹⁾ peut trouver logiquement sa place dans la *Charte d'Alger*. En effet, en tant que telle, la propriété privée ne signifie rien. La contradiction fondamentale s'exprime à travers la production de la plus-value et son appropriation par le capital. Cette confusion réduit la non perception du caractère historique de l'appropriation. A l'origine, l'apparition de la propriété privée a été le cadre d'un développement réel, et la forme capitaliste est apparue comme solution à une contradiction caduque, devenue un frein à l'évolution historique. Le rôle positif de la propriété privée n'est jamais souligné.

La non perception des causes historiques de l'apparition de la propriété privée et du renouvellement des formes historiques à travers lesquelles elle se réalise, favorise la naissance d'un courant de caractère volontariste qui ignore l'importance et le poids réel des conditions objectives. Ce n'est plus la nécessité économique qui engendre la socialisation, résultat du processus de division du travail, mais la conscience politique successivement à l'insatisfaction vis à vis de l'ordre social en place, fondé sur la propriété privée et qui, de surcroît, est assimilée à une force extérieure, le colonialisme et, à travers lui, le capitalisme.

Cette conscience politique s'appuie sur une idéalisation du passé, sur un ensemble de traditions communautaires et sur les formes d'exploitation nées avec succès dans certains pays qui ont rejeté le capitalisme. Pour la Charte d'Alger, le choix en faveur de la socialisation repose sur le fait qu'elle *"permet d'en finir avec l'anarchie économique et rend possible une planification efficace et harmonieuse en fonction des intérêts réels de la communauté"* ⁽²⁾.

Cette absence du caractère objectif s'accompagne d'un manque total de justification économique de la création des différentes formes de propriété. Le

¹) Charte d'Alger, p. 54.

²) Idem, p. 58.

pourquoi et le comment du remplacement d'un type ou d'une forme de propriété par une autre, sont absents. Comment se justifie le choix des formes d'État, sur une partie des terres expropriées ? Quelles seront les relations entre les différentes formes ?

Quelle est celle appelée à devenir dominante, à soumettre à sa logique toutes les autres ? Très peu d'éléments de réponses peuvent être reconstitués. Là, également, le caractère historique déterminé des différentes formes de propriété est absent, et il se manifeste avec acuité, par exemple au niveau du choix fait pour la forme coopérative. Ce dernier n'est pas rattaché à la faiblesse du niveau du développement des campagnes, et au souci d'empêcher, à partir des petites exploitations, le développement du capitalisme dans l'agriculture. La condition de réussite de cette forme d'organisation, la domination de la propriété étatique, dans le cadre des transformations nationales démocratiques à perspectives socialistes, est totalement évacué. Ignorer cette origine de la propriété privée et sa place dans l'évolution des sociétés, revient à occulter son rôle dans la division de la société en classes, et par là même, le rôle de la lutte des classes.

La remise en cause des rapports d'exploitation ouvrira la voie à l'établissement de la justice sociale et de l'égalité entre tous les membres de la société, ce qui pose le problème des principes à respecter et des marches à effectuer en vue d'y parvenir.

Pour la *Charte d'Alger*, l'objectif est d'arriver à un respect total du "*principe de l'égalité*" (1) qui se réalisera au moment où "*l'inégalité de la rémunération en faveur des cadres*" (2) aura été dépassée. "*La répartition selon le travail*" n'est pas une loi du socialisme mais une conséquence de la "*pénurie économique*" (3).

Le problème de l'égalité des rémunérations poussera à un autre malentendu pratique. La plus grosse difficulté résiderait dans "*la rémunération et les avantages sociaux consentis aux couches dirigeantes et aux appareils de l'Etat*" (4), et non dans la mise sur pied et la consolidation des structures de la nouvelle société.

La position affichée par la Charte Nationale tranche nettement par rapport à

1) Charte d'Alger, p. 61.

2) Ibidem.

3) Charte d'Alger p. 62.

4) Idem, pp. 62-63.

cet esprit égalitariste : *"Le socialisme rejette l'égalitarisme simpliste qui ne tient pas compte du mérite personnel et des talents individuels et constitue une prime à la médiocrité"* (1). Pour ce faire, *"le principe du socialisme : de chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail, doit devenir le principe central de notre organisation sociale"* (2), et il se traduira dans la rémunération de chacun, *"selon la quantité et la qualité du travail fourni"* (3).

La *Charte Nationale* procède d'un réalisme et d'une vision plus cohérente, en saisissant bien que dans la phase socialiste, *"l'égalité consiste ici dans l'emploi du travail comme unité de mesure commune"* (4), qui fera que, pour le travailleur, *"le même quantum de travail qu'il a fourni à la société sous une forme, il le reçoit d'elle, en retour, sous une autre forme"* (5). Il est en effet difficile d'arriver à une égalité dans la rémunération, comme le proclamait la *Charte d'Alger*, tant que n'auront pas *"disparu l'asservissante subordination des individus à la division du travail et, avec elle, l'opposition entre le travail intellectuel et le travail manuel"* (6).

Toute fuite en avant relative aux modalités de rémunération ou de répartition, serait de nature à nuire à l'idéal socialiste recherché. Dans ce domaine plus que dans d'autres, *"le droit ne peut jamais être plus élevé que l'état économique de la société et que le degré de civilisation qui y correspond"* (7). Le résultat attendu sera *"l'épanouissement de toutes les valeurs"* (8).

La *Charte d'Alger* reprendra cette idée en rappelant que le socialisme n'est pas *"une certaine organisation de la production, c'est la récupération de la société par les individus qui la composent et leur libre épanouissement"* (9). Il y a ici comme une dichotomie, car il n'est pas compris que c'est justement une forme d'organisation de la société qui exclue cet antagonisme.

Pour la *Charte Nationale*, la même finalité demeure : *"Le socialisme en Algérie s'affirmera ainsi comme un système où l'homme n'est ni un idéal abstrait et lointain,*

1) *Charte Nationale*, p. 32.

2) *Ibidem*.

3) *Ibidem*.

4) *Ibidem*.

5) MARX et ENGELS, *Oeuvres choisies en 3 volumes*, Éditions de Moscou, tome 3, p. 14.

6) *Ibidem*.

7) *Idem*, p. 15.

8) *Programme de Tripoli*, p. 18.

9) *Charte d'Alger*, p. 56.

ni un instrument passif et résigné, mais l'artisan libre, conscient et volontaire de la société nouvelle" (1).

Conclusion

Il est significatif de noter que chacun des textes s'articule et l'analyse s'y déploie, à partir et autour d'un régime économique et social précis. Là est la première remarque que quiconque retirera d'une lecture tant soit peu attentive.

Le *Programme de Tripoli* consacre beaucoup de place au féodalisme. Le capitalisme est au coeur de la *Charte d'Alger*. Et la *Charte Nationale* s'adonne à un véritable éloge du socialisme qu'elle tend à identifier, comme nous l'avons vu, à certains principes. C'est là un indice de l'avance enregistrée par le pays, de l'élévation du niveau de conscience sociale et du rapport de forces politiques.

L'évolution constatée dans la place consacrée à chacun des régimes, s'est accompagnée, comme nous l'avons constaté, d'une élévation qualitative des conceptions, qui présentent un caractère plus pertinent et plus réaliste. L'analyse s'élève à partir de la réalité, tout en sollicitant l'expérience internationale et en s'appuyant sur des instruments conceptuels définis .

Une deuxième constatation s'impose à nous. La démarche suivie offre l'image d'un balancement permanent entre les positions extrêmes et d'une texture au goût prononcé d'éclectisme. Il est extrêmement délicat de saisir la base logique de son déploiement tant, par certains côtés, nous assistons à un rapprochement avec les éléments constitutifs de la démarche historique, et tant, par d'autres côtés, nous retrouvons les thèses antagonistes. Cette ambivalence et ce balancement continu entre les deux extrêmes rendent difficile la compréhension de la spécificité propre aux processus économiques et sociaux et à leur progression dans le temps. Seuls quelques paragraphes, parfois quelques lignes, séparent des positions opposées et contradictoires.

Cet aspect exprime au moins deux réalités :

¹) Charte Nationale, p. 35.

Les parties essentielles des textes ont été rédigées par des personnes différentes, ayant des sensibilités politique non unifiées, recherchant beaucoup plus les bases d'un compromis acceptable que le souci de l'exactitude scientifique. De plus, les rédacteurs sont dépourvus d'une théorie globale de l'évolution sociale. Cette théorie, pour aboutir à une représentation rigoureusement scientifique de tout régime économique, se doit d'en déterminer l'essence, à travers la détermination de sa loi fondamentale, les causes de son apparition, de son évolution et de son éventuel dépérissement et remplacement par un autre, plus progressif. Le caractère historique de cette démarche se trouve être le premier trait.

Cette dimension historique retire sa quintessence dans le rôle des forces productives, à travers leur développement historique. C'est là le deuxième trait important. Le développement à un rythme beaucoup plus rapide des forces productives fait qu'elles finissent par ne plus se mouvoir normalement et totalement dans le cadre qui leur a donné naissance : *"A un certain stade de leur développement, les forces productives matérielles de la société entrent en contradiction avec les rapports de production existante ou, ce qui n'en est que l'expression juridique, avec les rapports de propriété au sein desquels elles s'étaient mues jusque là. De formes de développement des forces productives qu'ils étaient, ces rapports en deviennent des entraves"* (1).

La correspondance entre le niveau de développement des forces productives et le caractère des rapports de production est rompue. Les conditions de l'élévation et le passage à une qualité supérieure sont créés.

Tout au long de son existence, chaque régime économique présente une unité contradictoire, reflet de sa spécificité. Cette dernière se manifeste dans les conditions et les modalités de réalisation et d'accaparement du surplus économique. Le but de la production défini permet de pénétrer le contenu de la loi fondamentale propre à chaque régime économique, au-delà des phases ou étapes historiques par lesquelles il aura à passer.

L'action de cette loi n'exclut pas, mais au contraire implique, une nécessaire périodisation à même d'éclairer les changements dans la continuité, préparant "le

¹) MARX, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Éditions Sociales, p. 4.

bond qualitatif'.

Les transformations qualitatives ont besoin, au niveau de la société, pour se réaliser effectivement, de l'intervention des masses à côté d'accumulation de conditions objectives permissives. C'est la lutte des classes qui demeure le moteur de l'évolution historique, car *"l'histoire de la société demeure liée à l'histoire de la lutte des classes."* ⁽¹⁾.

Nous avons là le quatrième trait distinctif de cette théorie de l'évolution, devant nous inciter à trouver les meilleures réponses aux questions suivantes Quelle est la place occupée par les classes dans le système étudié ? Quel est le rapport des classes vis à vis des moyens de production et d'échange ? Quel est le rôle joué par chaque classe dans l'organisation sociale du travail ? Quel est le mode d'obtention et l'importance des richesses de chaque classe ?

S'appuyer sur les divers paliers méthodologiques est certes nécessaire, mais non suffisant. Il faut arriver à une application créatrice de ces principes, adaptée aux réalités étudiées tant il est juste qu'une même essence peut se réaliser à travers des formes multiples. Les modalités de concrétisation ont besoin d'une connaissance des particularités distinctives de la réalité coloniale et post coloniale. Nous trouvons là un cinquième trait important à maîtriser pour éviter de tomber dans des positions dogmatiques.

La difficulté à délimiter les bases constitutives de la théorie de l'évolution sociale et à les fixer dans leurs relations réciproques, combinée aux besoins du rapport de formes politiques, voilà la source explicative des insuffisances théoriques relevées.

¹) MARX et ENGELS, *Manifeste du Parti Communiste*, Paris, Éditions Sociales, p. 3.

Chapitre 2

LA CONCEPTUALISATION DU DEVELOPPEMENT

2.1. INTRODUCTION

La deuxième guerre mondiale terminée, la paix retrouvée, à côté des problèmes de la reconstruction de l'Europe dévastée et ravagée, la communauté internationale découvre subitement le problème lancinant que représente le sous-développement. Cette prise de conscience s'effectue à une double échelle, celle de la théorie et celle de la pratique.

Dès le début des années cinquante, un champ spécifique d'étude commence à émerger au sein de la science économique pour se doter graduellement d'instruments d'analyses et de concepts qui finiront par donner corps à l'économie du sous-développement

Cette nouvelle entreprise commença avec le discours de Truman, le président américain, en 1949, et sera suivie par l'utilisation par A Sauvy du terme "tiers-monde" dans le journal français *L'Observateur* du 14 août 1952 : « Car enfin, ce tiers-monde ignoré, exploité, méprisé comme le tiers-état, veut lui aussi être quelque chose ».

Avant cela, en 1951, sur proposition du secrétaire général de l'ONU, il y eut constitution d'un groupe de réflexion pour se pencher sur cette problématique du sous-développement. L'intitulé de son rapport est révélateur : « Mesures pour le développement économique des pays sous-développés ». L'étroitesse des mesures, ramenées uniquement à leur dimension technique, éclaire indirectement sur l'appréhension et la représentation du phénomène qui apparaissait facilement dépassable, surmontable. Le développement apparaissait comme la conséquence logique, le résultat, de l'application de mesures de caractère quantitatif dans leur quasi-totalité. Il était par ailleurs réductible au seul volet économique, ce qui rendait aisé son éradication grâce à des solutions efficaces et rapides, dévoilant leur impact sur le moyen terme.

A l'indépendance, les concepteurs de la voie algérienne de développement se sont appuyés sur les diverses représentations du sous-développement, bien qu'encore balbutiantes et ils se sont servis des instruments d'analyses forgés à cet effet. Les textes doctrinaux en particulier (*Le Programme de Tripoli* et *la Charte d'Alger*) portent témoignage, pour cette période, de l'effort de conceptualisation entrepris sur cette base.

Phénomène par essence complexe, le sous-développement doit être examiné de manière extrêmement prudente pour éviter des schématisations qui déboucheront sur des décisions désastreuses pour les pays concernés. La prudence devrait être de rigueur, tant ce phénomène ne peut être réduit ni à un simple retard ni confondu avec la prise de conscience de son acuité en tant qu'expression de l'écart séparant certaines sociétés de celles qui ont eu à connaître déjà le processus d'industrialisation capitaliste.

Ce retard se manifeste à travers deux vecteurs. D'un côté, l'incapacité à faire fructifier toutes les potentialités existant au sein des pays concernés, les privant de la fructification de leur potentiel de croissance. D'un autre côté, ce phénomène se traduit à travers le décalage, par rapport aux autres pays développés, dans le niveau de bien-être atteint et dans l'efficacité économique.

Fondamentalement, cette prise de conscience est porteuse de sens. C'est là un acte qui va bouleverser le comportement des uns et des autres et qui contribuera grandement à la modification des relations internationales, au niveau politique d'abord, et au niveau économique ensuite.

Au 19^{ème} siècle il y avait, en Occident, une prise de conscience de l'état d'infériorité et de retard dans lesquels évoluaient les pays colonisés. Cette prise de conscience s'élevait sur la conviction que ces derniers ne se doutaient aucunement de leur état d'exploités et de leur situation de servitude. La prise de conscience apparaissait comme unilatérale et propre à l'Occident.

L'accès des peuples colonisés à un statut autre, marqué par l'éclosion d'une prise de conscience aiguë de leur condition et des moyens de s'en détacher va bouleverser organiquement les rapports établis jusque là, y compris au niveau idéologique où de nouveaux discours, mieux adaptés à cette phase qualitative nouvelle vont se cristalliser. Ils accompagneront le regain d'intérêt des économistes

pour l'étude du phénomène et son élargissement aux sociologues, géographes et anthropologues.

L'inégalité de la répartition de la richesse matérielle au niveau mondial deviendra de ce fait l'objet d'une sollicitude toujours renouvelée accouchant d'une multitude de conceptions qui s'affirmeront à partir des tentatives de dépassements des théories orthodoxes en vigueur jusque là. Ainsi, la lutte pour le développement ne peut être que consécutive à une prise de conscience des conditions à la source du sous-développement et des inégalités économiques existant au niveau international. Découlant de cette optique, le cadre dans lequel doit s'inscrire la recherche du développement se trouve défini comme sont précisées ses conditions permissives.

2.2. QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT ?

C'est la réalité de ce qu'il est convenu d'appeler le "sous-développement" qui explique la mise en avant, dans la totalité des pays du "tiers-monde", de l'impératif de "développement".

Le développement se veut une réponse, voire même un dépassement du "sous-développement". Ces deux phénomènes sont dans des interférences directes et aucune ne peut se comprendre en dehors de l'autre.

Cette donnée explique pourquoi nous avons jugé nécessaire, dans un premier paragraphe, de présenter la conception du sous-développement. C'est uniquement à partir d'elle que pourra nous apparaître dans toute sa dimension, la représentation que l'on se fait du développement.

C'est là une exigence méthodologique indispensable. La compréhension de cette unité contradictoire qu'est le couple "sous-développement / développement" est à la base de toute intervention transformatrice. Elle pourra ainsi ouvrir la voie, pour mieux distinguer l'éventail de la solidarité internationale, à travers le processus de mise à nu des conditions communes pour l'apparition du phénomène du développement. De plus, aucun dépassement d'un phénomène ne peut s'effectuer sans la connaissance des conditions de sa genèse et de son évolution.

En effet, découvrir qu'à l'échelle du tiers-monde, la cause du sous-développement est la même pour tous, peut aider à renforcer le sentiment

d'appartenance à une même communauté et à créer les conditions pour le développement de leur solidarité. Mais un danger existe consistant en la surestimation du côté spécifique et original, ce qui peut pousser ces pays à ignorer les leçons de l'expérience de ceux qui ont eu à édifier leur pays dans des contextes différents.

2.2.1. Conception du "sous-développement"

Si "sous son aspect le plus général, le problème du développement des pays du tiers-monde pourrait être formulé comme suit : dépasser le niveau de sous-développement et le type de développement dépendant" (1), force est de reconnaître que des implications méthodologiques en découlent. Dépasser le sous-développement, réalité fondamentale, implique la connaissance des mécanismes de sa formation et de son développement.

Les représentations du sous-développement ont été historiquement le produit de deux grandes tendances existant dans la théorie économique contemporaine. *"D'un côté, ceux qui raisonnent en terme de micro-unités toutes égales entre elles et également dépourvues de pouvoir, articulées par le marché, maximisant leur satisfaction propre et construisant aussi rigoureusement qu'inconsciemment un équilibre plus ou moins stable ; de l'autre, ceux qui raisonnent en terme de "macro décision" qui admettent l'existence de pouvoirs inégaux et le jeu des contraintes qui ne se laissent pas réduire aux règles du marché néo-classique" (2).*

Pour les tenants de la première Ecole, le sous-développement sera identifié à "un retard" et ils naturaliseront *"ce retard qui disparaîtra de lui-même"*.

Pour les représentants de la seconde tendance, le sous-développement est associé aux *"conséquences d'une situation induite au moins partiellement par les pays qui ont réussi à se développer les premiers, en grande partie grâce à l'utilisation qu'ils ont su faire du reste du monde" (3).*

Face à ce clivage fondamental, fortement imprégné d'idéologie, quel va être le comportement des rédacteurs des différents textes algériens, en n'oubliant pas que

¹) *Sciences Sociales*, n°3 (77), p. 137.

²) DE BERNIS, G., revue *Tiers-Monde*, p. 109.

³) *Ibidem*.

ces rédacteurs étaient d'abord des hommes politiques ? Vont-ils se réclamer nettement et résolument de l'une de ces deux tendances, ou alors va-t-on assister à un ballottement entre les deux, aboutissant à une mixture née des leçons de l'expérience de l'édification et s'alimentant dans l'absence d'une théorie cohérente ?

Il nous sera possible de tenter une réponse à travers l'essai de reconstitution des réponses formulées aux quatre questions suivantes et qui constituent, à notre sens, le contenu à clarifier pour une approche économique du phénomène de sous-développement

Quelle est son origine ?

Quelle est son essence ?

Quelles sont ses principales caractéristiques ?

Quelles sont les répercussions de la révolution scientifique et technique sur lui ?

Avant d'entamer la réponse à la première question, notons au passage que le concept de sous-développement n'est pas utilisé par le *Programme de Tripoli* qui se contente d'en présenter quelques caractéristiques.

La *Charte d'Alger* et la *Charte Nationale* y font référence, allant jusqu'à lui adjoindre un qualificatif : "*Sous-développement général*" (1) et "*Sous-développement colonial*" (2).

2.2.1.1. Origine

Tout phénomène socio-économique prend naissance dans des conditions objectives et subjectives particulières et apparaît de ce fait avec son originalité propre. Reconstituer ces conditions est le chemin le plus sûr pour découvrir la spécificité de ce phénomène et, par là même, prétendre à une saisie théorique de son essence. A travers la découverte des causes de la genèse du sous-développement, s'éclairera l'optique permettant son dépassement.

Les textes étudiés présentent une nette évolution quant à l'importance accordée au principe méthodologique de détermination et de fixation du caractère historique. Nous passons d'affirmations implicites, dans le *Programme de Tripoli*, à une véritable analyse des origines, à travers la recherche des responsables, dans la

1) Charte d'Alger, p. 86.

2) Charte Nationale, p. 176.

Charte Nationale. Cette évolution marque l'acuité et la complexité du problème. Insoupçonné au départ, il n'a fait que s'amplifier. Au lieu de reculer avec les efforts de développement, c'est le contraire qui se produit, avec la découverte du renouvellement et de la combinaison multiforme des moyens utilisés pour bloquer la sortie du sous-développement.

Concrètement cette évolution connaît trois phases : le colonialisme, l'action de certains restes de féodalisme (jamais précisés), et le développement du capitalisme moderne, sont tour à tour évoqués.

Le *Programme de Tripoli* nous permet, indirectement, de situer le pourquoi de l'état que connaît le pays au lendemain de son Indépendance, quand il aborde la définition des objectifs en vue de "*libérer l'Algérie des séquelles du colonialisme et des survivances du féodalisme*" (1).

Si la *Charte d'Alger* reste muette à ce sujet, la *Charte Nationale* affirme de manière catégorique que "*l'essor du capitalisme moderne s'est réalisé au détriment du tiers-monde*" où "*il a engendré le sous-développement*" (2). Cette mise en cause du capitalisme moderne signifie que le phénomène du sous-développement est un phénomène dont les causes sont externes aux sociétés du tiers-monde et qu'il n'est pas de résultat normal de leur évolution. La référence, ici, à l'action des lois du capitalisme mondial est évidente et peut trouver confirmation dans la citation suivante : "*Le sous-développement n'est pas un état naturel, spontané, l'absence de développement, mais la marque d'une longue exploitation capitaliste sous la forme la plus inhumaine et la plus dégradante*" (3). Sous l'effet de "*l'action dissolvante du capitalisme*" (4), les pays du tiers-monde, considérés comme "*archaïques, voient leur archaïsme s'aggraver*" (5). Ce phénomène n'est pas isolé, conjoncturel, il est durable et objectif. Il ne peut pas ne pas exister, car "*telle est, dans le tiers-monde, la loi du capitalisme international*" (6).

1) Programme de Tripoli, p. 35.

2) Charte Nationale, p. 26.

3) Ibidem.

4) Ibidem.

5) Ibidem.

6) Ibidem.

La responsabilité du système capitaliste mondial est directement engagée et elle s'est réalisée selon deux modalités qui sont "*la domination coloniale*" et "*l'exploitation impérialiste*" (1).

L'approche historique utilisée nous permet de situer à deux niveaux au moins la spécificité du sous-développement. Il est historiquement lié à une phase de développement du capitalisme mondial et, de ce fait, ne peut être commun à toutes les époques et à tous les pays.

De là découle une deuxième leçon, non tirée clairement et nettement par ces textes. Cause du sous-développement, le capitalisme ne saurait en être le remède, d'autant que la loi du développement inégal du capitalisme étendant son action dans le cadre de la révolution scientifique et technique à laquelle les pays du tiers-monde restent entièrement étrangers, rend impossible le dépassement du "retard" dans le cadre du capitalisme.

Conséquence d'une agression extérieure, d'un bouleversement des structures à partir de la pénétration d'un type de rapports historiquement plus avancés, le sous-développement ne peut se concevoir comme la conséquence de l'évolution interne de ces pays. Il n'est pas issu de l'action de leurs lois objectives mais apparaît comme le résultat de la perturbation de cette action; Cet aspect a une importance primordiale, et il n'est pas dégagé par les textes, ce qui aura des répercussions graves sur la définition de la stratégie de développement. En effet, la clarification de l'aspect signalé rend évident que c'est "*le développement dépendant qui a déterminé le sous-développement, et non le sous-développement qui a déterminé la dépendance*" (2).

De cette compréhension ou pas, dépendra la détermination des priorités et de démarche pour sortir du sous-développement.

Dans ces textes, la réflexion n'est pas poussée à son ultime prolongement, ce qui empêche la conception du sous-développement de revêtir son statut qualificatif premier. Comme nous le verrons par la suite. La définition continuera à s'appuyer exclusivement sur les données quantitatives, excluant toute possibilité scientifique

1) Charte Nationale, p. 121.

2) Sciences sociales, 3 (77), p. 141

d'en saisir les contours et, par là, sa réalité spécifique. On ne comprendra pas que son dépassement ne signifiera pas dépassement du "*retard accumulé dans tous les domaines*" (1) et passage de la "*société traditionnelle à la société industrielle*", par le biais d'une industrialisation, même intensive. La croissance de la production, le développement des forces productives, ne signifient rien si tout le processus continue à se mouvoir dans le cadre de la division internationale capitaliste du travail. Dans de telles conditions, le sous-développement ne fera que se reproduire, comme corollaire du développement capitaliste global.

Un autre aspect est totalement sous-estimé, pour ne pas dire passé sous silence, c'est celui relatif à la révolution scientifique et technique qui a transformé la science en force productive directe. Aujourd'hui, la création d'un secteur de recherche exige beaucoup de moyens matériels et humains qui ne sont pas à la portée de l'ensemble des pays nouvellement indépendants, pris isolément ou en tant que communauté. Devant cet état de fait, les possibilités offertes par le système socialiste mondial sont ignorées.

2.2.1.2. Essence

Voyons maintenant les réponses amenées à notre deuxième question et ayant trait à l'essence du sous-développement.

Dégager l'essence d'un phénomène consiste à saisir sa nature à travers la découverte et l'articulation de ses traits distinctifs. Elle exprime, au delà des conjonctures, la permanence d'un certain nombre de déterminations qui donnent toute la mesure du phénomène dans son originalité et sa spécificité. Elle explique son dynamisme et sa répétition.

Les textes situent la dimension nodale à deux niveaux différents mais intimement liés. La dimension interne et la dimension externe sont les deux paliers à partir desquels l'analyse est enclenchée. La domination et la dépendance forment le contenu de la face externe. La désarticulation et le blocage traduisent la réalité interne du phénomène.

¹) Charte Nationale, p. 121.

Le *Programme de Tripoli* parle de "*l'économie dépendante et désarticulée*" ⁽¹⁾. Cette appréciation est reprise par la *Charte d'Alger* qui amène des précisions quant aux formes que revêt cette dépendance, conçue comme étant "*principalement une dépendance commerciale, une dépendance technique, une dépendance financière et une dépendance humaine*" ⁽²⁾. Face à cet éventail des formes de dépendance, quoi de plus simple que de conclure que nous avons affaire à une "*économie vulnérable*" ⁽³⁾.

La *Charte Nationale* ne poursuit pas l'approfondissement dans la mesure où elle considère la phase de libération nationale comme achevée, et la dépendance comme une caractéristique appartenant au passé.

Dans le *Programme de Tripoli*, nous retrouvons un ensemble de manifestations censées exprimer la quintessence de la dépendance et se traduisant par "*l'importance des échanges extérieurs par rapport à la production nationale, et la part prépondérante de la France dans les échanges (l'Algérie a toujours été le premier client et le premier fournisseur de la France), les investissements, les règlements de la balance des comptes, l'absence d'industrialisation*" ⁽⁴⁾. La *Charte d'Alger* précise que "*le commerce extérieur de l'Algérie constitue une cause de vulnérabilité essentielle de son économie parce qu'il représente une part trop importante du produit intérieur et qu'en outre il est insuffisamment diversifié*" ⁽⁵⁾. Mais là n'est pas la cause unique. La vulnérabilité "*réside dans la structure des échanges extérieurs, dans les relations financières et dans l'héritage d'une administration lourde*" ⁽⁶⁾.

Au niveau interne, cela s'exprime par l'existence "*d'une économie déséquilibrée et désarticulée*" ⁽⁷⁾ selon la formulation du *Programme de Tripoli*. Pour la *Charte d'Alger*, cette absence d'intégration trouve sa source explicative dans "*la mutation actuelle de l'agriculture retardataire où les dépenses d'investissement et d'exploitation sont très faibles et où l'autoconsommation absorbe la plus grande*

¹) Programme de Tripoli, p. 36.

²) Charte d'Alger, p. 88.

³) Idem, p. 90.

⁴) Programme de Tripoli, pp. 35-36.

⁵) Charte d'Alger, p. 90.

⁶) Idem, p. 80.

⁷) Programme de Tripoli, p. 36.

partie de la production. Le fellah n'a rien à offrir, n'ayant même pas d'argent pour acheter, ne peut être ni fournisseur, ni client des autres secteurs de l'économie" (1).

La *Charte Nationale* se contente de parler de la perte de "*leur cohésion interne*" (2) par les pays sous-développés.

2.2.1.3. Caractéristiques

Pour terminer cet exposé de la notion de sous-développement, arrêtons-nous un instant sur ses caractéristiques, telles qu'elles apparaissent à la lecture des textes. Malgré les évolutions constatées ici et là, il est facile de montrer que la même démarche méthodologique est à la base de toutes les analyses. Elle ne peut que déboucher, au travers d'un éclectisme envahissant, sur les mêmes résultats globaux. Les prémisses libérales se trouvent enveloppées de conclusions à consonances marxistes.

Justifions ces affirmations en exposant les différents types d'approches utilisées. Schématiquement trois approches s'offrent à nous : l'approche critériologique, l'approche évolutionniste et l'approche s'appuyant sur le manque ou l'insuffisance en dotation en facteurs.

L'approche critériologique est celle qui occupe le premier rang par l'importance et la densité. Le sous-développement est, ici, identifié à l'existence ou pas d'un certain nombre de critères, expressions des manifestations les plus apparentes et les plus concrètes. Ils *ne* peuvent constituer de ce fait des indices alors qu'ils sont présentés comme sources, causes et effets simultanément. Nous pouvons les regrouper en critères technico-économiques, critères extra économiques, critères de caractère structural, et critères internationaux.

Les critères technico-économiques connaissent une progression graduelle. Le *Programme de Tripoli* constate "*la grande disparité des revenus*" et "*la non intégration au circuit économique de deux millions d'Algériens*" (3).

La *Charte d'Alger* estime que "*le sous-développement se traduit par la combinaison des données suivantes : le poids de l'agriculture dans l'économie*

¹) Charte d'Alger, p. 87.

²) Charte Nationale, p. 26.

³) Programme de Tripoli, p. 37.

nationale, la faiblesse de l'industrie, le sous-emploi, et la faiblesse du revenu individuel des populations, surtout rurales, et la diffusion restreinte des techniques modernes" (1).

La *Charte Nationale* étend la réflexion aux modalités de fonctionnement de l'économie en affirmant : *"La colonisation a légué au peuple algérien une économie aux structures archaïques, fondée sur l'agriculture et l'exportation des matières premières, orientée vers l'exportation des produits bruts et caractérisée par l'inexistence d'une infrastructure industrielle" (2).* De plus, une évaluation est faite de cette *"économie de subsistance" (3)*, profondément marquée par *"des goulots d'étranglement" (4).*

Les critères extra-économiques se retrouvent dans le *Programme de Tripoli* et la *Charte d'Alger*. Pour le premier, le sous-développement se reconnaît à *"l'exode rural, l'émigration, l'analphabétisme, la déficience de l'habitat et l'organisation sanitaire" (5)* La seconde note l'existence uniquement de *"quelques cadres supérieurs et intellectuels" (6)* et poursuit : *"L'Algérie constitue une masse non préparée à la diffusion des techniques modernes... L'obstacle à la diffusion des techniques est constitué par la faiblesse du revenu et par l'analphabétisme" (7)*

Plus développés, les critères structuraux sont communs aux trois textes.

"Deux secteurs reliés entre eux par un réseau commercial fragile y coexistent" (8), caractérisant la situation du pays, selon le *Programme de Tripoli* qui complète, en faisant remarquer que le premier s'accompagne de dynamisme, alors que le second, faute de *"moyens techniques et financiers" (9)* se maintient dans l'inertie et l'immobilisme.

La *Charte d'Alger* parle de *"dualisme économique exacerbé"*, en relevant que *"le dualisme est caractérisé par la coexistence de deux systèmes économiques, l'un*

1) Charte d'Alger, pp. 85-86.

2) Charte Nationale, p. 76.

3) Idem, p. 123.

4) Idem, p. 176.

5) Programme de Tripoli, p. 37.

6) Charte d'Alger, p. 38.

7) Idem, p. 86.

8) Programme de Tripoli, p. 36.

9) Ibidem.

évolué, l'autre retardataire, sans relations entre eux" (1). Mais ce dualisme ne concerne pas simplement les rapports entre l'agriculture et l'industrie, car il est qualifié d' "inter-sectoriel, sectoriel et territorial" (2). "Le secteur moderne, fournissant 60% de produits agricoles, tourné vers une économie de marché, et le secteur retardataire, tourné vers une économie de subsistance" (3).

La *Charte Nationale* n'aborde qu'un seul volet, et de manière indirecte : "La Révolution Agraire met fin au dualisme entre secteur traditionnel et secteur développé" (4). La logique de cette dénomination implique que la solution passe par l'accession du second secteur au niveau du premier, oubliant que seul "un démantèlement des structures peut ouvrir la voie à une modification dynamique de la structure d'ensemble de l'économie" (5).

Les critères internationaux sont spécialement repris par la *Charte Nationale* qui reconnaît qu'une des sources du sous-développement réside dans les mécanismes des échanges internationaux qui se font au détriment des pays du tiers-monde. Nous sommes au coeur de la théorie de la détérioration des termes de l'échange, si chère à P. Prebisch : "La revalorisation des prix des produits de base est un facteur primordial pour améliorer les termes de l'échange" (6).

L'approche évolutionniste apparaît comme une version adaptée des théories évolutionnistes de la pensée scientifique de la fin du 19^e siècle. Elle se particularise par son suivisme à l'égard des phases de développement normales, naturelles, qu'a connues l'Europe, élevées au rang de modèles, dépouillées de leurs caractères historiques et temporels.

L'impact de l'ouvrage *Les étapes de la croissance économique*, de Rostow, est certain. Ce dernier "décrit une succession de cinq séquences jalonnant un tracé linéaire du développement : tradition --transition-- décollage --maturité-- consommation intensive. A l'aide de cette chronologie rigide, il est possible de mettre

1) Charte d'Alger, p. 87.

2) Ibidem.

3) Ibidem.

4) Charte Nationale, p. 74.

5) *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 1971

6) Charte Nationale, p. 127.

en position les sociétés existantes, sans qu'aucune d'entre elles puisse être inédite" (1).

"Cette conception déterministe et universaliste du développement des sociétés reste encore dominante si l'on note la fréquence de certaines expressions telles que "retard"; "structures archaïques"; "décollage", "rattrapage", "maturité", ... (2).

Des éléments à la base de cette réflexion se retrouvent dans ces textes :

Le *Programme de Tripoli* fait la distinction entre "ancienne société" et "société nouvelle" (3), alors que la *Charte d'Alger* associe "la société coloniale traditionnelle" (4) à "l'arriération économique" (5).

La *Charte Nationale*, apparemment la plus avancée, est celle qui en est le plus imprégnée. Les expressions suivantes en sont l'illustration "sortir de la stagnation" (6), "condition du décollage" (7), "société moderne" (8), "retard accumulé par rapport aux nations avancées" (9), "éliminer les pôles de stagnation" (10) ... C'est là la confirmation que "le développement s'exprime par l'effort à fournir pour rattraper le retard" (11) et se traduira par le passage d' "une économie traditionnelle fondée sur le secteur et les activités agricoles, à une économie moderne" (12).

Le manque ou l'insuffisance de dotation en facteurs est également à la base de la caractérisation du sous-développement.

Le *Programme de Tripoli* aborde l'excédent en main-d'oeuvre "La surpopulation relative des campagnes permet une mobilisation rapide de la main-d'oeuvre inemployée pour la conquête des sols" (13).

La *Charte d'Alger* remarque que "l'Algérie possédait à peine quelques industries d'une certaine importance" (14) et s'inscrit dans la logique de la Banque

1) PREBICH, P., *Sociologie du Tiers-monde*, p. 22.

2) Ibidem.

3) *Programme de Tripoli*, p. 25.

4) *Charte d'Alger*, p. 40.

5) Idem, p. 47.

6) *Charte Nationale*, p. 11.

7) Idem, pp. 12-13.

8) Idem, p. 8.

9) Idem, p. 80.

10) Idem, p. 83.

11) Idem, p. 121.

12) Idem, p. 79.

13) *Programme de Tripoli*, p. 41.

14) *Charte d'Alger*, p. 38.

Mondiale qui rappelait dans son rapport de 1978 : *"La formation d'une classe d'entrepreneurs et de gestionnaires compétents et l'édification d'institutions appropriées est la première étape à laquelle doivent s'attaquer les pays sous-développés"* (1).

Pour la *Charte Nationale* enfin, et relativement au dernier aspect, le sous-développement *"se caractérise précisément par l'absence ou la limitation des moyens d'accumuler"* (2).

Le manque de capital constitue donc l'obstacle le plus important à toute politique de développement.

2.2.2. Le développement, figure inversée du sous-développement

Les problèmes de développement occupent à juste titre une place grandissante, à la mesure de la découverte toujours renouvelée de leur caractère complexe et délicat. L'expérience se charge de montrer aux uns et aux autres que le développement ne peut être réduit de manière volontariste, à une simple opération de dépassement du retard hérité du colonialisme, grâce à des mesures économiques et financières.

A l'enthousiasme des années soixante, succède un réalisme teinté de scepticisme quant à la possibilité d'un *"développement rapide"* (3) qu'évoquaient le *Programme de Tripoli* et la *Charte d'Alger*. Cette prise de conscience sert en même temps de justification aux éventuelles erreurs, commises ou à commettre, en soulignant que cette difficulté est commune à tous les pays du tiers-monde. Seule une tension de force permanente aidera à surmonter les problèmes. La *Charte Nationale* peut, dès lors, proclamer que *"ce sont les concepts de développement et de libération économique qui semblent appelés à marquer, pour le dernier quart de siècle, aussi bien les relations entre les états ou les groupes d'états, que les conditions de la vie politique à l'intérieur de chaque pays, plus particulièrement au sein du tiers-monde"* (4).

1) Rapport BIRD, 1978, p. 7

2) Charte Nationale, p. 153.

3) Idem, p. 12.

4) Idem, p. 186.

Un grand pas a été fait, comparativement à la *Charte d'Alger* qui, elle, s'intéressait uniquement à "*la primauté absolue du problème de la lutte contre le sous-développement*" (1). Il y a passage d'une phase à une autre, marquée par la transformation du caractère des préoccupations.

Dans la *Charte d'Alger*, la réalité du sous-développement, les efforts de transformation à entreprendre, pèsent de tout leur poids et imprègnent de leur sceau l'esprit des rédacteurs. Dans la *Charte Nationale*, l'expérience engagée est la source de toute réflexion et elle marque une forme de déification du développement. La terminologie change et le concept du sous-développement est employé comme s'il s'agissait d'une détermination d'un ensemble de critères nécessaires à la classification d'un phénomène dépassé, résolu. Ce concept tend à dégager, en la situant, l'origine du phénomène, et ne s'applique plus à la situation présente, du fait que la transformation est en cours et que la société, par les bienfaits du "*pouvoir révolutionnaire*", est devenue membre de la famille des "*pays en voie de développement*". Les indices ou critères du sous-développement n'apparaissent plus dans leur globalité, et les indices du développement ont commencé à les remplacer. Cette mutation atteindra son terme logique et, à ce moment, "*la société sera débarrassée de toutes les caractéristiques du sous-développement*" (2).

Comme nous le signalons dans l'intitulé, les textes présentent le développement comme l'anti-réalité, la figure inversée du sous-développement, et qui se réalisera à travers un processus complexe au cours duquel se concrétisera "*l'effort à fournir pour rattraper le retard*" (3). Cela signifiera "*le dépassement de l'arriération économique*" (4), et la concrétisation de la "*société nouvelle*" (5), ou "*société moderne*" (6).

La nouvelle réalité, issue du dépassement du sous-développement, sera confondue au double caractère que revêtira l'économie. Cette dernière sera libérée

1) Charte d'Alger, p. 120.

2) Charte Nationale, p. 120.

3) Idem, p. 121.

4) Charte d'Alger, p. 47.

5) Programme de Tripoli, p. 25.

6) Charte Nationale, p. 8.

de l'emprise des monopoles et du manque d'intégration et pourra se présenter comme une économie indépendante, aut centrée et intégrée.

Ces deux volets nous permettent de préciser les contours que revêtira la "société nouvelle", mais ne nous renseignent pas sur la base, c'est à dire le type de développement et les conditions qui le rendent le seul approprié. Aussi est-il indispensable de s'y arrêter pour cerner la nature de ce développement. Ce travail effectué, il deviendra aisé de suivre les cheminements et les phases que traversera ce développement, pour enfin en connaître les conséquences sociales attendues. La finalité attribuée à ce développement demeure l'amélioration des conditions des masses et la réalisation de la propriété nationale. A travers quels indicateurs s'exprimeront-ils ?

2.2.3. Pourquoi le développement ?

Certaines remarques nous permettent de localiser les sources justificatives de la mise en avant de la nécessité du développement comme objectif et moyen essentiel.

Le *Programme de Tripoli* le justifie politiquement par la mise en relief de "l'aspiration de notre peuple à un développement économique" (1).

La *Charte d'Alger* ne se penche pas directement sur cet aspect et se contente d'assurer qu'il "sera le résultat de la lutte contre le sous-développement" (2), revêtue de l'habit de "primauté absolue" (3) et puisant cette importance dans des considérations humanistes d' "extirpation de la misère et de l'oppression et de leurs cortèges de malheurs de toutes sortes" (4). Pour la *Charte Nationale*, il est intimement lié aux besoins de liquidation des séquelles de l'exploitation impérialiste, vu qu'il "correspond dans la réalité, au retard accumulé dans tous les domaines et aux efforts à fournir pour en sortir" (5). La réflexion procède d'une démarche plus vaste et plus dense, délimitant le champ d'action, la signification et la fonction qu'aura à assumer le développement. Cela trouve confirmation dans la citation qui

1) Programme de Tripoli, p. 37.

2) Charte d'Alger, p. 166.

3) Ibidem.

4) Ibidem.

5) Charte Nationale, p. 121.

suit "Le développement exprime l'effort à fournir pour rattraper le retard ; il définit la nature des transformations à réaliser dans tous les domaines en vue de s'arracher à l'état de sous-développement ; il détermine enfin les progrès à accomplir afin d'atteindre le niveau de vie capable de garantir la satisfaction correcte des besoins de l'homme" (1). Les raisons invoquées faciliteront la confusion, l'identification du développement à la modernisation. Nous avons là l'épanouissement d'une conception instrumentale, affirmée sans aucune équivoque par la *Charte Nationale* qui le considère "d'emblée comme un processus par lequel la révolution se propose d'accomplir les objectifs économiques, sociaux et culturels" (2). Cette vision nous autorise à nous interroger sur le devenir de ce processus une fois ses objectifs atteints. Quand le développement sera concrétisé, par quel autre moyen se frayera le cheminement de la Révolution ?

Cette réflexion teintée d'utilitarisme, fruit de la domination totalisante du politique, marquera de son empreinte, à des degrés divers, l'ensemble des orientations et expliquera pour une large part, leurs limites théoriques.

Toutes ces considérations aident à mieux faire transparaître la signification que revêt la notion de développement.

Le *Programme de Tripoli* l'assimilera à la "modernisation" (3), et la *Charte d'Alger* au processus de "construction des structures économiques du socialisme" (4) qui se réalisera mécaniquement du fait même de la concrétisation d'un certain nombre de tâches économiques et sociales. Signalons au passage que dans ces deux textes, aucune partie ni aucun paragraphe n'est consacré aux problèmes du développement. C'est la *Charte Nationale* qui, dans ses titres six ("*Les orientations principales de la politique de développement*") et sept ("*Les grands objectifs du développement*") nous fournit le plus de renseignements. Mais là également le contenu du développement s'apparente à la "modernisation et à l'expansion de l'agriculture" (5) et à "l'industrialisation" (6). Ces deux caractéristiques sont la

1) Charte Nationale, p. 121.

2) Ibidem.

3) Programme de Tripoli, p. 38.

4) Charte d'Alger, p. 61.

5) Charte Nationale, p. 157.

6) Idem, p. 166.

conséquence "d'un ensemble d'actions touchant à tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle, et ayant entre elles des liens qui les intègrent les uns aux autres, et en font les composantes d'un seul et même mouvement, dans la démarche comme dans la finalité " (1).

2. 2. 4. Nature du développement

La voie du développement capitaliste est unanimement rejetée par les trois textes, au profit de "*l'ouverture socialiste*"(2) ou, pour reprendre la terminologie qui revient le plus, "*l'option socialiste*" (3).

La *Charte Nationale* se fait plus tranchante en estimant que "*le développement en Algérie, c'est d'abord, essentiellement la mise en oeuvre, de manière cohérente et dans le cadre d'une politique planifiée, des actions nécessaires pour parvenir à concrétiser les objectifs que le socialisme en Algérie se propose d'atteindre*" (4). La nature "socialiste" du développement représente la toile de fond pour le déploiement de notre réflexion. Et si la *Charte d'Alger*, qui consacre le plus de place au capitalisme, reste muette sur les causes qui rendent inopérantes la voie de développement capitaliste dans les pays du tiers-monde, le *Programme de Tripoli* et la *Charte Nationale* recèlent des indications utiles pour notre souci méthodologique.

L'explication implicite fournie s'appuie sur une impossibilité pratique car "*le recours aux méthodes du libéralisme classique ne peut permettre une transformation réelle de la société*" (5) et sur un postulat théorique : "*L'entreprise capitaliste est incompatible avec les impératifs du développement et de l'indépendance économique*" (6).

Pour le *Programme de Tripoli*, le libéralisme "aggrave l'anarchie du marché, renforce la dépendance économique à l'égard de l'impérialisme, fait de l'Etat un organisme de transfert des richesses aux mains des mieux nantis et nourrit l'activité des couches sociales parasites liées à l'impérialisme" (7).

1) Idem, p. 122.

2) Charte d'Alger, p. 42.

3) Ibidem.

4) Charte Nationale, p. 125.

5) Programme de Tripoli, p. 37.

6) Charte Nationale, p. 132.

7) Programme de Tripoli, p. 132.

La *Charte Nationale* maintient le même cadre d'analyse : "*Motivés par la recherche du profit et ayant pour critères les coefficients qui mesurent le rythme avec lequel le capital se recycle et se multiplie, les groupements capitalistes ne peuvent adhérer à une politique qui réserve aux aspects qualitatifs et humains du développement, une place qui ne le cède en rien aux préoccupations de rentabilité financière*" (1). Elle poursuit, pour mieux asseoir son argumentation "*Du point de vue du développement, le rôle de l'entreprise capitaliste s'avère particulièrement négatif car celle-ci, au lieu de réinvestir dans le pays des fonds qu'elle tire de ses activités et de contribuer ainsi à renforcer l'accumulation nationale, s'évertue au contraire à transférer ses bénéfices vers l'étranger, et devient, de la sorte, un moyen de drainer la richesse nationale vers d'autres lieux*" (2).

La réflexion est toujours confinée dans la logique d'action du capital et nous avons là une des conséquences de la non perception du socialisme comme système économique et social, historiquement déterminé. De plus, il y a une identification du capitalisme aux comportements du capital individuel, ce qui complique la question en y ajoutant de la confusion. ,

Le fond du problème réside dans la possibilité ou non, pour les pays à structures précapitalistes, de passer au socialisme en faisant l'économie de toute une période historique, à savoir la phase de développement capitaliste. Les conditions permissives d'un tel rejet de la voie capitaliste ne sont pas introduites dans l'analyse, et seule la *Charte Nationale* se contente, en quelques phrases, de repousser de manière péremptoire le problème en déclarant : "*Tous les pays qui luttent pour une indépendance réelle s'engagent dans une dialectique socialiste. On a baptisé "voie non-capitaliste un tel phénomène. Cette thèse est incapable de rendre compte des développements réels de la pratique sociale dans notre pays*" (3).

Ignorer ces conditions permissives expose à une multitude de dangers, d'autant "*qu'il est impossible qu'une société qui se trouve à un degré de*

1) *Charte Nationale*, p. 132.

2) *Ibidem*.

3) *Charte Nationale*, p. 25.

développement inférieur ait à résoudre des problèmes et des conflits qui sont nés et n'ont pu naître que dans une société beaucoup plus évoluée" (1).

Nous savons que cette problématique a été de longue date étudiée par les théoriciens du socialisme. Engels a été le premier à formuler les hypothèses de base qui seront développées par la suite par Lénine.

En réponse à des révolutionnaires russes qui s'interrogeaient sur les possibilités d'une évolution abrégée vers le socialisme, en s'appuyant sur la propriété communautaire largement répandue, Engels répondit :

« Il est non seulement possible mais certain qu'après la victoire du prolétariat et la socialisation des moyens de production chez les peuples d'Europe occidentale, les pays à peine entrés dans la voie de la production capitaliste et où subsistent encore des usages clanaux ou leurs vestiges, peuvent utiliser les restes de propriété communautaire et les coutumes populaires correspondantes, comme un puissant moyen pour hâter sensiblement leur évolution vers la société socialiste et éviter une grande part de souffrances et de luttes que nous avons à traverser en Europe occidentale. Mais uniquement à condition que l'Occident encore capitaliste leur donne l'exemple et les soutienne encore activement

C'est seulement lorsque l'économie capitaliste sera vaincue dans son pays d'origine, et là où elle est parvenue à son épanouissement, seulement lorsque les pays arriérés verront par cet exemple "comment cela se fait", comment mettre les forces productives de l'industrie' moderne en tant que propriété sociale, au service de l'ensemble de la société, c'est alors seulement que les pays arriérés pourront entrer dans cette voie d'évolution abrégée. Cela ne concerne pas seulement la Russie, mais tous les pays qui en sont à un degré de développement pré-capitaliste » (2).

Cette appréciation fut actualisée par Lénine qui, s'adressant au Congrès de la III^{ème} Internationale, rappela :

¹) MARX et ENGELS, *Oeuvres choisies en 3 volumes*, Editions de Moscou, t. 11, p. 422.

²) Idem, p. 122.

« La question se posait ainsi : *Pouvons-nous considérer comme juste l'affirmation que le stade capitaliste de développement de l'économie est inévitable pour les pays arriérés, actuellement en voie d'émancipation, et parmi lesquels on observe depuis la guerre, un mouvement vers le progrès ? Nous y avons répondu par la négative. Si le prolétariat révolutionnaire victorieux mène parmi eux une propagande systématique, si les gouvernements soviétiques les aident par tous les moyens à leur disposition, on aurait tort de croire que le stade de développement capitaliste est inévitable pour les peuples arriérés* » (1).

La théorie scientifique avait déjà posé et résolu le problème en mettant en avant la nécessité de réunir deux conditions la victoire du socialisme dans un ou des pays matériellement préparés, et l'aide qu'il apportera aux pays pré-capitalistes.

Tout cet éclairage théorique est allègrement écarté, comme est écarté l'impact de la loi du développement inégal du capitalisme. L'action de cette dernière, dans la perspective d'un choix de la voie capitaliste accentuerait les inégalités et maintiendrait la dépendance.

2.2.5. Les objectifs du changement

La réalisation des objectifs de développement retenus doit obéir à la mise en place d'un ensemble de préalables et d'impératifs indispensables. Les trois textes y insistent, chacun à sa manière, malgré l'existence de points de convergences.

Le *Programme de Tripoli* met l'accent sur les facteurs internes et externes, tandis que la *Charte d'Alger* s'arrête essentiellement sur le rôle du capital humain. La *Charte Nationale* concentre son attention sur les données internes et introduit un nouveau thème, celui de la technologie.

La réflexion s'élabore dans le *Programme de Tripoli*, en termes d'impératifs, signifiant par là que tout manquement d'un des éléments définis compromettrait l'oeuvre à entreprendre : "*Faire disparaître l'emprise des monopoles par une refonte des relations . économiques avec l'étranger et d'abord avec la France, éliminer les obstacles internes par une transformation radicale des structures de la vie rurale,*

¹) LENINE, tome 31, p. 247.

industrialiser pour répondre aux besoins du peuple, tels sont ces impératifs que requiert le développement du pays" (1)

Pour la *Charte d'Alger*, "*partout le développement économique dépend davantage de la formation d'hommes qualifiés que de l'accumulation des richesses matérielles*", et c'est là les formes d'action d'une "loi" (2). Elle reconnaît que "*l'amélioration des conditions d'existence des masses rurales est à la fois l'objectif essentiel et une condition importante du développement économique et social*" (3). Il y a expression du souci d'arriver à une augmentation de la demande effective des ruraux comme facteur dynamisant du processus de développement.

Et pour la *Charte Nationale*, "*le développement exige à la fois l'établissement de structures socio-économiques nouvelles et justes, la récupération des richesses nationales et leur valorisation, le relèvement du niveau intellectuel et politique des masses, une épargne collective substantielle, une planification très stricte des priorités, une répartition équitable des revenus*" (4). Elle relève le rôle important de la technologie : "*Son acquisition*" constitue une condition indispensable pour "*sortir du sous-développement et pour s'insérer dans le mouvement universel vers le progrès*" (5).

Le "développement" comme anti-réalité du "sous-développement", présentera une double caractéristique : au niveau interne, il traduira la libération économique vis à vis de l'étranger ; et au niveau interne, le dynamisme et l'intégration économique.

Si le *Programme de Tripoli* se contente d'indications relatives à "*l'apparition d'une économie nouvelle*" (6) qui sera "*libérée des séquelles du colonialisme et des survivances du féodalisme*" (7), sans autre précision, la *Charte Nationale* reste muette sur toutes les questions touchant de près ou de loin aux phénomènes de la dépendance. Par contre, des informations précieuses mais insuffisantes jalonnent la *Charte Nationale* qui identifie l'indépendance, essentiellement à "*la récupération des richesses naturelles, l'appropriation par la collectivité des grands moyens de*

1) Programme de Tripoli, p. 38.

2) Charte d'Alger, p. 66.

3) Idem, p. 68.

4) Charte Nationale, p. 11.

5) Idem, p. 149.

6) Programme de Tripoli, p. 35.

7) Ibidem.

production, l'équilibre des échanges extérieurs, l'indépendance financière de l'Etat, la création d'un marché national", et à "la maîtrise de la technologie" (1).

Par rapport à la dimension interne, si la réflexion se mène toujours en terme de "*modernisation*", il y a une formulation meilleure, mais seulement dans la *Charte Nationale*, de l'état futur à réaliser : "*Consolidation d'une économie nationale indépendante, intégrée et autocentrée, intensifiant en son sein les relations intersectorielles et les échanges entre les branches*" (2).

Une distinction profonde sépare le *Programme de Tripoli* et la *Charte d'Alger*, de la *Charte Nationale*, pour tout ce qui a trait à l'appréhension du phénomène de développement.

Nous savons que pour la "*conception trinitaire du développement*", la réalisation rapide nécessite la réunion des trois facteurs essentiels que sont les moyens financiers, la technologie et les marchés. Sur la base de ce qui a été avancé, il est possible d'affirmer qu'elle traverse de manière certes nuancée, le *Programme de Tripoli* et la *Charte d'Alger*. Combinée à l'utilisation de formulations à consonance marxiste, elle éclaire la formation du caractère éclectique souvent évoqué.

Même si les éléments constitutifs ne sont pas directement proclamés, elle se manifeste dans les effets attendus du développement, à savoir un accroissement de l'emploi et des revenus et un élargissement du marché intérieur, à la suite de l'augmentation du niveau de vie.

Dans les deux textes, le développement n'apparaît pas comme un processus global, et il est réduit à une augmentation du revenu national, de l'emploi et à la diffusion du progrès technique. Pour y parvenir, il suffit d'impulser la croissance de certains secteurs dits dynamiques.

Par ailleurs, de par l'insistance sur l'accroissement des revenus et la transformation des structures agraires par leur modernisation, il y a un rapprochement des positions de la C.E.P.A.L. qui voit dans l'élargissement du marché intérieur, un préalable important pour lever les obstacles à la croissance. C'est là une des multiples conséquences de l'optique dualiste qui croit en la

¹) Charte Nationale, p. 121.

²) Idem, p. 122.

possibilité du secteur moderne capitaliste de transmettre son dynamisme, pour peu que des réformes soient opérées dans les structures traditionnelles.

Cette conception se concrétisera en trois phases, et nous aurons une ascension du simple au complexe. Au stade agricole succédera le stade où apparaîtront les industries de transformation qui déblayeront le terrain pour l'industrie lourde, mais ce dernier stade ne sera atteint qu'à long terme. C'est là l'expression du contenu de la théorie des technologies intermédiaires, censée être créatrice d'emplois. Sans nous arrêter à une critique systématique, largement connue et partagée par divers courants, rappelons seulement son assimilation de la lutte pour le développement à la croissance de l'emploi. Le chômage est au coeur de cette démarche, alors qu'en réalité il n'est qu'un aspect du problème. La solution ne réside pas fondamentalement dans l'adoption d'une technologie au détriment d'une autre, mais dans la capacité à créer un processus de transformation structurelle à même d'entraîner une croissance continue et à long terme de l'emploi.

Dans la *Charte Nationale*, il y a un dépassement de l'empreinte unilatérale commune aux deux textes précédents. Le développement prend alors les contours d'un processus au cours duquel s'amorce et s'amplifie la croissance sectorielle, accompagnée d'une transformation de l'ensemble des structures de l'économie, processus que seule une industrialisation en grand du pays peut permettre.

Les prémisses de base rappellent les idées de List relatives au développement de l'Allemagne, dans le contexte de la domination internationale de l'économie anglaise. Cet auteur *"tentait de répondre à une question essentielle : De quelle manière peut-on, dans le cadre du capitalisme, liquider le retard économique des pays qui, par leurs particularités historiques et économiques se tiennent au dernier rang" de la "communauté mondiale ?"* (1).

Les phases de développement préconisées, rappellent à bien des égards celles définies par List pour la constitution d'un système productif national, basé sur l'industrialisation. L'édification de ce système productif national connaîtra trois

¹) NIKINE, A., *La jeunesse d'une science*, Editions de Moscou, p. 493.

phases "*L'Etat agricole et manufacturier*" doit se substituer à "*l'Etat agricole*", avant de céder la place à "*l'Etat agricole-manufacturier et commerçant*" (1).

La *Charte Nationale* envisage en effet de passer d'un état agraire à un état hautement industrialisé. Cette situation permettra à l'Algérie de forger ses propres outils techniques et de prendre une place de plus en plus grande sur le marché international par le développement des exportations des produits finis et des produits manufacturés.

CONCLUSION

L'utilisation des formules "*pays développés*", "*pays riches*", "*pays industrialisés*" pour désigner une catégorie de pays, et celles de "*pays sous-développés*", "*pays pauvres*", "*pays agraires*" pour désigner une autre, commune aux trois textes, est l'illustration pratique de l'erreur méthodologique consistant à ne pas s'appuyer sur la délimitation du type de rapports de production qui crée et perpétue le décalage et le clivage à l'échelle mondiale. La phase historique de ce clivage n'est pas située, et il finit par nous apparaître comme aussi ancien que la société. Il est l'expression d'une loi a-historique, en dehors du temps.

La responsabilité du capitalisme est affirmée particulièrement par la *Charte Nationale* qui, formellement partage l'idée que "*développement et sous-développement sont alors compris comme la résultante simultanée d'un processus unique qui lie structurellement et fonctionnellement cette double réalité qui coexiste à l'intérieur du complexe économique industriel*" (2).

Cette responsabilité s'estompe au niveau économique qui reste le plus décisif. La stratégie qui en découlera sera imprégnée formellement par un caractère anti-capitaliste, mais s'alignera en profondeur sur la logique propre aux objectifs d'ensemble de ce système. L'utilisation de la formule "*économie mondiale*" en est la parfaite illustration, car porteuse d'une double insuffisance. Avec la constitution du système socialiste mondial, il n'y a plus d'"*économie mondiale*", mais une économie internationale, dominée par la lutte qui se mène entre les deux systèmes sociaux, et

¹) BENACHENHOU, Développement et coopération internationale, Alger, OPU, p. 3.

²) OMINAMI, C., revue *Tiers-Monde*, 80-79, p. 717

qui est une forme particulière de transition du capitalisme au socialisme. Parler d' "*économie mondiale*" revient à masquer le caractère capitaliste, c'est à dire à la dépouiller de son originalité à laquelle se trouvent objectivement liés ses effets au niveau international.

Toute analyse qui refuse de prendre appui sur l'étude des rapports sociaux arrivera inéluctablement à revendiquer l'inexistence de la classe ouvrière en tant que force sociale porteuse des transformations futures. Dans cette optique, les références constantes au rôle des masses laborieuses apparaissent comme des mots d'ordre, profondément étrangers aux schémas théoriques de base. Si les travailleurs sont présentés comme artisans de leur propre libération, le noyau constitué par la classe ouvrière, comme moteur du mouvement social, n'est pas mis en exergue. Ce manque trouve sa source justificative dans le rejet du mode de production, entendu ici comme rejet de la production, et les rapports sociaux comme base de départ et fondement de l'évolution historique, au profit de la sphère des échanges. Le résultat final est la mise à l'écart de la lutte des classes comme facteur de réalisation des projets retenus.

La reproduction de la dissociation entre les facteurs endogènes et les facteurs exogènes est une autre facette de la démarche retenue. Cette absence de vision dialectique sera porteuse de tensions potentielles. Et l'étude de la formation économique et sociale algérienne n'est pas intégrée dans le prisme unifié et cohérent du couple facteurs internes / facteurs externes.

L'origine du phénomène du sous-développement n'est pas rattachée à la division internationale du travail, née au 18^{ème} siècle, comme corollaire de la transformation du capitalisme en système mondial. La sphère de la circulation est élevée à la première place dans le choix des instruments conceptuels, et cela justifie la place privilégiée prise par les manifestations apparentes extérieures (commerce, prix, technologie). Cette primauté accordée à la sphère des échanges assimilera la dépendance, par exemple, à un ensemble de flux et finira par donner un contenu caricatural à l'indépendance, qui signifiera l'élimination des formes "commerciales, financières et techniques" de la dépendance. Il est dès lors évident qu'à partir du moment où la balance des paiements est excédentaire, et où la source de

financement est essentiellement interne, de considérer que l'objectif de libération est atteint.

Le rôle des monopoles et du système capitaliste mondial, extrêmement contraignant, car organisant la division internationale du travail et dessinant les limites du développement des pays du tiers-monde, n'entrera pas dans le cadre des préoccupations stratégiques quand il s'agira, en dehors des slogans politiques d'analyser la réalité pour la transformer.

Le principe accordé à la sphère de la circulation présente, par certains côtés, une parenté théorique avec les thèses défendues par la C.E.P.A.L. et particulièrement celles se rattachant à la "détérioration des termes de l'échange". Cette Ecole a été, en effet, la première à concentrer sa réflexion sur le type de rapports qui s'établiront entre le "centre" et la "périphérie", par le biais des échanges de marchandises, investis pour la circonstance, d'une fonction décisive. La situation d'intégration à la division capitaliste internationale du travail et l'exigence des ressources financières pour l'achat des éléments constitutifs du système productif national, expliquent pour une large part l'importance excessive prise par les échanges, élevés parfois au rang de paradigme. L'accumulation en devient totalement dépendante et finit par s'y confondre.

Une autre forme d'expression de la démarche suivie, se traduit par l'intérêt énorme accordé à la structure des prix internationaux, épousant par là même, la célèbre thèse de Emmanuel ayant trait à "l'échange inégal", et qui concentre son attention sur le transfert de valeur qui s'effectue entre "centre et périphérie", mais au détriment des pays de cette dernière.

Enfin une autre filiation peut être retrouvée dans la thèse non moins célèbre des *Etapas de la croissance* de Rostow. L'ascension à la modernité s'opère par des phases différentes au cours desquelles apparaîtra et s'amplifiera le processus d'absorption et de dépassement des structures archaïques, pour peu que les trois facteurs de développement soient réunis, c'est-à-dire les moyens financiers, la technique et les marchés..

2.3. Fondements du développement

La notion de développement nous est apparue dans le chapitre précédent, comme intimement liée au besoin de dépassement des réalités du "sous-développement", et elle se confondait souvent avec un développement intensif des forces productives, dans la perspective de création de la base matérielle et technique de l'appareil productif national, en vue de la satisfaction des aspirations des masses populaires.

Il s'agira pour nous, maintenant, de considérer ces conditions économiques du développement, c'est à dire de questionner les textes pour connaître la logique à partir de laquelle s'élaborent et se conçoivent les mécanismes de formation de cet appareil productif national, de caractère autonome. Il est d'une importance cruciale de savoir si cette édification répond à des principes rigoureux, et si elle est subordonnée à l'action de lois objectives.

La science économique a, de longue date, élucidé les conditions et les éléments moteurs du processus de développement des forces productives en particulier, et de la "*richesse matérielle*" (1) en général. Et toute représentation du développement procède d'une vision théorique qui lui est propre. Les textes algériens ne peuvent faire exception, et ils nous offrent des éléments nombreux pour retrouver le contenu des catégories économiques à partir desquelles des réponses seront apportées à la double question que voici :

Comment la société va-t-elle assurer sa continuité dans le temps ?

Et comment va-t-elle réaliser la possibilité d'un accroissement incessant de la richesse matérielle ?

La citation suivante d'Engels pourra constituer un guide précieux pour la définition des étapes et le choix des instruments d'analyse indispensables à notre progression méthodologique

« *Tout développement de la société humaine au-dessus du niveau de la sauvagerie animale, commence à partir du jour où ... une partie du travail a pu être consacrée à la production, non plus de simples moyens de subsistance, mais de moyens de production. Un excédent du produit du travail par rapport aux frais d'entretien du travail, la formation et l'accroissement à l'aide de cet*

¹) MARX, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Editions Sociales, p. 15

excédent, d'un fonds social de production et de réserves, telles ont été et restent les bases de toute avance sociale, politique et intellectuelle » (1).

L'existence d'un "surplus" apparaît de ce fait comme la condition nécessaire mais non suffisante de tout progrès. La réalisation effective de ce dernier est liée à une utilisation productive d'une fraction du "surplus", c'est à dire au lancement d'un processus d'accumulation.

Ces deux moments sont à la base de tout processus de développement et ils constituent des points de passage obligés dans le cadre de notre problématique.

2.3.1. Surplus et développement

Le "surplus" revêt un caractère historique. Il ne peut apparaître que dans le cadre de conditions économiques et sociales particulières, supposant un niveau déterminé de la productivité du travail.

Historiquement son apparition s'est accompagnée de celle de la propriété privée et la division de la société en classes antagonistes, ce qui explique que son appropriation et son mode d'affectation soient au coeur des luttes sociales et des débats théoriques. Le "surplus" assume une fonction décisive dans tout processus de développement. Sa délimitation précise et rigoureuse, de même que la recherche de ses sources, de la sphère dans laquelle il se forme et des moyens de son accroissement, sont autant de questions qui nous interpellent.

2.3.1.1. Notion de "surplus"

La *Charte d'Alger* est le seul texte qui fait directement référence à deux reprises, aux éléments constitutifs du "surplus" et qui essaie de spécifier sa fonction et son utilité.

Abordant les conditions de la planification, elle précise qu'elle nécessite *"sur le plan économique..., la mobilisation et la centralisation du surplus économique, c'est à dire ce qui, dans la valeur de la production, dépasse ce qui est nécessaire à la consommation des travailleurs"* (2).

Nous avons là l'utilisation de deux indices qui sont incompatibles, vu que le

¹) ENGELS, *Anti-Dühring*, Paris, Editions Sociales, p. 222

²) Charte d'Alger, p. 73.

premier exprime une essence et le second un résultat physique. Ce type de démarche rend difficile la distinction entre "*l'objet créé par le travail*" et sa "*valeur*" (1).

En effet, pour éviter la confusion dans l'utilisation des concepts, il appartient à quiconque veut caractériser les résultats de la production sociale, de faire la distinction entre la formation de la valeur globale et celle de l'ensemble des valeurs d'usage, de la "*richesse matérielle*" (2). Chacune présente sa particularité : "*La fonction économique de la valeur consiste à traduire les dépenses socialement nécessaire de travail dans /a marchandise ; la fonction économique de la valeur d'usage consiste à exprimer les rapports entre les propriétés des biens et les besoins des hommes*" (3)

Ainsi si la réflexion part de ce qui est "*nécessaire à /a consommation*", cela signifie tout simplement qu'elle s'effectue relativement à "*!a totalité du produit social*" (4), et que le "surproduit" serait constitué par ce qui reste, une fois les besoins de consommation satisfaits.

Or Marx avait déjà démontré dans le *Programme de Gotha*, qu'avant d'arriver à la consommation individuelle, résultat de la répartition individuelle, une série d'opérations s'imposaient, consistant à défalquer de la "*totalité du produit social*" :

"Premièrement : un fonds destiné aux moyens de production usagés ;

Deuxièmement : une fraction supplémentaire pour accroître la production ;

Troisièmement : un fonds de réserves ou d'assurances contre les accidents, les perturbations dues à des phénomènes naturels, ...

Reste l'autre partie du produit total réservé à la consommation. Mais avant de procéder à la répartition individuelle, il faut encore retrancher :

Premièrement : les frais généraux d'administration qui sont indépendants de la production

Deuxièmement : ce qui est destiné à satisfaire les besoins de la communauté : écoles, installations sanitaires...

Troisièmement : le fonds nécessaire à l'entretien de ceux qui sont incapables de travailler...

1) MARX et ENGELS, *Le programme de Gotha*, Oeuvres choisies, t. III, p. 12.

2) MARX, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Editions Sociales, p. 15

3) ANTCHICHKINE, A., *Théorie de la croissance de l'économie socialiste*, Moscou, Ed. du Progrès, p. 39

4) MARX et ENGELS, : Tome 3, p. 12

C'est alors seulement que nous arrivons... à cette fraction des objets de consommation qui est répartie individuellement entre les producteurs de la collectivité" (1)

Si nous considérons la formation de la valeur globale, nous sommes obligés de réfléchir par rapport à la relation travail nécessaire / sur-travail, étant entendu que la valeur du surproduit est dépendante de la quantité de sur-travail extorqué. Un autre problème surgit quand on parle de "valeur de la production" : S'agit-il de "*la valeur totale du produit ou seulement de la fraction de valeur que le travail est venu ajouter à la valeur des moyens de production consommés*" ? (2) La réflexion évacue totalement la partie relative à la compensation de l'usure des moyens de production utilisés.

Cette conception erronée se manifesterait de nouveau au moment où il est question de l'exigence de l'amélioration des conditions de vie des masses rurales. "*Cette exigence qui se traduit par un accroissement de la consommation, entraîne donc une diminution du surproduit social*" (3).

Nous savons que le "*surproduit*" s'identifie à "*la partie du produit social qui cristallise le travail supplémentaire*" (4). Il dépend donc de la quantité de sur-travail et du niveau de développement des forces productives et, à travers lui, de la productivité du travail. Et il est connu que, dans certaines conditions, une augmentation de la consommation peut entraîner celle de la productivité, aboutissant à un accroissement du produit social global.

2.3.1.2. Origine du "surplus"

Le travail est une nécessité éternelle de l'homme et il est à la base de l'existence de toute société.

Si le surplus correspond à une fraction du revenu national, produit du travail additionnel, il faut rappeler que tout travail ne concourt pas à la création du revenu national. En effet, seul le travail productif, travail dépensé dans la sphère de la

¹) MARX et ENGELS, *Oeuvres choisies*, Moscou, Editions du Progrès, tome 3, pp. 12-13.

²) Ibidem.

³) Charte d'Alger, p. 59.

⁴) Nouveau Dictionnaire économique et social, Editions Sociales, p. 600

production matérielle, remplit deux fonctions essentielles : il rapporte sur le produit fini, la valeur des matières premières et une partie de la valeur des autres moyens de production ; et il crée une nouvelle valeur qui se subdivise en deux parties : la première correspond à la valeur de la somme des biens de consommation et des services nécessaires à l'entretien des ouvriers et de leurs familles ; et la deuxième correspond au surplus.

La distinction entre "travail productif" et "travail improductif" revêt une importance capitale, déterminante, car c'est sur cette base que s'élabore et s'organise tout modèle de croissance. Si cette problématique n'est jamais présente dans le *Programme de Tripoli*, elle imprègne à des degrés différents les deux autres textes.

Dans la *Charte d'Alger*, plusieurs approches coexistent et elles sont toutes de nature identique. La première, de type critériologique, stipule qu' "*il convient de souligner l'importance du tourisme en tant que secteur productif, par ses effets sur la balance des paiements et sur le plein emploi*" (1).

Deux critères aident à spécifier la nature productive ou non d'un secteur économique. Le premier a trait à la possibilité qu'il offre pour se procurer des revenus à base de devises, et le second à celle de créer des emplois supplémentaires.

Cette vision rappelle les remarques formulées par Baran à l'égard de la pensée bourgeoise dans ce domaine : "*Ainsi le travail devient indifférencié, seules les variations de rémunération subsistent. N'importe quelle activité peut dès lors être considérée comme productive, par définition, à la seule condition d'avoir un équivalent monétaire sur un marché, à la seule condition d'être marchande*" (2).

La deuxième approche s'appuie sur le caractère utile ou non du travail, pour opérer la distinction : "*Convenablement mobilisé, dans une lutte contre la nature, le peuple trouvera lui-même les moyens de multiplier les travaux utiles*" (3).

Un tel point de vue présente d'évidentes insuffisances. Marx avait déjà rappelé, dans l'ouvrage les "*Grundriss*" que "*le travail peut être nécessaire sans être productif*".

1) Charte d'Alger, p. 72.

2) BARAN, P.A., *Economie politique de la croissance*, Paris, Editions Maspéro, p. 80

3) Charte d'Alger, p. 75.

. Une troisième possibilité de définition s'offre à nous quand il est question de "gonflement parasite des services" (1). Indirectement on donne des indications, ou du moins on délimite les contours des services productifs qui se situent en dehors du "secteur des services". Cette interprétation trouvera confirmation dans l'extrait suivant : "...L'excessive importance qu'a prise, chez nous, ce que les techniciens de l'économie nomment secteur tertiaire, ou l'ensemble des services, et que nous appellerons plus simplement l'ensemble des travailleurs non productifs" (2).

Méthodologiquement cette définition est l'aboutissement de la théorie sectorielle de Colin Clark, dont toute la pensée "repose sur la distinction de trois secteurs en toute économie, malheureusement non définis" (3).

Cette absence de rigueur trouve confirmation dans la tentative de cerner et de préciser ce que sont les activités de services, "cette appellation recouvre des activités variées dont la plupart exigent un nombre beaucoup moins grand de biens d'équipement que l'industrie ou l'agriculture" (4).

Ce type d'analyse est porteur de malentendus théoriques, dus essentiellement au fait que sous un habit totalisant elle obscurcit les spécificités. Certains services dans un contexte déterminé auront une dimension productive, et inversement toutes les activités des secteurs primaires et secondaires ne sont pas productives. Le plus important à ce niveau demeure le type d'activité et non le lieu où elle s'exerce.

Cette représentation s'éloigne de la distinction de principe entre "travail productif" et "travail improductif" se fondant sur la maîtrise et la transformation par l'homme des forces qui lui sont extérieures, en vue de la satisfaction de ses besoins.

La *Charte Nationale* semble faire un pas dans ce sens, dans cette direction, quand elle stipule que "c'est par les industries de base que se fait le passage capital de la matière brute au produit élaboré" (5). Elle semble aussi mieux saisir le rôle des transports qui "occupent une place déterminante comme base de logistique qui soutient le fondement de l'économie, en même temps qu'ils représentent une activité

1) Charte d'Alger, p. 86.

2) Idem, p. 156.

3) JAMES, H., *Histoire de la pensée économique au XX^e siècle*, Paris, PUF, t. 2, p. 602

4) Clark, C., *Les conditions du progrès économique*, Paris, PUF, p. 76

5) Charte Nationale, p. 67.

particulièrement lucrative au sein de cette économie" (1). Sans nous attarder sur; les critiques à faire par rapport au deuxième volet de la citation, il est possible d'affirmer que le premier volet autorise de doter l'activité des transports d'un caractère productif, ce qui, théoriquement est justifié. En effet, "bien que ne participant pas à la modification physique des objets de travail, l'activité de transport en est un élément indispensable. Les masses de produits n'augmentent pas par suite de leur transport. Cependant la valeur d'usage de ces objets ne se réalise que lors de leur consommation et celle-ci peut rendre nécessaire leur déplacement dans le procès productif . additionnel qui est celui de l'industrie des transports" (2).

Cette absence de cohérence et de critère rigoureux d'analyse reflète une difficulté d'identification réelle. Cependant, quand bien même le contenu de la notion de "travail productif" évolue, il n'en demeure pas moins que les possibilités de sa fixation scientifique existent à partir du moment... où le produit individuel est transformé en produit social, en produit d'un travailleur collectif dont les différents membres participent au maniement de la matière, à des degrés divers, de près ou de loin, ou même pas du tout, les déterminations de travail productif du travailleur productif s'élargissent nécessairement. Pour être productif, il n'est plus nécessaire de mettre soi-même la main à la pâte ; il suffit d'être un organe du travailleur collectif ou d'en remplir une fonction quelconque. La détermination primitive du travail productif, née de la nature même de la production matérielle, reste toujours vraie par rapport au travailleur collectif considéré comme une seule personne, mais elle ne s'applique pas à chacun de ses membres pris à part" (3).

Faute de pouvoir définir avec précision les contours, la place et le rôle du travail productif, les textes algériens se rabattent sur le travail en général qui se retrouve glorifié. La Charte Nationale va plus loin encore, en estimant que le socialisme "restaure et consolide le travail en tant que valeur qui garantit l'avenir, la prospérité et la sécurité de l'économie" (4)

Historiquement il est faux d'affirmer que l'éloge du travail est le propre du socialisme. Si ce dernier est fondé sur le travail, il n'en demeure pas moins vrai

1) Charte Nationale, p. 138.

2) Nouveau Dictionnaire économique et social, Editions Sociales, p. 639.

3) MARX, *Le Capital*, Livre 1, t. 2, pp 183.184.

4) Charte Nationale, p. 123.

que c'est la bourgeoisie qui, par le biais de l'Ecole classique, a la première mis en avant cet aspect.

Certes l'affirmation selon laquelle le travail est considéré comme source et garantie du développement de la société, est juste, mais à la condition d'apporter la précision selon laquelle *"le travail n'est pas la source de toute richesse. La nature est tout autant la source des valeurs d'usage (qui sont bien, tout de même, la richesse réelle), que le travail qui n'est lui-même qu'une force naturelle, la force de travail ou l'homme"* (1).

2.3.2. Surplus et productivité

L'apparition d'un surplus n'est possible que dans le cadre de conditions historiquement définies. Elle suppose un niveau déterminé de la productivité du travail qui offre la possibilité de création de produits excédant, au niveau social, les besoins des producteurs.

Le niveau de développement des forces productives et de la productivité du travail sont dans des rapports dialectiques et ils influent directement sur la grandeur de l'excédent économique. C'est ce qui explique pourquoi Marx estimait que *"ce qui distingue une époque économique d'une autre, c'est moins ce que l'on fabrique que la manière de fabriquer"* (2).

Cette vérité appliquée à la réalité des pays nouvellement indépendants prend encore plus de relief. Ces pays, au risque de voir leur situation s'aggraver, sont contraints de rejeter toute éventualité de refaire par eux-mêmes l'histoire des techniques de production et d'envisager, à partir de leurs conditions propres, la combinaison qui offre le plus de chances dans les gains de productivité. C'est dire l'importance d'une compréhension scientifique de ce qui est la productivité du travail, de son rôle et des moyens à la base de son élévation continue.

La prise de conscience des implications de cette problématique a des racines anciennes dans les pays dominés. En effet c'est l'incidence du progrès technique et son corollaire : l'augmentation de la productivité du travail qui, à l'origine, a été le fondement du rejet de la division capitaliste internationale du travail et de la mise en

¹) MARX, *Le programme de Gotha*, Oeuvres choisies, Ed. du Progrès, III, p. 9

²) MARX, *Le Capital*, Livre 1, t. 1, p 181.

avant de l'impératif d'industrialisation de ces pays. Les textes algériens n'échappent pas à ces préoccupations et ils nous fournissent des indications utiles à plus d'un titre.

Dans la *Charte d'Alger* comme dans la *Charte Nationale*, il y a une utilisation indifférenciée de plusieurs formulations pour caractériser la "productivité du travail".

La *Charte d'Alger* parle de "taux de productivité" ⁽¹⁾, de "productivité" ⁽²⁾, de "productivité générale" ⁽³⁾ mais jamais de "productivité du travail", qui est "*la capacité d'un travail donné doté d'une intensité définie, de fournir dans un temps déterminé, une certaine quantité de valeurs d'usage*" ⁽⁴⁾.

A partir de là, nous comprenons que la productivité se traduit toujours par un rapport, ce qui confère à l'expression "*taux de productivité*" le caractère de tautologie. Dans ce texte, il y a aussi une sous-estimation de la fonction de la productivité du travail quand il considère que "*la faiblesse du revenu national par habitant est la conséquence directe du sous-emploi*" ⁽⁵⁾. C'est là une manière d'accorder au temps de travail social global, le statut exclusif et unilatéral dans la création du revenu national, ce qui aboutit à ignorer la contribution de la productivité du travail dans l'accroissement du volume du revenu national, aux côtés de l'usure des moyens de production, c'est à dire de l'intensité avec laquelle les moyens de production sont utilisés au cours du processus productif.

La *Charte Nationale* parle de "*productivité du travail*" ⁽⁶⁾, mais une autre expression fait son apparition : "*productivité des travailleurs*" ⁽⁷⁾, ce qui laisse planer le doute quant à une délimitation conceptuelle rigoureuse entre la productivité du travail et le rendement. Les travailleurs n'ont pas de productivité, mais leur travail, dépensé dans des conditions sociales et techniques définies, se particularise par un niveau de productivité déterminé. Aussi, considérer que "*l'utilisation des machines les plus efficaces dans l'exécution des travaux agricoles est un élément fondamental pour élever la productivité des travailleurs de la terre*" (1), ne peut que nous autoriser

¹) Charte d'Alger, p. 60.

²) Idem, p. 67.

³) Idem, p. 78.

⁴) Nouveau Dictionnaire économique et social, Editions Sociales, p. 503.

⁵) Charte d'Alger, p. 86.

⁶) Charte Nationale, p. 149.

⁷) Idem, p. 159.

à estimer qu'il est question du *"rapport général entre les quantités produites (exprimées en unités physiques) et les composantes techniques de la production, soit les travailleurs pris comme unités, soit la superficie"* ⁽²⁾, c'est à dire du rendement.

Cette difficulté à cerner avec précision ce que représente la productivité du travail aura des répercussion certaines au moment où il faudra délimiter les facteurs à même de favoriser son élévation.

En premier lieu, la *Charte d'Alger* commence par s'intéresser à l'organisation du travail, cela à un double niveau. Elle insiste sur la nécessité d'améliorer les méthodes de travail et de penser à mettre sur pied de nouvelles structures de production. Elle retient *"l'élévation de la productivité à partir des moyens existants"* ⁽¹⁾, et elle reconnaît que *"dans un premier stade, l'organisation d'un système coopératif semble le meilleur moyen de dépasser cette forme d'appropriation et de permettre un renforcement de la productivité générale"* ⁽²⁾.

Les deux textes rappellent, en deuxième lieu, que la situation des producteurs a un impact certain sur le niveau atteint par la productivité. C'est une reconnaissance, même indirecte, de l'importance du rôle qu'assument les rapports de production. Deux extraits confirmeront nos dires : *"En effet ce taux de productivité n'est pas indépendant du niveau de consommation"* ⁽³⁾ et *"L'institution dans le cadre de la politique nationale des salaires, des stimulants matériels et moraux, liés à des normes de travail scientifiquement établies"* apparaît comme indispensable pour *"réussir l'élévation du niveau de la productivité"* ⁽⁴⁾.

Un troisième élément fait son apparition dans la *Charte Nationale* qui considère que *"de nos jours, la technologie s'affirme surtout comme un moyen d'augmenter la productivité du travail"* ⁽⁵⁾. Cet aspect est plus ou moins effleuré par la *Charte d'Alger* qui situe l'importance de *"l'investissement intellectuel sous toutes ses formes"* ⁽⁶⁾.

Un certain nombre de résultats sont attendus et accompagneront cette

¹) Charte d'Alger, p. 67.

²) Idem, p. 68.

³) Idem, p. 60.

⁴) Charte Nationale, p. 147.

⁵) Idem, p. 149.

⁶) Charte d'Alger, p. 67.

augmentation de la productivité du travail. Cela permettra *"de gagner à l'agriculture de nouvelles parcelles de terre"* (1) et de libérer une partie de la main-d'oeuvre qui paraît s'orienter vers d'autres secteurs. *"Il s'agit... là aussi de répondre aux exigences de la productivité qui, en s'élevant, dégage un surcroît de forces à réaffecter et à réutiliser d'une manière plus efficace"* (2).

Une autre conséquence, de nature sociale, en sera également issue. Il est prévu, en plus d'un salaire minimum garanti, l'instauration d' *"une rémunération complémentaire dont le taux évoluera en fonction de la productivité du travail"* (3).

Bien que dévoilant le rôle de la productivité du travail dans l'évolution, les textes algériens présentent beaucoup d'inconséquences dues, à notre sens, au fait de ne pas voir que la *"productivité globale"* est *"la résultante de deux phénomènes de nature très différente: le premier ou productivité proprement dite, consistait en une augmentation effective de la capacité productive par amélioration des processus productifs (mécanisation, nouvelles méthodes de travail) ; le second ou intensité, aboutissent à une augmentation du nombre de produits et de leur valeur sans modification de la technique, uniquement grâce à l'intensification du travail (cadences plus rapides par exemple)"* (4).

2.3.3. Le processus d'accumulation

Le processus d'accumulation est un moment spécifique du processus économique dans son ensemble. Ce dernier peut être identifié comme un *"développement contradictoire dans le temps et l'espace d'une activité économique déterminée qui, tout en se répétant constamment, tend, par son mouvement propre, à s'accroître et à se transformer sous la forme d'un ensemble de séquences ininterrompues"* (5).

Dans le cadre des activités économiques qui expriment le mouvement économique, l'accumulation possède une place privilégiée car elle définit et elle organise les conditions de la reproduction de toute la société. De ce fait, il convient

1) Charte Nationale, p. 159.

2) Idem, p. 145.

3) Charte Nationale, p. 147.

4) RIVIERE, M., *Economie bourgeoise et pensée technocratique*, Paris, Editions Sociales, pp. 31-32

5) Nouveau dictionnaire économique et social, Paris, Editions Sociales, p. 498

de savoir comment elle est traitée et quel est le statut qui lui est accordé par les textes doctrinaux algériens.

Cette vision aura un impact décisif sur l'avenir du pays, dans la mesure où c'est à partir d'elle que seront caractérisés les différents instruments à même de réaliser les objectifs du développement.

2.3.3.1. Notion et conditions de l'accumulation

La théorie économique nous apprend que l'accumulation joue un rôle central dans le processus de développement, par sa capacité à transformer *"une fraction du surproduit social en forces productives nouvelles (moyens de production et force de travail"* ⁽¹⁾.

L'accumulation, cette *"fonction progressive la plus importante de la société"* ⁽²⁾, *"est une nécessité sociale"* ⁽³⁾, et elle est étroitement liée, dans la détermination de son volume, à plusieurs facteurs.

En premier lieu, elle dépend à la fois de la grandeur du surproduit et du rapport existant entre la fraction consommée et la fraction accumulée de ce dernier. Un antagonisme relatif caractérise cette relation, prenant racine dans l'impossibilité d'un accroissement simultané de la consommation et de l'accumulation. Cet aspect prend un relief particulier dans le contexte du double objectif poursuivi par les textes et pouvant se résumer dans l'édification d'une base matérielle et technique hautement développée et la satisfaction des besoins des larges masses.

Un deuxième facteur intervient de manière décisive. Comme nous l'avons déjà signalé, la productivité du travail intervient doublement, en contribuant à rabaisser le coût de la force de travail et des moyens de production, et à accroître le temps de travail supplémentaire.

Face à ces principes théoriques de base, quelle va être l'attitude des rédacteurs algériens ? En ont-ils conscience et leur accordent-ils l'importance méthodologique qui se doit ? Pour le savoir, essayons de retrouver le contenu de la notion d'accumulation et les moyens de sa réalisation.

¹) Nouveau dictionnaire économique et social, op. cit. p. 15.

²) ENGELS, *Anti-Dühring*, Paris, Editions Sociales, p. 348.

³) Ibidem.

La *Charte d'Alger*, dans son effort d'élaboration théorique et de recherche de clarté, arrive parfois à une utilisation indifférenciée de notions exprimant des processus distincts bien que liés. Elle finit par les imprégner du sens commun et par les vider du caractère scientifique. Parlant de l'attitude à adopter vis à vis du secteur privé, particulièrement les activités de commerce, la *Charte d'Alger* attire l'attention sur le danger potentiel que représente la *« juste rémunération qu'on nomme ici bénéfice »* ⁽¹⁾. Cette rémunération ne doit en aucun cas *« prendre la forme d'une accumulation des richesses entre les mains des seuls distributeurs »* ⁽²⁾.

Sans nous arrêter sur l'aspect relatif au *« juste bénéfice »*, de connotation morale car pouvant se réaliser là où *« l'esprit civique est de rigueur »* ⁽³⁾, et rappelant la notion du *« juste prix »* développée par Saint Thomas d'Aquin au Moyen-âge, il est important de faire remarquer que la formulation aurait gagné en précision si, à la place d'*« accumulation »*, il y avait eu *« utilisation de concentration de richesses »* ou de leur *« conservation »* entre les mains d'une minorité.

Une autre ambiguïté peut être relevée dans la citation qui suit : *« Il nous faut convaincre tout le monde que l'argent n'est pas fait pour être accumulé dans les coffres, mais pour circuler »* ⁽⁴⁾. Le phénomène décrit est celui de la *« thésaurisation »* qui, contrairement à l'*« accumulation »*, consiste à laisser l'épargne à l'état improductif.

La Charte Nationale évoque l'importance de *« l'accumulation en devises »* ⁽⁵⁾, assimilée et confondue avec les moyens de financement. Elle semble oublier que l'*« accumulation »* est une question économique et sociale qui ne peut en aucun cas être réduite à l'acquisition de devises étrangères, indépendamment des vertus dont elles sont dotées.

La *Charte d'Alger* évoque plusieurs facteurs qui organisent la naissance et le développement du processus d'*« accumulation »*. Elle commence par faire remarquer que *« l'une des causes qui limitent l'accumulation est dans le sous-emploi qui fait qu'une fraction de la population consomme sans produire. L'entrée de cette « armée de réserve » dans le cycle de la production économique augmentera certes le*

¹) Charte d'Alger, p. 157.

²) Ibidem.

³) Idem, p. 158.

⁴) Ibidem.

⁵) Charte Nationale, p. 124.

niveau de consommation, mais dans une moindre mesure que l'augmentation de la population. Le résultat sera donc un accroissement de l'accumulation qui peut être très important" (1).

S'il est certain que le volume du surproduit social dépend directement de la productivité du travail et de la masse de main-d'oeuvre disponible, il n'en demeure pas moins hasardeux de vouloir rattacher la faiblesse de l'accumulation au sous-emploi. Le problème fondamental réside dans la proportion du surproduit consommé de manière productive. De ce fait, il n'est pas du tout évident que toute augmentation de la production dans un rapport supérieur à celui de la consommation aboutisse automatiquement à une élévation du niveau d'accumulation. C'est là une autre confirmation de la vision étriquée, véhiculée autour de la notion et de la fonction de l'excédent économique.

La *Charte d'Alger* est consciente de la liaison contradictoire qui lie la consommation et l'accumulation et elle semble considérer que la solution résiderait dans une combinaison optimale pouvant se réaliser à long terme. Elle s'écarte de la position considérant que l'essentiel réside dans l'obtention d'un rythme maximum d'accumulation à court terme et opte pour la création des conditions assurant la continuité du processus en profondeur, tout en contribuant à l'amélioration du niveau de consommation. Dans ce sens, elle stipule que *"On ne saurait confondre sans entraîner de graves crises, ce taux optimum et le taux maximum d'accumulation. Un taux optimum (qui doit être le but recherché) ne peut résulter de la contrainte subie par les travailleurs"* (2).

La recherche d'une promotion de la situation des travailleurs, liée au souci de leur émergence en tant que force politique, n'est pas la seule explication avancée. Un argument de nature économique l'accompagne : *"Même sur le plan économique, la recherche forcée du taux maximum n'est pas payante et se transforme en son contraire. En effet, le taux de productivité n'est pas indépendant du niveau de consommation et un travailleur sous-alimenté n'est pas un travailleur efficient"* (3).

Il est indéniable que le niveau des salaires et l'existence de stimulants

¹) Charte d'Alger, p. 60.

²) Ibidem.

³) Charte d'Alger, p. 60.

matériels et moraux sont de nature à agir sur la productivité du travail, dans la mesure où les travailleurs voient leur situation améliorée. Mais le problème n'est pas aussi simple. Le fonctionnement du système capitaliste montre de manière concrète la possibilité simultanée d'une augmentation de la productivité et d'une intensification de l'exploitation.

Il apparaît que le Programme de Tripoli et la *Charte Nationale* n'étendent pas leurs investigations à ce domaine précis.

Pour le premier, l'explication est simple Il n'a pas pour vocation ou pour ambition de s'intéresser et de comprendre les mécanismes à la base du développement de la société, tourné qu'il était vers la solution politique des problèmes d'orientation. Pour la *Charte Nationale*, l'explication se trouve ailleurs. Le temps est à la réalisation et beaucoup d'attention est accordée à la politique des investissements. Les modalités pratiques d'intervention contribuent à limiter le champ théorique et à reléguer au second plan la présentation des concepts.

Quoi qu'il en soit, le contenu et la fonction de l'accumulation ne sont pas rigoureusement délimités, ce qui ouvrira la voie à de nombreuses confusions. La difficulté à isoler le noyau théorique du processus d'accumulation et la non perception du rôle et de la place qu'y occupe le "surproduit social" justifieront la mise en avant d'autres "sources" de l'accumulation, présentées principalement par la Charte Nationale et épousant les contours de ce qui est habituellement défini comme "sources de financement".

2.3.3.2. Les sources de l'accumulation

Elles sont nombreuses et sont dépendantes de l'agriculture, de l'industrie, des ressources minérales et d'un état économique particulier.

"L'agriculture qui forme avec les richesses minérales et les industries de transformation, la base du secteur productif, constitue une source d'accumulation d'autant plus importante qu'elle représente une richesse permanente que n'obèrent ni la fatalité de l'épuisement dont sont marquées les ressources minérales, ni l'hypothèque de l'obsolescence qui pèse sur l'industrie, soumise à la contrainte de suivre constamment le progrès technique" (1).

¹) Charte Nationale, p. 125.

Cette citation appelle les remarques suivantes Il est utile de rappeler que, depuis la constitution de l'économie politique classique, les activités qui contribuent à la création de la "richesse des nations" ont été délimitées. Dans cette optique, c'est l'agriculture et l'industrie sous ses deux formes l'industrie extractive et l'industrie de transformation, et non les "richesses minérales" qui participent à la création de la "richesse" : l'agriculture ne peut, de ce fait, acquérir ni le statut de richesse ni celui de source d'accumulation. Elle contribue comme activité économique productive, à la formation du "surproduit social" qui demeure bien, indépendamment du lieu de sa production, la source unique de l'accumulation. De plus, dans la citation, la séparation entre l'agriculture comme activité, et la nature, n'est pas saisie, du fait qu'on ne comprend pas qu'ici la richesse demeure la terre. Cette dernière, comme les "ressources minérales", est exposée à l'épuisement, à des limites, à cause de l'action de la loi de la rente différentielle, qui est le résultat de l'augmentation de la population et de la demande des denrées alimentaires.

Une autre raison est présentée pour asseoir cette fonction de l'agriculture : *"Constituant la partie du secteur productif où s'exerce et se valorise, et pour longtemps encore, le travail d'une grande proportion de la population active du pays, l'agriculture représente dans l'avenir une source essentielle pour l'accumulation"* (1)

En plus des remarques précédentes, rappelons que l'expérience historique a, depuis longtemps, confirmé que tout développement économique et social s'accompagne d'une réduction et d'un affaiblissement de la main-d'oeuvre employée dans l'agriculture. L'élargissement de la production s'effectue essentiellement dans l'industrie qui est le secteur apportant la contribution décisive à l'élévation de la productivité du travail au sein de l'agriculture. Par ailleurs, prévoir le maintien d'une grande partie de la population dans l'agriculture présuppose l'option pour des procédés qui ne réalisent pas beaucoup de gain en productivité.

L'erreur méthodologique persiste et son champ d'expression s'élargit à l'industrie *"Faire prendre appui alors au développement industriel sur des activités qui produisent une faible rentabilité de capital, signifie que l'on renonce à faire de l'industrie, une source d'accumulation"* (2).

¹) Charte Nationale, p. 125.

²) Idem, p. 153.

Comme pour l'agriculture, l'industrie ne peut prétendre à être une source d'accumulation. De par sa fonction, elle est à même de réaliser des conditions pour que la part la plus élevée du "surproduit social" y soit formée. Dans cette perspective, l'utilisation des instruments hautement sophistiqués pourra être d'un apport précieux, pour l'accroissement du volume du surproduit, dans la mesure où ils assurent une participation particulière dans la création de la richesse matérielle.

"Or ces moyens créés par l'homme rendent des services gratuits, tout comme les forces naturelles, l'eau, la vapeur, l'électricité... et ils les rendent en proportion des effets utiles qu'ils contribuent à produire sans augmentation des frais. Ces services gratuits du travail d'autrefois, saisis et vivifiés par le travail d'aujourd'hui, s'accumulent donc avec le développement des forces productives et l'accumulation du capital qui l'accompagne" (1). Ainsi plus les moyens de production sont développés, plus leur apport sera consistant dans l'accroissement de la productivité.

Mais cette prise de conscience s'accompagne d'une tendance présente en filigrane dans la citation, dangereuse théoriquement et fautive historiquement, et nourrie par la croyance que les activités à "faible rentabilité de capital" ne dégagent pas le surproduit, et par conséquent ne participent pas au processus d'accumulation.

Un troisième pallier à travers lequel se cristallise cette conception erronée des "sources d'accumulation" peut être déduit de cette citation : *"La valorisation de son gaz constitue pour l'Algérie une source d'accumulation très importante" (2)*. Or il est connu que le gaz constitue une source naturelle qui permet d'acquérir une rente. Le troisième palier est celui dans lequel s'épanouit avec le plus de clarté l'identification de la notion de "source d'accumulation" avec celle de "source de financement", c'est-à-dire avec les *"modes d'obtention des fonds monétaires nécessaires au lancement"* (3) de toute politique de développement.

Une autre approche, de nature différente, transparaît également à la lecture de la Charte Nationale. Elle ne s'élève pas sur les mêmes bases que les précédentes qui rattachaient les sources d'accumulation à ce qu'elle appelle *"les secteurs productifs"*. Cette approche reconnaît que *"les activités de services, par*

¹) MARX, *Le Capital*, Livre 1, t. 3, Paris, Ed. Sociales, p. 48.

²) Charte Nationale, p. 167.

³) Nouveau dictionnaire économique et social, op. cit. p. 297.

leurs variétés et leur extension, peuvent également constituer un moyen appréciable de renforcer la capacité d'accumulation du pays" (1). Par leur incapacité naturelle à participer à la production matérielle en -général, et à celle du surproduit en particulier les services eux-mêmes, ne participent ni de près ni de loin au processus d'accumulation.

Enfin, une compréhension plus sérieuse arrive à se frayer un chemin, quand il s'agit de caractériser la fonction de l'économie, une fois le processus de développement de la base matérielle et technique entamé. A ce moment-là, *"l'expansion de l'économie se fera alors à l'avantage exclusif du peuple et deviendra la source de l'accumulation" (2).* Il y a expression du souci de faire reposer à l'avenir le processus de reproduction non plus sur les rentes tirées de la vente des ressources minérales, mais sur les résultats de la production matérielle intérieure. Cette réorientation, juste globalement, se heurte à quelques écueils théoriques.

Quand bien même il existe une relation dialectique entre le taux d'accumulation et le taux d'expansion, il n'en demeure pas vrai que, théoriquement et historiquement, c'est l'accumulation qui est à la base de l'expansion qui, elle, crée des conditions pouvant influencer sur le niveau du surproduit social.

L'accumulation, quant à elle, dépend du niveau de l'épargne, c'est à dire de la fraction du surproduit, non consommée et transformée en investissement par le biais d'un processus d'affectation, pour partie en moyens de production, et pour partie en force de travail spécifique. Une économie en expansion pourra dégager un surproduit beaucoup plus important certes, mais tout dépendra de son affectation. Elle ne fait que créer, potentiellement de meilleures conditions pour amplifier le processus d'accumulation et l'élargir à une nouvelle échelle.

Tout au long des développements qui précèdent, il nous était apparu un amalgame entre des notions diverses. L'absence de précision et de rigueur dans l'utilisation des concepts éclate au grand jour dans cette formulation : *"Si le rôle des ressources minérales et des industries est essentiel en ce qui concerne*

¹) Charte Nationale, p. 125.

²) Idem, p. 113.

l'accumulation en devises, celui de l'agriculture demeure capital dans la formation de l'épargne interne" (1).

L'accumulation, partie de la reproduction sociale, apparaît comme un processus, et elle ne peut se réaliser en une seule fois. En effet, *"le procès d'accumulation comporte deux parties : le procès d'investissement, c'est à dire de la transformation du produit additionnel en ressources productives durables, et le procès de création de réserves (ou stocks), c'est à dire de transformation du produit additionnel en ressources productives circulantes" (2).* Dans les textes étudiés, le procès d'accumulation se trouve réduit uniquement à sa partie première, celle des investissements, ce qui explique l'importance accordée aux moyens de financement.

A ce niveau, la *Charte d'Alger* comme la *Charte Nationale* mettent en relief l'impératif de fonder l'accumulation sur les possibilités nationales.

La première note que *"l'ensemble des investissements doit être aussi rapidement que possible financé par des ressources internes" (3),* et la seconde ajoute *"La nation doit puiser dans ses propres ressources" (4).* Cette option fait que *"l'aide étrangère doit être considérée comme un palliatif" (5).*

Pour la *Charte d'Alger*, le financement interne des investissements signifie *"un prélèvement sur le revenu national. Ce prélèvement ne pourra assurer un rythme de développement suffisant que si le travail fourni par chaque Algérien dépasse largement sa consommation" (6).*

La *Charte Nationale* se veut plus précise en affirmant que son choix passe par *"une politique réservant une grande part du revenu national à l'épargne et par une mobilisation intensive de cette épargne" (7).* Nous constatons que l'établissement du lien ci-dessus, juste au niveau du principe, s'accompagne d'une tendance contradictoire, marquée à la fois d'étroitesse et d'excès. L'étroitesse est contenue dans la *Charte d'Alger* et elle se révèle au moment où elle aborde le

1) Charte Nationale, p. 125.

2) MINC, B., *Economie politique du socialisme*, Paris, Ed. Maspéro, p. 413

3) Charte d'Alger, p. 67.

4) Charte Nationale, p. 131.

5) Charte d'Alger, p. 67.

6) Ibidem.

7) Charte Nationale, p. 139.

rythme du développement. Comme nous avons eu déjà à le préciser, le type d'argumentation utilisé ne part pas d'une distinction scientifique entre le travail productif et le travail improductif. Seuls les travailleurs versés dans la sphère de la production matérielle contribuent à la création du revenu national.

De plus l'existence d'un excédent est une condition nécessaire mais non suffisante. Le fond du problème réside dans la nature de l'utilisation qui en sera faite. Dans la même perspective, il est possible de mettre à nu une autre ambiguïté. Si la réflexion est menée relativement à la valeur, *"la chose est pourtant claire : ce que produit un ouvrier et ce qu'il coûte sont des choses tout aussi différentes que ce que produit une machine et ce qu'elle coûte. La valeur qu'un ouvrier crée en une journée de travail de douze heures n'a absolument rien de commun avec la valeur des moyens de subsistance qu'il consomme dans cette journée de travail et le repos qui la complète"* (1).

Le caractère excessif, quant à lui, apparaît dans la *Charte Nationale*, au moment où elle aborde la place et le rôle de l'épargne. !! est inexact de considérer que le rythme de développement est dans une relation de dépendance mécanique du niveau de l'épargne. Une telle vision véhicule des dangers certains de développement volontariste des forces productives ne pouvant se traduire que par des gaspillages. Le taux d'accumulation doit tenir compte du niveau des ressources humaines, de leur structure, des rapports de production dominants, pour éviter de tomber dans une politique de fuite en avant, préjudiciable à un développement intégral, but recherché. Il n'est pas inopportun de rappeler qu'historiquement, la révolution industrielle en Europe s'est faite avec un taux d'accumulation évoluant entre 10 et 15 % du revenu national.

Ce chapitre a été pour nous l'occasion de la découverte des manques à gagner considérables dans la maîtrise des outils conceptuels d'analyse des processus à la base du développement. Le danger principal réside dans la sous-estimation de l'effort en vue de mieux délimiter le contenu propre à chaque catégorie économique, comme si cette compréhension n'avait pas de prolongements au niveau de la

¹) ENGLÉS, *Anti Duhring*, Paris, Ed. Sociales, p. 221.

pratique de tous les jours, pouvant contrecarrer, saper insidieusement les objectifs recherchés.

Un fossé séparerait les intentions des résultats qui seraient enregistrés, poussant à la création de conditions pour la naissance de nouvelles contradictions, insoupçonnées. A ce titre, la perception que l'on se fait de l'origine des prix est révélatrice : *"De même seront éliminées les inégalités qui, affectant la rémunération des travailleurs, aboutissent à des disparités dans les prix, et à des situations injustes dans les prix"* (1). Il est nettement affirmé la révélation directe entre les salaires et les prix, et le niveau de ces derniers est directement dépendant de celui des salaires. Cela nous rappelle la théorie bourgeoise qui voit l'origine de l'infiltration dans l'augmentation des salaires.

Les prix, expression monétaire de la valeur des marchandises, sont directement liés à la quantité de travail nécessaire à leur production, et de ce fait, ne dépendant nullement du niveau des salaires. Elle a été démontrée théoriquement, après Ricardo, et fondamentalement deux types de facteurs peuvent expliquer la variation des prix : *"Soit une variation de la valeur (à la suite, par exemple, du coût de production), soit un changement dans l'unité monétaire (consécutif, par exemple, à une dévaluation)"* (2). A partir de là, nous comprenons mieux l'erreur théorique consistant à croire en l'existence de situations "injustes dans les échanges", en terme de tendance historique. Ces derniers s'effectueront sur une base "juste", équivalente.

De telles conceptions, combinées aux difficultés nées de la situation de sous-développement et à celles créées par l'impérialisme, rendront encore plus délicate la réussite de tout processus de développement.

CONCLUSION

La compréhension de la notion de développement s'élève à partir de deux considérations : le "retard" accumulé et l'option politique en faveur du socialisme, ce qui explique la poursuite simultanée de l'accroissement du nombre d'emplois salariés, de l'indice des produits industriels, du revenu national et de la satisfaction

¹) Charte Nationale, p. 112.

²) Nouveau dictionnaire économique et social, op. cit. p. 493.

des besoins essentiels des masses populaires. Les deux dynamismes, celle de l'accumulation et celle des besoins, cohabitent, sans qu'il y ait détermination des conditions de leur articulation de période à période, ce qui prouve que la démarche ne s'appuie pas sur une orientation sélective aboutissant à une adéquation entre les objectifs et les moyens.

La volonté politique de développement existe, mais elle s'accompagne d'une difficulté de maîtrise des conditions économiques du développement, ce qui peut créer des obstacles à la transformation des rapports sociaux.

De légitimes préoccupations naissent, devant l'absence d'une assise théorique solide pour aborder les problèmes relatifs au développement et il est difficile d'envisager avec sérénité l'avenir économique du pays à partir de la prédominance de telles conceptions. A l'origine il y a, nous semble-t-il, incapacité à délimiter et à définir les facteurs qui organisent et influent sur tout le processus de croissance, c'est à dire qu'il n'y a pas une compréhension *claire de "la condition générale des échanges matériels entre l'homme et la nature, une nécessité physique de la vie humaine, indépendante par cela même de toutes ses formes sociales, ou plutôt également commune à toutes"* (1).

En plus, la démarche globale semble ignorer, du fait de la confusion au niveau des concepts, la séparation existant entre ces deux processus que sont celui de la formation de la valeur, et celui de la formation des valeurs d'usage, et cela aura des conséquences sur la compréhension et les modalités de combinaison des différents facteurs de croissance.

La formation de la richesse matérielle obéit à des lois propres à chaque formation économique et sociale, car ce sont des lois qui sont nées *"de la nature même de la production matérielle"* (2).

La non distinction entre ces deux formes qui expriment les résultats de la production sociale, aboutit à isoler le travail qui est certes le seul créateur de valeur, mais qui ne saurait être le seul facteur de production : *"Quelles que soient les formes sociales de la production, les travailleurs et les moyens de production en restent*

1) MARX, *Le Capital*, Livre 1, t. 1, Paris, Ed. Sociales, p. 186.

2) Idem, p. 183.

toujours les facteurs. Mais les uns et les autres ne sont qu'à l'état virtuel tant qu'ils se trouvent séparés. Pour une production quelconque, il faut leur combinaison. C'est la manière spéciale d'opérer cette combinaison qui distingue les différentes époques économiques par lesquelles la structure sociale est passée " (1).

Cette absence de rigueur scientifique connaît son développement ultime en considérant que "la terre, du point de vue économique est un élément du capital fixe, dont l'inutilisation, même temporaire, s'analyse comme une perte de substance ... L'emploi des engrais, en permettant une utilisation plus intensive de la terre, joue ainsi le rôle d'un facteur accélérateur dans la circulation et le recyclage, en terme économique, du capital que représente cette terre" (2).

Nous savons que le capital est un rapport historique déterminé. La terre, objet et moyen universel de travail depuis toujours, ne peut être assimilée à aucun capital. La terre n'est pas un rapport social mais la nature non organique. Si elle est un élément du capital fixe, cela signifie qu'elle introduit une fraction dans la création de la valeur. Autrement dit, la terre participerait à la création de la valeur. Une telle vision se rapproche de celle de W. Petty qui considérait que : "*La terre est la mère de la richesse, et le travail son père*". Cette position des rédacteurs algériens est a-historique car elle ignore que la terre procure une rente, comme résultat de la propriété privée et non comme participation à la création de la valeur. Et les classiques, déjà, avaient démontré le caractère infantile et parasitaire des revenus de ces secteurs.

¹) MARX, *Le Capital*, Livre 1, t. 2, Paris, Ed. Sociales, p. 38.

²) Charte Nationale, p. 160.

2.4. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le statut accordé au développement a été précisé, comme ont été spécifiés les éléments à la base du processus qui le sous-tend. Il nous appartient maintenant de retrouver les formes et les moyens par lesquels il passera pour prétendre à l'existence réelle.

Il est vrai *"qu'on ne peut prétendre émettre un diagnostic - ni un pronostic - scientifique sur le sous-développement sans définir au préalable les contradictions qui s'exercent en son sein, étant donné qu'elles sont les forces qui constituent les facteurs susceptibles de le surmonter"* (1). Une véritable stratégie de développement serait alors le reflet intellectuel des formes et des phases de dépassement de cette réalité contradictoire. Elle sera le symptôme des efforts à fournir en vue d'impulser et de coordonner les actions à même de concrétiser la représentation que l'on se fait du développement. Or nous savons que tout développement ne se réalise pas n'importe comment, et les textes octroient à l'Etat un rôle fondamental dans le lancement de tout le processus, qui se trouve dépourvu de toute possibilité d'évolution spontanée. L'impossibilité du caractère spontané ajoutera à la complexité du problème.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable de veiller à embrasser les éléments contradictoires de tout le processus afin d'appréhender la réalité dans toute son universalité et sa particularité. C'est dans cette perspective que nous avons choisi d'aborder, dans cette partie, la politique de développement, et deux instruments de sa réalisation que sont la planification et la gestion.

La politique de développement consacrera les grandes options liées aux diverses phases et elle permettra de déterminer si cette pratique est fondée sur une théorie scientifique et si elle tient compte de l'action des lois objectives. Mais la stratégie ne peut pas se limiter uniquement à déterminer l'orientation fondamentale du développement. Elle doit également prévoir les voies et les moyens indispensables à la réalisation de celle-ci. En d'autres termes, une stratégie économique est l'ensemble des objectifs finaux et les moyens permettant d'atteindre ceux-ci. Là réside le choix en faveur des deux instruments de réalisation. Si la politique de développement se consacre à la définition des orientations

¹) LOSADA ALDANA, Ramon, *La dialectique du sous-développement*, Paris, Ed. Anthropos, p. 28.

fondamentales, la planification et la gestion aideront à caractériser cette stratégie en éclairant sur le type de moyens auxquels elle fait appel. La planification montrera les modalités d'intervention de l'Etat, et la gestion définira la place et le rôle des travailleurs. Ce sera l'occasion d'apprécier le type et le niveau de démocratisation de la vie sociale.

2.4.1. La politique de développement

Nous avons pu, dans la partie précédente, situer la représentation que véhiculaient les trois textes relativement au "développement", et il est temps de tenter un essai de perception de sa projection dans la pratique.

La politique de développement peut, en effet, se définir comme une tentative de concrétisation de la vision que l'on se fait du développement, concrétisation adaptée aux conditions de chaque période. C'est la forme sous laquelle la conception de développement envisagée intervient dans la réalité.

La politique de développement s'appuie sur l'organisation des conditions permettant la meilleure efficacité aux facteurs retenus, pour la réalisation des objectifs poursuivis, c'est à dire qu'elle veillera à lever les contradictions dégagées et les contraintes inhérentes au processus de production lui-même qui revêtent des caractéristiques distinctes à chaque phase de développement.

La politique de développement a pour vocation d'agir sur le réel en vue de sa transformation. De ce fait, un ensemble de facteurs vont peser sur sa mise en train et vont imposer un certain nombre de limites à son déploiement.

2.4.2. Les facteurs de la politique de développement

La mise à nu théorique des facteurs propres à la politique de développement retire sa nécessité méthodologique de la possibilité qu'elle offre pour mieux situer et caractériser les résultats enregistrés.

Le premier facteur sera le niveau de développement économique et politique de la société, expression des contradictions existantes et à solutionner. L'Algérie est caractérisée, comme nous le savons, par l'existence de plusieurs structures économiques qui constituent la base objective pour l'apparition de contradictions sociales. Cette situation imposera à la politique économique de répondre certes aux intérêts des classes et couches dominantes, de constituer des réserves pour

affronter tout éventuel désastre économique, et aussi de tenir compte des intérêts de toutes les classes et couches sociales pouvant constituer une opposition, si ce n'est politique, tout au moins économique. Cette politique de développement avancera avec précaution, concédant des compromis ici et là, dans le souci d'éviter toute catastrophe qui pourrait remettre en cause l'avenir du mouvement.

Dans le même sens, une connaissance approfondie des conditions socio-économiques est indispensable pour connaître à quelle étape de son développement se trouve le pays, vu que le caractère des tâches à accomplir en surgit automatiquement. A ce niveau, la confusion permanente entre les deux étapes, celle de caractère national démocratique, et celle de nature socialiste, est porteuse de graves désillusions. La mise en avant de priorités non conformes aux besoins historiquement déterminés favorise le volontarisme et aboutit à des échecs.

Le deuxième facteur important concerne la place du pays dans la division capitaliste internationale du travail, et les niveaux et degrés de dépendance, tant il a été confirmé qu'ils connaissent des transformations en fonction des difficultés du système capitaliste et des efforts qu'il déploie pour s'y adapter. Cette dépendance gagnerait à être saisie aussi bien pour l'écoulement des produits nationaux que pour l'approvisionnement de produits industriels, alimentaires et technologiques particulièrement.

En relation, il est utile de connaître les perspectives du développement des relations internationales et d'apprécier à sa juste valeur le rôle et les possibilités offertes par les pays du système socialiste mondial.

Le troisième facteur réside dans la nécessité de connaître les ressources existantes et celles potentielles. Les possibilités de la science dans la découverte et l'utilisation des produits de remplacement en matières synthétiques doivent être minutieusement étudiées.

Le quatrième facteur qui retiendra notre attention a trait aux ressources financières. Le financement est la pierre angulaire de toute politique de développement. A ce niveau se posent deux gros problèmes :

Quel rôle est assigné au capital privé local et au financement extérieur ?

Quelle est l'origine des ressources internes? Si ces derniers proviennent exclusivement de la valorisation des ressources naturelles, il faut s'attendre à

des difficultés d'utilisation au moment des crises.

Schématiquement nous pouvons rappeler, à grands traits, les trois types de financement dominants :

Le premier prend appui sur la volonté de réduire rapidement l'appel à l'extérieur pour aboutir à une utilisation des sources exclusivement interne.

Le deuxième ne s'intéresse pas à l'origine des sources de financement, mais tend à développer des secteurs qui ramènent dans l'immédiat le plus de bénéfices, c'est à dire ceux qui offrent le plus de possibilités en devises.

Le troisième type recherche la spécialisation dans l'exportation, et les sources de financement découleront des positions conquises sur les marchés extérieurs.

L'objectif de la politique de développement consistera, dans le cadre des limites imposées par les facteurs ci-dessus, à penser aux meilleures combinaisons, celles assurant l'optimum, pour lever les contradictions apparues dans la définition de l'objet du développement dans le chapitre précédent.

Nous avons eu à préciser que l'objectif stratégique poursuivi était la réalisation du plein emploi, pour faire du travail "un droit et un devoir". Pour y parvenir, il faut résoudre la contradiction principale : dépendance / indépendance, par l'édification d'un appareil productif national non vulnérable. Cette édification va se heurter à une série de contraintes liées à la nature même du phénomène de reproduction sociale.

La première contrainte sera celle qui naîtra entre l'accumulation et la consommation en relation avec le besoin urgent d'accumulation du revenu national.

La deuxième contrainte naîtra de la rareté des ressources, à toutes les phases du développement et imposera des choix pas toujours faciles à effectuer. La troisième contrainte a trait aux capacités d'organisation pour permettre une absorption sans dommage des équipements et infrastructures importés. La formation des cadres coûte cher et elle est un impératif pour une maîtrise productive de l'appareil de production à installer.

De tout ce qui précède, il ressort qu'une politique de développement rationnelle serait celle qui, s'appuyant sur les contradictions et contraintes soulevées, réaliserait la connexion et l'unité entre les facteurs et les objectifs économiques définis.

Partant de ces considérations, nous suivrons la démarche consistant à faire

subir aux différentes alternatives présentées par le trois textes, des analyses par rapport aux "*contraintes et aux objectifs assignés*" (1). Nous tâcherons de voir dans quelle mesure chaque proposition ou alternative contribuerait ou non à faire avancer le dépassement de ces contradictions et/ou en créerait d'autres.

Cette démarche est, nous semble-t-il la plus adaptée à la situation d'un pays à économie pluri-structurée et elle se distingue des deux approches traditionnellement utilisées, celle issue de l'Ecole classique et celle apparue au lendemain de la Révolution d'Octobre et qui a connu par la suite une forme de généralisation.

La première s'appuie sur trois hypothèses. A la base il y a l'initiative privée qui fait que l'allocation des ressources s'effectue spontanément. Cette dernière obéit au mobile de la recherche du taux de profit le plus élevé, l'instrument de mesure est représenté par les comptes nationaux. Le marché a un rôle primordial car doté de la fonction de réaliser les équilibres globaux relatifs aux objectifs de croissance fixés. La vérification se fait après coup, ex-post.

La deuxième organise la répartition des ressources en fonction de l'objectif de croissance optimale, qui tend à maximaliser le taux de croissance en fonction de la satisfaction toujours croissante des besoins des travailleurs. La priorité est ici accordée à l'investissement productif qui est à l'origine du revenu national et de la consommation. "*Le prolétariat usera de sa suprématie politique ... pour accroître au plus vite les masses disponibles des forces productives*" (2).

Ces deux méthodes sont inadaptées à l'analyse de la situation de l'Algérie, économie pluri-structurée en phase de transition, pour un certain nombre de raisons.

Parmi les plus évidentes

- Beaucoup d'éléments constitutifs de l'état national au sens moderne sont absents ou à l'état embryonnaire.
- L'élément de cohésion sera le marché international et non le marché national en voie de formation.
- La détermination du revenu national s'en trouvera atténuée et elle manque de précision.

1) Cf cours de Post-graduation. Université de Constantine, donnés par Mr Benhassine et son équipe (1978).

2) MARX et ENGELS, *Le Manifeste du Parti communiste*, Editions de Moscou, p. 16.

- Et dans le domaine de l'investissement, l'apport de l'extérieur est souvent décisif.

Ceci démontre que de quelque côté que nous prenons le problème, nous nous heurtons à un ensemble d'obstacles, compréhensibles quand nous gardons en tête les effets du sous-développement.

A cette situation concrète, il faut une solution concrète, ayant pour ambition de lever les obstacles répertoriés. La méthode tendant à effectuer des tests de contraintes est celle qui présente le plus d'atout et celle qui favorisera le mieux les efforts de caractérisation de cette politique économique de développement.

Définir la méthode est un pas nécessaire mais non suffisant, devant être complété par la clarification des assises théoriques. Toute politique de développement a pour base l'utilisation productive d'une partie du surplus, et nous partageons pleinement les propos de Bettelheim :

"Nous pouvons dire que le surplus économique représente finalement cette fraction du produit annuel de la société que celle-ci est libre d'utiliser selon les fins qu'elle choisit, du moins lorsque ce processus économique est réellement dominé par la planification ... Le surplus économique est disponible. Son utilisation est libre. En ce sens, plus le surplus est important, plus la société est libre de décider de son propre avenir. C'est pourquoi le surplus a un rôle stratégique dans toute politique de développement" (1).

L'importance du rôle de surplus reconnu, il s'agira de saisir le support et le fondement de sa création. L'expérience historique nous enseigne qu'une alternative peut s'offrir à nous. Le financement de l'accumulation à partir de l'agriculture, comme cela s'est fait à l'aube du capitalisme et dans les pays socialistes, isolés économiquement du reste du monde, ou alors le financement à partir de l'industrie, en s'appuyant sur les possibilités qu'offre à un secteur d'Etat la liquidation du capital étranger.

Face à ces deux éventualités, nous nous devons de caractériser la voie algérienne, ou plus exactement de suivre le développement pratique des deux

¹) BETTELHEIM, C., *Planification et croissance accélérée*, Paris, Ed. Maspéro, p. 98.

conceptions du développement, celle commune au *Programme de Tripoli* et à la *Charte d'Alger*, et celle propre à la *Charte Nationale*.

2.4.3. La politique de développement dans le Programme de Tripoli et la Charte d'Alger

Nous commencerons par la soumettre aux différents tests pour apprécier son degré de pertinence, pour pouvoir la confronter à celle contenue dans la Charte Nationale, afin d'établir la filiation et/ou les dépassements éventuels.

Dans ces deux textes, les transformations des structures agraires occupent la place centrale et assument le rôle de base essentielle de toute la politique de développement qui, elle, a pour but d'offrir le maximum de postes de travail dans l'immédiat. Il s'agira fondamentalement de susciter une impulsion, voire un accroissement de la demande, par l'amélioration des conditions des masses laborieuses.

Le Programme de Tripoli reconnaît que "la création d'un marché interne et l'amorce de l'industrialisation sont conditionnés par une véritable révolution dans la vie rurale" ⁽¹⁾, et la Charte d'Alger complète en soutenant que "*l'amélioration des conditions d'existence des masses rurales est à la fois l'objectif essentiel et une condition importante du développement économique et social*" ⁽²⁾.

Cette optique se trouve confortée par les raisons invoquées en faveur des types d'industrie à promouvoir. Une même idée domine : le rejet dans l'immédiat, pour des raisons complémentaires, de l'industrie lourde. La cause essentielle réside dans l'étroitesse du marché, qui ne permet pas l'absorption des marchandises produites selon les procédés de masse.

Le Programme de Tripoli nous fournit des indications : "*Dans une première étape, l'Etat doit orienter ses efforts vers le perfectionnement de l'artisanat et l'installation de petites industries locales ou régionales pour exploiter sur place les matières premières de caractère agricole*" ⁽³⁾.

La *Charte d'Alger* se fait plus clarificatrice en présentant certains indicateurs pour le choix des "*entreprises industrielles nouvelles qui sont à créer*" ⁽⁴⁾. Citons ceux

¹) Programme de Tripoli, p. 39.

²) Charte d'Alger, p. 69.

³) Programme de Tripoli, p. 44.

⁴) Charte d'Alger, p. 69.

relatifs aux besoins d'alimenter la consommation intérieure, ce qui signifie *"diminuer les importations de biens de consommation et éventuellement augmenter les exportations de ces mêmes biens. Ceci doit avoir également pour conséquence d'offrir à la production agricole des débouchés nouveaux, et donc une base de développement"* (1).

Au-delà de l'option en faveur d'une forme d'industrialisation permettant la substitution aux importations, nous avons pu également noter qu'elle est au service de l'agriculture. La réflexion est menée dans une seule direction et les relations agriculture / industrie sont marquées d'étroitesse.

L'industrie lourde n'est pas totalement absente des préoccupations, étant entendu *qu'"il appartient à l'Etat de réunir les conditions nécessaires à la création d'une industrie lourde"* (2) Les rédacteurs n'ignorent pas que *"le développement réel et à long terme du pays est lié à l'implantation d'une industrie de base nécessaire aux besoins d'une agriculture moderne"* (3).

Les obstacles expliquant ce report sont délimités et ils tirent leur substance dans le fait *que "la réalisation de tels complexes (industrie lourde) commande la recherche d'un marché suffisamment vaste pour que la rentabilité soit assurée. Une telle implantation doit être envisagée non dans le simple contexte algérien mais dans un contexte géographique plus vaste, dans lequel l'Algérie aurait la possibilité de s'intégrer sans renoncer pour cela à ses perspectives socialistes"* (4). Autant dire que la création de cette industrie lourde est remise aux calendes grecques. Cette politique de développement tend à *"créer autant d'emplois que la rentabilité des entreprises le permet"* (5) et il est même prévu dans le cadre des efforts de dépassement des réalités de chômage, *"l'organisation démocratique des chantiers ruraux"* (6).

Cette insistance sur la double nécessité de faire reculer le chômage tout en poursuivant les objectifs de rentabilité est porteuse d'une contradiction non

1) Charte d'Alger, p. 69.

2) Programme de Tripoli, p. 44.

3) Ibidem.

4) xha69.

5) Ibidem.

6) Programme de Tripoli, p. 41.

pressentie. Il est en effet difficile dans une première phase, de concilier des ceu tâches. Cette politique de développement s'élèvera sur l'effort national qui doit être la seule source de son financement et l'aide étrangère *"doit être considérée comme un palliatif, un simple appoint venant s'ajouter à l'effort national"* (1). Pour y parvenir, il faut une organisation sociale qui fasse que le travail poursuivi par chaque Algérien *"dépassé largement sa consommation"* (2), car tout effort de développement implique *"un prélèvement sur le revenu national"*. Cette perspective apparaît difficilement réalisable puisque la valorisation des ressources naturelles n'entre pas dans la grille d'analyse qui estime que pour *'la nationalisation des richesses minérales et énergétiques, c'est là un objectif à long terme'* (3).

L'alternative retenue se fonde sur l'agriculture, particulièrement le secteur autogéré appelé à payer tout le tribut de l'industrialisation et du développement. Cette alternative, pour être viable, devrait obligatoirement maintenir le schéma et la structure productive de l'Algérie coloniale, bâtie sur l'exportation des produits agricoles nécessaires, par leurs complémentarités, à ceux de l'économie française. Cette démarche maintiendrait les phénomènes de dépendance et ouvrirait la voie à la politique de chantage, étant entendu que la perte du marché français représenterait une perturbation sérieuse à tout le processus de développement entrevu.

D'un autre côté, cette alternative mettrait au premier plan les contradictions sociales internes, favoriserait la lutte des classes et risquerait d'empêcher toute politique de stabilité, si indispensable.

Ces remarques d'ensemble effectuées, essayons de faire subir des tests aux moyens économiques de cette alternative, en nous appuyant particulièrement sur l'analyse critique de la mise sur pied d'industries légères tournées vers le marché intérieur.

Il est certain que ce type d'industrie est générateur d'emplois à des prix relativement bas, et il contribue à lever la variable stratégique qui est celle de l'emploi. Toute entreprise de ce type exige une utilisation conséquente des ressources rares et rien ne les différencie des exigences que formuleraient la

1) Charte d'Alger, p. 67.

2) Idem, p. 73.

3) Ibidem.

construction des grands projets.

Au niveau financier, c'est là le terrain privilégié que choisissent les capitaux étrangers et l'aide octroyée trouverait facilement à s'employer. Relativement aux relations commerciales avec l'étranger, ce type de projet de développement ouvre la voie pour une réelle substitution et limitation des importations des produits de consommation. Néanmoins il aboutirait objectivement au remplacement d'un degré de dépendance par un autre, à travers la création d'un nouveau flux de dépendance liée aux moyens de production qui ne seront pas produits sur place.

Pour terminer enfin, interrogeons-nous sur les effets attendus dans le domaine du revenu national.

En premier lieu, la contradiction accumulation J consommation ne sera pas résolue car la production s'adressera dans sa quasi-totalité aux couches possédant les revenus les plus bas. Les autres préféreront toujours, parce qu'ayant les moyens, s'approvisionner à l'extérieur ou sur les marchés capitalistes étrangers.

En second lieu, la contribution à l'accroissement du revenu national sera minime, pour au moins deux raisons : l'Etat se verra contraint d'apporter une aide à ces entreprises, voire même de les subventionner. Et, à l'origine, cette alternative est axée sur la création d'une demande effective, et elle s'accompagne d'une pression sur la consommation. Un seul effet peut en résulter : la baisse de l'investissement et, par conséquent, du taux de croissance.

2.4.4. La politique de développement dans la Charte nationale

Tournée vers l'action, l'analyse dans la Charte Nationale cherche à se doter des moyens de dépassement des difficultés que rencontre le processus d'accumulation engagé par le pays depuis de longues années. Les différents niveaux de blocage internes sont mis en exergue et acquièrent le statut d'objet d'étude. C'est un souci de théorisation, en vue "*d'exprimer une expérience et de formuler une stratégie*" ⁽¹⁾ qui traverse tout le texte, et il est normal que l'élargissement du contenu donné au concept de développement se manifeste par une perception meilleure des exigences qu'impose toute transformation radicale de

¹) Charte Nationale, p. 7.

la réalité, à une époque où la crise structurelle du système capitaliste mondial s'approfondit, imposant de nouvelles contraintes aux pays du tiers-monde.

Il s'agit de réfléchir aux moyens les plus adéquats pour sortir de la dépendance, ou plus exactement pour réaliser une économie nationale indépendante, confondue avec l'industrialisation en grand du pays qui est la marque distinctive de toute société moderne.

Les problèmes rencontrés sur cette voie occupent une place centrale et la réflexion investit un domaine nouveau, passé sous silence jusque là, celui de la dépendance technologique dont la solution réside dans un réel "transfert de technologie". Cette vision dominante voit dans la technologie, simplement un moyen neutre de développement économique, indispensable pour sa capacité permissive de gains en productivité. Il y a comme une coupure entre les objectifs économiques et sociaux proclamés, et la technologie comme maillon de réalisation, alors qu'elle procède d'une organisation typique des relations sociales. Aussi la réduction de la problématique à un simple transfert de technologie dénote-t-elle d'une vision étriquée, en dépouillant le phénomène de tout son cachet social et historique.

L'incursion dans ce nouveau domaine découle du choix en faveur d'une *"industrialisation globale et intensive"* ⁽¹⁾ et du rejet du mode d'industrialisation proposé par *"les théories de l'Ecole néo-colonialiste"* qui considèrent que les pays du tiers-monde devraient *"s'en tenir aux filières et aux seules unités"* qui *"correspondent à leur vocation"* ⁽²⁾.

Ce type d'industrialisation se confond avec le *"saupoudrage superficiel que donne l'implantation d'activités industrielles cantonnées, soit dans la transformation au stade final, soit dans le conditionnement ou l'assemblage d'éléments dont la production est le fait d'une économie étrangère"* ⁽³⁾. Ce rejet s'accompagne d'une ferme option pour *"édifier les industries de base qui constituent le fondement d'une industrie véritable et sont l'une des conditions de l'indépendance économique"* ⁽⁴⁾.

¹) Charte Nationale, p. 156.

²) Ibidem.

³) Charte Nationale, p. 167.

⁴) Ibidem.

Cette alternative s'appuie sur la compréhension du rôle des *"industries de base qui transforment les matières premières et fabriquent les biens d'équipement, déterminent le niveau de développement, car elles se situent à la source de création de richesses"* ⁽¹⁾. Elles ont un impact sur le fonctionnement de l'ensemble de l'économie nationale dans la mesure où *"ce sont des industries qui assurent en effet l'essentiel des fournitures de base nécessaires au fonctionnement des activités de transformation et à la marche des secteurs de la vie économique"* ⁽²⁾.

L'agriculture, quant à elle, voit son rôle réduit à *"assurer l'autosuffisance du pays dans les produits d'origine agricole"* ⁽³⁾, et à contribuer à impulser le mouvement d'ensemble, entendu que *"le rythme de son développement conditionne en partie celui de toute l'économie nationale"* ⁽⁴⁾. A ce niveau il y a changement de perspective, relativement aux deux autres textes pour lesquels l'industrialisation était au service de l'agriculture. Là, c'est la position inverse qui est défendue et peut trouver une confirmation plus nette dans la citation suivante : *"L'introduction de méthodes modernes dans l'agriculture a un effet multiplicateur considérable sur la demande en engrais et en machinisme agricole"* ⁽⁵⁾.

L'agriculture devient un débouché pour les produits industriels et nous avons là une politique basée sur l'offre et non plus sur la demande. Néanmoins l'objectif stratégique demeure le même et la divergence concerne les moyens de réalisation et de création du plus grand nombre d'emplois. La voie la meilleure est celle qui *s'attacherait à "développer les industries de valorisation des matières premières qui apporteront un soutien déterminant à la création des emplois"* ⁽⁶⁾. Comment justifier cette création d'emplois à partir de la valorisation des matières premières ? La réponse est simple et elle prend corps à partir des considérations financières revêtant les caractères d'un *postulat* : *"On peut considérer que les capitaux consacrés au financement des installations destinées à l'exportation du gaz naturel, à la production, et d'une façon générale à la valorisation des matières premières, aurait permis de réaliser des industries créatrices d'un nombre d'emplois plus élevé."*

¹) Charte Nationale, p. 128.

²) Ibidem.

³) Idem, p. 158.

⁴) Idem, p. 157.

⁵) Idem, p. 123.

⁶) Ibidem.

Une telle vue des choses revient en réalité à masquer une approche erronée du développement, et le problème crucial est de disposer des moyens de financement indispensables pour créer des emplois à une très grande échelle. Ce sont aussi les revenus financiers procurés par l'exploitation des ressources naturelles qui rendent possible une politique de création d'emplois de grande envergure, en même temps qu'ils contribuent à renforcer l'indépendance économique du pays" (1).

Dans la phase présente, il ressort que la part prépondérante pour le financement du développement sera accaparée par la rente tirée de la vente des ressources minérales, aux côtés des revenus dégagés par l'industrie, l'agriculture et les activités de services.

Nous ne reviendrons pas sur la critique de cette vision qui trouve sa source dans la compréhension de la notion de richesse, que nous avons eu à exposer dans le deuxième chapitre de notre deuxième partie. Cette phase est celle qui prépare les conditions d'un futur où *"c'est au travail de l'homme qu'il reviendra de constituer la source essentielle de création des richesses dans le pays et, partant, de former la base principale de l'accumulation "* (2).

Le choix en faveur des "industries industrialisantes" n'est pas exclusif du fait que *"l'Algérie ne néglige aucune possibilité parmi les activités industrielles créatrices d'emplois",* sa politique devra tendre à *"mettre en oeuvre toutes les possibilités de créer des industries légères"* (3).

Cette politique de développement, en s'élevant sur une expérience plus riche, arrive-t-elle à prendre en considération les insuffisances constatées dans les deux autres textes et favorise-t-elle leur dépassement ? La confrontation de ses assises aux tests avec lesquels nous nous sommes déjà familiarisés nous édifiera dans ce sens.

Nous commencerons par les industries lourdes dans leur ensemble, c'est à dire celles orientées vers l'extérieur et vers l'intérieur. Ce type d'industrie présente la particularité de recourir à beaucoup de capitaux et de nécessiter l'utilisation d'une main-d'oeuvre importante, aussi bien au cours de sa réalisation que durant son

¹) Charte Nationale, p. 127.

²) Idem, p. 124.

³) Idem, p. 168.

exploitation. De ce point de vue, il est créateur d'emplois et s'insère dans la logique stratégique poursuivie. Mais par ailleurs, d'énormes ressources doivent être mobilisées sur une durée plus ou moins longue et, pour ce faire, une juste association des entreprises nationales avec les entreprises étrangères s'avère indispensable. A cet égard, la mobilisation des crédits fournis par les pays socialistes ne poseraient aucun problème, vu leur attachement à la création d'une base matérielle et technique dans les pays nouvellement indépendants.

La grandeur des investissements dans ces secteurs présente certes un handicap certain, mais permet une concentration des efforts, empêche l'éparpillement, et favorise le regroupement des cadres, peu nombreux, que possède le pays. Une contribution précieuse sera amenée à la solution de la contradiction dépendance/ indépendance par ces industries dites "*industrialisantes*" c'est à dire "*celles dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner, dans leur environnement localisé et daté, un noircissement systématique de la matrice industrielle et des fonctions de production grâce à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la structuration économique et sociale de l'ensemble considéré, en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble*" (1).

Par leurs effets d'entraînement, elles permettent non seulement l'import-substitution, mais favorisent la création et l'approfondissement du marché intérieur, facteur indispensable à toute politique de développement autonome. Ainsi le problème de l'offre des biens de production pourra être résolu positivement mais cette situation créera une forte pression sur la demande de biens de consommation qui ne pourra être largement satisfaite que dans une période ultérieure. Cette base industrielle n'est concevable que grâce à la valorisation des ressources minérales et particulièrement des hydrocarbures, qui passe par la mise sur pied des industries de type para pétroliers orientées vers l'extérieur et des infrastructures de transport.

Examinons chacun de ces deux volets.

¹) DE BERNIS, G, "Industries industrialisantes et intégration économique régionale", *Archives ISEA*, n°1, t. XXI, 1968.

Les industries para pétrolières englobent l'ensemble des projets destinés à valoriser les hydrocarbures afin de les exporter vers les pays capitalistes évolués. Généralement ils sont très peu créateurs d'emplois et s'éloignent, sous cet aspect, de la recherche stratégique de la résorption du chômage. A titre d'exemples, rappelons que le projet G.N.L. qui a coûté 8,5 milliards de centimes, a fait appel à 1200 travailleurs et cadres pour son fonctionnement. Les firmes multinationales sont les plus intéressées et pourront apporter leur concours dans tous les domaines, y compris dans celui de l'encadrement. Les cadres nationaux auront ainsi la possibilité de se consacrer à un travail de contrôle.

En ce qui concerne la poursuite de l'objectif d'indépendance, plusieurs aspects contradictoires ressortent.

En premier lieu, ce type d'industries constitue un point d'appui important à l'intégration économique nationale, initiant les cadres à de nouveaux modules techniques elles ont aussi un caractère non renouvelable. Tout manque de prévoyance conduirait à leur épuisement graduel.

En second lieu, la *Charte Nationale* rejette la politique de redéploiement du système capitaliste, à travers la dénonciation du phénomène de "délocalisation industrielle" qui ne répond pas aux véritables besoins du tiers-monde mais qui accentue leur subordination. Or ce type d'industrie est justement préféré par les firmes multinationales pour sa capacité à s'intégrer dans la nouvelle division internationale du travail qu'elles organisent, pour trois raisons au moins : elles sont polluantes, ont une intensité capitalistique élevée, et consomment beaucoup d'énergie. Leur déplacement géographique ne contrarie nullement les plans de ces multinationales qui détiennent tous les moyens de contrôle. Elles collaborent impérativement à la gestion, fournissent les cadres et les pièces de rechange. Aucune reproduction locale de ces unités productives ne peut être envisagée, étant donné qu'elle se fait sur les marchés capitalistes extérieurs. Les redevances sont importantes mais elles sont liées aux conjonctures extérieures, ce qui accroît ou fait apparaître une nouvelle forme de dépendance, alors que l'inverse n'est pas vrai. La dépendance des USA, par exemple, par rapport au G.N.L. est minime pour ne pas dire inexistante. Même si elle n'est que provisoire, la vulnérabilité de l'économie nationale est réelle.

En troisième lieu, ce type de projet permet une utilisation rationnelle de l'aide liée, vu l'importance que lui accorde le capitalisme mondial. Le financement presque exclusivement d'origine extérieure, sera une des sources principales de la dette, entraînant des pressions inflationnistes favorisées également par l'impact du mode de consommation étranger sur les cadres nationaux. Ces industries s'accompagnent de la création des infrastructures de transport des hydrocarbures, maillon nécessaire dans le processus de valorisation engagé. Leur réalisation s'effectuera avec une main-d'oeuvre limitée, provisoire, mais possédant une spécialisation. La contribution à l'objectif stratégique est quasiment nulle et il n'y a aucun danger à les confier à des entreprises étrangères. Ce module technique est important, et le retirer au contrôle du cartel est un pas sur le long chemin de la concrétisation de l'indépendance.

Enfin, si ces infrastructures coûtent chères, elles présentent l'avantage d'être rapidement amortissables et l'accroissement de la valorisation des hydrocarbures leur est subordonné. Que faut-il penser en définitive ?

Le caractère complexe de la politique de développement est encore plus apparent, à la lumière des résultats que nous permet d'obtenir la méthode des "tests de contrainte". Les différentes alternatives renferment des solutions, mais font apparaître de nouvelles contraintes : il y a le besoin d'une approche multidimensionnelle, prévoyant et s'appuyant sur la combinaison des différents facteurs à partir de l'analyse de la réalité. Or la non perception des facteurs de la politique de développement, tels que nous les avons évoqués dans notre premier paragraphe, combinée à des analyses de caractère global, sans délimitation des priorités propres à chaque phase, exposeront à des obstacles certains.

Le plus urgent est d'arriver à maintenir à l'intérieur des frontières l'excédent économique, confirmant que le problème est éminemment politique. *"Il s'agit actuellement d'organiser l'ensemble institutionnel, la superstructure étatique, juridique, politique et autres parties constituantes de cette superstructure, pour préserver, protéger cette perte de substance qui se fait et continue de se faire à travers les pertes de valeurs ... ou aussi à travers les richesses"* (1).

¹) BENHASSINE, M.L., "Contribution à l'économie politique du sous-développement et du développement", *Revue Algérienne des Sciences juridiques, économiques et politiques*, 3-4, 1986, p. 527.

En effet, le problème le plus crucial a trait à la création des conditions permettant un éloignement graduel, de la division capitaliste internationale du travail, par la mise sur pied progressive des différents éléments d'un système productif national, de caractère autonome.

Or ce double aspect ne semble pas constituer la base nourricière sur laquelle s'élèvent les fondements organiques de la politique de développement, telle qu'elle nous est apparue dans les textes. C'est là un manque, porteur d'effets potentiellement dévastateurs.

1.4.5. Contenu de la stratégie algérienne de développement

Il n'est pas inintéressant de rappeler cet extrait de la Charte nationale qui est un concentré éloquent des fondements de la stratégie de développement retenue. Le développement est identifié à la création des « *conditions nécessaires à la construction et à la consolidation d'une économie nationale indépendante, intégrée et autocentrée, intensifiant en son sein des relations intersectorielles et des échanges entre les branches* » ⁽¹⁾. Dans un souci pédagogique et pour mieux exprimer et défendre le choix relatif aux industries de base, elle atteste qu'elles « *assurent l'indépendance de l'industrie nationale et, partant, l'indépendance du pays tout court* » ⁽²⁾.

Précédemment, nous avons noté à quoi était identifié le développement, comme nous avons souligné son rôle et sa fonction à travers leur double contribution à l'affirmation et à la consolidation de la Nation souveraine.

La démarche au niveau de la politique économique préconisée s'appuie sur une logique relativement simple : « *Il s'agit de mobiliser les ressources en devises procurées par la valorisation du pétrole et du gaz sur le marché international, pour importer des biens et services nécessaires à l'industrialisation. C'est dire que ce que l'on appelle "transfert de technologie" joue ici un rôle tout à fait central* » ⁽³⁾.

Pour y parvenir, le cap doit être maintenu par le respect de ces simples choix qui donnent sa quintessence à cette expérience :

- priorité à l'accumulation productive,

¹) Charte Nationale, p. 122.

²) Idem p 123.

³) DE VILLERS, p. 87.

- priorité aux industries de base,
- priorité à l'industrie sur l'agriculture.

La stratégie, ainsi formulée, s'écarte de celle, générique, de politique de substitution aux importations élaborée dans une perspective de satisfaction « *d'un type donné de demande de consommation* » ⁽¹⁾. Elle s'organise en permanence autour du leitmotiv de l'organisation de l'offre. Elle s'intègre dans une vision globale et dans une perspective à long terme, « *elle vise à construire, par étape mais systématiquement, un appareil productif complexe et puissant anticipant les demandes de consommation productives et celles de consommation finale que la dynamique d'industrialisation engagée doit, de proche en proche et dans un mouvement de boule de neige, développer* » ⁽²⁾.

Un autre trait qui imprime une coloration particulière à cette stratégie est celui relatif la manifestation du caractère économiste. Le primat revient, sans conteste et sans nuance aucune, à l'édification d'une base matérielle industrielle, dotée elle-même de manière mécaniste, d'interférer sur les changements institutionnels dans le domaine social et culturel. Mais cette vision, voire cette projection est l'expression de l'idée selon laquelle l'industrialisation serait assimilable à un simple achat de forces productives auprès des pays développés. Elle ne semble pas prendre suffisamment la mesure de toutes les implications induites par la problématique du transfert de technologie.

Cet économisme colporte, en même temps qu'il reflète, une vision scientiste dans laquelle « *le processus de développement tend à être conçu comme un enchaînement d'opérations et une succession d'étapes qui peuvent paraître logiques et cohérentes mais en fonction d'un point de vue sur les conditions du changement économique et social* » ⁽³⁾. En caractérisant cette démarche de scientiste, nous voulions souligner qu'elle « *tend à ignorer que les bonds en avant réalisés en matière technologique et économique, ont souvent des effets et des implications pervers sur les plans sociopolitiques et socioculturels, et qu'elle tend à sous-estimer les*

¹) DE VILLERS, p 95.

²) Idem, p. 95.

³) Idem, p. 97.

conditions qui sont à nouveau d'ordre politique, social et culturel, du développement de la dynamique escomptée » (1).

Comme effet attendu de cette représentation, la politique de transfert technologique se réalise grâce au recours systématique à la conclusion de contrats entre les entreprises publiques et les firmes multinationales. Deux formules furent retenues, celle du "contrat clef en main" et celle du "contrat produit en main".

Le contrat "produit en main" qui succéda à celui de "clef en main" se concevait comme un schéma qui tenait compte des conditions propres à l'industrialisation des pays du tiers-monde, en valorisant l'expérience passée. *« Il s'inscrivait dans la perspective affichée d'empêcher le constructeur d'exploiter la relative incompetence de son client »* et de faire en sorte qu'il *« garantisse qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que l'objectif poursuivi, c'est-à-dire la réalisation d'un outil de production adapté aux contraintes locales et performant et la transmission des aptitudes requises pour le faire fonctionner, soit atteint »* (2).

Cette formule qui voulait *« au fond, faire de la coopération au développement, une obligation juridique dans le cadre d'un contrat commercial »* (3), même si elle est singulière, dénote d'une relative prise de conscience quant à l'écueil que constitue la manifestation de l'économisme, confirmant au passage le caractère inachevé mais évolutif de tout l'effort de conceptualisation entrepris. Elle confirme tout autant son ancrage à *« une idéologie qui, dans le processus d'industrialisation, donne la priorité à la formation du capital fixe, c'est-à-dire tend à privilégier les composantes matérielles du développement par rapport à ses composantes sociales et culturelles »* (4).

Ainsi l'économisme et le volontarisme industriel qu'il nourrit, font système avec une économie de crédit. En effet si la dynamique générale d'investissement est attendue de la multiplication d'actes d'investissement, il devient possible de croire qu'il suffit, pour enclencher le mouvement, de mettre à la disposition des agents économiques, des crédits qui leur permettront d'acquérir sur le marché extérieur les facteurs de cette accumulation. Les propos suivants de A. Bélaïd sont à cet égard

1) DE VILLERS, p. 98.

2) Idem, p 131.

3) Ibidem.

4) Idem, p. 135.

assez évocateurs : « *Le pétrole et le gaz représentent ce qu'à été le plan Marshall pour les pays d'Europe occidentale au sortir de la seconde guerre mondiale* » (1). Cette vision est en conformité avec celle présentée par un de ses plus proches collaborateurs M. Liassine : « *Il faut que l'on puisse approfondir cette question : comment acheter du développement ?* » (2).

A l'encontre des formes les plus naïves de l'économisme, le "produit en main" témoigne d'une méconnaissance certaine de la complexité du processus de développement dans la mesure où la création d'un système industriel autonome et actif implique, plus encore que l'accumulation de capital fixe, la formation de milieux de travailleurs organisés et l'affirmation d'un savoir faire collectif. Il y a persistance d'une caractéristique essentielle qui imprègne toute la démarche de son empreinte. La dimension étroite qui caractérise l'appréhension de la question du transfert de technologie est omniprésente, tant il demeure entendu pour les dirigeants dans leur ensemble, que ce transfert se confond avec la transmission des connaissances et des compétences.

Entraînés par leur volontarisme, les responsables algériens pensaient pouvoir, à travers un même contrat, réaliser un double objectif : la réalisation matérielle de l'outil de production et le transfert de technologie. Ils ne soupçonnaient pas combien était complexe cette équation.

Face à leur adhésion aux principes fondateurs du courant radical était manifeste tant était véhémement leur proclamation d'un rejet total de l'option libérale du fait de son inadaptation aux besoins historiques de la société. Ils partagent avec le courant radical le double caractère, politique et historique, qui lui donne toute sa consistance et sa singularité.

CONCLUSION

La définition d'une stratégie de développement ne peut pas s'effectuer pour elle-même, c'est-à-dire sans au préalable identifier les spécificités distinctives de la société algérienne à travers une étude approfondie de ses structures et des fonctions

¹) BELAID, A., *Le hasard et l'histoire*, Alger, ENAG, t. 1, p. 55.

²) JUDET, P., *Transfert de technologie et développement*, Paris, Ed. Librairies Techniques, 1977 p. 518

particulières qu'elles occupent. Elle doit s'élever sur une substantielle compréhension des mécanismes qui structurent la société, qui assurent sa cohérence systémique et sa capacité de reproduction.

Une stratégie de développement économique se doit, contrairement aux assertions de ceux qui se proclament développementalistes, de valoriser, tout ce qui se rattache à l'extra économique sous peine de voir son impact sur le réel atténué, tant il est vrai que c'est cet extra économique qui continue à enchâsser toute la société contrainte de se mouvoir et d'évoluer au rythme de ses exigences.

Dans une société où aucune sphère n'a pu ni établir de façon autonome sa suprématie ni imposer son hégémonie dans le fonctionnement d'ensemble, il est pour le moins hasardeux de prétendre accorder un rôle d'entraînement décisif au champ économique dans une perspective de mutation radicale sans la création des conditions de sa séparation, voire de son émancipation des liens multiples qui l'insèrent dans un entremêlement, dans tout le tissu social. La "grande transformation" est un préalable incontournable. Par le maintien frénétique de pareille initiative, les responsables algériens ne se rendaient pas compte qu'ils engageaient, contrairement à ce que proclamaient les orientations formelles, toute la société dans la seule perspective de son articulation à la logique propre aux économies capitalistes si décriées par ailleurs. Ils s'inscrivaient en droite ligne dans le processus engagé au lendemain de la révolution industrielle en Europe et qui a abouti précisément à l'apparition de cet "état de sous-développement" récurrent, contre les effets duquel se mettaient en place ces politiques dites de modernisation, porteuses de "renouveau national". Ils complétaient et élargissaient, à une échelle jusque là inconnue, les efforts du "capital colonial" pour disloquer les structures sociales aux capacités de résistance si bénéfiques pour la population et réaliser la pénétration des rapports marchands. Ils vouaient généraliser, en définitive, aux différentes composantes de la société, les "acquis" qui étaient ceux du secteur moderne, c'est-à-dire ceux produits par le capital colonial pour les non autochtones. Le processus de "rattrapage" avait une double vocation et il revêtait une double dimension. Il devait assurer, simultanément, la mutation du "secteur traditionnel", par sa transformation et son ancrage au secteur "moderne et le passage d'une économie arriérée à une économie développée puisant sa substance dans une intense

industrialisation qui seule peut lui assurer "le rattrapage" de ceux qui se sont précocement introduits dans ce processus historique.

Par cette politique, ils accomplissaient à leur insu les prétentions de la mission civilisatrice si chère aux colonisateurs et si décriée par tous les responsables algériens, en rendant effective "la transition inachevée" jusque là vers la généralisation de la production marchande. Deux décennies de politique de développement avaient suffi pour asseoir sur un espace encore plus large la politique de pénétration du capital, rendant la société plus vulnérable que jamais auparavant. Cette politique nationale, nouvelle, de réappropriation de soi et de reprise en main de son destin, aura ébranlé tous les fondements sur lesquels reposaient jusque là toute la société et engagé son avenir vers des sentiers aux contours incertains. Les permanences qui, au travers des phases historiques avaient imprimé leurs caractéristiques fondatrices aux populations qui vivaient en harmonie avec leur espace, se sont effondrées, emportées par le chant patriotique qui accompagna le recouvrement de l'indépendance.

L'Algérie nouvelle qui s'annonçait s'adonnait à une destruction systématique de la substance qui a toujours irrigué et nourri son Moi collectif, parachevant l'œuvre entreprise par le colonisateur au lendemain de sa conquête du pays.

2.5. A PROPOS DE LA PROBLÉMATIQUE de DÉVELOPPEMENT

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie, à l'instar des autres pays anciennement colonisés qui l'ont précédée sur le chemin de l'émancipation politique, a tout naturellement intégré le développement comme axe stratégique dans ses efforts pour le renouveau national.

Assimilé à une véritable épopée et crédité de toutes les vertus bienfaitrices, le développement représentait la panacée irremplaçable et unique, pour des pays nouvellement indépendants dans leur quête d'un avenir meilleur, pour effacer les séquelles de la colonisation et accéder à un rôle actif dans le concert des nations.

Ce choix résolu, accompli dans une euphorie bienveillante et dans une unanimité complète, s'est effectué spontanément. La perspective qu'il ouvrait semblait prometteuse, ou du moins ne pouvait être que prometteuse et, de ce fait,

aucun besoin de débat préalable pour montrer le bien-fondé de ce choix n'était ressenti. A aucun moment, pareille revendication n'a été exprimée et le consensus était quasi général quant à l'impératif urgent d'engager le processus de développement. Les divergences se manifestaient exclusivement au niveau des voies et moyens à mobiliser prioritairement pour avancer cers cette perspective.

Dans l'enthousiasme contagieux qui prévalait au niveau international, peu se préoccupaient du besoin d'une halte méthodologique pour interpellier le concept même de développement et le soumettre à une fouille véritable. L'analyse de son origine, des conditions historiques de son émergence et des fins stratégiques qu'il remplissait, comme l'étude de son discours et des implications dont il était porteur, apparaissaient comme superflues et assimilées par certains à des diversions destinées à retarder davantage l'enclenchement du processus salvateur. D'autres y voyaient la main de l'étranger, soucieuse de dévoyer les efforts des jeunes nations afin de les maintenir sous leur domination à travers les formes qui sont celles du néocolonialisme.

Face à l'enjeu sociétal, aux conséquences majeures sur l'avenir immédiat et lointain de toute la société dans ses aspects multidimensionnels, une attitude plus mesurée et moins enthousiaste exprimant l'esprit de responsabilité face au destin de la nation, aurait été plus féconde.

A cet égard, l'attitude des premiers Classiques, dont la volonté affirmée de participer à la création des conditions pour la généralisation de "la richesse des Nations" ne fait pas de doute, aurait pu servir de source d'inspiration. Cette réflexion de Marshall est éloquente : « *Ils étaient aussi forts par la prudence que par le par le courage et s'ils apparaissaient réservés, c'est parce qu'ils ne voulaient pas prendre la responsabilité de proposer des changements rapides dans des directions inconnues* ».

Les responsables algériens se devaient de prendre tout le temps nécessaire afin de « *fouiller ce concept, d'en dégager les fondations, de les libérer des nombreuses constructions superposées pour le révéler dans sa véritable nature pour mieux dévoiler la logique qui le sous-tend* » ⁽¹⁾. Dans cette perspective, un bref

¹) SACHO-CONSTANO ESTEVA, Wolfgang, *Des ruines du développement*, Alger, Ed. El-Hikma, p. 13

rappel historique des conditions de l'émergence de cette idée de développement, peut se révéler fructueux pour les besoins de notre analyse.

Elle prend racine dans le discours célèbre de Truman devant le Congrès américain en 1947, discours dans lequel il évoquera, pour la première fois, l'existence de vastes régions "sous-développées". *« Du même coup et pour la première fois, sur les scènes politiques importantes surgissait une nouvelle conception du monde selon laquelle tous les peuples de la terre doivent suivre la même voie et aspirer à un but unique : le développement »* ⁽¹⁾.

Le président américain développera des idées qui allaient imprimer une orientation nouvelle aux relations économiques internationales, à partir du moment où elles furent reprises et amplifiées sous toutes les latitudes. Elles se résumaient à affirmer que *« une plus grosse production est la clé de la prospérité et de la paix [et que] la souffrance des populations de ces territoires sous-développés serait supprimée [grâce à] l'activité industrielle et à la hausse du niveau de vie »* ⁽²⁾.

Ces idées, à l'apparence simples et généreuses, marquaient une ère nouvelle, celle de la *« course du Sud pour rattraper le Nord, et ce, dans un monde métamorphosé, du coup, en une arène économique »* ⁽³⁾, et où le *« le degré de civilisation d'un pays se mesure au niveau de sa production. Plus aucune raison de restreindre la sphère du développement aux seules ressources : désormais, les hommes et les sociétés entières peuvent – doivent même – être perçus comme des objets de développement »* ⁽⁴⁾.

Cette césure nouvelle, voire même originale, introduite par le discours de Truman, et s'exprimant dans le schéma binaire développé /sous-développé, doté lui-même d'un caractère universel participe d'une volonté farouche de reconceptualisation du monde. Désormais, *« les sociétés du Tiers-monde n'ont pas de mode de vie différents et uniques, mais sont plus ou moins avancés sur un parcours continu dont la direction est imposée par la notion hégémonique.*

Cette réinterprétation de l'Histoire mondiale n'est pas seulement flatteuse

¹) SACHO-CONSTANO ESTEVA, Wolfgang, op. cit. p. 14.

²) Extrait du discours.

³) Idem.

⁴) Idem, p. 16.

politiquement ; elle est épistémologiquement inévitable. Aucune philosophie de développement n'a pu échapper à une sorte de téléologie rétroactive car, en somme, le sous-développement n'est reconnaissable que rétrospectivement, une fois atteint l'état de maturité. Le développement sans domination est comme une course sans direction ; c'est pourquoi l'hégémonie occidentale était logiquement incluse dans la proclamation du développement » (1).

Cette nouvelle orientation, conçue dans un cercle restreint du State Department, au cours de la seconde guerre mondiale, correspondait aux ambitions nouvelles des Etats-Unis, de création d'un ordre mondial nouveau en remplacement du pacte colonial qui s'écroulait. Les dirigeants américains changeaient d'alternative historique et ouvraient une nouvelle perspective. Ils ne concevaient pas leur hégémonie à travers la conquête et la possession de territoires, mais par l'ouverture de ces derniers à la pénétration économique. Ainsi « *le développement fut le véhicule conceptuel [...] installant un nouveau type d'hégémonie mondiale* » (2), hégémonie imposée toujours par l'Occident.

Par leur méconnaissance des implications de cette problématique alimentée par cet arrière-plan historique, nos dirigeants ignoraient qu'ils poursuivaient une chimère. Leur fascination pour le développement était grande et leur conviction totale quant à la possibilité de briser la domination occidentale grâce au développement. Ils ne supposaient à aucun moment qu'en empruntant un tel cheminement, ils reniaient de fait ce pourquoi ils avaient consenti de grands sacrifices, leur identité et leur être profond.

A leur insu, ils favorisaient l'occidentalisation du monde qu'ils vilipendaient par ailleurs dans des écrits véhéments. Leur démarche, au double plan épistémologique et pratique, intériorisait et incluait l'hégémonie occidentale. L'image qu'ils avaient de l'avenir de leur société n'était, en réalité, qu'une photocopie de celle que le Nord avait confectionné pour le Sud. Leur production théorique s'apparente à une reprise de postulats qui fondent l'analyse européocentriste mais qui ignore la perspective téléologique qui lui donne tout son sens. Les effets attendus dans l'amélioration des conditions économiques et sociales s'avèreront illusoires. Il ne pouvait en être

¹) Idem, p. 17.

²) Ibidem.

autrement dans la mesure où la cristallisation de tous les efforts et la mobilisation de toutes les ressources en vue de réaliser le développement s'inscrivait merveilleusement et cadrait fondamentalement « avec la vision occidentale du monde conçu comme une arène économique » ⁽¹⁾. Ils s'ingéniaient à « élaborer sur le sous-développement un nombre de théories exaltantes » qui étaient en réalité « le produit d'une hallucination collective » ⁽²⁾.

N'est-il pas révélateur que la vision algérienne de développement se radicalisa à la fin des années 60, période au cours de laquelle « de profondes lézardes apparurent dans le monument du développement ? Il devint trop évident que les promesses avaient été échafaudées sur le sable » ⁽³⁾. Pour les plus optimistes, les propos tenus par le président de la Banque Mondiale en 1973, retentissaient comme une imposture et non comme un cri d'alarme.

« Malgré une décennie de croissance sans précédent du Produit National Brut, [...] les parties les plus pauvres de la population n'en ont retiré relativement qu'un petit bénéfice [...]. Ce sont surtout les 40% les plus favorisés de la population qui en ont profité » ⁽⁴⁾.

Entraînés dans le tourbillon de leurs illusions, les responsables en charge des destinées de leur peuple, refusaient obstinément d'admettre que « le développement nous pousse à voir les autres mondes sous l'éclairage stigmatisant du déficit et nous empêche d'apercevoir la richesse des autres choix possibles » ⁽⁵⁾.

Le développement demeurait source d'inspiration et creuset d'un activisme débordant. La possibilité d'ouvrir un nouvel espace restait étrangère à leur corpus théorique. S'aventurer sur une pareille voie serait de l'hérésie. Est-ce à dire que les propos tenus par Gandhi en 1909 déjà : « Si l'Inde se fait un devoir d'imiter l'Angleterre, ce sera la ruine de la nation, sont une imposture » ? Il voulait libérer son pays pour rendre l'Inde plus indienne alors que d'autres y voyaient le moyen de la rendre plus occidentale. Cette divergence fondamentale est toujours d'actualité.

¹) Idem, p. 18.

²) Idem, p. 19.

³) Idem.

⁴) Président de la Banque Mondiale.

⁵) Idem, p. 21.

En succombant à cette approche conceptuelle du développement, les dirigeants algériens, au-delà de leur désir sincère d'aller vers une authentique libération, faisaient la promotion de cette illusion de l'avance occidentale. Ils tournaient le dos à toutes les valeurs ancestrales qui établissaient et organisaient la spécificité et la singularité de leur société. Ils reconnaissaient, de fait, que : « *ce sont les lois de l'économie qui dominent la vie sociale et non la vie sociale qui domine l'économie* » ⁽¹⁾. L'économie est propulsée au premier plan et elle éclipse toute autre réalité. En définissant un projet pour l'Algérie, « *ces promoteurs du développement à tout prix n'y voient pas une société qui a une économie, mais une société qui est une économie* ».

A travers l'indépendance retrouvée et les efforts d'édification nationale engagés, c'est bien un retour aux sources fondatrices de cette civilisation du 19^{ème} siècle née en Europe, à partir du processus de conversion des sociétés en économie nationale.

A travers le choix du paradigme du développement comme vecteur constitutif de projet national, c'est la voie ouverte à l'intrusion généralisée de la vision économiste : cette dernière a fini par tout dominer sur son passage et à établir une domination sans partage, sous des formes inconnues jusque là, des sociétés occidentales.

« *Plus d'un se demandera si la conversion à une conception matérialiste du monde était maintenant le fin du fin de la sagesse historique* » ⁽²⁾.

Relativement aux conditions historiques de sa formulation et aux fonctions qu'il devait assumer, le paradigme de développement, pendant longtemps catalyseur des espérances et des ambitions des peuples du Tiers-monde, dévoila rapidement sa quintessence. Il se révéla sous son véritable appareil à savoir une vision précise du monde. Il consacrait la conception unilinéaire en longue période, celle qui ne voyait qu'un chemin identique d'évolution pour l'ensemble des peuples de la planète. Ils allaient, à partir de paliers différenciés, vers la même direction et poursuivaient le même but. En s'appliquant à suivre une voie universelle, ils s'intégraient dans cette

¹) Président de la Banque Mondiale, p. 41.

²) Idem, p. 38.

course à la prospérité économique censée permettre assez rapidement de rattraper le peloton de tête, les pays du Nord et à leur tête les Etats-Unis. Or, il a été établi que cette volonté et cette exigence d'intégration au sein de cette société industrielle participaient d'une « *perception occidentale de la réalité qui force à voir les êtres humains à travers des lunettes dessinées pour un regard global et étranger* » ⁽¹⁾.

Toutes les catégories analytiques produites pour servir d'appui à la compréhension puis à la réalisation du développement, se retrouvent insérées dans un dispositif qui rétrécit la vision à ses seules prémisses et il devient impossible de se dérober à leur emprise.

A la base de tout ce processus, la prétendue élévation à la découverte et à la caractérisation théorique de la nature du sous-développement. Ce qui apparaît comme une avancée est en vérité un piège dans la mesure où « *le sous-développement s'accompagne invariablement de la promesse du développement, on l'assume donc avec ferveur et enthousiasme comme un véritable gage de libération* » ⁽²⁾.

En effet, dans le prolongement du discours de Truman, le "développement" revêt une signification autre, inconnue jusque là, celle qui le présente désormais comme la contrepartie exclusive du "sous-développement", état dans lequel se retrouvera reléguée l'immense majorité des peuples du monde.

Cette classification binaire inédite ouvre une ère nouvelle, celle qui ne laisse à ces peuples qu'une seule alternative, celle d'être enfermée dans une catégorie créée à cet effet, la catégorie des pays pauvres et arriérés. Ce nouveau statut leur confère des obligations impératives : « *Pour eux, le développement a commencé à être une contrainte : celle de s'engager dans un chemin que les autres connaissent mieux ; celle d'avancer vers un but que les autres ont déjà atteint, même si ce n'est qu'en partie ; et enfin, celle de s'engager, avec d'énormes handicaps, dans une course où il n'y a qu'une voie à sens unique* » ⁽³⁾.

En acceptant de courir derrière le "développement", on se place dans la trajectoire voulue par l'Occident car elle lui permet de « *continuer à nous imposer sa forme de développement, sa civilisation, sa façon de voir le monde et son style de*

¹) ESTEVA, Constavo, op. cit. pp. 88-89.

²) Idem, p. 90.

³) Idem, p. 92.

rapports avec la nature, niant toutes les connaissances que nos différents peuples ont produites » (1).

Cette orientation intellectuelle de caractère global, dissimule un visage aux effets désastreux sur tous ceux – et ils sont nombreux – qui succombent ux bienfaits attendus et amplifiés de ce mythe.

Seule une pensée critique, en rupture avec ce mode de pensée et d'action, peut ouvrir une nouvelle ère édifiée sur une lisibilité alternative.

Ce qui n'était que doute et interrogation commençait à devenir certitude dans les années 80 qui ont montré combien la promesse, liée au développement, d'atténuer la brèche entre pays riches et pays pauvres, était utopique. En effet, en « *1960, les pays industriels étaient 20 fois plus riches que les pays pauvres ; en 1980, ils l'étaient 42 fois plus. Le fossé se creuse de plus en plus » (2).* La réalité se chargeait d'apporter la consistance voulue aux critiques et aux appréhensions de ceux qui doutaient des vertus qui devaient être celles consubstantielles au développement. Il devenait évident que « *l'entreprise elle-même apparaissait enfin dans toute sa nudité, un mythe pervers qui façonna une activité incessante et stérile, capable de détruire sans relâche des cultures et leurs alentours ; une expérimentation mondiale qui, selon l'expérience des majorités sociales, a échoué lamentablement » (3).*

Il devenait plus aisé de défier le discours dominant en affirmant que « *le sous-développement n'était pas une condition humaine produite naturellement mais une création de l'entreprise même du développement à laquelle nous ne pourrions mettre fin qu'en la refusant » (4).*

1) ESTEVA, Constavo, p. 156.

2) Idem, p. 93.

3) Idem. p. 92.

4) Ibidem.

Chapitre 3

LES FILIATIONS THEORIQUES

Avant de tenter un effort en vue de retrouver les filiations directes et lointaines de ces conceptions, il nous a semblé utile de faire une halte méthodologique pour nous référer à certains penseurs du courant radical qui ont porté un regard créateur sur la problématique du sous-développement et dont l'impact fut considérable. Notons au préalable un de leur apport inestimable, celui d'avoir réintroduit les sociétés non européennes dans les préoccupations de la recherche historique. Leurs résultats, qui ont été la conséquence d'un long mais fécond mûrissement de leur réflexion, ont été appropriés de manière plus ou moins nuancée et selon les besoins de leur argumentation, par les responsables algériens en fonction des impératifs qui étaient les leurs à telle ou telle période.

Un large consensus unit et rassemble les courants constitutifs du courant radical malgré leurs nuances distinctives quant à leurs appréciations du sous-développement. Néanmoins, tous partagent la perception qui le caractérise comme un phénomène dynamique et relationnel, soumis en permanence à des métamorphoses, ce qu'évoque bien la célèbre expression « le développement du sous-développement ».

Comme expression de cette unité dans la diversité, signe évident de la richesse de l'approche qui fonde le courant radical, prenons appui sur certaines citations d'auteurs au rôle reconnu dans l'élaboration des bases théoriques de l'économie du développement.

Pour C. Furtado, « *le sous-développement représente une situation historique spécifique et non point une phase par laquelle seraient obligatoirement passées les économies ayant déjà atteint un niveau de développement supérieur* » (1). Cet auteur a l'esprit ouvert sur les évolutions qui structurent les nouvelles réalités nées des transformations opérées au sein des pays du tiers-monde, et l'attention toujours axée sur les problèmes induits par la problématique du développement affirme sans

¹) FURTADO, C., *Développement et sous-développement*, Paris, Ed. PUF, 1966, p. 126.

ambiguïté aucune dans un de ses autres ouvrages : « *Il y a une méconnaissance complète de la spécificité du phénomène du sous-développement qui n'est pas une phase dans le processus de développement comme le veut l'école de Rostow, mais une déformation provoquée par des réactions particulières survenues entre pays dominants et pays dépendants, à partir de la révolution industrielle* » ⁽¹⁾.

R. Lacoste met en exergue une autre dimension donnant un caractère d'approfondissement aux propos précédents : « *Le sous-développement procède fondamentalement de l'intrusion du système capitaliste au sein des sociétés ankylosées dans des structures sociales moins évoluées, au profit d'une minorité (étrangère ou autochtone) dotée d'exorbitants pouvoirs politiques, économiques et sociaux* » ⁽²⁾.

J. Freyssinet apporte une précision significative : « *Le sous-développement est le produit d'une évolution originale, il est le produit du système de relations internationales imposées par les pays capitalistes après leur révolution industrielle au reste du monde non industrialisé* » ⁽³⁾.

La démarche des responsables algériens, comparable dans la forme et dans l'esprit à celle dont les fondements viennent d'être rappelées, est l'expression manifeste d'un retour aux sources de l'économie qui, de fait, redevient politique comme à l'ère des premiers Classiques. Elle tend, dans un double mouvement et simultanément, à analyser et à construire, à édifier les instruments de pareille ambition. Cette remarque d'un haut responsable d'une entreprise française mérite qu'on s'y arrête : « *On ne peut pas dans une même commande, acheter le piano et Mozart* ».

Ils partageaient tous cette opinion de feu le président Boumediene qui « *envisageait le pétrole comme un moyen d'acheter une industrie et d'économiser le temps mis par l'Europe en sautant à pieds joints dans l'ère des technologies de pointe* » ⁽⁴⁾. La problématique d'ensemble tournait et se focalisait en permanence autour des sources de financement car, pour eux, « *depuis toujours, le pétrole et le*

¹) FURTADO, C., op. cit. p. 139.

²) LACOSTE, R., *Géographie du sous-développement*, Paris, Ed. PUF, 1965, p. 239.

³) FREYSSINET, J., *Le concept de sous-développement*, Ed. Mouton, 1966, p. 335

⁴) GADANT, M., "Boumediene, le discours de l'Etat" in *Société et pétrole Peuples méditerranéens*, n° 26, p. 118, 1984

gaz étaient considérés comme une source de revenus, comme un moyen de développement. Tous nos rêves, toutes nos aspirations pour l'Algérie étaient ramenés à une question de moyens financiers » (1). Ils n'arrivaient pas à se départir de l'idée tenace selon laquelle, « en matière de développement, la question qui revient toujours est : quels moyens financiers sont disponibles ? » (2).

3.1. L'ECOLE FRANÇAISE

Si il est admis que « la pensée francophone a joué un rôle pionnier en économie et qu'elle continue, tant par son champ de recherche que par son questionnement, à avoir une place originale dans la théorie du développement » (3), ne faut-il pas s'attendre à ce que son influence, du fait des particularités historiques sur l'Algérie à travers ses universitaires et ses responsables, soit profonde et récurrente ?

La littérature francophone sur le développement est très marquée par la période où elle est écrite. « Ainsi les deux décennies soixante et soixante dix se caractérisent par la vigueur des systématisations et, corrélativement, des affrontements théoriques. Ces années s'opposent à la décennie quatre-vingt marquée, elle, par la régression des théories générales » (4).

Une étude un tant soi peu attentive des représentations algériennes du développement, montre combien les rapprochements, sinon les identifications, sont typiques. L'affiliation est directe au niveau des paradigmes et des concepts fondamentaux utilisés, comme au niveau de la démarche retenue. Il en est de même des thèmes dominants qui structurent la dynamique théorique au travers de laquelle est appréhendée la problématique portée par le couple sous-développement / développement.

Cet impact de la pensée francophone consacrée au développement s'explique, au-delà des raisons historiques, par le fait que la production scientifique réalisée dans d'autres langues était insuffisamment connue en Algérie. Cela traduit

1) BELAID, A., op. cit., t. 2, p. 429.

2) Idem, p. 430.

3) HUGON, P., "Les trois temps de la pensée francophone en économie du développement", in *Etats des savoirs sur le développement*, Paris, Ed. Karthala, 1993, p. 43.

4) VERNIERES, M., "Regards croisés sur la littérature en français consacrée au développement" in *Etat des savoirs sur le développement*, p. 14.

combien l'ouverture sur l'extérieur se réduisait en réalité et se confondait avec celle sur le monde francophone pour ne pas dire sur la France.

Au cours de notre tentative de reconstitution des conceptions du développement chez les responsables algériens, nous avons eu à apprécier combien était féconde leur réflexion qui demeurait ouverte sur les acquis de l'expérience et, du même coup, en perpétuelle maturation. Leur démarche se distinguait par sa capacité à s'ouvrir sur l'ensemble des problématiques autour desquelles s'organisaient les débats relatifs au sous-développement et à l'indépendance nationale dans les pays anciennement colonisés.

La caractérisation de la situation économique de l'Algérie au sortir de la colonisation, puise sa thématique chez trois économistes français de renom : R. Gendarme, F. Perroux et G. de Bernis. Ce sont eux qui, dans leurs travaux, ont mis en exergue les caractères d'extraversion et de désarticulation interne, les dotant d'un statut de spécification des économies des pays anciennement colonisés et, en même temps, de détermination des axes futurs pour leurs démarches en matière de politique économique. Cette dernière devrait avoir pour vocation la création d'une dynamique interne tournée vers l'impératif de création et d'édification d'un système productif national, intégré et organisé autour des besoins du marché national.

Selon ces trois théoriciens, et en particulier G. de Bernis considéré comme « *l'inspirateur du modèle algérien* » ⁽¹⁾, les choix axés sur la substitution aux importations comme ceux donnant la préférence aux exportations sont théoriquement disqualifiés pour la poursuite de tels objectifs du fait, essentiellement de leur rattachement à une dynamique de caractère externe.

3.1.1. René Gendarme

Les travaux de R. Gendarme, sous la direction duquel furent réalisées les études ayant servi à la définition des « *perspectives décennales de développement économique de l'Algérie 1957-1966* » ont eu un impact certain sur les orientations définies par les responsables algériens au lendemain de l'indépendance.

La même philosophie d'ensemble est reprise dans la mesure où l'Algérie indépendante a également opté pour la définition des grands axes autour desquels

¹) JACQUEMOT, I., *Le capitalisme d'Etat*, p 142.

s'articuleront des perspectives décennales de développement auxquels ils donneront corps.

Les conclusions de l'analyse de R. Gendarme, qui se déploie à partir de l'impossibilité d'une application effective de la théorie du multiplicateur pour un pays dominé comme l'Algérie, seront pour la plupart reprises, combien même d'une façon décontextualisée. Les orientations qu'il préconise seront revendiquées par les dirigeants algériens alors qu'ils se réclamaient officiellement d'une option radicalement différente.

Pour cet auteur, « *la théorie du multiplicateur établit qu'un accroissement donné des investissements (I) entraîne un accroissement des revenus (R) plus que proportionnel selon la formule : $R = K \Delta I$ (K étant le multiplicateur)* » ⁽¹⁾.

Mais, suite à une approche concrète et circonstanciée de l'économie algérienne des années cinquante, il arrive à des conclusions sans équivoque aucune. Pour lui, « *il est certain que le multiplicateur ne jouera pas avec cette importance en Algérie puisque la propension à importer est, pour les biens d'investissement, pratiquement égale à la consommation. Par conséquent, la demande des biens nouveaux, entraînée par l'investissement, portera principalement sur des biens importés et l'effet multiplicateur jouera dans les pays qui les exportent et non en Algérie. De même, l'effet d'accélération (le principe de l'effet d'accélération énonce qu'une fluctuation donnée de la demande des biens de consommation entraîne une fluctuation amplifiée de la demande des biens d'investissement) ne doit pas être considéré comme un moteur de croissance en Algérie puisque les biens d'investissement ne sont pas fabriqués sur place. Une augmentation des revenus de la consommation, donc, ne saurait entraîner une augmentation plus grande de l'activité industrielle car celle-ci n'existe pas* » ⁽²⁾.

En appui sur cette caractéristique de la situation économique, il arrive à la nécessité d'ouvrir une alternative qui prenne le contre-pied de tout ce qui a été entrepris auparavant. Il assène avec détermination : « *Par conséquent, nous préconisons non seulement une politique d'industrialisation accélérée mais*

¹) GENDARME, R., *L'économie de l'Algérie*, Paris, Ed. A. Collin, 1959, p. 293.

²) Ibidem.

également une action énergique en vue de faire progresser l'agriculture, cette dernière étant le seul moyen de faire disparaître le dualisme de l'économie et d'intégrer le secteur traditionnel au secteur capitaliste » (1).

Il n'omet pas de définir le cadre général qui servira de matrice à l'éclosion de cette nouvelle politique comme il manifeste son scepticisme vis-à-vis d'une liberté d'action généralisée du marché qui ne saurait être autorégulateur pour des pays comme l'Algérie. Il fait appel à des avis extérieurs pour mieux conforter ses positions en montrant qu'elles sont communément partagées : *« La plupart des auteurs spécialistes estiment que le développement des pays à faibles revenus ne peut se faire par la libre entreprise. Pour eux, l'intervention de l'Etat est efficace. Le professeur Jacob Viner écrit excellemment à ce sujet : Les masses populaires en certains pays sont très pauvres, trop ignorantes et trop attachées aux anciens modes de conduites pour être vraiment capables d'agir dans leur propre intérêt ; et s'il doit y avoir un progrès, celui-ci doit être amorcé et pendant longtemps dirigé d'en haut » (2).*

Il est sans conteste vrai que les analyses de cet auteur ont constitué un véritable vivier dans lequel ont puisé, mais sans reconnaissance aucune, beaucoup d'auteurs. Les responsables algériens lui sont également redevables, eux qui se sont appuyés sur ses conclusions pour tenter de justifier une politique qu'ils se plaisaient à présenter comme singulièrement nationale.

3.1.2. Gérald de Bernis

La description de la situation léguée par la situation coloniale et la mise en avant de ses traits distinctifs servent de base pour justifier le choix d'un type particulier de développement, celui communément appelé "développement autocentré" et dont les piliers architecturaux ont été présentés précédemment. Cette représentation du développement, auréolé du qualificatif de "spécifiquement national", est avancée comme le fruit d'un travail d'élaboration théorique qui puise sa sève nourricière dans les principes du mouvement national. Mais toujours est-il qu'elle présente des attaches troublantes et évidentes avec la thèse de G. de Bernis, communément appelée "les industries industrialisantes".

¹) GENDARME, R., op. cit. p. 312.

²) Idem, p. 370.

Sa présentation succincte, à travers la mise en avant de sa nature et des objectifs qu'elle s'assigne, éclairera sur la dimension des emprunts, et partant de la dette vis-à-vis d'elle de l'expérience algérienne de développement, tout au moins au cours de sa phase de construction qui s'étale jusqu'à la fin des années 70. La démarche de de Bernis se déploie à partir des hypothèses suivantes, reprises dans son article célèbre "Les industries industrialisantes et les options algériennes de développement" publié dans le numéro deux la revue *Tiers-Monde*.

Il commence par rappeler indirectement son appartenance au courant radical pour qui « *le sous- développement n'est pas un retard mais un produit historique* » en proclamant avec force que « *c'est l'industrialisation des Européens qui est à l'origine du sous-développement, de la non industrialisation des autres* ». De cet état de non industrialisation découlent deux effets dévastateurs pour les pays anciennement colonisés :

- La prédominance d'une population agricole, extrêmement paupérisée.
- L'existence de deux secteurs, l'un moderne et l'autre traditionnel, au sein d'une économie extravertie et désarticulée.

Cette partie de l'analyse rappelle celle mise en oeuvre par R. Gendarme dans les années cinquante. Elle n'est pas nouvelle et ses résultats sont au carrefour des réflexions et analyses d'une multitude d'économistes aux doctrines divergentes.

Face à la situation décrite, deux objectifs supplémentaires émergent et serviront de guide à toute l'entreprise de transformation qui doit être mise sur rail : élever le niveau de vie de la grande majorité de la population et sortir de la dépendance en cassant la logique qui a entraîné l'extraversion et la désarticulation de l'économie. L'exigence de l'amélioration des conditions de vie de l'écrasante majorité de la population, la paysannerie, tel est leitmotiv qui sert de guide pour le déploiement de toute la démarche de de Bernis. Pour lui, « *dans les pays sous-développés dont la majeure partie de la population est agraire, la question essentielle réside dans l'accroissement du revenu agricole lié à l'élévation des productivités du monde agricole* ». Il faut reconnaître que cette dimension de la productivité a été négligée chez nous.

Certes, ces gains de productivité de l'agriculture ne peuvent être que la résultante d'un processus de développement au sein de cette dernière, mais,

précise-t-il, « *que signifie ce développement par l'agriculture et comment le réaliser sans que ce soit pour l'utilisation d'inputs d'origine industrielle ? Comment augmenter le niveau de vie sans industrialisation ?* »

Est-ce à dire que c'est là l'apanage de toutes les industries, sans exclusive aucune ? L'auteur opte pour une réponse, limitative mais sans équivoque : « *L'élévation des productivités du travail agricole [...] appelle un certain type d'industries dont les caractéristiques doivent être puissamment industrialisantes. Tel est, selon nous, le critère déterminant qui élimine toute une série de faux problèmes habituellement soulevés* ».

Telle est la réponse, apportée à la première préoccupation. En ce qui concerne la problématique de la seconde, elle est organiquement liée à celle, plus fondamentale, de la dépendance.

L'extraversion et la désarticulation, sont le produit historique de la dépendance, et seul le dépassement des conditions ayant favorisé son émergence, peut ouvrir des perspectives à une solution radicale. A cet égard la construction d'un système industriel, élaboré consciemment et élevé autour d'une cohérence interne à partir d'une analyse des contraintes et des potentialités objectives existantes, demeure le chemin le mieux indiqué.

Ce système « *peut précisément se définir comme une matrice "interindustrielle noircie", c'est-à-dire dont les différents secteurs sont inter reliés entre eux par leurs inputs et leurs outputs, ce qui implique la présence de secteurs de production de biens d'équipements et de produits intermédiaires destinés à une consommation productive interne. Et l'édification d'une pareille* « *structure interindustrielle cohérente ne peut se faire qu'à partir d'industries que l'on peut qualifier d'industrialisantes.* ».

Tellement tournée vers la réalisation d'une dynamique d'intégration interne, cette forme d'industrialisation tourne le dos à celles qui sont souvent orientées vers l'extérieur. Elle s'éloigne fondamentalement de la stratégie fondée sur la substitution d'importation. La forme retenue a vocation d'assurer un développement national autocentré, à partir d'une valorisation des ressources existantes.

Par ailleurs dans un texte plus antérieur, de Bernis présente trois caractéristiques distinctives de ces industries industrialisantes : « *Elles sont de grande dimension, fortement capitalistiques et sont situées dans les secteurs produisant les moyens de production* » ⁽¹⁾.

Cet exposé, assez succinct, de la pensée de de Bernis nous a permis de voir les niveaux de rapprochement et parfois d'identification avec les représentations des dirigeants algériens. En conclusion il est opportun de rappeler deux hypothèses de base de son corpus théorique, également reprises à leur compte par les concepteurs de la voie algérienne de développement :

- cette structure des industries industrialisantes s'inscrit dans le long terme et ce, pour des conditions objectives liées à leur condition d'édification, leur délai de maturation et au temps nécessaire pour leur maîtrise technologique ;

- cette construction industrielle ne peut se réaliser spontanément, elle est une œuvre consciente d'élaboration et d'édification. « *Il faut que le Plan organise, chaînon par chaînon, la propagation de leur effet d'industrialisation puisque on ne peut jamais supposer que cette propagation se réalise spontanément* » ⁽²⁾.

Le discours et la justification des choix stratégiques et prioritaires des industries de base, empruntent leur argumentaire aux présupposés énumérés par de Bernis relatifs aussi bien à la nature matérielle de leur production, qu'à la dynamique d'ensemble qu'elles seules sont à même d'impulser dans un processus permanent d'élargissement. Cet extrait de la *Charte nationale* présente suffisamment d'éclairage à ce sujet : « *La révolution industrielle doit jeter les fondements d'une industrie de base capable elle-même d'engendrer de nouvelles industries et dont l'extension doit permettre la création d'une dynamique de développement de l'économie en général* » ⁽³⁾.

Ce choix industriel s'accompagne d'une option appuyée pour les technologies avancées, celles qui sont hautement capitalistiques et qui exigent des systèmes de gestion sophistiqués. C'est là la seule issue pour toute nation soucieuse d'avancer vers la consolidation de son indépendance authentique, tant il est vrai que c'est pas

¹) De BERNIS, "Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale", in *Economie appliquée*, 1966, p 426.

²) Idem, p. 472.

³) Charte nationale, p. 81.

« *l'affrontement des difficultés et l'acceptation des défis que lancent les systèmes de production industrielles* » ⁽¹⁾ que passe la voie de l'émancipation économique.

Ce rejet, de nature constructive, est porteur d'une alternative autre, valorisant le modèle si célèbre et si discuté qui s'élabore et se déploie autour du concept fameux des « industries industrialisantes ». Tout en accordant la fonction de mobilisation des ressources aux échanges avec l'extérieur, ce modèle tranche nettement en faveur de l'option pour une dynamique interne qui, seule, peut engendrer un certain type d'industrialisation. Il est patent, en effet, que tous les investissements ne concourent pas mécaniquement à la naissance d'un authentique processus d'industrialisation. Pour ce faire, « *une stratégie efficace doit accorder un rôle privilégié à des firmes motrices, à des types d'industries qui sont dites industrialisantes parce qu'elles exercent des effets d'entraînement sur l'environnement économique et social* » ⁽²⁾.

Cette citation est un concentré de la position défendue par G. de Bernis pour qui « *la mise en place d'une [...] structure industrielle cohérente ne peut se faire qu'à partir d'industries que l'on peut qualifier d'industrialisantes si l'on entend par là celles dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans leur environnement localisé et daté un noircissement systématique de la matrice inter- industrielle et des fonctions de production grâce à la mise à la disposition de l'entière économie, d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la restructuration économique et sociale d'un ensemble considéré en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble* » ⁽³⁾

Cette vision, par les vertus accordées au sein du système théorique de base aux industries produisant les moyens de production, en particulier les machines-outils, au rôle si décisif au moment de la révolution industrielle en Europe, a fini par se transfigurer pour revêtir les traits d'une véritable hérésie.

L'élaboration théorique engagée dans la *Charte nationale* présente de profondes similitudes avec les fondements constitutifs du modèle évoqué. La filiation

¹) Charte nationale, p. 81.

²) GAUTIER DE VILLERS, *L'Etat démiurge : le cas algérien*, Paris, Ed. L'Harmattan, p. 83

³) De BERNIS, G., revue *Tiers-monde*, numéro 47, p. 547.

est frappante et émerge dans toute sa plénitude tant sont nombreuses les similitudes même si elles ne sont pas officiellement assumées par ceux en charge de fixer le cadre général d'évolution de l'économie. Nous avons eu à caractériser et à fixer, dans les paragraphes précédents, les fondements de la stratégie algérienne de développement. Une lecture comparative permet d'affirmer que le discours, la justification des choix prioritaires, puisent leur argumentaire dans les présupposés de de Bernis. Cette autre citation est révélatrice de ces liens génériques : « *La révolution industrielle doit jeter les fondements d'une industrie de base capable elle-même d'engendrer de nouvelles industries et dont l'extension doit permettre la création d'une dynamique de développement de l'économie en général* » ⁽¹⁾.

Ainsi la mise en branle d'un processus d'édification industrielle, entretenu par des déséquilibres fréquents eux-mêmes sources créatrices de vitalité et de complémentarité futures, aura été un choix délibéré, mûrement pensé. Les promoteurs du projet sociétal partageaient cette conviction commune que « *c'est un développement délibérément déséquilibré qui doit être provoqué. La puissante dynamique nécessaire pour vaincre les obstacles et les blocages découlant de la désarticulation et de la dépendance initiale de l'économie* » ⁽²⁾ y puisera toute sa substance.

3.1.3. F. Perroux

F. Perroux a joué un rôle pionnier dans la conceptualisation du développement, approfondissant par là même la tendance lourde qui a toujours accompagné la réflexion sociale et économique française. Il est en effet bien établi que « *dans la tradition colbertiste, l'Etat est l'agent premier du développement, et le marché n'est pas supposé autorégulateur* » ⁽³⁾. Dans toute son oeuvre il aura été fidèle à cet esprit et aux deux présupposés qui fondent cette orientation assez distinctive.

¹) *Charte nationale*, p. 81.

²) De VILLERS, G., op. cit. p. 88.

³) HUGON, P., "Les trois temps de la pensée francophone en économie du développement" in *Etats des savoirs sur le développement* sous la direction de C. Choquet, O. Dollfus, E. Leroy, M. Vernieres, Paris, Ed. Karthala, 1993, p. 43.

Son impact sur les prises de position doctrinales des responsables algériens fut considérable et elle se manifesta autour des deux questions cruciales qui ont toujours constitué le socle sur lequel s'est élevé leur réflexion théorique autour de la problématique du développement. Ces deux questions qui ont longtemps nourri les débats économiques et qui ont servi de pierre d'achoppement entre les diverses tendances antagonistes, sont celles relatives à l'industrialisation et à l'indépendance nationale. Son ouvrage, *L'indépendance de la nation*, demeure la référence fondamentale et il a constitué une source inépuisable d'inspiration pour nombre de dirigeants.

En effet, abordant cette problématique, F. Perroux attire l'attention dans un « *propos de départ* » ⁽¹⁾, sur le fait que sa contribution et son étude concernent « *à titre principal, les nations occidentales depuis longtemps développées et leurs rapports* » ⁽²⁾, mais il ajoute qu'elles « *pourraient sans doute, moyennant adaptation, s'appliquer aux nations en voie de développement* » ⁽³⁾.

Ecrite pour l'Occident capitaliste, cette oeuvre pose obligation, pour tous ceux qui veulent s'en inspirer, d'en assumer une transposition appropriée à leur contexte historique, faute de voir leurs perspectives s'assombrir, suite à des tentatives d'application mécaniste.

Officiellement en Algérie, le socialisme est présenté comme le système à travers lequel s'accomplit la véritable indépendance économique identifiée avec le parachèvement de l'indépendance politique reconquise après cent trente deux années de colonisation. L'indépendance économique est au coeur de la démarche des pouvoirs successifs jusqu'à la fin des années quatre-vingt et elle est hautement revendiquée comme l'objectif ultime à atteindre.

La vision de l'indépendance nationale revendiquée et développée par les textes doctrinaux algériens est en conformité, elle présente une affinité totale même avec celle élaborée par F. Perroux pour qui « *l'indépendance s'évanouit si, économiquement, les gouvernants ne peuvent pas choisir une fonction d'objectifs et*

¹) PERROUX, F., *L'indépendance de la nation*, Paris, Ed Aubier Montaigne, 1969, p. 4.

²) Idem, p. 5.

³) Ibidem.

favoriser, pour la mettre en oeuvre, un agencement de moyens à la disposition des nationaux et de l'Etat » (1)

Cet objectif d'indépendance est particulièrement pertinent pour les pays nouvellement indépendants qui demeurent faibles et ont un besoin urgent de se prémunir contre les risques qui proviennent de l'extérieur. Et, là également, les interprétations contenues dans les orientations officielles algériennes pour justifier l'industrialisation à partir d'un effort de caractérisation de la situation d'ensemble du pays, tirent leurs soubassements des réflexions de F. Perroux qui, avec insistance martelait : « *La nation faible ne possède pas d'industrie "organique". On entend par là un appareil industriel complet et correctement relié aux autres activités économiques... La nation faible n'a qu'une industrie sporadique, incomplète, mal reliée aux autres activités intérieures* » (2).

Néanmoins, cet auteur aura été, à son corps défendant, à l'origine de l'affirmation selon laquelle le développement s'achète. Cette dérive tire sa quintessence de sa description de la situation propre à ces pays sous-développés. Ces derniers se distinguent, selon lui, par l'existence d'un « *appareil industriel incomplet, une insuffisance de main d'oeuvre qualifiée et de cadres* » (3) et il ajoutait sans aucune réserve : « *Ces efforts peuvent être obtenus moyennant argent* » (4). Il approfondit son argumentaire en précisant ce qui, à ses yeux, représente le handicap majeur sur la trajectoire de ces pays : « *les insuffisances financières de la nation "faible" qui n'a pas de réserves financières étendues* » (5), voilà à quoi se résume l'enjeu réel pour tous ceux qui veulent se lancer dans l'aventure du développement.

Les dirigeants algériens y puisèrent leur inspiration et, réconfortés par l'accroissement incessant de l'argent du pétrole et du gaz, se laissèrent séduire par la tentation d'acquérir le développement, convaincus qu'ils s'adonnaient à des opérations semblables à celles qui organisent l'achat de marchandises ou de simples moyens de production.

1) PERROUX, F., *L'indépendance de la nation*, op. cit., p. 7.

2) Idem, p. 27.

3) Ibidem.

4) PERROUX, F., op. cit., p. 27.

5) Ibidem.

Les éléments constitutifs de la doctrine de l'indépendance, affirmés dans le discours officiel algérien, et déjà présentés dans des chapitres précédents, entretiennent des rapports d'une intense proximité avec ceux défendus par F. Perroux relativement à la situation de la France et il est certain que les concepteurs algériens y ont trouvé matière à méditation. Pour cet auteur, il n'y a pas de doute possible : « *L'industrialisation est le fondement d'une politique d'indépendance* » (1).

Cette conception de l'industrialisation, ses buts et ses moyens de réalisation, nous rappelle celle en action dans la *Charte nationale* particulièrement, avec laquelle elle tisse des relations organiques. Son statut générique est énoncé avec clarté, comme sont délimités ses contours : « *L'industrialisation est un processus complexe dans lequel un groupe humain se dote d'un système cohérent de machines par lesquels il transforme le monde et se transforme lui-même* » (2). Un double résultat est, par ailleurs, attendu de la réalisation de cette « *structure progressive d'industries diverses* :

- *l'entraînement de l'agriculture par l'industrie*
- *l'entraînement des industries par les industries de pointe* » (3)

Seule manque à ce tableau la perspective socialiste, seule habilitée selon la *Charte nationale*, à assumer une réalisation complète et harmonieuse de cet ensemble de mutations créatrices qui accompagnent le processus d'industrialisation. Elle proclame avec vigueur : « *L'option pour le socialisme en Algérie dérive de la notion de l'indépendance nationale et postule l'indépendance économique* » (4). En dehors de cet aspect, le noyau matriciel est le même, le cadre général d'interprétation également, accréditant l'idée, souvent évoquée, que la référence au socialisme n'est qu'une enveloppe extérieure servant de slogan politique pour des considérations intérieures.

Cette affinité se retrouve également dans le processus concret de création du tissu industriel qui sert de soubassement à l'édification du système productif national. En effet les projets industriels réalisés l'ont été en conformité avec les recommandations de F. Perroux pour qui il est préférable de commencer par « *les*

1) PERROUX, F., op. cit., p. 213.

2) Idem, p. 214.

3) Idem, p. 215.

4) Charte nationale, p. 79.

industries traditionnelles (textiles, cuir) et ensuite aller vers les industries modernes (construction électrique, mécanique, chimie) » (1).

Il est ainsi palpable que la démarche retenue par les officiels algériens reprend à son compte cette double perspective définie par ce pionnier de l'école francophone de développement, et qui finit par doter cette stratégie d'une double motivation. Elle est en même temps un rejet et une perspective.

C'est le rejet de la mainmise étrangère, c'est-à-dire, de l'affirmation à ne pas « *laisser un pouvoir extérieur exploiter à son compte exclusif et pour son profit exclusif les ressources naturelles et humaines* » (2) de la nation et c'est aussi « *le refus de laisser un pouvoir extérieur déstructurer et désorganiser la combinaison d'industries et d'activités qui constituent la nation* » (3).

C'est aussi, l'affirmation d'un choix assumé en vue d'une mise « *en oeuvre d'une structure préférée par la nation* » (4), dans la perspective de se constituer « *une dose de contre pouvoir à l'égard des Grands et des Super grands* » (5).

A l'évidence, les attaches avec le courant structuraliste sont évidentes, en particulier avec son aile francophone que représentait F. Perroux. Ce dernier affirmait l'incapacité du modèle néo-classique à réaliser une allocation cohérente des ressources, particulièrement pour les pays nouvellement indépendants et il insistait sur le rôle crucial de l'Etat dans la régulation économique comme dans la correction des imperfections du marché. Il fondait son approche sur l'étude des structures propres aux pays du tiers-monde, structures qui font leur originalité du fait de leur désarticulation, conséquence de la domination qu'ils ont subie et de la fonction particulière qui leur était assignée dans le cadre de la division internationale du travail.

Partir de l'analyse de ces structures créditées d'une place centrale dans l'analyse, aura constitué une forme de rupture épistémologique pour l'époque, avec les pratiques théoriques antérieures, ce qui créa des conditions propices à une

1) PERROUX, F., *L'indépendance de la nation*, op. cit., p. 215.

2) Idem, p. 302.

3) Ibidem.

4) Idem, p. 302.

5) Idem, p. 303.

meilleure compréhension des défis auxquels étaient confrontées ces sociétés dont la logique ne pouvait être appréhendée grâce aux outils conceptuels qui sont ceux des pays capitalistes évolués.

Les problèmes du sous-développement, du chômage chronique et de la détérioration des termes de l'échange perdaient leur caractère exclusivement technique et s'inscrivaient dorénavant dans le cadre d'une mise en perspective, vaste, des sociétés où s'exercent leurs manifestations. Elles accédaient à un statut cognitif différent et la genèse de leur apparition, comme la délimitation historique de leurs phases d'évolution dans leurs particularités distinctives, s'avérait possible.

En s'alimentant à cette sève nourricière, les dirigeants algériens se sont hissés au niveau des échanges théoriques qui prévalaient sur la scène internationale et ils ont pu se doter d'un appareil conceptuel qui leur a permis de confectionner un projet sociétal sur une base relativement cohérente et originale.

3.2. LE MARXISME

Dans les décennies soixante et soixante-dix, l'«*approche marxiste des problèmes du développement a dominé cette période. Un grand nombre d'auteurs, à travers de multiples variantes, l'ont adoptée, les autres se sont situés par rapport à elle* » ⁽¹⁾

Ce besoin de se déterminer positivement ou négativement par rapport à cette référence devenue commune, s'accompagne de l'impératif d'exprimer ou l'adhésion à ses principes fondateurs ou leur rejet. C'était là un des traits dominants de cette phase historique marquée par une intensité jamais égalée de la lutte idéologique.

L'Algérie ne pouvait échapper à cette dialectique et elle a subi de manière assez vive cette influence du fait de l'option socialiste qu'elle avait choisie pour son développement, et de son désir affirmé de porter ardemment son expérience sur la scène internationale pour qu'elle serve de modèle aux autres peuples soucieux d'assurer leur émancipation.

¹) VERNIERES, M.,

Les textes doctrinaux ont très tôt accordé un rôle non négligeable aux présupposés marxistes d'analyse dans leur effort d'élucidation des mécanismes en œuvre dans la société algérienne. Dans ce cadre, le *Programme de Tripoli* et la *Charte d'Alger* ont accordé un vif intérêt à l'étude de la formation économique et sociale algérienne pré-coloniale et ce, dans le souci d'en saisir les attributs constitutifs afin de mieux apprécier les mécanismes et les effets de son articulation forcée et subie au système colonial français.

Méthodologiquement, c'est là un préalable nécessaire sur la voie de la découverte des procédés de domination et d'exploitation mis en œuvre tout au long de la période coloniale, et ce dans la perspective d'en comprendre l'essence pour mieux ouvrir une alternative qui en assurerait le dépassement.

Comme nous l'avons évoqué, la *Charte d'Alger* est celle qui se revendique le plus de l'approche marxiste, faisant un usage sans limite de ses concepts et s'appuyant sur des formulations qui lui sont organiquement inhérentes. La *Charte nationale*, sans l'ignorer, déploie des analyses qui se situent par rapport à elle, dans un souci exprimé de s'en démarquer. Cette distanciation prend officiellement l'allure d'une adaptation créatrice aux conditions de l'Algérie et, à travers elle, à celles de tous les pays en voie de développement, conditions qui diffèrent fondamentalement de celles qui ont vu l'émergence de l'industrialisation en Europe. Cette adaptation est rendue nécessaire par l'originalité et la complexité de la réalité socio économique qui n'a pas d'antécédent historique. A cet égard, la position affichée par rapport au rôle de la classe ouvrière est un indicateur précieux. Selon la logique en action dans la *Charte nationale*, et contrairement aux prévisions de Marx, en Algérie c'est le socialisme qui crée la classe ouvrière et non la classe ouvrière qui crée le socialisme.

Cette démarcation par rapport aux préceptes du marxisme puise ses fondements explicatifs dans les propos suivants : « *Parce qu'à travers l'analyse, surtout dans la partie idéologique, on présentait l'évolution de la société selon une optique qu'on considère comme marxiste mais qui en fait est devenue universelle, ils considéraient comme une inféodation au marxisme le fait de dire qu'il y a différents stades dans l'évolution de la société humaine, la phase féodale, la phase bourgeoise et la phase socialiste et que le socialisme naît et se confond avec l'industrialisation* » (1).

¹) BELAID, A., *Le hasard et l'histoire*, t. 2, p. 232.

L'utilisation du terme « inféodation » renseigne les préfigurations mentales de l'auteur.

Cette perception conforte le point de vue selon lequel les dirigeants du tiers-monde se réclament d'un "marxisme objectif" c'est-à-dire celui qui « *retient uniquement la notion du primat des forces productives* » et qui fait sienne « *la conception du développement qui accorde à l'Etat un rôle moteur et met l'accent sur l'industrialisation et la nécessité de la planification* » (1).

Cette intrusion du marxisme au sein des diverses analyses se traduit essentiellement dans et par l'adoption d'un certain nombre de concepts fondamentaux tels que : mode de production, forces productives, rapports de production, force de travail, plus-value, transition au socialisme, révolution démocratique et populaire, impérialisme...

Par exemple, la théorie de l'impérialisme sera en permanence évoquée tout au long du siècle écoulé pour expliquer l'élargissement et l'approfondissement de la distance qui sépare les pays du tiers-monde des autres. Cette affiliation, d'expression multiforme, avec des présupposés marxistes, au-delà du caractère instrumental qui l'irrigue en permanence, porte témoignage d'un contexte historique bien particulier et d'un rapport de force au niveau international entre les tenants de l'ordre établi et ceux qui en sont victimes.

Au-delà du domaine théorique, signalons l'impact, au niveau des procédures d'élaboration, des divers programmes économiques. La coopération avec les pays socialistes a laissé son empreinte, aidant ces dirigeants à s'ouvrir sur de nouvelles méthodologies d'approche. Les propos qui suivent sont assez évocateurs des conditions intellectuelles dans lesquelles ils puisaient leurs démarches et de leur manque de préparation technique pour assumer les tâches qui étaient les leurs : « *Les Russes ne raisonnaient pas en fonction des données de l'économie classique [...] nous avons acquis une autre méthode de raisonnement : on raisonnait en fonction du développement de la population et du progrès qu'on devait lui assurer. Le problème n'était plus de savoir si le marché existait, mais de mesurer nos capacités à le satisfaire... Le problème devenait un problème de moyens financiers et de capacités de réalisation* » (2)

¹) LAROUÏ, A., *L'idéologie arabe contemporaine*, Paris, Ed. Maspero, p. 155, 1966.

²) Bélaïd, A., op. cit. p. 365.

Une référence plus lointaine, au niveau théorique, peut être puisée au sein des schémas, ou plus précisément des prémisses, ayant servi à l'élaboration des plans soviétiques de développement. Les responsables en charge de l'économie ont puisé dans cette expérience mais en l'intégrant dans une démarche propre dans la mesure où ils ont réussi à « *libérer [...] le choix en faveur des industries de base, de sa signification idéologique* » ⁽¹⁾, c'est-à-dire à lui ôter son soubassement marxiste.

3.3. ROSTOW (Walt Whitman)

Formellement incluse dans le courant radical, la vision générale des "industrialistes" et des "développementalistes" est, en réalité, inspirée des étapes de la croissance de Rostow. C'est au sein de cette filiation qu'il faudrait rechercher les causes explicatives de la tendance marquée à accorder une importance démesurée aux problèmes de croissance quantitative et de "rattrapage" des pays déjà développés, au détriment d'une analyse des diverses structures économiques et sociales entre "centre" et "périphérie".

Il est incontestable, en effet, que malgré les critiques acerbes auxquelles elle fut soumise, « *cette conception déterministe et universaliste de développement des sociétés reste encore dominante si l'on note la fréquence de certaines expressions telles que "retard", "structures archaïques", "décollage", "rattrapage"...* » ⁽²⁾.

Le "père de l'industrialisation" en Algérie, revendique cette proximité, lui qui reconnaît avoir opté pour une démarche spécifique, celle qui « *tend à sortir le pays d'un état pour le mener à un autre, celui atteint par des pays pris comme référence, généralement les pays développés de l'OCDE... Et on observe un certain nombre de critères, d'indices - consommation d'acier par habitant, formule alimentaire, ration calorifique, instruction, scolarisation, etc. - et, de proche en proche on s'aperçoit que le développement, c'est une multitude d'objectifs à réaliser... Il faut essayer d'aller rapidement, de court-circuiter certaines étapes* » ⁽³⁾.

Le choix de ce cadre général d'interprétation n'est pas fortuit. Il procède d'une vision aux préfigurations mentales bien articulées. En effet, évoquant les orientations

¹) TEMMAR, op. cit. p. 214.

²) s/d JACQUEMOT Pierre, *Economie et Sociologie du Tiers-monde*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1981, p. 22).

³) BELAID, A., *Le hasard et l'histoire*, op. cit. t. 2, p. 7.

définies par les nouveaux responsables, après son éviction, il réitère avec force : « *On ralentit le rythme de notre développement et le rythme de rattrapage des autres. Doit-on accepter fatalement cet écart, devons-nous travailler à réduire cet écart ou à l'aggraver ? Prenez n'importe quel pays moyen parmi les pays développés d'Europe, voyez l'écart qui nous sépare et interrogeons-nous : comment pouvons-nous le rattraper ?... Devons-nous le rattraper ? Si oui, comment ? et dans quel temps ? c'est à dire à quel rythme ? alors si le moyen de rattraper cet écart, ce sont les hydrocarbures, je dis oui... et nous sommes un certain nombre à dire oui pour utiliser les hydrocarbures en vue d'arriver, au bout de quinze, vingt cinq ans à être au niveau de développement de tel ou tel pays...* » (1).

Les résultats attendus de pareille démarche ne font aucun doute. Par ailleurs, le souci assumé de Belaid Abdesselem de se démarquer de l'analyse marxiste en participant à l'élaboration d'une approche alternative, rejoint l'ambition de W. Rostow, celle de proposer « *une explication qui pourrait remplacer la théorie marxiste de l'histoire moderne* ». (2).

Les sous-titres anglais du livre, dans sa version originale de 1960, « *Le manifeste non communiste* » est à cet égard significatif. Il éclaire sur les intentions réelles de l'auteur qui rappelle qu'au-delà de la recherche du profit maximum, l'être humain doit être impulsé dans son action par « *ses sentiments de devoir envers la communauté nationale* » (3). Le nationalisme, dans sa manifestation outrancière, est une autre parcelle de rapprochement entre les deux personnalités.

Dans sa formulation, Rostow réaffirme sa conviction quant à l'existence d'une seule solution au développement, la voie de développement capitaliste qui a été la seule, sur le long terme, à montrer son efficacité, alors que A. Belaid martèle sans discontinuité et avec fougue son attachement à la voie socialiste comme solution unique aux problèmes du développement en Algérie.

Cette opposition dans l'apparence n'est qu'illusoire Elle masque la démarche commune qui sert de levier aux analyses, et qui finira par imprimer son empreinte, contrariant toutes les velléités proclamées de rupture avec la domination du "centre".

1) BELAID, A., *Le hasard et l'histoire*, op. cit. t. 1, p. 450.

2) ROSTOW, W., *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Le Seuil, 1963, p. 11.

3) BELAID, A., *Le hasard et l'histoire*, op. cit. t. 1, p. 228.

Ils inscrivaient la trajectoire du pays dans la logique préconisée par le courant évolutionniste pour lequel toutes les sociétés franchissent les mêmes étapes dans leur parcours historique.

Dans leur élan frénétique à édifier une société aux antipodes de celle qui a été édifiée par la conquête coloniale, et en retenant une orientation socialiste, les responsables algériens ont oublié une leçon essentielle de l'histoire économique et sociale. Ils ont perdu de vue que l'intérêt de la bourgeoisie nationale résidait dans la conquête et l'extension du marché intérieur. De fait, toutes les mesures initiées de caractère démocratique large, ne faisaient que consolider stratégiquement et sur le long terme, les assises de cette classe sociale. L'anéantissement des gros propriétaires fonciers, la promotion des paysans pauvres, la création d'un tissu industriel orienté vers le remplacement des importations, la mise en place des droits douaniers et d'une réglementation restrictive au libre commerce, sont autant de jalons objectifs dans ce processus de consolidation des positions de la bourgeoisie nationale.

3.4. LES CLASSIQUES

Les Classiques ont été les premiers à mettre la Nation au coeur de leur problématique ; tant il est vrai que « *l'économie politique et les Nations sont nées en même temps, avec les temps modernes* » (1). Ainsi la nation a été au centre de débats et de polémiques intenses et elle a constitué un sujet majeur qui a accaparé l'attention des penseurs en économie. Elle a également occupé une place de choix dans les efforts d'élaboration théoriques des responsables algériens qui ne concevaient le développement que dans la perspective de son affermissement. Cet intérêt partagé traduit-il une communauté d'approche et est-il le signe de similitudes dans les représentations relatives à sa place et à son rôle dans l'économie ? Peut-on avancer que les idées élaborées par les Classiques ont été une source lointaine mais réelle d'inspiration pour les décideurs algériens ? Notre essai d'élucidation de cette équation nous procurera d'intéressantes indications.

¹) WEILLER, J. et DES ROUSSIES, G, *Les cadres sociaux de la pensée*, Paris, Ed PUF, 1974, p. 142

Objet de sollicitude toujours renouvelée, la Nation est, pour Hegel, « *un peuple en tant qu'il est né. Nation vient de nasci, naître* » ⁽¹⁾. La place privilégiée qu'elle a acquise chez tous ceux qui s'intéressent aux questions économiques et sociales répond à des considérations précises et elle correspond à une réalité envahissante. Il est en effet établi que « *la nation est devenue l'une des grandes catégories de notre inconscient collectif* » ⁽²⁾. Elle ne peut être ignorée du fait de son importance avérée dans l'imaginaire des peuples et de sa capacité à susciter et à alimenter les passions les plus insolites. Aussi est-il permis d'attester avec Schumpeter que « *si la nation est importante pour l'analyse économique, c'est en premier lieu, parce qu'il en est ainsi dans la tête des économistes* » ⁽³⁾

L'attention accordée par les partisans de la voie algérienne de développement à la problématique de la nation n'a pour ainsi dire aucun caractère exceptionnel et elle ne saurait justifier un quelconque attribut d'originalité. Cette posture n'a rien de remarquable tant elle est en usage fréquent au sein de la pensée économique. Le problème demeure celui de la fonction à laquelle elle s'élève et des conditions qui prédéterminent cette fonctionnalité.

En Algérie, la Nation est assimilée à un demiurge. Tout émane d'elle et tout converge vers son affermissement dans la mesure où toutes les initiatives entreprises concourent objectivement au parachèvement de l'indépendance politique par l'indépendance économique. La Nation représente bien une réalité abyssale à partir des intérêts de laquelle tout se déploie et tout se construit. Autour et à partir d'elle s'organise la stratégie porteuse de l'ambition et de l'avenir de toute la société.

Quiconque s'intéresse à l'étude de l'Algérie devrait garder à l'esprit une de ses caractéristiques distinctives, induite par son état d'ancienne colonie de peuplement, à savoir l'exclusion de toute la population autochtone des effets de la politique économique coloniale. Cette situation a favorisé et entraîné un divorce entre la Nation et le développement économique, ce qui aura des répercussions durables sur les préfigurations mentales de toutes les composantes de la société civile algérienne à travers les différentes phases.

¹) HEGEL, *La raison de l'histoire*, Paris, Ed. Plon, 1965, p. 219.

²) FREUD, S., in *Malaise de la civilisation*, cité dans la Revue Française de psychanalyse, PUF, Janvier 1970.

³) Repris par WEILLER, J., op. cit., p. 142.

Ainsi, si en Europe, l'économie politique et la Nation sont nées en même temps, en Algérie un autre processus encadre cette problématique. Ici, la Nation et l'économie de développement se constituent simultanément dans une dialectique originale au lendemain de la libération de la domination coloniale. Ce double cheminement se concrétise par la réponse organisée en vue de relever un défi majeur. Il s'agit d'aller vers le démantèlement de l'espace colonial et son remplacement par un autre typiquement national au service de l'immense majorité, érigé grâce à une politique axée autour du contrôle des ressources nationales et de leur valorisation.

Il est représentatif de constater que dans leurs tentatives de formalisation théorique de la voie de développement, les responsables algériens ont repris le cheminement qui a été celui des penseurs européens qui étaient confrontés au besoin d'élucider le mécanisme du fonctionnement du capitalisme. A ce moment historique, les économistes occidentaux accédaient à « *la réalité d'une économie nationale autonome* » et ils cherchaient « *l'art de rendre une nation heureuse et florissante* » ⁽¹⁾, ce qui, à leurs yeux, se concevait par le biais d'une opération simple, celle d'une accumulation « *des trésors et des richesses pour mettre l'Etat en splendeur* » ⁽²⁾.

Les décideurs algériens étaient dans la même dynamique et ils étaient habités par les mêmes sentiments, sauf que pour eux toutes ces perspectives ne pouvaient se concrétiser que dans et par une véritable politique de développement. Dans leur perception, l'indépendance acquise se confondait avec la réappropriation d'un Etat de type nouveau à l'opposé de celui de la période coloniale. L'Etat nouveau ne doit pas être extérieur à la Nation, il doit faire corps avec elle. Il est l'instrument privilégié à travers lequel, la Nation, dans un élan salvateur, se consolide et reconquiert sa place parmi les autres nations du monde.

A l'Etat, comme aux temps modernes, revient la mission d'assurer l'épanouissement de la Nation, notion associée à celle de « la richesse des nations », c'est-à-dire de l'élever au niveau atteint par les pays ayant accompli leur

¹) KEYNES, *La théorie générale*, Paris, Ed. Payot, 1948, p 375

²) Idem, p. 372.

industrialisation, à travers une définition précise des étapes qui jalonnent sa progression vers cet objectif ultime.

En Algérie, on s'attela à mettre en chantier l'édification d'une économie nationale autonome. Le point de départ des économistes des "temps modernes" devenait l'objectif à réaliser de cette jeune Nation. Pour les uns, la découverte des nouvelles réalités d'une économie autonome et unie, était le contexte premier qui stimulait leur réflexion et donnait corps à leurs programmes. Pour les autres, le défi central demeurait le parachèvement de la construction de la Nation, grâce à la réalisation d'une rupture avec l'organisation spatiale, économique et sociale léguée par la colonisation. Autrement dit, il s'agissait de forger les contours de cette réalité en projet, celle d'une économie autonome. Elle ne pouvait se matérialiser que par le biais d'une double transformation qui accompagnera un double processus. Il s'agira d'organiser, simultanément, le passage d'une économie arriérée à une économie développée et d'une économie extravertie à une économie intégrée.

Dans leur tentative de construction d'un système productif national, les responsables algériens restaient fidèles, voire même en harmonie, avec la démarche des Classiques qui n'ont jamais consenti à « *abandonner les privilèges structurels arbitrairement attribués à la Nation* » ⁽¹⁾ et qui ont toujours « *refusé, dans leurs analyses, d'admettre la mobilité pour les facteurs de production alors qu'ils l'inscrivaient [leur analyse] dans une logique générale, celle propre à un système universel* » ⁽²⁾.

Par ailleurs les principales théories libérales ont toutes élaboré leurs présupposés théoriques à l'aune de la Nation, transfigurée en cadre général d'analyse et d'interprétation. A partir d'un tel constat historique, tout observateur averti ne peut que rester dubitatif face aux clameurs assourdissantes qui veulent faire croire aux pays du tiers-monde que l'économie nationale n'est qu'un leurre.

Les théoriciens Classiques ont substitué aux économies réelles, des schémas abstraits s'élevant sur la logique pure. Le premier à tenter une dialectique alternative fut List. Il introduisit l'analyse historique dans son analyse, ce qui lui permit de faire

¹) WEILLER, J., op. cit., p 146.

²) Idem, p. 146.

oeuvre de pionnier et d'orienter la réflexion vers des horizons inexplorés jusque là. Les responsables algériens ne sont pas restés insensibles aux idées contenues dans son oeuvre.

3.5. F. LIST

Un détour historique succinct sera l'occasion de la découverte des relations étroites qui unissaient les représentations du développement chez les responsables algériens, aux perceptions du même phénomène chez le penseur allemand Frédéric List. Son ouvrage, *Système national d'économie politique*, publié en 1841, fut d'un apport bénéfique aux vives discussions sur le développement économique et la politique commerciale de l'Allemagne, qui se présentait à l'époque comme un pays économiquement arriéré et politiquement morcelé.

Il exerça une influence sensible sur la pensée économique allemande et sa vision a servi de cadre théorique pour le lancement des multiples politiques qui ont propulsé ce pays au même niveau que celui des pays industriels qui l'avaient précédé. Il n'avait de cesse de développer, avec une patience inouïe et une détermination soutenue, son idée maîtresse selon laquelle « *la prospérité et l'union de l'Allemagne ne pourront se faire qu'avec l'essor de l'industrie, mais l'industrie Allemande doit être protégée contre la forte concurrence étrangère par des droits de douane élevés et d'autres leviers de politiques commerciales* » (1).

Il considérait que l'Etat par le biais d'une politique économique adéquate, qui encadre particulièrement le commerce extérieur, peut favoriser l'émergence d'un système productif national, seul à même de permettre à l'Allemagne de prendre sa place parmi les nations développées. Les partisans de l'industrialisation en Algérie partageaient les mêmes postulats de départ mais, eux, justifiaient leurs choix stratégiques par les caractéristiques distinctives léguées par la colonisation à leur pays. Les traits dominants de l'économie, du fait de son insertion forcée dans la logique des intérêts propres au capitalisme français, ne la prédisposaient pas à suivre la thérapie à laquelle ont eu recours, à travers l'histoire, les pays aujourd'hui développés.

¹) ANIKINE, A., *La jeunesse d'une science*, Ed. de Moscou, p. 485

Par cette mise en perspective, ils se rapprochaient de F. List qui lui, reprochait au système d'économie politique classique, et en particulier à celui d'Adam Smith, d'ignorer les particularités nationales du développement économique, et de leur appliquer, de façon dogmatique des lois "naturelles" et des principes d'économie politique uniques. « *Mon système se distingue par ce qui affirme la nationalité. Mon édifice repose sur l'affirmation de la nature de la nation comme membre intermédiaire entre l'individu et l'humanité* » (1).

Cette affinité théorique se manifeste à un autre niveau, celui relatif au principe de la liberté du commerce extérieur. Le point de départ de la réflexion est l'appartenance des pays à des stades de développement différents, ce qui implique une démarche originale, éloignée de celles qui se fondent sur des postulats orthodoxes. En effet, devant pareil décalage, la liberté de commerce se ferait au dépend des pays les moins développés et elle empêcherait la progression des forces productives de ces pays, forces productives au sens de l'auteur allemand c'est-à-dire toutes les conditions indispensables à la « richesse des nations ». Dans ce sens, l'organisation de la société et de l'économie devrait être subordonnée aux seuls impératifs de l'accroissement de ces forces productives. Pour ce faire, il est inutile de s'attarder dans le développement des branches prioritaires devant impulser toute la dynamique sur leur faible productivité comparativement à celle qui caractérise les autres pays étrangers. En effet, pour F. List, « *cette perte de valeur doit, par conséquent être examinée comme le prix de l'éducation industrielle de la nation* » (2).

La même conviction traverse toute la démarche des industrialistes algériens. Et si le développement de l'industrie est pour eux l'alpha et l'oméga, il en est de même pour lui qui écrivait : « *La nation qui s'occupe seulement de l'agriculture ressemble à un homme ayant une seule main pour travailler* ». Il proposait de « *forcer la croissance de l'industrie par un protectionnisme éducatif, un système de mesures d'Etat qui défendraient l'industrie nationale contre la concurrence jusqu'à ce qu'elle soit assez puissante pour contrecarrer l'étranger à armes égales. Il reportait jusqu'à un avenir assez incertain (lorsque tous les principaux pays seraient au même*

1) F. List repris par ANIKINE, A., *La jeunesse d'une science*, op. cit. p. 488

2) Idem, p. 489.

niveau de développement) la réalisation de la liberté de commerce» (1).

Cette pensée - ainsi que ses fondements - irrigue et encadre en permanence celle produite par les partisans de la voie algérienne de développement, et les soubassements qui alimentent les deux démarches sont identiques. Le point suivant en est la parfaite illustration. Ils étaient guidés dans leur choix de la nature et des lieux d'implantation des multiples projets industriels, par la nécessité de créer une articulation entre les différents secteurs et de réaliser une égalité de développement en optant pour l'équilibre régional. Cette optique est en harmonie avec l'idée maintes fois réaffirmée et défendue avec véhémence par F. List, relative à la nécessité d'examiner n'importe quelle décision économique, par exemple la décision de créer une nouvelle branche de la production, du point de vue non seulement de l'efficacité directe, c'est-à-dire la rentabilité, mais aussi l'efficacité à long terme. Dans les deux démarches nous avons la mise en avant d'une perception commune de l'efficacité sociale.

Cette dernière obéit à une logique aux antipodes de celle construite autour de la maximisation immédiate et directe du taux de profit, qui se traduit par des gains monétaires dans le court terme. Cette orientation s'élève sur la conviction, qu'au niveau macro économique, l'édification d'une entreprise, par exemple, dans une région donnée, peut créer des effets d'entraînement et susciter une dynamique aux effets complémentaires sur l'économie dans son ensemble, effets impossibles à évaluer dans le cadre du calcul de la rentabilité de la production. L'évaluation de cette rentabilité ne peut en aucun cas tenir compte de l'amélioration du niveau de vie et des conditions de travail dans la région concernée, comme elle ignore son impact sur l'élévation du niveau de qualification de la main d'œuvre, l'engagement ou l'utilisation dans le circuit économique de ressources naturelles inutilisées jusque là.

Pareille problématique a, par ailleurs, été au coeur des controverses nées autour de l'expérience indienne de développement, qui a constitué une référence pour maints pays ex colonisés. En effet, les spécialistes de l'économie fidèles à l'orthodoxie, avaient prouvé qu'il était plus avantageux pour l'Inde de transporter ses marchandises sur des navires affrétés, que de créer ses propres constructions

¹) ANIKINE, A., *La jeunesse d'une science*, op. cit. p. 489.

navales et sa flotte marchande. Mais, en contradiction avec ces prémisses méthodologiques et dans la perspective de se doter des conditions d'une autonomie à partir de considérations économiques et politiques y afférentes, le gouvernement indien arriva à la conclusion que la création d'une flotte marchande nationale serait avantageuse et même indispensable.

Ce type d'avantages étudiés par Marshall, a été appréhendé sous le vocable d' "externalités positives". Cette dimension a retenu l'attention d'autres auteurs et en particulier L. Robbins, aux idées libérales affirmées mais qui, dans son ouvrage, *La théorie du développement dans l'histoire*, concédait en évoquant les effets externes : « Longtemps avant Marshall, des effets de ce genre ont été au centre des recherches de List sur le développement des forces productives. List était une personnalité bouillonnante, tragique, pleine de préjugés romantiques et porté à des exagérations saugrenues... mais, libérée de son emballage de fureur, sa thèse contient un grain de vérité : la stimulation de certaines branches de l'industrie dans des conditions historiques concrètes peut entraîner la croissance du potentiel industriel qui ne peut être mesuré uniquement par la valeur d'une production déterminée ou l'augmentation de la valeur du capital. Mais on ne peut malgré tout nier que sa thèse majeure a une certaine valeur analytique » ⁽¹⁾.

Expression de la justesse de l'appréciation précédente, cette idée centrale de List a été réhabilitée par les dirigeants de certains pays au lendemain de leur indépendance, eux qui étaient confrontés à l'urgence de tracer la voie de développement la plus idoine en vue de sortir de leur état d'arriération économique. Cette préoccupation partagée est celle relative au choix du type de voie de développement. Elle peut être formulée à travers la question cruciale qui suit : comment dépasser, voire liquider, le retard économique des pays qui, du fait de leurs particularités historiques, se retrouvent aux derniers rangs de la communauté mondiale ? Question toujours d'actualité et qui n'a pas fini de susciter débats et polémiques dans tous les milieux participant à l'approfondissement et au renouvellement des principes constitutifs de l'économie de développement.

¹) Repris par ANIKINE, A., *La jeunesse d'une science*, op. cit. p. 491

Dans les textes doctrinaux algériens comme dans toutes les proclamations officielles, il est fait référence aux fondements du mouvement nationaliste comme source explicative unique du choix de la voie de développement qui est présentée comme création du «génie national» sous-entendant par là qu'elle n'a aucune dette à l'égard des autres expériences qui se sont déroulées ailleurs. La stratégie poursuivie s'apparente donc à une identification avec les idéaux qui ont fécondé et fait aboutir la revendication nationale. Elle revêt les traits d'une expérience unique parce que fruit d'une quintessence spécifique.

Sans nous attarder sur le contenu d'autres expériences contemporaines, il est permis d'affirmer que l'esprit national, le caractère national, le destin national, toutes ces notions avaient déjà imprégné la pensée sociale de l'Allemagne au temps de List à la fin du 18^{ème} et au début du 19^{ème} siècle. C'est l'absence d'épaisseur historique accouplée au refus d'établir les mises en perspectives appropriées qui font croire à nos responsables que les situations qu'ils affrontent sont inédites et les propositions qu'ils formulent originales.

Fondamentalement, ils ne faisaient que reprendre, mais à leur insu, de manière pragmatique, la double contribution de List à la théorie économique :

- il faut examiner l'économie politique en tant que science, qui étudie non les lois générales du développement économique, mais les lois de l'économie nationale et le rôle décisif assigné à l'Etat dans cette perspective ;
- il faut valoriser la nécessité impérieuse de tenir compte du stade de développement du pays étudié c'est-à-dire d'accorder une attention soutenue aux conditions socioéconomiques qui fondent ses traits distinctifs relativement au niveau atteint par ceux ayant traversé la phase industrielle.

L'élévation des particularités nationales au rang de principe absolu est une démarche qui a déjà été éprouvée à travers l'histoire économique et sociale. Elle ne peut servir d'assise à une quelconque mythification de l'expérience algérienne au grand dam de ses promoteurs et de ceux qui proclament avec solennité sa spécificité.

En définitive, et pour conclure, reprenons cette citation : « *F. List estimait que les seules perspectives de développement résident dans la protection contre une économie trop supérieure, cet affranchissement n'excluant pas pour autant l'importation sélective de biens, de techniques, de compétences pour acquérir des bases solides. Le point de départ de cette évolution ... est le développement généralisé : augmentation de la productivité des cultures vivrières, production de biens manufacturés de consommation et surtout existence d'une industrie d'équipement. F. List, derrière l'idée de "confédération des forces de production" plaidait déjà en faveur d'une économie "autocentrée"» (1).*

3.6. SISMONDI

L'économiste suisse fut l'un des premiers à tenter de comprendre le mécanisme des crises, terrible fléau de la société bourgeoise à partir de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. En effet Sismondi, en même temps que Malthus, s'opposait au point de vue de Smith et Ricardo qui considéraient que le problème clé du capitalisme demeurait l'accumulation en vue de l'accroissement de la production. Il plaçait au centre de la théorie économique le problème de la réalisation, celui à travers lequel s'exprimaient les contradictions du développement du capitalisme. Il considérait que le cours de la réalisation est interrompu par les crises de surproduction qui, avec le temps, deviennent de plus en plus destructrices.

Comme il nous a été donné de le souligner, cette idée nodale traverse et marque toute l'analyse économique au sein de la Charte d'Alger qui focalise son attention sur l'étude des contradictions du capitalisme, en particulier celles qui se traduisent par des crises de surproduction, tout en affichant une préférence marquée pour les industries légères qui constituent l'ossature sur laquelle doit s'appuyer la politique de développement à engager.

Cette option affichée pour les industries légères, conforte l'avis de Lénine qui, dans son livre, *Pour caractériser le romantisme économique*, écrivait : « *Dans l'histoire de l'économie politique, Sismondi tient une place à part, en dehors des principaux courants {...}, il est un partisan chaleureux de la petite production et il*

¹) *Economie et sociologie du tiers-monde*, p. 18.

s'élève [...] contre les défenseurs et les idéologues des grandes entreprises » (1).

Sismondi occupait une place originale et distinctive car « dans l'économie politique il voyait non pas la science de la richesse bourgeoise et des moyens de son accroissement, mais la science de l'amélioration du mécanisme social dans l'intérêt de l'humanité » (2). Elle ne devait pas se transformer en instrument théorique aux mains de ceux exclusivement intéressés par le processus d'accroissement inconsidéré des richesses matérielles auquel serait soumise la destinée du monde.

La *Charte d'Alger*, dans sa critique du système capitaliste comme dans le programme qu'elle formule pour solutionner les problèmes sociaux aigus que vivait le pays, s'inspire du caractère humaniste et en même temps radical qui se dégage de l'oeuvre de Sismondi. L'esquisse qu'elle présente est porteuse de nombreuses similitudes avec celle développée par ce dernier et pour qui le capitalisme obéit aux considérations suivantes. Compte tenu du fait que le moteur exclusif, régissant et organisant la production, demeure le profit, les capitalistes voient leurs efforts voués à un seul objectif, l'extraction d'un profit maximum à leurs ouvriers. Par la force des lois naturelles de la procréation, la demande de travail dépasse l'offre, ce qui permet aux capitalistes de maintenir les salaires au niveau de la famine. Dans ces conditions, l'ouvrier doit accepter de travailler jusqu'à douze heures par jour et parfois plus, pour survivre. Leur pouvoir d'achat est faible et il ne leur assure que l'acquisition d'une quantité restreinte de produits de première nécessité. Néanmoins, leur travail accouplé à l'utilisation des machines, aboutit à un double effet : l'accroissement de la productivité du travail et en même temps l'évincement des ouvriers de leur postes de travail.

Face à une pareille conjoncture, une fraction plus grande du travail social s'oriente vers la production de biens de luxe destinés aux riches, couche à la demande limitée et instable. La bipolarisation de la société ainsi produite, négatrice des maillons intermédiaires, entraîne inéluctablement des crises de surproduction. A partir de cette analyse, Sismondi arrive à cette conclusion que le capitalisme, appréhendé en tant que système et caractérisé par la coexistence de deux classes antagonistes, est voué à subir des crises de surproduction récurrentes. Les

¹) LENINE, V., t. 2, Ed. Paris Moscou, p. 129.

²) ANIKINE, A., op. cit. p. 416.

paramètres ayant servi de support à cette démarche sont ceux-là mêmes qui ont été sollicités par les rédacteurs de la *Charte d'Alger* pour élaborer leur critique du capitalisme et pour montrer son incapacité organique à servir de modèle pour l'Algérie.

Un autre rapprochement, de caractère plus philosophique, peut être établi entre les deux démarches. Les deux pourfendent la tendance à rechercher sans cesse et par tous les moyens l'accumulation sous sa forme monétaire. En cela ils ne font que reprendre la problématique si chère à Aristote pour qui il fallait distinguer entre l'économie et la «chrématistique». Cette séparation et cette opposition entre les deux notions sont porteuses de sens et elles représentent le concentré de toute une conception du monde.

L'économie, assimilée à toute activité de caractère naturel, a pour fondement toute activité liée à la production de toutes les valeurs d'usage indispensables à la vie en société. Leur échange doit être encouragé dans les strictes limites de la satisfaction des besoins des uns et des autres.

La « *chrématistique* » est, elle, assimilée à la science de l'enrichissement par sa vocation à favoriser toutes les activités tendant à la réalisation des richesses, par la réalisation de profits, sous forme d'argent. Toute activité de ce type doit être strictement contrôlée et limitée dans la mesure où elle est considérée comme "contre nature" parce qu'elle est orientée vers la recherche effrénée du gain monétaire.

Dans la *Charte d'Alger* comme chez Sismondi, s'exprime avec force cette conviction que « *la science de s'enrichir, pour autant qu'elle se révèle dans l'activité commerciale, n'a jamais eu de limite dans la poursuite de son but, car celui-ci est la richesse illimitée et la possession de l'argent...Tous ceux qui s'occupent de la circulation de l'argent tendent à accroître leurs capitaux à l'infini* » (1).

Leur dénonciation commune du capitalisme s'élabore à partir de la mise à nue de ses contradictions dont les crises en sont la parfaite illustration. Par ailleurs, ces crises présentent une dimension organique étant donné qu'elles sont l'expression de la structure de classe de la société capitaliste qui a une tendance prononcée à transformer la masse de travailleurs en prolétaires.

¹) ANIKINE, A., op. cit. p. 35.

Notons enfin qu'un souffle d'optimisme contagieux nourrit en permanence ces deux approches qui proclament leur foi en la possibilité d'une ère nouvelle où les êtres humains seraient frères. Cette réponse de List aux critiques qui lui étaient adressées en est la parfaite illustration : « *En considérant que le capitalisme est plus progressiste que le féodalisme, peut-on en conclure que nous sommes entrés aujourd'hui dans le vrai ? que nous ne découvrirons pas le vice fondamental du système des journaliers, comme nous avons découvert celui de l'esclavage, du vasselage, des corps de métier... Le temps viendra sans doute où nos neveux ne nous jugeront pas moins barbares pour avoir laissé les classes travailleuses sans garantie, qu'ils jugeront et que nous jugerons nous même barbares les nations qui ont réduit ces mêmes classes en esclavage* » (1)

¹) SISMONDE DE SISMONDI, J., *Nouveaux principes de l'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population*, Paris, t. 2, 1827, p. 435.

CONCLUSION

Le moment est maintenant venu de faire une halte afin d'interpeller les différents niveaux d'analyse auxquels se sont élevés les partisans de cette voie de développement, d'évaluer leur capacité à se constituer en une unité organique et d'apprécier leur degré de pertinence.

Un premier constat, à la dimension essentielle, mérite d'être souligné. La problématique du développement est abordée dans son cadre planétaire du fait de la communauté de destin de l'écrasante majorité de la population mondiale. La priorité accordée à ce vaste champ d'interprétation puise sa consistance et sa force dans l'analyse des effets endurés par les pays du tiers-monde à cause de leur insertion particulière dans le fonctionnement du système établi par les puissances capitalistes au niveau mondial.

Cependant, cette grille d'appréciation n'a pas connu de prolongements requis dans deux directions, ce qui atténue les effets attendus au niveau de la pertinence.

La caractérisation générale des relations qui lient les économies développées à celles en voie de développement est, certes, indispensable. Mais elle serait inopérante si elle n'était étendue à l'analyse de la place de l'Algérie dans le fonctionnement de cet ensemble mondial car seule cette analyse dévoilera en même temps les modalités pratiques de son intégration et les voies éventuelles à travers lesquelles se matérialiseraient son désengagement vis-à-vis de cette emprise.

Le deuxième volet qui mérite d'être approfondi est celui relatif aux mécanismes de fonctionnement du système capitaliste mondial. Il est en effet difficile, sans une connaissance et une maîtrise aigüe des facteurs qui structurent cet ensemble mondialisé, de prétendre à agir positivement sur lui et à lui arracher des dividendes en faveur des pays du tiers-monde.

Rappelons enfin, pour clore ces aspects, que pour être fructueuse, toute vision se doit de s'attacher à identifier tous les traits nationaux distinctifs et à les incorporer dans toutes les analyses de type prospectif. Les sociétés du tiers-monde présentent des particularités irréductibles qui fondent leur singularité, et aux effets ravageurs, s'ils ne sont pas intériorisés et introduits dans toutes les phases de l'analyse.

Ils voulaient, dans un effort effréné et soutenu, grâce à une analyse réflexive, se doter des moyens et des outils théoriques pour s'affranchir de la fatalité des rapports de domination auxquels était soumise la société algérienne.

Leurs efforts convergeaient vers l'élucidation des mécanismes complexes au travers desquels s'exerçait et s'organisait la mainmise des Etats industriels sur les pays sous-développés, dans la perspective de continuer à jouir de leur situation d'arriération.

Cette exigence de systématisation théorique préalable est l'émanation directe d'une conviction profondément ancrée dans l'imaginaire des responsables de cette période, pour qui le pays était dans un état de confrontation avec les tenants de l'ordre établi au niveau international. Ils affirmaient leur assurance dans la possibilité, pour les Nations, d'inverser le cours de ce mouvement porteur des inégalités et accompagnateur des révolutions industrielles européennes. Le maintien de cette tendance historique, de caractère inégalitaire, n'est pas inéluctable. La volonté d'émancipation et la solidarité des pays du tiers-monde sont, à cet égard, des atouts suffisants.

Dans leurs tentatives de formalisation doctrinale, les animateurs de la stratégie algérienne de développement partageaient, au-delà même de leurs diversités et de leurs divergences, la conviction qu'ils faisaient oeuvre de pionniers, en participant à l'édification d'une approche originale, de caractère alternatif.

Et leur certitude sincère quant à la possibilité d'une mise en place d'une stratégie autonome et efficace de développement à partir d'une industrialisation endogène et sur la base d'une planification centralisée, se nourrissait et prenait appui prioritairement sur les fondements analytiques et conceptuels du corpus théorique élaboré par l'école française de développement, dans ses diverses composantes.

La *Charte nationale* marque, à cet égard, un moment important dans le processus de maturation idéologique et théorique, par sa vocation affirmée de « *théoriser des positions qui jusqu'alors relevaient plutôt du sentiment ou de l'engagement* » ⁽¹⁾. C'est là, au niveau méthodologique, une avancée substantielle.

¹) HAUBERT, M.,

Nous sommes face à des tentatives réelles de théorisation générale de la problématique de développement, appréhendée sous ses multiples facettes. Ces efforts de formalisation, voire même parfois de systématisation doctrinale, sont entrepris dans le prolongement des travaux conduits en termes de domination, de dépendance et d'exploitation des sociétés faibles par celles qui sont beaucoup plus fortes, celles ayant réussi leur industrialisation.

Cette approche, aux contours présentant une cohérence formelle évidente, doit être interpellée au niveau de sa pertinence. Cette dernière impose d'intégrer prioritairement l'analyse de la problématique du développement dans son cadre planétaire. Autrement dit, c'est « *l'analyse de la place de chaque ensemble national dans le fonctionnement du système - monde et des facteurs qui le déterminent qui est essentielle.* » ⁽¹⁾

Or cette étape, indispensable pour la fécondité de la démarche, n'est pas entreprise ni même envisagée par les rédacteurs qui se refusent, en réalité, à un travail d'investigation en vue « *de mieux identifier et intégrer dans l'analyse, des spécificités locales ou nationales, tout en tenant compte d'un monde de plus en plus interdépendant* » ⁽²⁾.

Ils ont, par ailleurs, parfaitement compris combien était décisive l'intervention de l'Etat, pour encadrer et coordonner l'action des individus et des groupes dans la perspective d'une mise en action de la logique de développement. Leur prise de conscience était grande quant au besoin d'une intégration de l'ensemble des catégories sociales, à la dynamique nationale porteuse des ambitions qui sont celles du projet de développement. Cet impératif d'intégration de ce qu'on appelle communément "la société civile", leur apparaît nécessaire pour des considérations aussi bien économiques que politiques.

Economiquement, elle conditionne la réalisation de la politique d'élargissement du marché national, par sa capacité à accroître la demande solvable, préalable à l'écoulement des produits manufacturés locaux, engendrés par le processus d'industrialisation. Politiquement, elle favorise la stabilité politique en

¹) VERNIERS, M., op. cit. p. 17.

²) Idem, p 17.

confortant le régime en place. La marginalisation de franges importantes de la population était assimilée à un danger véritable pour la dynamique de développement. L'adhésion de la nation apparaissait comme l'assise fondamentale sur laquelle reposait « la grande transformation » à laquelle ils soumettaient la société.

Ainsi, ces efforts sont profondément marqués par le sceau d'un éclectisme tentaculaire tant est récurrente la difficulté des acteurs de cette stratégie, à démêler ce qui relève de tel ou tel courant de pensée, et à distinguer, dans les notions utilisées, entre celles qui appartiennent au courant libéral et celles qui fondent le courant radical. Une ambivalence dans l'usage inconsidéré d'instruments d'analyse aux présupposés antagoniques, ajoute à la confusion épistémologique et atténue de fait l'impact attendu au niveau de la cohérence d'ensemble. L'ambiguïté se trouve à la fois dans la démarche et dans le vocabulaire. Le cadre d'analyse est celui délimité par le courant radical alors que l'approche formelle de caractérisation s'apparente à celle sous-jacente au courant libéral. L'origine du phénomène du sous-développement est rattachée aux effets induits par l'expansion du capitalisme industriel, tandis que ses traits distinctifs sont puisés parmi un large éventail produit par l'approche critériologique qui, pendant des décennies, fournit au courant libéral sa sève nourricière.

Cette ambiguïté s'exprime avec éclat au niveau du vocabulaire technique utilisé. Elle est édifiante dans les efforts tendant au repérage et la caractérisation du sous-développement. Elle entremêle indifféremment les matrices théoriques et utilise concomitamment les notions en usage chez les deux courants, aux racines antagoniques.

La reprise en l'état des représentations relatives au développement économique, aux relations fort distantes avec la société algérienne, sans une étude appropriée de sa singularité, dans le souci d'une élucidation des mécanismes grâce auxquels elle se perpétue, mène inévitablement à des résultats aléatoires .

C'est là le résultat logique du peu d'intérêt accordé aux spécificités locales et aux structurations singulières qui les accompagnent dans toutes ces tentatives de systématisation doctrinales qui furent engagées.

Est-il théoriquement fondé de vouloir construire une stratégie de développement sans, au préalable, s'atteler à une lecture de la société concernée pour décrypter les ressorts structurants qui fondent les rapports agissant en son sein ?

En dehors d'un éclairage pénétrant des mécanismes en action que la société a créés pour assurer sa reproduction et sa survie, par une adaptation créatrice à son milieu et en l'absence d'un réexamen critique de l'appareil conceptuel produit à partir et pour saisir la quintessence de sociétés qualitativement distinctes, il serait vain d'envisager l'élaboration d'une vision à la pertinence bien établie. La progression dans ce sens se mesurera à l'aune de l'élévation à la certitude que la solution réside dans la diversité des modes de penser et d'agir.

Elle exige le dépassement de toute dynamique réductionniste. Néanmoins, ces représentations ont permis la mise en chantier d'un vaste programme de modernisation de l'ensemble des structures économiques et sociales, reflet d'une capacité certaine à structurer une dynamique de croissance assez accentuée, et ce pendant de longues années. Il est permis d'affirmer que, par leur action, « les développementalistes » ont éloigné, dans l'imaginaire collectif, toutes les limites aux espérances du progrès futur.

Mais quoiqu'il en soit, leur démarche puisait au sein d'une vision aux préfigurations mentales bien affirmées. Elle s'intègre parfaitement dans un processus, unique et unifié, de représentation de la domination coloniale et de ses effets sur la société algérienne, que de la nature du régime économique et social à même de favoriser leur dépassement.

La mise à l'ordre du jour de la problématique de développement et la façon de l'aborder tirent leur source de cette vision totalisante. Elles correspondent à ce que Schumpeter qualifiait d' « *acte pré analytique, qui précède nécessairement toute conceptualisation et toute recherche de régularités, empiriques ou déductives* » ⁽¹⁾

L'appareil conceptuel qui permet la lutte contre ce « *système économique et social du capitalisme et de l'impérialisme empêche les économies sous-développées de disposer de leur surplus potentiel et de réaliser des taux de croissance élevés* » ⁽²⁾.

¹) repris par PERROUX, F., *Economie et société, contrainte –échange*, Paris,. PUF, 1960, p. 24

²) BARRAN, P.A., *Economie politique de la croissance*, Paris, Ed. Maspero, 1968, p. 288.

Ils ont parfaitement compris que l'accès à la compréhension de la réalité du sous-développement impose un passage obligé, celui de l'analyse des relations qui s'établissent entre pays sous-développés et pays développés, entre centre et périphérie. Mais, parallèlement à cela, ils ont totalement négligé le fait que l'étude des conditions permissives du développement n'est pas seulement l'analyse des problèmes de la transition des formations non capitalistes à des formations capitalistes ou socialistes. Elle est aussi l'analyse des formes successives que va revêtir le développement du sous-développement. Comme autre facteur ayant contribué à l'éclosion de ce type de stratégie, il y a « *le rôle d'une idéologie, de cette représentation de l'acier comme clé du développement et de l'indépendance nationale, représentation puissante car nourrie de l'histoire industrielle des pays capitalistes comme de celle des pays socialistes et ayant pris dans les différents contextes historiques valeur de mythe* » (1).

La cohérence formelle qui transparait à la lecture des fondements de cette orientation, ne doit pas faire illusion : cette orientation puise en effet ses racines au sein d'une dense variété théorique, elle-même alimentée par un grand nombre de courants et d'auteurs. Cette facilité à puiser au sein de sources multiples aux fondements parfois antagoniques, dans une tentative de construction d'une unité propre, n'est pas nouvelle. Elle est, à travers l'histoire, l'apanage d'une couche bien particulière, celle de la petite bourgeoisie.

Ils vivaient dans l'euphorie, convaincus qu'ils avaient opéré une rupture épistémologique en faisant franchir une étape nouvelle, décisive même, à la pensée relative au développement. Ils pensaient avoir accouché, grâce à un approfondissement des principes du mouvement national, d'une représentation à nulle autre pareille, une représentation reflet de leurs capacités d'élaboration, de critique et de prospective.

Par leur penchant à se démarquer, à s'opposer et à vouloir dépasser aussi bien la perspective marxiste que l'analyse libérale et leurs pré-supposés théoriques, ils se sont mis dans la plus mauvaise des situations.

1) DE VILLERS, G., op. cit. p. 85

La perspective dans laquelle ils s'engagèrent ne fut même pas compatible avec la possibilité d'aller vers une synthèse créatrice des idées et analyses produites par les divers courants, et qui, pour certaines d'entre elles, étaient encore en gestation. Le résultat de leur frémissement théorique fut un conglomérat d'idées et d'opinions éparses, pour la plupart déjà présentes, anticipées ou communes au sein de la pensée économique et sociale, et reliées les unes aux autres, sans souci aucun pour le respect du cadre conceptuel qui leur est spécifique.

Elles étaient rassemblées en fonction des besoins de l'analyse, tendues vers la justification des options retenues. Elles étaient le concentré édifiant de la fonction expérimentale qui leur était assignée. Leurs efforts étaient tendus vers la constitution d'un socle théorique à la densité éprouvée, mais en réalité ils se sont perdus dans les méandres d'un éclectisme débridé

Le recours à l'usage simultané de concepts aux présupposés opposés et aux implications divergentes, a beaucoup aidé à l'accentuation de la confusion et de la difficulté de démêler les racines authentiques du processus en cours afin de mieux prévoir, en stratège.

PARTIE II

LA RUPTURE DE CONTINUITÉ

Introduction

La croissance induite par les politiques de développement exprimées à travers le Plan triennal et les deux Plans quadriennaux, aboutit à couvrir le squelette de l'économie algérienne de viande, offrant l'exigence d'une étude plus approfondie de certains de ses aspects les plus fondamentaux. L'essor d'une analyse plus fouillée des diverses branches en édification, et de leur fonctionnement s'avérait comme un impératif incontournable.

Grâce à l'apport de la manne pétrolière, un pays nouveau se construisait, marqué par l'essaimage d'un tissu industriel dense, et par l'émergence d'infrastructures et d'équipements collectifs favorisant le développement social.

Mais si l' "or bleu" a impulsé une dynamique de transformation en profondeur de la société, il a été aussi la matrice pour l'éclosion et l'excroissance d'un appareil étatique qui a fini par contrôler toutes les ressources disponibles, les utilisant selon une logique faisant fi du pluralisme économique.

En déifiant l'Etat investi des rôles exclusifs de producteur, commerçant et répartiteur des richesses nationales et en soumettant totalement toute initiative ou décision économique significative à l'accord préalable du pouvoir politique, l'Algérie a volontairement privé tout son système d'organisation économique de la souplesse nécessaire à l'adaptation aux vicissitudes des conjonctures internes et internationales.

En effet, exporter massivement les hydrocarbures pour importer des usines "clés en main" ou "produits en main", ne participe pas réellement à la création d'un système productif cohérent et ouvert. Ce dernier se contentera, tout au long de sa progression, de se nourrir des apports technologiques, scientifiques, culturels voire même politiques des partenaires étrangers les plus avancés.

Ainsi l'Algérie se construisait presque exclusivement grâce à sa rente pétrolière, dans la mesure où toute son économie s'élevait sur cette unique source, alors qu'elle n'en maîtrisait ni l'offre, ni la demande, ni les prix. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette situation était porteuse d'une double contrainte pour toute l'économie. Elle devenait plus fragile avec toute augmentation de cette rente, comme

elle devenait plus sensible à tout choc et à toute baisse des prix, et cela au vu de la faiblesse de ses assises industrielles, du peu de développement de son agriculture et de l'insuffisance de ses activités de service.

Au lendemain de la mort de H. Boumedienne, et s'appuyant sur le bilan de la décennie 70 demandé une année auparavant, les dirigeants algériens commencent à envisager d'autres modalités de politique économique. Un aspect nouveau transparaît déjà. L'insertion dans les échanges internationaux est envisagée comme une des procédures idoines pour un approfondissement de l'expérience écoulée.

Le besoin d'adaptation comme l'impératif des réformes apparaissaient comme deux défis majeurs aux enjeux décisifs pour la poursuite du processus d'édification engagé. Le consensus se fit autour de cette double nécessité chez tous ceux concernés de près ou de loin par la problématique du développement dans le pays.

Dans la mise en place des aménagements structurels arrivés à maturité, il est bénéfique d'éviter la précipitation et d'accorder l'importance voulue aux nécessaires efforts théoriques, en appui sur les postulats propres à la méthode qui fonde l'approche interstructurelle. Cette approche nous apprend que des changements structurels dans un ensemble cohérent, peuvent avoir deux finalités opposées et antagoniques. L'évolution d'une ou plusieurs structures peut s'effectuer à l'intérieur de l'ensemble en restant compatible avec sa logique, contribuant même à la renforcer, comme elle peut déboucher sur la remise en cause de la cohérence interne par l'émergence d'un système autre. L'axe stratégique central qui doit guider toutes ces opérations doit être défini avec netteté afin de fixer le cap générique vers lequel seront canalisées toutes les énergies. La finalité attendue doit être affirmée et assumée dans toutes ses implications.

Néanmoins, la réalité du sous-développement continuait d'exister, maintenant d'actualité l'impérieuse nécessité d'actions coordonnées pour la dépasser. La tâche centrale du pays demeurait celle liée à cette problématique. Mais cette perception demeurait-elle prégnante chez ceux qui sont aux commandes du pays à partir de 1980 ? Et irrigue-t-elle leur imaginaire ? Si oui, quelles solutions alternatives entrevoient-ils pour surmonter les disparités par rapport aux pays développés ? Si non, quelles sont les composantes du projet dont ils sont porteurs et autour de quels fondamentaux théoriques se structurent-ils ? A quelles représentations ont-ils

emprunté les concepts et les outils d'analyse pour élaborer leurs solutions et les faire accepter ? Peut-on affirmer, en toute conscience, que le changement d'orientation était objectivement justifié ?

En effet, dans tout pays rationnellement dirigé, toute politique de réorientation, partielle ou d'envergure plus ample, doit être précédée d'un débat pluriel en vue d'identifier les exigences nouvelles. A chaque fois qu'une phase est réalisée dans le cadre de la stratégie de développement retenue, il faut s'arrêter pour apprécier les résultats et se poser les questions à la base de toute démarche scientifique : les schémas théoriques retenus jusque là ont-ils ou non confirmé leur pertinence ? Demeurent-ils adaptés au nouveau contexte né des transformations entreprises ? Les outils de régulations établis gardent-ils leur caractère opératoire ? Sont-ils adaptés aux nouveaux besoins induits par la situation nouvelle créée ?

C'est une fois les réponses élaborées et fixées, qu'il devient possible de s'élever à un niveau supérieur de questionnements : Faut-il établir un nouveau cadre général d'interprétation ? Si oui, à partir de quelles hypothèses et avec quelles catégories analytiques ?

Chapitre 1

LES MUTATIONS DESTRUCTURANTES

La vie a aujourd'hui apporté les réponses aux interrogations formulées au début de notre entreprise de recherche. Les mutations entamées à la fin des années 1970 ont bel et bien abouti à l'instauration des mécanismes d'une économie de type capitaliste.

Le consensus est quasi général autour de ce choix et autour de l'impossibilité d'une autre approche dans le contexte mondial actuel. Les bouleversements qui ont accompagné ce changement dans les orientations économiques sont au coeur de la problématique de la crise que vit le pays, et invitent à une réflexion pour en expliquer les fondements.

C'est là un terrain d'étude stimulant pour comprendre comment s'est effectué, au niveau théorique, ce glissement graduel, les contours qu'il a épousés, les analyses qui lui ont servi de support, ainsi que les thèmes autour desquels il s'est articulé.

Au fil des années, ce qui était présenté comme des "aménagements" pour une meilleure application des principes définis par la Charte Nationale de 1976, a fini par se métamorphoser en des "réformes" devant transformer la nature même du système né au lendemain de l'Indépendance.

Cette progression a pour cadre, non un texte doctrinal, mais une batterie de lois votées par les "élus du peuple" conformément à sa volonté et ce durant la décennie 1980-1990. L'étude de ces lois touchant de près ou de loin la définition de la nouvelle politique économique et de ses instruments, apportera des enseignements précieux.

L'étude de ces réformes permet d'identifier les représentations que se font les forces sociales favorables au libéralisme économique, des voies de leur structuration sociale, et des moyens d'acquisition de leur autonomie historique, c'est à dire des conditions de maturation du processus de conquête du pouvoir.

La formulation de ces réformes a été graduelle et progressive, et il nous appartiendra d'en saisir le fil conducteur, même s'il n'est pas officiellement formulé et assumé, pour mieux comprendre l'articulation des différents volets aux réalités et aux rapports de forces de chaque moment.

Cette nouvelle approche va se déployer et se matérialiser dans les contenus d'une multitude de lois définissant chacune un et/ou des volets particuliers de la politique économique. C'est là une nouveauté fondamentale car, jusque là, cette fonction était assumée par les textes doctrinaux. C'est pourquoi ces lois ne se présentent pas formellement comme la traduction adaptée, d'orientations générales définissant un projet sociétal, mais comme des réponses de caractère technique, aux difficultés que rencontre l'économie nationale.

Notre souci sera de déterminer ce qui unifie l'ensemble de la démarche entreprise et d'identifier le processus au travers duquel s'édifie sa cohérence.

Dans cet effort de reconstitution et de reconstruction, nous serons confrontés à une triple exigence :

- caractériser cette évolution par un essai de fixation des différentes phases en décelant leurs dimensions et leurs fonctions historiques distinctes.
- situer l'argumentation retenue pour mieux éclairer les fondements explicatifs., même s'ils ne sont pas expressément revendiqués, et en faire une étude critique.
- déterminer leur filiation théorique par rapport aux différentes Ecoles de pensée et s'interroger sur leur aptitude à prendre appui sur les réalités algériennes, tout en tenant compte des résultats d'application des thérapies préconisées dans d'autres régions du monde.

Toute phase de transition se caractérise par un double processus de "destruction-reconstruction" : destruction des anciennes structures et leur remplacement par de nouvelles spécifiant l'ordre nouveau à édifier dans un contexte marqué par l'exacerbation des contradictions où chaque force sociale cherche à solutionner à son avantage la question centrale : "Qui l'emportera ?"

La logique de la transition en Algérie, d'une économie centralement administrée à une économie régulée par le marché. ne saurait échapper à cette règle générale,

et elle épousera les contours délimités de deux phases distinctes mais aux missions complémentaires

La première phase a pour fonction historique de créer les conditions pour rendre réversibles "les options officielles du pays" et aller vers une nouvelle organisation socioéconomique de la propriété. Elle suppose un cheminement orienté vers des changements quantitatifs comme prélude au passage ultérieur vers un changement qualitatif. Pour ce faire, il fallait camoufler la nature libérale des nouvelles mesures, les dissimuler le plus longtemps possible sous une enveloppe socialiste et les faire passer pour des aménagements en vue de consolider le socialisme en le débarrassant des excroissances qui limitent le champ de son efficacité et en atténuent la portée. Cette phase correspond à celle des "mutations déstructurantes", au cours de laquelle se mettent en place les éléments constitutifs de la nouvelle voie. Elle s'étale sur la période 1980 à 1987.

Une fois cet objectif atteint, il deviendra possible d'effectuer le bond qualitatif, de revendiquer ouvertement de nouvelles orientations propres à l'économie de marché. et de les présenter comme unique alternative. C'est au cours de cette seconde phase que sera accomplie la fonction de "refonte générale du système d'organisation et de régulation" qui correspond à la période 1987-1991.

A chacune de ces deux phases sera consacrée une partie de notre essai de présentation et d'analyse. Ce travail accompli, une nouvelle implication méthodologique en résultera : celle d'un effort de caractérisation générale de ces réformes en vue d'examiner leur nature, leur cohérence et leur fonctionnalité. C'est là l'objet de notre troisième et dernière partie.

Dès le début des années 80, nous assistons à un phénomène caractéristique où les tenants du libéralisme, sans préparation stratégique préalable du fait de l'absence de structuration organique de la bourgeoisie, s'engouffreront chaque fois que l'occasion se présentera pour détruire désarticuler tout ce qui a été préalablement édifié, sans laisser l'expérience antérieure de développement aller à son terme. Cette démarche soulève une cruciale interrogation car *"avant même que les investissements ne soient venus à maturation et que les articulations prévues dans les années 70 ne soit tissées, était-il raisonnable (en l'absence d'arrière-pensées politiques) de changer radicalement de voie de développement sans craindre une*

déstabilisation de l'oeuvre précédente d'industrialisation et du processus jusque là ininterrompu de croissance économique. voire même une déstructuration du système productif " (1)

Cette "restructuration déstabilisatrice" touchera l'ensemble des rapports socio-économiques de manière plus ou moins intense en fonction de la conjoncture et des capacités de réaction des secteurs concernés. Cette offensive s'exprimera notamment dans les orientations du plan quinquennal de développement 1980-1984. et dans le contenu d'une multitude de lois votées par la défunte Assemblée Populaire Nationale (APN). Elle se manifestera par :

- la définition de nouvelles orientations économiques axées principalement sur la désarticulation du système productif
- un encouragement à la production marchande basée sur la propriété privée
- un changement des alliances socio-politiques et un appui sur les forces se réclamant de l'idéologie retardataire et passéiste

1. 1. LES NOUVELLES ORIENTATIONS

Elles s'élaborent à partir d'un certain nombre de constats de caractère apparemment technique relevés dans le "Bilan économique et social de la décennie 67-78". initié en vue de surmonter les insuffisances apparues dans l'oeuvre de développement. et centré sur le fait que la stratégie suivie jusque là était fortement capitaliste absorbait toute l'épargne et débouchait sur peu de création d'emplois. De plus *"la relation dépenses/revenus était défavorable dans la mesure où un accroissement de 12 % des investissements n'aboutissait qu'à une augmentation de 6 % de la croissance économique " (2)*

Ainsi une économie peut connaître un rythme de développement élevé tout en connaissant de grandes difficultés si elle ne parvient pas à une bonne exploitation des moyens investis. A ce niveau. les faiblesses sont criantes du fait d'un appui quasi exclusif sur le financement externe générateur d'un endettement chronique induit principalement par le secteur des hydrocarbures Cet endettement constitue une véritable menace pour la souveraineté nationale qu'il faudra lever à court terme.

¹) BENISSAD, Hocine, *La réforme économique en Algérie*. Alger, 2^{ème} édition, OPU, 1991.

²) OSTERKAMP, Rigmar, "A propos des réformes, le cas de l'Algérie", *Revue Naqad*, n° 7. p 37.

Sur la base de cette appréciation, de nouvelles priorités sont définies :

- Assurer l'indépendance du pays par une action vigoureuse en vue d'éviter le piège de la dette
- Préserver l'avenir des générations futures en arrêtant l'exploitation tout azimut des hydrocarbures.
- Agir pour une plus grande efficacité de l'outil de production en apportant des aménagements au système productif national axé sur la recherche d'une meilleure efficacité allocative et d'une amélioration des capacités productives.
- Créer des sources de revenus supplémentaires par une dynamisation de l'agriculture en vue de la rendre génératrice de profits Il faudrait ouvrir la voie à l'ère des "agro-dollars" appelée à remplacer celle des "pétro-dollars".
- Engager un plan d'austérité conforme à l'esprit du "compter sur soi" et au souci majeur d'éviter le recours au rééchelonnement.

Ces nouvelles orientations préciseront le besoin d'une répartition plus équilibrée des investissements entre les différents secteurs, et opteront pour une révision vers la baisse de la grandeur des projets afin de les rendre plus gérables et de saper les bases constitutives de la bureaucratie

Au niveau de la politique économique, ces orientations se traduiront par :

- la priorité quasi exclusive accordée à l'agriculture, l'hydraulique et les infrastructures économiques
- le nouveau statut accordé aux industries légères investies des missions accordées antérieurement aux industries lourdes, et cela dans le cadre d'une baisse de la part relative des investissements industriels par rapport à l'ensemble des investissements effectués
- la simplification des procès technologiques en optant pour des unités beaucoup plus petites, pour mieux faciliter leur gestion

En filigrane, commence également à être affirmé le souci de s'appuyer sur de nouvelles formes de gestion, conformément à l'objectif de recherche de la rentabilité financière. Dans la même logique, une nouvelle voie est ouverte devant le capital national privé et le capital étranger pour les encourager à investir dans les secteurs productifs où leur contribution est largement souhaitée

Pour appréhender les problèmes nés de l'incapacité à surmonter les problèmes dus aux pénuries, une nouvelle démarche est engagée avec, comme objectif prioritaire, la recherche de la satisfaction de la demande du marché local. Pour y parvenir, il suffira de s'orienter vers la création des industries de substitution à l'importation. Or cette nouvelle structure de consommation est l'un des résultats tangibles de la stratégie de développement des années 70 et elle ne peut donc constituer un nouveau point de départ.

Cette nouvelle option verra le lancement d'une campagne sous forme de procès à l'ancienne équipe dirigeante à partir et autour du Plan de Valorisation des Hydrocarbures (Valhyd) et ce dans un contexte mondial caractérisé par un fléchissement et des incertitudes sur l'évolution du prix du pétrole. Dans ce contexte précis, s'éloigner du Plan Valhyd, c'est se priver de toute possibilité de contrôle et de maîtrise de la dette. Ce plan constituait la pierre angulaire pour le financement de la politique de développement et apparaissait comme la garantie pour empêcher que la dette ne devienne un problème majeur hypothéquant l'avenir du pays.

Tout en continuant à se réclamer des orientations socialistes, le pouvoir en place opte pour une nouvelle politique de développement comparable à celle définie par certains auteurs pour les ex-colonies. Elle est à l'opposé de celle suivie antérieurement et basée sur la nécessité de création d'une industrie lourde. *"La description de la stratégie de développement contenue dans /es 'perspectives décennales' révèle que le planificateur à partir de 1979 penche implicitement pour un modèle de croissance 'balancée' du type de celui conçu dans les années 50 par A. Lewis et P.N. Rosenstein Rodan à l'intention des pays à marché domestique étroit : ce modèle suggère un investissement faiblement capitalistique sur tous les fronts et dans tous les secteurs" (1)*

A l'origine, ce type de démarche était formulé pour les pays anciennement colonisés accédant à l'indépendance, dépourvus de bases matérielles et techniques de l'industrie, marqués par le "dualisme", et confinés dans l'étroitesse de leur marché. Ils étaient incités à rechercher une insertion dans la division internationale

¹) BENISSAD, H., *La réforme économique en Algérie*, op. cit. p. 8.

du travail, conformément à la théorie des coûts comparatifs. et à opérer une répartition équitable des investissements entre les différents secteurs et simultanément.

C'est là une vision aléatoire à haut risque, pouvant déboucher, à partir de son manque de réalisme. à des explosions et à des affrontements. dans la mesure où la politique économique retenue ne pourra se concrétiser. En effet les réalités de l'Algérie des années 80 sont de nature totalement différente de celles à partir desquelles s'est déployée l'analyse de Lewis. L'Algérie a connu un bouleversement de ses structures. ayant abouti à la création d'un tissu industriel assez dense et diversifié. La politique de progrès social engagée a bénéficié à l'ensemble des couches et catégories sociales, participant au double mouvement d'élévation des revenus par tête et d'élargissement du marché intérieur.

De plus, cette option a un besoin organique d'une autre approche du commerce extérieur qui passe par une transformation radicale des blocages institutionnels et juridiques pour pouvoir s'insérer de manière positive au sein de cette division internationale du travail. Ces contraintes de type institutionnel et juridique sont allègrement ignorées par le nouveau pouvoir. De légitimes interrogations nous interpellent :

Est-il raisonnable de vouloir gagner une place active dans les relations économiques internationales organisées sur la base du libre-échange. sans se départir du monopole étatique sur le commerce extérieur, en refusant la convertibilité de la monnaie nationale. en maintenant des taxes douanières exorbitantes et en s'appuyant sur une politique des prix administrée ?

Il est hasardeux, à partir de ces considérations, de vouloir organiser une politique d'exportations à partir d'une situation de rareté et de pénurie. et conformément à la théorie des avantages comparatifs.

Est-il concevable d'envisager une répartition équitable des ressources. particulièrement des devises. entre les différents secteurs, en négligeant les contradictions et les luttes qui s'organisent pour leur contrôle ? Et de plus: accorder du crédit à cette thèse. c'est admettre qu'il existe la même base pour tous les secteurs. ce qui revient à ignorer les déséquilibres structurants réalisés durant la période précédente.

Tout cela confirme l'idée suivante *"Au lieu d'intensifier le modèle de développement antérieur en le débarrassant de ses incontestables lacunes. (économiques et institutionnelles) le nouveau pouvoir politique opte en 1979 pour une stratégie de développement obsolète en la greffant sur une économie dont le cadre juridique est inapproprié et reste inchangé "* (1).

Le résultat de ces désarticulations sauvages sera un taux d'inflation exorbitant, conséquence logique d'une accumulation dans des secteurs totalement improductifs. Cette inflation sera accompagnée d'un gonflement de la consommation sur une toile de fond de baisse du taux de croissance autant d'éléments qui créent les conditions d'une situation explosive potentiellement.

Le maillon à travers lequel se concrétiseront ces orientations est sans conteste l'opération engagée en vue de la restructuration organique et financière des entreprises publiques.

La restructuration organique aboutira, dans un laps de temps assez rapide, à la création d'une multitude de sociétés de taille moyenne à partir des grandes sociétés nationales existantes. Elle s'effectuera sur la base d'une double spécialisation. verticale et horizontale, et d'une séparation entre les fonctions de production de distribution et de commercialisation. Elle devra se matérialiser à travers la déconcentration régionale (éparpillement des sièges à travers les différentes wilayate du pays) et elle devra réaliser la rentabilité financière assimilée assez étroitement à un arrêt du recrutement dans les postes administratifs et à un arrêt des dépenses sociales.

La restructuration financière, quant à elle, s'exprimera à travers la constitution ou la reconstitution du capital des entreprises par une opération simple consistant à transformer les dettes à l'égard du Trésor en dotations propres et définitives. A partir de cette restructuration, il est exigé de toute entreprise. sur la base d'une application des normes de commercialité; de créer ses ressources d'autofinancement Cette recherche de la rentabilité financière obéira à une nouvelle méthode de fixation des prix faite dorénavant à partir du calcul de coûts, c'est à dire en tenant compte du prix de revient. Or, à ce niveau, un hiatus apparaît dans la mesure où il est demandé un

¹) BENISSAD, H., *La réforme économique en Algérie*, op. cit. p. 13.

calcul des prix de revient à partir des capacités normatives. et non à partir des conditions concrètes de production, ce qui, objectivement, contrecarre les objectifs retenus d'autofinancement. En effet, les prix de revient normatifs sont - et cela est une évidence pour l'Algérie - inférieurs aux prix de revient réels. L'objectif inavoué n'est-il pas de démontrer l'incapacité chronique et structurelle de ces entreprises à dégager un surplus, autrement dit de prouver leur caractère non viable ?

Cette restructuration s'insérait dans le cadre d'une tentative de neutralisation des effets dévastateurs de la bureaucratie et de recherche d'une décentralisation de l'économie. A ce titre, elle peut être caractérisée comme suit *"Le changement le plus incisif était la restructuration des entreprises publiques. Au cours de plusieurs années, les 70 sociétés nationales existantes furent partagées et transférées en 328 entreprises nationales On accorda aux sociétés l'autorisation de procéder à des investissements par autofinancement. néanmoins sans que le mode d'autorisation du projet matériel soit changé Les banques obtinrent un pouvoir de décision un peu plus large ainsi que plus de fonds propres Pour faciliter les opérations administratives nécessaires aux impétrations, un Secrétariat d'Etat pour le Commerce extérieur a été créé sans supprimer cependant le monopole de l'entreprise d'Etat pour l'importation de certaines marchandises" (1).*

Par le biais de la politique de restructuration. se dessine graduellement, à travers la détermination des nouveaux objectifs, un début de réorientation dans les conceptions socioéconomiques du développement. Formellement, la dimension stratégique globale s'estompe au profit de la réalisation d'objectifs de caractère sectoriel. Il s'agira, sous le slogan "Pour une vie meilleure", de rechercher une satisfaction des besoins élémentaires, ce qui ne peut avoir qu'une seule signification : favoriser la consommation au détriment des investissements productifs. Il s'agira aussi. au nom de la souveraineté nationale, de dénoncer les formes de dépendance technologique, conséquence des choix liés à des industries hautement capitalistiques, pour mieux justifier les nouvelles options en faveur des industries de substitution à l'importation. Dans la foulée s'exprimera une nouvelle perception relative à la nécessité de préparer l'après pétrole par une réduction des exportations, par une refonte du fonctionnement des entreprises publiques. et par la mise en avant

¹) OSTERKAMP, Rigmar, op. cit. p. 42.

de la rentabilité financière. Cette nouvelle politique s'appuiera également sur une redéfinition du rôle du capital privé national et étranger. Des initiatives brutales désordonnées et sans continuité théorique seront faites pour prendre en charge du premier et pour intéresser le second à des pratiques de partenariat avec les entreprises publiques.

1. 2. ELARGISSEMENT DE LA SPHÈRE DE LA PRODUCTION MARCHANDE.

A côté de la diminution de la part du revenu national alloué aux investissements productifs, le nouveau pouvoir tente d'assouplir le fonctionnement de l'économie, d'en modifier le cadre institutionnel et d'encourager la participation du secteur privé dans la perspective d'une libération des prix. Il s'agira de substituer graduellement les éléments directement liés au capital privé à ceux de l'industrie publique.

Dans cette perspective, une batterie de textes de lois ayant une implication directe à moyen terme dans la transformation du statut du système de production et d'organisation de l'économie, a été mis en branle. Toutes ces lois concourent à élargir la sphère de la production marchande corollaire du développement des rapports capitalistes, et à rétrécir le champ d'intervention de l'Etat au profit de la logique et des mécanismes du marché.

Dans sa tentative de se débarrasser des goulots d'étranglement et de réaliser une plus grande efficacité de l'appareil de production, le nouveau pouvoir misera sur la décentralisation de l'économie et la neutralisation de la bureaucratie. Cela se traduira essentiellement par une nouvelle fonction définie pour la planification.

Le retrait par rapport au caractère centralisé et impératif du plan national se manifestera dans la distinction introduite entre deux types d'investissements, les investissements stratégiques et les investissements décentralisés. Les premiers n'obéiront pas aux critères de la rentabilité financière alors que les seconds serviront de base à leurs activités. Ainsi, la logique du gain monétaire imprénera une part non négligeable des investissements de l'Etat.

La planification tend à devenir indicative et, de ce fait, elle sera également ouverte aux entreprises privées dont elle aura à encadrer et à stimuler l'activité, et cela conformément aux orientations du nouveau Code des investissements de 1982

qui stipulait que le secteur privé assume une fonction de complémentarité à celle du secteur public. Le retrait décrit sera accentué par la création, en 1987, d'un nouvel organisme, le Conseil National de la planification (CNP) à la place du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT). Ce changement marque le choix de s'appuyer dorénavant sur les instruments traditionnels de régulation en économie libérale, représentés par la fiscalité le système des prix, la politique monétaire et financière. La priorité est définitivement accordée aux outils incitatifs "*Le système de planification donne la priorité à l'utilisation d'instruments économiques et stimulants tendant à éliminer les tendances bureaucratiques*" (1). Mais face au problème épineux que constituent les ressources rares, l'Etat maintient sa présence prédominante dans leur allocation sans rechercher l'association des différents partenaires pour déterminer une base consensuelle de leur attribution, ce qui atténue pour une large part l'efficacité d'une telle initiative. Le CNP perd la prérogative qui était dévolue au MPAT relative à la fixation des prix et aux allocations en devises aux divers secteurs économiques. Il pourra uniquement intervenir pour la détermination des niveaux d'investissements pour les différents secteurs.

Pour le nouveau pouvoir, "*sa doctrine de base consistait à remplacer la bureaucratie intégrée. verticale qui rappelait l'expérience socialiste. par des structures horizontales qui se rapprochaient de l'économie de marché*" (2).

Dans leur souci de frayer la voie au libéralisme, les tenants du pouvoir engageront un ensemble de lois qui, objectivement. contribueront à élargir la sphère de la production marchande sous la forme simple ou capitaliste. Ces lois viseront à encourager les investissements privés, à organiser les métiers, à encourager la constitution des sociétés mixtes. et à légaliser les transactions sur les terres

La loi 82/11 relative à "L'investissement économique privé national" (3) :Elle a pour objet "*de déterminer les objectifs assignés aux investissements économiques privés nationaux. de préciser le cadre, le champ et les conditions d'exercice des activités qui en découlent*". Dans cette loi il n'y a plus de distinction entre "propriété privée exploiteuse" et "propriété privée non exploiteuse" si chère aux textes

1) Orientations du Premier Plan Quinquennal 1980-1984, Journal Officiel, année 1980. p 1281.

2) VANDE WALE, Dirk, "Ruptures avec le socialisme libéralisation et privatisations économiques en Algérie", revue *Naqd*, n°7, p. 4.

3) Journal Officiel année 1982 p 1161 et suivantes.

doctrinaux déjà étudiés. La nouvelle problématique est posée en termes *"d'investissement économique privé national"*, caractéristique d'un penchant techniciste, et elle évolue selon une double perspective. Elle fixe un critère quantitatif relatif aux montants des investissements qui ne peuvent dépasser le seuil de 30 millions de dinars, sans se soucier du nombre de travailleurs. Elle insère ce déploiement dans le cadre des effectifs des priorités et des domaines prévus par les plans nationaux de développement et assignés au secteur privé national.

Ce double souci dévoile que la volonté d'orienter et d'organiser à partir du centre ces activités du secteur privé, est toujours présente. Par ailleurs, du point de vue administratif, tout investissement est soumis à l'octroi d'un agrément, genre de certificat de conformité, atteste de l'engagement à participer *"à l'élargissement des capacités productives nationales. à la création d'emplois, à la mobilisation de l'épargne"* et de s'appliquer *"à réaliser la complémentarité du secteur socialiste"*. Par acceptation de cette fonction de complémentarité entre les deux secteurs, c'est la négation de contradictions antagoniques entre eux qui est affirmée. C'est là un pas décisif dans la voie d'unification des différents régimes de propriétés.

Une fois acquis l'agrément préalable obligatoire, de substantiels avantages fiscaux seront accordés ainsi que des facilités pour l'acquisition de terrains, l'approvisionnement en biens d'équipement et l'approvisionnement en matières premières. L'accès aux devises étrangères, et à un taux de change intéressant, devient pour la première fois une réalité pour le secteur privé. Une fois le projet adopté, le promoteur peut opérer *"une possible reconversion pour raison de conjoncture et avec l'aval de l'administration compétente"*, ce qui laisse la voie ouverte pour contourner les écueils fixés par le Plan,

Par ailleurs la loi portant *"Plan national de développement à moyen terme"* pourra réaliser une actualisation du seuil d'investissement fixé à 30 millions de dinars, *"compte tenu de l'évolution des coûts des équipements, matériels et outillages ainsi que des installations et infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement "*.

Malgré le maintien de procédures bureaucratiques assez lourdes, le contenu de cette loi aide à la réalisation et à la promotion du capital privé, crédité d'un rôle important dans le dépassement des problèmes que rencontre l'économie nationale.

La loi 82112 relative au "Statut de l'artisan" (1) :

Elle a pour objet de *"définir l'artisan, ses droits et obligations ainsi que les règles et le champ d'exercice des activités artisanales"*. Elle concourt objectivement à stimuler non seulement la production marchande simple mais aussi la production marchande capitaliste, car elle autorise le recrutement de *"sept permanents"* en dehors du soutien familial et des apprentis. Chaque investisseur a toute latitude pour investir jusqu'à 1 million de dinars, avec possibilité d'une actualisation. Il est évident qu'un petit artisan ne pourra consentir un tel effort, ce qui peut accréditer l'idée selon laquelle cette loi bénéficiera essentiellement aux capitalistes déjà installés et désireux d'élargir leurs activités

Pour montrer la disponibilité des pouvoirs publics, la loi tient à préciser que les postulants *"bénéficient, à leur demande, de crédits spécialisés pour l'acquisition des équipements et le financement de l'exploitation"* et également *"d'un accès privilégié à l'acquisition des terrains dans les limites d'implantation des zones aménagées ainsi qu'aux locaux à usage commercial"*

Cet effort d'organisation des métiers participe du besoin de consolider de nouvelles formes de production sur la base de la propriété privée qui se voit sollicitée pour intégrer de nouveaux domaines et élargir son champ d'intervention. Il s'inscrit également dans l'effort de dépassement de l'ostracisme qui frappait le secteur privé qu'il convient dorénavant de stimuler avec vigueur.

La loi 82113 relative "à la constitution et au fonctionnement de sociétés d'économie mixte" (2) Ce domaine assez sensible verra la levée de boucliers de l'écrasante majorité de l'Assemblée Populaire Nationale et, en définitive, les objectifs assignés seront contrariés pour l'essentiel, ce qui donnera à cette loi un contenu peu encourageant pour les investisseurs étrangers.

Une première limite de caractère exorbitant est celle qui permet aux seules entreprises socialistes de créer avec une ou plusieurs entreprises étrangères. des sociétés d'économie mixte. Pour ce faire, elle est soumise à l'obtention d'un agrément procédure préalable nécessaire. Apparemment il y a un ensemble de

¹) Journal Officiel. année 1982. pp. 1185 et suivantes.

²) Idem. pp. 1189 et suivantes.

contraintes fixées aux investisseurs étrangers, destinées beaucoup plus à les dissuader de venir s'installer en Algérie. En effet est-il raisonnable dans un texte destiné à encourager le développement du partenariat. d'évoquer les cas de nationalisation et les formes d'indemnisation qui en résulteraient ?

En plus, et dans tous les cas, *"l'entreprise socialiste conserve un droit d'orientation et de contrôle sur l'activité et la gestion de la société mixte réputé être filiale."* Beaucoup de contraintes au niveau des orientations et des procédures, ce qui poussera au dépassement de cet écueil par le biais de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990, en introduisant la distinction entre "résident" et "non résident" et non plus entre "national" et "étranger", et cela pour tout ce qui a trait aux investissements et aux activités économiques et financières.

La loi 83/18, relative à "l'accession à la propriété foncière agricole" ⁽¹⁾ Elle a pour objet de *"définir les règles relatives à l'accession à la propriété foncière agricole par la mise en valeur des terres et de fixer les conditions de mutation de propriétés sur les terres privées agricoles et à vocation agricole "*.

Cette loi, par les transactions sur les terres qu'elle autorise, ouvre la voie à la généralisation des rapports marchands au sein de l'agriculture, ce qui est une particularité importante dans toute tentative de création des rapports de type capitaliste. Elle prévoit deux cheminements au travers desquels peut se réaliser cette accession à la propriété :

- *"par la mise en valeur des terres relevant du domaine public, situées en zones sahariennes ou présentant des caractéristiques similaires, ainsi que sur les autres terres non affectées relevant du domaine public et susceptibles d'être utilisées après mise en valeur" ;*

- *"par mutation de propriété"* c'est à dire par le biais de transactions s'effectuant aussi bien sur ces terres mises en valeur que sur les autres types de terres. Dans ce sens, il y a abrogation de l'article 168 de l'ordonnance 71/73 portant Révolution Agraire, c'est-à-dire qu'il y a abolition des plafonds de limitation de la propriété foncière.

¹) Journal Officiel. année 1983. pp. 1373 et suivantes.

Dans cette oeuvre de mise en valeur, les "pionniers" bénéficient de possibilités de crédit et d'un ensemble de facilités (exonération de taxes, droits et redevances).

Il est utile de rappeler que cette loi fait suite à la libéralisation de la commercialisation des fruits et légumes du secteur socialiste et au redécoupage des domaines agricoles socialistes afin de briser le gigantisme et de les rendre plus gérables. En pratique, la dimension des domaines est modifiée marginalement ; certains s'étendent même par absorption "*des coopératives de la Révolution Agraire*" (qui de ce fait disparaissent) : cette restructuration organique de l'agriculture collectiviste laisse telle quelle la question de la "*taille optimale des domaines agricoles*" (1). Parallèlement à ces mesures, l'Etat permet l'accès du secteur privé agricole aux prêts bancaires et crée "un fonds de garantie agricole" pour cautionner les crédits accordés aux propriétaires terriens.

Toutes ces initiatives, au-delà des prétentions affichées relatives à la satisfaction des besoins internes et au dégagement d'un surplus pour l'exportation, s'intègrent fondamentalement dans le cadre des efforts engagés pour une transformation du cadre juridique et institutionnel, pour se démarquer des orientations antérieures. Un paradoxe assez significatif caractérise toute la démarche des réformateurs. Ils situent les causes de la crise et des différents blocages dans des origines de caractère technique, mais proposent des solutions de caractère structurel et qualitatif. Cette approche, sous une apparence scientifique est nécessaire dans cette phase où il est encore prématuré de se démarquer du socialisme et elle est utile pour mieux masquer la dimension idéologique que recouvrent ces propositions. L'étude du contenu de ces différentes lois a permis de situer les arguments fournis pour l'anéantissement de la base matérielle et technique de l'industrialisation par sa déstructuration et le démantèlement des sociétés nationales par la casse organisée du secteur des hydrocarbures. Toutes ces actions menées dans le cadre de la politique de désinvestissement, s'exprimant à travers la baisse du taux d'accumulation dans les secteurs productifs, expliquent pour une large part l'appauvrissement du pays et son endettement progressif à l'égard des divers organismes financiers internationaux. Une autre conséquence aux implications plus insidieuses en est résultée. Elle a trait à l'apparition d'une nouvelle mentalité sociale

¹) Benissad, H., *La réforme économique en Algérie*, op. cit. p. 28.

qui valorise l'esprit mercantile transformé en véritable fétichisme. Le pays a, en définitive, basculé dans un état où *"les rapports sociaux industriels ne structurent pas depuis longtemps la société algérienne : celle-ci ne donne pas l'image d'un pays centré sur le développement et l'identité au travail n'est pas non plus un vecteur majeur d'identité "* (1)

1. 3. RECOMPOSITION DU PAYSAGE SOCIO-POLITIQUE

L'expérience antérieure s'appuyait sur la promotion du secteur d'Etat comme instrument privilégié de développement des forces productives, afin d'aller vers l'édification d'une société invulnérable aux pressions et déséquilibres du système capitaliste mondial. Elle a pu être menée à bien pendant de longues années, grâce à un "pacte social" auquel s'identifiaient de larges franges de la société ainsi que des forces politiques hostiles au développement de type capitaliste. L'affaiblissement, puis la neutralisation de ces acteurs sociaux, constituent un facteur important dans la tentative de substitution d'un nouveau schéma de régulation à partir des mécanismes de l'économie de marché. Pour y parvenir, des actions simultanées et combinées seront entreprises dans les différents domaines socio-politiques et idéologiques, et, parallèlement, des passerelles seront érigées avec de nouvelles forces politiques pour les aider à assumer l'alternative.

Sous prétexte de réaliser "l'unité de pensée" pour consolider l'expérience socialiste, le FLN officiellement au pouvoir impose l'application de l'article 120 qui excluait de toute responsabilité au sein des organisations de masse et de l'administration, tout élément n'ayant pas sa carte du parti. C'est là un moment fort pour l'élimination de toutes les factions progressistes qui militaient jusque là au sein de ces organisations. Une véritable "chasse aux sorcières" fut engagée combinant un ensemble de procédés : menaces, interpellations, emprisonnement, réquisition du matériel et des locaux. etc... Ce vide créé sera rapidement comblé par ceux qui avaient une revanche à prendre, autrement dit les couches et classes sociales représentant la féodalité et le libéralisme.

Dans la foulée les orientations du Premier Plan Quinquennal ("1980-85) retiennent la nécessité d'élaborer *"un Plan pour la généralisation de la langue*

¹) CHIKHI, Said, "Question ouvrière et rapports sociaux en Algérie", revue *Naqd*, n°6, p. 15.

nationale". Des commissions furent mises sur pied et des mesures aux conséquences désastreuses rapidement concrétisées, imprimant un souffle nouveau aux tenants de la spécificité. Les tentatives de généralisation de l'utilisation de la langue nationale, sans préparation sérieuse et scientifique, s'accompagneront d'actions multiples, y compris le recours à la force, pour empêcher la reconnaissance des autres composantes de l'identité nationale. Ces attitudes qui procèdent d'une vision passéiste et volontariste, de caractère foncièrement politicien, constitueront objectivement un encouragement à l'émergence de forces et de courants obscurantistes et chauvins, impatients de prendre leur revanche. De nouveaux clivages sont mis en exergue, à travers la dénonciation de nouveaux ennemis les francophones, les femmes, les gestionnaires des sociétés nationales, les travailleurs, les attributaires de la Révolution Agraire... Cette opération participe de la mystification idéologique et concourt à réaliser l'objectif stratégique de neutralisation des forces de progrès en disqualifiant tous ceux qui les symbolisaient durant les années précédentes. C'est le début d'application d'un vaste plan de recomposition du paysage politique, s'appuyant sur la promotion des forces rétrogrades.

Ces concessions aux forces rétrogrades apparaîtront dans toute leur ampleur autour de la question des femmes. A ce niveau, un pas important fut franchi en 1981 lorsque l'Assemblée Populaire Nationale vota la *loi "interdisant aux femmes de sortir seules du territoire national"*, bientôt consolidée en 1984 par l'adoption du Code de la Famille (Loi 84-11) qui stipulait entre autres :

- *"La conclusion du mariage pour la femme incombe à son tuteur matrimonial qui est, soit son père, soit l'un de ses proches parents"*
- *"Le père peut s'opposer au mariage de sa fille biki, si tel est l'intérêt de sa fille"*
- *"L'épouse est tenue d'obéir à son mari... et de respecter les parents de son mari et ses proches"*
- *"Le domicile conjugal, s'il est unique, revient dans tous les cas au mari en cas de divorce"*
- *"Sont exclus de la vocation héréditaire les personnes frappées d'anathème et les apostats"*

Comme nous le voyons, nous sommes loin de la période où la revendication tournait autour de la nécessaire participation de la jeune fille aux obligations du Service National.

La décapitation du mouvement syndical à travers l'application de l'article 120 n'a pas suffi, il fallait s'attaquer encore aux travailleurs qui symbolisaient l'industrialisation, transformée en malédiction pour les culpabiliser. La loi 81/3 relative à la "fixation de la durée légale du travail" a constitué à cet égard une initiative importante. Elle fixe la durée légale de travail à 44 heures au lieu de 40 précédemment. Elle prévoit également un emprisonnement de 6 mois pour tout récidiviste refusant d'assurer des heures supplémentaires. Dans leur hargne de liquidation du populisme, les nouveaux tenants du pouvoir trouvent les travailleurs comme boucs émissaires. *"Au même moment, des dispositions sévères sont prises par les ministères et les dirigeants d'entreprise pour circonscrire les pratiques de l'absentéisme, du turn over et de freinage. Les ouvriers doivent faire face à une gestion nettement plus autoritaire de leur force de travail, et notamment à la menace du licenciement. Les seuls services compétents en matière de règlement des conflits devenant, dans la plupart des cas, la police et la gendarmerie... Et pour mieux affaiblir les capacités de résistance, la domination s'exerce sans ambages : rafles, pour débusquer les absentéistes, déguerpissement manu militari vers la campagne, des salariés habitant les bidonvilles, etc."* (1).

Dans ce contexte, il deviendra aisé de situer l'origine des maux de l'économie nationale dans le manque d'ardeur au travail des ouvriers et d'insister au niveau des mots d'ordre, sur *"le travail et la rigueur pour garantir l'avenir"*. et ceci pour mieux dégager l'Etat des problèmes de la redistribution

Il paraît évident aujourd'hui que la critique de l'entreprise publique participait du souci de créer un nouveau consensus s'élevant sur la mise au pas de travailleurs, afin d'en faire des groupes subordonnés aux tenants du libéralisme.

La période 80-87, caractérisée par une intensité et une richesse exceptionnelles, aura été de celles qui ont marqué la coudée Histoire de l'Algérie indépendante. Dans ce laps de temps, le nouveau pouvoir a réalisé une gageure, celle d'ébranler et de

¹) CHIKHI, Said, "Question ouvrière et rapports sociaux en Algérie", op. cit. p. 10.

rendre réversible la nature de l'ordre établi jusque là, et présenté depuis toujours comme un acquis définitif.

Pour parvenir à un tel revirement, il a agi en profondeur pour :

- casser l'appareil de production en démantelant le secteur industriel et celui des hydrocarbures,
- casser la direction centralisée de l'économie basée sur la logique non capitaliste,
- casser les forces sociales hostiles au libéralisme.

En réussissant, comme nous l'avons étudié, des initiatives à ce triple niveau, tout en continuant à proclamer sa fidélité au socialisme, le nouveau pouvoir a créé les conditions propices au passage à un nouveau système basé sur les principes du capitalisme.

Chapitre 2

LES INCOHERENCES DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE SUIVIE

2.1. GESTION PASSIVE DU TAUX DE CHANGE

Le mode d'organisation et de gestion du pays pouvait faire accroire à pareille mystification. Le monopole quasi exclusif imposé à tous les échanges économiques et commerciaux extérieurs par l'Etat et ses sociétés nationales et le schéma rigide à travers lequel il s'exerçait, nourrissaient la fausse impression que rien ne lui échappait et qu'aucun facteur extérieur n'était à même d'infléchir les orientations stratégiques retenues.

Pour eux, le taux de change du dinar demeurait de manière permanente, sans effet sur l'évolution économique du pays, quel que soit le contexte. Cette certitude en alimentait une autre aux effets encore plus pernicieux. Ils partageaient la conviction inébranlable qu'une parité forte du dinar était le symptôme de la vigueur et de la force cumulées de la Nation-Etat.

Elle devenait le symbole de la fierté nationale reconquise, alors qu'en réalité elle créait une situation inextricable. Elle générait une élévation continue et généralisée des prix de tous les facteurs de production et de tous les biens et services produits localement comparativement à ceux fabriqués à l'extérieur.

Cette surélévation du dinar contrecarrait en profondeur tous les efforts d'investissement faits par ailleurs et au prix fort, pour édifier un système productif national. Elle rendait ces efforts inopérants dans la mesure où la fonction première assignée à ce système productif national s'apparentait à une coquille vidée de sa substance : *« Ainsi devenait-il, par exemple, pour les maîtres d'ouvrages algériens du secteur public, économiquement plus rationnel d'utiliser des entreprises étrangères et de la main d'œuvre importée et payée en devises, plutôt que des entreprises et la main d'œuvre nationales ; les sociétés étrangères qui dominèrent les secteurs de l'habitat, de la construction et des travaux publics, particulièrement à partir de 1980, amenaient des ouvriers de tous les coins du monde, de la Thaïlande*

aux Philippines, en passant par la Corée du Sud, du Portugal et la Yougoslavie, pour effectuer des tâches manuelles simples » (1).

La phase de consolidation du dollar américain entre 1983 et 1986 fut celle où la surélévation du dinar a connu son apogée.

« Donc, la politique passive du taux de change n'a pas été sans nuire à l'économie du pays, elle a introduit des distorsions dans les importations en contradiction avec la philosophie d'industrialisation déclarée ; elle a contribué à l'échec de cette politique et a donné lieu à la multiplication des occasions de corruption » (2).

Cette dérive s'amplifia au milieu des années quatre-vingt et s'accompagna d'une politique laxiste en matière monétaire. En effet, à cette période, l'émission de la monnaie connut une expansion inégalée jusque là, donnant un caractère accentué et irréversible à l'état de surliquidité.

Accepter que la valeur de la monnaie en circulation atteigne jusqu'à hauteur de 105% la valeur de la production nationale et continuer à se réclamer d'un dinar fort et stable, voilà l'équivoque et la contradiction dans laquelle sombrèrent les décideurs de l'époque. Ils martelaient par ailleurs leur attachement à un strict respect des formes de gestion modernes non soumises aux impératifs politiques.

Cette émission inconsidérée de monnaie, au-delà des capacités du système productif national à fournir la contrepartie en biens et services, montrait à l'évidence l'absence d'une vision globale et cohérente, doublée d'un manque d'intérêt, voire d'une négligence coupable vis-à-vis du rôle des instruments monétaires dans la gestion macro économique. Les prémisses pour un effondrement ultérieur s'étendant à toute la société étaient ainsi réunies.

En effet, la fixation de la valeur de la monnaie nationale, le dinar, exprimée par son taux de change, a toujours obéi et ce jusqu'en 1991, à des considérations politiques, expression s'il en est, de la méconnaissance de son impact décisif sur les objectifs attendus de la stratégie de développement adoptée.

¹) NENACHENHOU, M., op. cit. p. 8.

²) Idem, p. 9.

En parant le prix du dinar des vertus de la neutralité dans tout le processus économique, les décideurs algériens ont ignoré que « *ce prix a plusieurs particularité par rapport aux prix des autres biens et services : il reflète d'abord les capacités d'exportation du pays, ou potentiel de transformation en devises de coûts de production payés en dinars, ensuite la productivité de l'appareil de production algérien par rapport à la productivité de l'économie du pays émetteur de la devise en cause et, finalement, le rythme d'évolution des prix intérieurs algériens par rapport aux prix intérieurs de l'autre pays* » (1).

C'est dans ces caractéristiques que le système d'établissement du taux de change puise la dimension technique qui lui assure les fondements de son efficience au service des objectifs économiques et sociaux fixés au niveau central. Le soubassement technique et les outils qui lui sont inhérents prédisposent le domaine du taux de change aux besoins avérés d'une analyse rigoureuse qui rejette en permanence le recours aux slogans politiques simplificateurs et si dangereux en dernière instance.

En s'agrippant au postulat qu'un dinar stable et fort est un garant pour la concrétisation de la souveraineté nationale, les différents pouvoirs qui se sont succédés, occultant les contraintes et les exigences d'une nécessaire adaptation aux mutations et fluctuations des différentes monnaies au niveau international, ont poussé l'économie du pays vers une impasse. Elle fut forcée d'en subir passivement tous les effets négatifs, ce qui a fortement contribué à la fragiliser dans sa phase d'édification. Au lieu d'être un ferment de consolidation de l'expérience engagée, la politique de taux de change retenue fut, au contraire, un facteur puissant de déstabilisation.

Cette méconnaissance de l'action régulatrice essentielle du taux de change, au sein de toute économie, est révélatrice du niveau de compétence théorique et technique de ceux en charge de sa gestion, et elle éclaire sur le peu d'intérêt qu'ils manifestaient pour la concrétisation pratique des principes politiques généraux.

La sphère monétaire est celle, en particulier, où il est suicidaire de sacrifier la substance au profit de l'apparence. Un seul exemple peut porter témoignage des

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 7.

malentendus pratiques qui accompagnent pareille démarche. En effet, cette surévaluation du dinar a abouti à des situations ubuesques et « *en totale contradiction avec la philosophie du développement industriel adoptée en 1966 et jamais remise en cause : la production industrielle nationale ne pouvait plus être concurrentielle dans les appels d'offre publics. Ainsi, les standards téléphoniques fabriqués à Tlemcen étaient écartés au profit d'appareils fabriqués dans des pays où les salaires étaient supérieurs de cinq fois aux salaires de l'unité SONELEC de cette ville* » ⁽¹⁾. La surévaluation du dinar, à elle seule, participait de manière véhémement et avec une intensité inégalée, à saper les fondements proclamés de la substitution aux importations. Un décalage énorme des prix exprimés en dinars, existait entre la production nationale et la production importée, impulsant des orientations de choix vers cette dernière, pénalisant de fait la commercialisation sur le marché intérieur de produits fabriqués par l'industrie domestique.

Les choix, par delà la nonchalance qui les couvre de son empreinte, se nourrissent d'une vision simpliste, totalement erronée, du rôle et de la fonction du taux de change. Les variations éventuelles de ce dernier, ont des prolongements multiples, aux impacts puissants, sur toutes les sphères de l'économie, ce qui devrait inciter les autorités gouvernementales responsables à évaluer ses effets en recourant, au préalable, à un inventaire des conséquences possibles attendues, qu'elles soient positives ou négatives.

L'analyse économique a, depuis fort longtemps, établi les liens indissolubles entre la variation du taux de change de toute monnaie et celle des prix de tous les biens et services en circulation dans le pays, comme elle a mis en exergue les répercussions et les effets d'entraînement des changements de parité entre les prix intérieurs et les prix dans les pays étrangers émetteurs des devises en cause.

« Ainsi une modification du taux de change de la monnaie nationale influe, directement ou indirectement, sur le revenu et le comportement des consommateurs comme sur les perspectives de prospérité ou de faillite des producteurs. Aucun agent économique à l'intérieur du territoire national n'échappera aux conséquences,

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 8.

favorables ou néfastes, d'un changement de parité du dinar par rapport aux devises étrangères » ⁽¹⁾.

Aux yeux de tout observateur averti, il est évident que la cotation du dinar, qui a obéi depuis le début des années soixante dix à des considérations politiques, a été une source chronique de déséquilibres et de dysfonctionnement au sein de l'économie algérienne.

Un regard rétrospectif peut aider à mieux situer et évaluer les étapes qui ont servi de repères à ce processus. Rappelons d'abord que le mécanisme de détermination du taux de change du dinar et la définition de son pouvoir libératoire se sont effectuées dans le cadre des dispositions prévues à cet effet par les statuts du FMI.

En ce qui concerne la détermination du taux de change de sa monnaie, l'Algérie a renoncé aux deux premières options, c'est-à-dire celle d'un taux de change flottant et celle d'un taux de change indexé sur une monnaie internationale, au profit de la troisième, celle d'un taux de change indexé sur un panier de monnaies. Quant au pouvoir libératoire, l'Algérie a, dès le départ, opté, privilégié, la voie de la non convertibilité de sa monnaie.

Ces deux choix, opérés en 1973, recelaient à l'époque une certaine cohérence, tant ils évitaient au pays de lier sa stratégie de développement à la défense de la parité du dinar sur le marché international, marché dont tous les mécanismes de fonctionnement lui échappaient. La justesse de cette option de fixation unilatérale de la cotation du dinar n'autorise pas pour autant sa déconnexion de son soubassement économique et financier.

Dans cette optique, la vigilance doit être maintenue à un double niveau et en permanence, afin d'arriver à :

- ne pas perdre de vue que « *la politique "économique, budgétaire et financière du pays concerné, influe directement sur les niveaux des prix intérieurs, et donc sur le pouvoir d'achat intérieur de la monnaie nationale* » ⁽²⁾ ;

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 8.

²) Idem, p. 14.

- empêcher à tout prix que « *la valeur de la monnaie nationale se détériore à l'intérieur du pays, mais qu'elle se renforce par rapport aux monnaies étrangères du panier* » (1).

Dans la pratique, ce double éveil n'a pas été l'apanage des dirigeants aux différentes phases, et en particulier durant la décennie quatre-vingts, ce qui les a conduits à mésestimer l'impact déstabilisateur de ce différentiel de valeur, au profit du dinar, relativement aux autres monnaies constitutives du panier de référence, sur l'ensemble des secteurs économiques.

Cette négligence puise sa source originelle dans leur refus obstiné d'accepter et de reconnaître un fait indéniable, l'existence du phénomène de l'inflation, générateur d'une "dévaluation intérieure" du dinar. L'acceptation de cette situation caricaturale a rapidement secrété une logique dévastatrice du tissu économique et social, en phase d'édification. Des retombées aux effets pervers ne tardèrent pas à se manifester.

Les entreprises publiques économiques qui, comme souligné précédemment, voyaient leur production concurrencée par des produits importés écoulés à des prix plus compétitifs, optèrent pour une stratégie ruineuse pour leur propre avenir. Elles s'orientèrent vers la constitution de stocks de produits intermédiaires, de matières premières et de pièces de rechange et de maintenance, en place et lieu d'une politique pour rendre leur activité plus productive, politique axée sur l'amélioration de leur outil de production et sur de nouveaux investissements.

La spéculation et son corollaire la corruption, gangrenèrent tous les paliers du processus établi en vue de l'accès officiel aux devises et en vue de bénéficier des autorisations d'importation, tant était grand le différentiel de valeurs qui pouvait être retiré. Cette conjoncture donna une impulsion vigoureuse au marché parallèle de la devise qui, à son tour, servira de tremplin pour les importations à usage spéculatif et orientera une fraction importante de l'épargne nationale vers des activités infantiles et parasitaires, compliquant davantage les problèmes de financement du secteur productif.

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 14.

L'aveuglement à persévérer sur cette voie suicidaire tire son énergie de la sous-estimation, voire de la méconnaissance des liens organiques régissant les liens entre le dinar et les monnaies étrangères constitutives du panier retenu. Il est en effet évident que le pouvoir d'achat extérieur du dinar n'évolue pas en vase clos, de manière autonome, dans une complète ignorance de la structure des exportations et de la monnaie ou des monnaies dans lesquelles elles sont effectuées, et ce, dans la mesure où elles constituent un élément décisif de la détermination de son pouvoir d'achat extérieur.

Il faut toujours garder à l'esprit que « *si, par exemple, ce panier ne comporte qu'une seule monnaie [et c'est le cas pour l'Algérie, car les hydrocarbures sont libellés en dollars]; c'est la fluctuation de cette monnaie par rapport aux monnaies nécessaires pour payer les importations qui déterminent la capacité réelle de paiement extérieur de l'économie en cause, et donc, le taux de change de la monnaie nationale ; il est, là aussi, absurde, de maintenir la valeur nominale de sa monnaie nationale lorsque la devise disponible pour payer les importations, donc d'abord acheter les devises à cet effet, se dévalue* » (1).

Les choix retenus ne l'ont pas été à bon escient et ils ont desservi l'intérêt officiellement recherché, à savoir l'indépendance économique. Ils ont propulsé le pays vers la plus absurde des situations, celle où ont fleuri deux caractéristiques dont les effets conjugués ont ébranlé les assises de toute l'économie :

- Le déficit budgétaire est devenu une règle d'or de la gestion financière et aucune limite n'était fixée à la création monétaire pour rétablir l'équilibre. Cette solution de facilité a débouché assez tôt sur la constitution d'une surliquidité dont l'ampleur fut aggravée – comme souligné précédemment – par l'incapacité chronique des entreprises à honorer leurs dettes.

- La fixation du le taux de change et son évolution, n'ont pas épousé les contours de la situation économique qui a émergé au fil des ans et, « *en fait, la politique du taux de change a accentué les effets de la surliquidité ; quand il fallait le dévaluer, on a simplement soit réévalué le dinar, soit stabilisé sa valeur* » (2).

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 14.

²) Idem, p. 15.

Tout au long de notre exposé, nous avons pu noter combien la politique monétaire dans son ensemble, et celle relative au taux de change du dinar, en particulier, étaient absentes des préoccupations des équipes dirigeantes de la décennie quatre-vingts qui, dans la pratique, n'ont fait que solliciter les instruments déjà opérationnels. Ils n'ont, à aucun moment, ressenti l'acuité de la problématique monétaire et son influence sur les aménagements qu'ils ont introduits au sein de toute l'économie. Cette sphère monétaire était restée en dehors de leurs préoccupations.

Avant de clore cette partie, tentons une mise en perspective pour mieux situer les enjeux occultés par un tel ostracisme.

L'option d'indexer les valeurs du dinar à un panier de monnaies de référence, s'inscrivait dans une vision plus large, celle d'arriver, grâce à la mobilisation et à l'unité des pays exportateurs de matières premières, d'imposer le rejet du dollar comme monnaie dominante, voire unique, dans les transactions internationales. L'Algérie qui a proposé cette perspective, voulait arriver à un accord sur la constitution d'un panier de monnaies qui servirait de moyen de paiements pour les exportations des matières premières. En rattachant la fixation du pouvoir d'achat extérieur de sa monnaie à un panier constitué de quatorze monnaies de référence, elle voulait donner l'exemple et pensait que son initiative ferait tache d'huile.

Signalons au passage que le Viêt-Nam, à la même période, lui qui se réclamait du marxisme et qui n'entretenait pas de relations diplomatiques avec les USA, encore moins des relations commerciales, avait accroché sa monnaie nationale à celle du dollar américain. Cette option est hautement symptomatique et mérite d'être méditée.

Au-delà de la justification politique ou pas, une légitime interrogation nous interpelle : ce choix correspond-il aux réalités de l'économie algérienne, celles de son commerce extérieur en particulier ? Celui-ci peut être réductible à la vente des hydrocarbures qui, elle, s'effectue à hauteur de 90-98% en dollars. C'est là une indication précieuse sur la zone d'influence de quelle monnaie l'Algérie se trouve impliquée. Était-il raisonnable de suivre un cheminement dont les fondements ignorent la structure réelle de l'économie et qui obéissent exclusivement à des motivations politiques ? L'exemple du Viêt-Nam est à cet égard révélateur.

Accrocher le dinar, dans un contexte pareil, à un panier de quatorze monnaies, c'est se mettre dans une situation pour le moins inconfortable, pour ne pas dire absurde. Ce manque de pertinence ne manquera pas d'introduire assez tôt des perturbations et d'accroître des décalages par rapport aux orientations officielles proclamées. C'est là un des facteurs qui a le plus poussé l'économie nationale vers la monoproduction et vers une dépendance accrue vis-à-vis de l'extérieur.

Seule un aveuglement politique, irresponsable de surcroît, ou alors une incompetence douteuse et inacceptable à ce niveau de responsabilité, peut justifier le comportement des dirigeants algériens qui, du fait des mécanismes retenus, acceptaient une réévaluation du dinar au moment où le dollar perdit de sa valeur et réduisait d'autant le pouvoir d'achat des hydrocarbures.

Face à ce comportement, une lancinante interrogation : « *Par quel paradoxe, par quelle figure compliquée de rhétorique, pourrons-nous donner une explication logique à cette situation absurde où la valeur du dinar va dans le sens inverse de la valeur de la devise dans laquelle réside la richesse extérieure de l'Algérie, et donc le pouvoir d'achat extérieur de notre économie ?* » (1).

Après tous ces développements, que faut-il penser en définitive du mode retenu pour la détermination de la cotation du dinar ? A-t-elle été opérante pour la réalisation des objectifs globaux retenus pour la stratégie de développement ? Ou, au contraire, a-t-elle participé à son échec et à l'apparition des distorsions qui ont miné la cohérence recherchée de l'appareil productif ?

Un trait prédominant de l'économie algérienne depuis l'indépendance, jamais atténué malgré les déclarations récurrentes des divers responsables qui se sont succédés à la tête de l'Etat, est celui relatif à la composition des recettes d'exportation. Elle n'a pas changé et elle continue à être alimentée par la vente d'hydrocarbures et à s'exprimer dans une monnaie unique, le dollar, qui règne en maître absolu sur le marché pétrolier international.

En définitive, « *le panier de monnaies choisi pour la détermination de la cotation du dinar est un mécanisme trop complexe pour la composition mono-devise de nos recettes d'exportations qui détermine notre capacité d'importations et de*

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 16.

remboursement, et conduit à des situations paradoxales de réévaluation du dinar en conjoncture de perte du pouvoir d'achat du dollar sur les marchés où nous empruntons et nous approvisionnons » (1).

L'inadaptation de ce mécanisme et la complexité qui lui est inhérente, ont rendu plus opaque la réalité économique d'où le dinar tire sa valeur et ont été pour beaucoup dans l'apparition de nouvelles formes de dépendance vis-à-vis, aussi bien des créanciers que des fournisseurs.

La mise en avant de slogans de caractère politique peut avoir une signification dans le cadre d'une stratégie globale, mais ils ne peuvent se substituer à la définition d'une politique économique harmonieuse en appui sur les instruments avérés de l'analyse économique en général et de l'analyse monétaire en particulier.

« L'expérience économique algérienne montre que l'inflation a toujours sanctionné négativement l'acte d'entreprendre, l'acte de produire, l'acte d'épargner. Elle neutralise les agents économiques qui sont en mesure de soutenir un projet économique et consolide les positions rentières » (2).

2.2. LE REFUS DU REECHELONNEMENT

L'Algérie constitue un cas "aberrant" relativement à un certain nombre de pays émergents car, ici, la pression des populations sur l'espace et les ressources est autrement moins lourde, et pourtant elle continue à maintenir des structures économiques, commerciales et financières en deçà des exigences dans la mesure où elles l'exposent aux aléas de l'économie et de la situation internationale.

C'est pourquoi la crise n'y a pas été spontanée. Les conditions de son émergence se sont accumulées depuis une longue période. Le système fermé des années de plomb a réussi à occulter les déséquilibres économiques, sociaux et financiers nés des différentes politiques de développement, aidé en cela par la relative aisance financière de la deuxième moitié des années 70.

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 17.

²) NEMOUCHI, F., "La réforme monétaire en Algérie et ses contraintes", *Annales CERMM*, vol. 2 / n°02, p. 50.

Mais, à l'instar de ce qui s'est passé dans d'autres pays, toute crise occultée finit par s'exprimer brutalement et avec soudaineté, pour peu que les conditions internes et externe se conjuguent à un moment déterminé.

La décennie 80 fut marquée par le renversement du mouvement des prix du pétrole, ce qui contribua à modifier la structure des équilibres de l'économie algérienne. De locomotive, les exportations d'hydrocarbures se transformèrent en frein. Imprévue, cette situation plongea le pays dans un climat d'incertitude prolongée.

Face au rétrécissement du volume de ses recettes pétrolières, le pays se doit, pour sortir de cette conjoncture, d'initier une diversification de la production et de réhabiliter le secteur privé. Pour parvenir à ce renouveau, il faudra « *un volontarisme politique sans équivoque et un cadre juridique et réglementaire approprié* » (1).

Pour contrecarrer les effets de ce choix à l'ampleur insoupçonné, l'Algérie avait le choix entre deux voies d'ajustement :

- la voie de l'ajustement introverti ou répressif ;
- la voie de l'ajustement ouvert, dans le cadre d'une économie restructurée et libéralisée.

Ayant rejeté, sous prétexte de préservation de ses choix politiques, tout recours aux institutions de financement internationales que sont le FMI et la Banque Mondiale, l'Algérie opta pour la voie d'ajustement répressif.

Cette politique d'adaptation s'articula autour des volets suivants :

- Réduction drastique et immédiate des investissements planifiés, avec comme corollaire gel des projets retenus et parfois arrêt de ceux qui étaient en voie de réalisation.
- Baisse des salaires publics et des subventions.
- Utilisation des stocks de change disponibles.
- Recours du Trésor à l'endettement domestique auprès de la Banque centrale et du système bancaire local.
- Recours à la planche à billets.

¹) *La Méditerranée économique*, p. 493.

La déstabilisation issue de ce choc pétrolier n'a pu être contenue par la batterie de mesures prises, qui ont, au contraire, poussé à l'émergence des effets pervers attendus d'une telle politique. La récession économique était au rendez-vous suite à la baisse brutale des dépenses publiques et à la baisse du volume des importations, ce qui entraîna un recul net des investissements.

Cette politique, dite de redressement, a encore enfoncé le pays dans la crise, à travers la multiplication des cas de gel des projets dans tous les secteurs. Par ailleurs, la diminution des importations a eu pour effet le report de la demande domestique sur le marché des biens produits localement. Or, à cette dimension, l'offre est inélastique de par les conditions de production existantes. Une hausse substantielle des prix en résultera, accentuant la tension inflationniste.

Devant l'incapacité de cette voie d'ajustement introverti à relancer la dynamique de croissance qui était largement prévisible, il est hautement important de rechercher les explications d'un tel choix.

En effet, pourquoi une telle hantise, sinon de l'effroi, vis-à-vis de l'acceptation du principe même du rééchelonnement, lorsque l'on sait que même un pays industriel comme l'Allemagne Fédérale, l'a pratiqué en 1953 ? La consolidation de son économie dans un premier temps, et par la suite sa domination au sein de la Communauté européenne, en est le résultat positif le plus significatif, attestant, dans des conditions déterminées, du bien-fondé d'un tel choix. Alors sur quoi repose le refus obstiné et tenace des dirigeants algériens face à une telle option ? La raison réside-t-elle dans leur attachement à préserver intacte la souveraineté de la décision économique du pays ? Un détour par l'exposé des causes et des conditions qui rendent impératif ce processus peut s'avérer fructueux pour la compréhension de leur crispation.

Le rééchelonnement est la conséquence logique de l'accumulation répétée, d'appréciations économiques erronées faites à des moments successifs par les responsables chargés de veiller à une gestion saine des ressources du pays. Il n'est pas un accident fortuit de l'histoire, comme il n'est pas le produit de manœuvres machiavéliques des "ennemis" déclarés, toujours prêts à prendre leur revanche. Une dépêche de l'APS identifia ceux qui se prononçaient pour le rééchelonnement,

comme membres des « *cercles qui sont connus pour leur longue hostilité à l'Algérie* » ⁽¹⁾.

Il est établi que ce sont des politiques économiques à l'élaboration erronée et à l'application hâtive, qui sont les causes génératrices de la nécessité du rééchelonnement. Il est l'aboutissement d'un cheminement étalé dans le temps et ponctué régulièrement de coups de semonces auxquels les responsables aux plus hauts niveaux sont demeurés sourds.

La chute brutale des prix du pétrole en 1986, atteignant les 10 dollars, fut la première alerte d'importance. Elle révéla, pour ceux qui en doutaient encore, la fragilité de l'économie et sa dépendance totale du marché international des hydrocarbures. Conséquence directe de cette hécatombe, le service de la dette augmente de 70% par rapport à 1985, représentant alors 56% de toutes les exportations. L'horizon financier du pays s'obscurcit. L'augmentation du stock de la dette, de 4,4 milliards de dollars en une année, s'apparentait à une véritable calamité.

Un autre évènement survenu sur la scène internationale, simultanément, allait, par sa concomitance, complexifier davantage l'état des lieux. Le dollar, principale devise dans laquelle sont libellées les recettes d'exportation du pétrole, perdait cette année-là 30% de sa valeur, autorisant les spécialistes financiers à évoquer alors un véritable effondrement de cette monnaie.

Le pouvoir d'achat des recettes d'exportation se trouve doublement affaibli, rendant inextricable l'état de la balance des paiements. Le pays se retrouvait subitement devant une impasse. C'était là une situation inédite de son histoire récente, mais aux conséquences apocalyptiques.

Pour des raisons inexplicables et une démarche à la cohérence douteuse, les responsables en charge de l'économie déroutèrent tous ceux au fait de la situation critique, par leur refus d'en admettre la gravité. Ils s'engagèrent dans une politique d'emprunts à court terme, contractant à des taux prohibitifs des financements pour éventuellement la concrétisation des opérations commerciales. En agissant ainsi, ils confirmaient que l'accès au marché financier à moyen et à long terme leur était

¹) APS, Dépêche, in *El Moudjahid* du 31 mai 1986.

réellement fermé. C'était là le reflet fidèle de la situation financière intenable dans laquelle avait sombré le pays.

Ils refusaient toujours d'envisager une voie alternative, convaincus selon leurs dires, que le chemin retenu était le seul qui servait les intérêts stratégiques de l'Algérie par sa capacité à atténuer les contraintes du moment, confondus pour l'occasion avec les effets de la crise internationale transformé en véritable bouc émissaire. Dans leur désarroi, ils acceptèrent même, dans le cadre d'accords spécifiques, de troquer le pétrole contre d'autres marchandises, c'est-à-dire de le vendre à des prix encore plus bas que ceux établis sur les marchés.

En axant sa thérapie sur des mesures ponctuelles et conjoncturelles qui ne faisaient que différer les solutions globales, les rendant du coup plus onéreuses, l'équipe aux commandes du destin national marqua son refus de voir les exigences de la réalité. Cette dernière imposait un seul choix, devenu inéluctable : le rééchelonnement. Ce manque de perspicacité et/ou de courage politique, pour ne pas dire ce manquement au devoir national, fut présenté comme le symbole de l'intransigeance à ne pas marchander la souveraineté.

Ils puisaient leur optimisme dans les illusions que génère « *une gestion monétaire simpliste, basée sur des statistiques obsolètes de la masse monétaire et une analyse élémentaire de la liaison entre le secteur productif (ou réel) et le secteur monétaire* » ⁽¹⁾.

Les Autorités algériennes, en rejetant le rééchelonnement comme procédé pour régler le problème de l'endettement extérieur dans le sens de son allègement, affirmaient un double refus. Elles exprimaient leur hostilité à solliciter des financements de la Banque Mondiale et à recourir aux crédits du FMI. Cette double opposition signifie que le choix du statu quo avait prévalu et que les engagements qui impliqueraient une quelconque collaboration avec ces deux institutions ne seront pas engagés.

La Banque Mondiale, en contrepartie de son financement qui pourrait s'effectuer selon la procédure du "décaissement rapide", demandait à tout pays

¹) BENACHENHOU., M., article cité, p. 57.

bénéficiaire d'opérer des correctifs dans les sphères économiques, financières et institutionnelles, ceux communément assimilés aux opérations de "restructuration".

Le F.M.I, quant à lui, soumettait ses partenaires à des exigences d'adaptation dans les domaines monétaires et financières, par l'adoption des mesures dites de "stabilisation".

A la suite de ces éclaircissements, les enjeux deviennent plus évidents. En prenant la responsabilité de bloquer les mesures de "restructuration" et de "stabilisation", par leur rejet du rééchelonnement dans une situation d'aggravation du service de la dette et de la perte du pouvoir d'achat des recettes d'exportation, les autorités ont condamné l'économie à la stagnation et à la régression. Cette posture correspondait en effet à un choix délibéré en faveur de l'arrêt des importations, au rôle si vital vu la structure de l'économie algérienne.

Cette position officielle autour de cette question n'évoluera pas de façon majeure jusqu'au début des années 90. En effet, dans leur souci frénétique de perdurer, ces responsables étaient guidés par une seule obsession : présenter une situation idyllique pour mieux cacher l'échec de leurs politiques économiques et mieux persévérer dans leur fuite en avant. Tout aveu d'erreur engagerait leur responsabilité et c'est là une pratique étrangère à leur conception du politique.

Pour eux, la situation de crise dans laquelle s'est retrouvée l'Algérie ne pouvait être que la conséquence de la crise internationale. Elle ne pouvait être le résultat tangible de mesures hasardeuses et mal réfléchies, improvisées et mal préparées, initiées et mal appliquées par les responsables en charge de l'économie nationale. Or, les mesures initiées étaient le produit direct d'orientations définies par ces responsables qu'elles spécifiaient et auxquelles elles procuraient une assise matérielle. Un dérèglement aussi général de tous les mécanismes de l'économie devient un révélateur du caractère profondément erroné d'un ensemble de mesures prises depuis de longues années et dont l'accumulation a fini par créer des effets dévastateurs. Les citoyens, premières victimes, ne sont en rien responsables de cet état de fait.

Ainsi, la réalité et le vécu quotidien ont fini par avoir raison de cette tendance récurrente des responsables à toujours embellir la situation, encouragés en cela par le fait qu'eux seuls contrôlent l'accès aux informations économiques et aux méthodes

de leur élaboration. Le décalage entre les chiffres communiqués et la réalité devenant insoutenable, il a contraint en définitive les dirigeants à reconnaître l'existence d'une crise tout en la faisant dépendre de la crise internationale, masquant son caractère national.

Toute crise nationale est en effet le résultat d'un ensemble de décisions et d'actions engagées par l'autorité politique suprême. L'implication directe de cette autorité et de tous ceux qui la représentent, ne peut être occultée. De plus, continuer à ignorer les racines véritables de cette crise, justifie la poursuite de la même politique. Mais c'est là le plus mauvais choix : il prépare les conditions pour le recours ultérieur à des mesures de panique qui, loin de ralentir le phénomène, l'approfondiront, rendant plus complexe et plus douloureuse sa solution.

Au contre choc pétrolier des années 80, les autorités ont répondu par des réactions violentes à la mesure de la violence de l'évènement en soi. Mais ils n'ont pas initié un véritable ajustement englobant les différents domaines. Ces aménagements, parce que ne s'intégrant pas dans une démarche globale et cohérente, n'ont pas touché l'essence des mécanismes d'arbitrage et des modes d'intégration mondiale existants. Ils ne pouvaient, objectivement, que différer la catastrophe tout en la rendant imminente.

2.3. REPRISE DE LA CONCEPTION FORMELLE DE LA PERFORMANCE

Le rôle primordial acquis par le secteur public en Algérie relève de données politiques ayant abouti à une large centralisation de toutes les activités sous le contrôle direct et omnipotent de l'Etat. Les autorités centrales initiaient et contrôlaient toutes les actions, ne laissant, n'octroyant aux pouvoirs locaux qu'un rôle de relais auprès d'une population écartée de toute participation.

Cette centralisation a profondément marqué la société algérienne post-coloniale : elle a induit une surdétermination et une sur-représentation du politique dans la vie économique et sociale, comme elle a généré fortement des pratiques clientélistes. Le résultat le plus persistant est l'émergence dans l'imaginaire collectif de cette conviction que seul l'Etat est à même de solutionner l'ensemble des problèmes économiques et sociaux auxquels est confrontée la société. Il y a une

excessive confiance dans le rôle de l'Etat, assimilé à un véritable démiurge. Toute entreprise de modification de ses formes de régulation ne peut ignorer cette dimension sous peine de susciter malaise et incompréhension au sein de la population, tant l'appui de cette dernière est vital pour le succès de toute transformation envisagée.

Par ailleurs, tout débat autour de la performance des entreprises publiques ne peut occulter la nature des relations organiques qui établissent leur dépendance vis-à-vis de l'Etat.

L'Etat a consenti de manière régulière des subventions aux entreprises du secteur public, empêchant du même coup les nécessaires ajustements relatifs aux sureffectifs, au surendettement et au manque de compétitivité. Cette option, loin d'aboutir aux résultats attendus, a surtout conduit à entretenir ces difficultés et ces obstacles que l'on voulait contourner. L'emploi, par exemple, était artificiellement maintenu au détriment de la modernisation de l'appareil de production et d'investissements.

Du fait de leur subordination entière aux injonctions administratives, les entreprises publiques combinaient une double caractéristique comme elles subissaient une double interférence :

- Dans un souci de préservation du pouvoir d'achat et de lutte contre l'inflation, leurs prix étaient gelés et ce, en conformité avec les directives des administrations centrales :
- En contrepartie, elles recevaient des aides et subventions qui servaient plus à maintenir le suremploi qu'à initier les ajustements ou les adaptations arrivés à maturité.

Par cette démarche, le pouvoir politique, au niveau central, a initié une allocation des ressources défavorable à toute tentative de mettre la productivité au cœur de la problématique de l'entreprise publique. A la faiblesse de la productivité, couplée à une absence de motivation chez les travailleurs, il convient d'ajouter le système de négociation sociale dont les assises n'ont aucun rapport avec la réalité des entreprises. Des augmentations de salaires touchant les travailleurs les moins bien payés sont régulièrement consenties et elles ne concernent ni les plus qualifiés ni les plus productifs. C'est là un handicap supplémentaire, de caractère majeur, à

toute mise en avant d'une alternative basée sur une dynamique productiviste. Les augmentations de salaires, décidées au niveau politique le plus élevé et sans concertation préalable avec les dirigeants d'entreprises, étaient considérées comme un acquis social par tous ceux qui avaient à cœur la promotion du développement économique dans le cadre de la justice sociale. Paradoxalement, elles auront constitué un véritable cheval de Troie pour saper les fondements du système censé favoriser l'épanouissement des valeurs accompagnatrices d'un développement au service de la majorité.

Il est communément admis, pour tous ceux au fait de la question économique, que les augmentations généralisées de salaires peuvent être envisagées dans deux cas de figure, et ce, dans un contexte où la rationalité économique seule, préside à la prise de décision, aussi bien au niveau de l'entreprise, qu'à celui, plus vaste, de la société dans son ensemble.

Le premier cas est celui où existe une pénurie de main d'œuvre, génératrice d'un rapport de force favorable aux salariés. C'est le cas typique, par exemple, d'une situation de surchauffe générée par l'existence du plein emploi.

Le deuxième cas est celui dans lequel s'est généralisé l'accroissement de la productivité, débouchant sur une augmentation substantielle des bénéfices des chefs d'entreprises, rendant tout à fait légitimes les revendications des travailleurs pour une augmentation de leurs salaires.

En Algérie, au cours de la décennie 80, les augmentations successives ont été accordées administrativement par les pouvoirs politiques en l'absence caractérisée des indices propres aux deux cas précités. Elles s'intégraient dans la logique de type politique qui était celle du Statut Général des Travailleurs (SGT) depuis sa mise en application en 1974 et dont la logique continuait à imprégner les comportements bien après sa remise en cause en 1982. De fait, ces augmentations de salaires ne peuvent se prévaloir d'aucune des causes en action au sein des deux cas de figure évoqués, mais elles auront des incidences perverses à plusieurs niveaux.

L'effet direct et immédiat est celui générateur d'inflation, dans la mesure où l'appareil de production national était dans l'incapacité de satisfaire par lui-même la nouvelle demande induite par ces augmentations de salaires. Une telle satisfaction

est fortement dépendante des prix des hydrocarbures qui se fixent sur le marché mondial, ce qui crée une situation où les réserves de change ne possèdent pas l'élasticité voulue pour financer les besoins supplémentaires d'importation ainsi stimulés. L'effet le plus significatif mais aussi le plus insidieux de ces augmentations salariales, sera l'affaiblissement puis la fragilisation de la situation financière de ces entreprises.

Elles auront participé à grever leurs financements, à rendre aléatoire toute perspective de remboursement des crédits qu'ils soient à moyen ou à long terme, et à empêcher, simultanément, tout accroissement de leurs capacités productives. L'éventualité ou la possibilité de création des emplois nouveaux à partir d'investissements, même partiellement autofinancés, n'était plus d'actualité.

Ainsi, les améliorations du pouvoir d'achat des travailleurs sont intervenues au sein d'une économie où l'une des caractéristiques principales résidait dans l'existence d'une main d'œuvre abondante, ce qui, objectivement, ne pouvait que contribuer à bloquer les capacités productives et à accentuer le nombre des demandeurs d'emploi, c'est-à-dire à accroître le chômage.

En définitive, la dynamique d'augmentation de salaires aura été celle qui a le plus profondément miné, et de manière irréversible, le pouvoir d'achat des travailleurs, affaiblissant de facto leur rôle social au sein de l'économie et fouettant l'émergence et l'élargissement des activités dites "informelles".

L'inflation, conséquence de cette augmentation des salaires, déclenchée donc par la stimulation de la demande, voilà le véritable facteur déstabilisateur des assises productives des entreprises, qui se retrouvèrent plongées dans un état moribond. Décidées sans consultation ni association des gestionnaires qui furent mis devant le fait accompli, ces augmentations salariales n'avaient aucune motivation ni fondement de type économique, et elles obéissaient à une logique strictement politique.

Il est, en effet, avéré que, au sein de ces unités productives, les coûts de production peuvent être confondus dans une proportion évoluant entre 40 et 80%, avec les salaires des travailleurs qui sont, en plus, en sureffectifs dans la plupart des cas. En réalité, toute augmentation des salaires s'accompagne d'un accroissement substantiel des coûts de production. Cette double augmentation devrait logiquement se traduire par une élévation des prix des produits fournis. Or il n'en est rien, ces

derniers continuent à être régis de manière centralisée, dans l'ignorance la plus totale des changements ayant affecté les coûts de production.

Les coûts non salariaux échappaient également à la maîtrise des cadres dirigeants des entreprises publiques, du fait qu'ils étaient dans leur quasi majorité importés et, de surcroît, surfacturés par les fournisseurs pour compenser le paiement tardif qui était une pratique courante. Les prix des matières premières et des produits semi finis progressaient régulièrement, irriguant en permanence le processus d'accroissement des coûts de production. D'autres facteurs, plus conjoncturels, ont aussi alimenté cette dynamique, la rendant incontrôlable. Ainsi, « *la détérioration de l'outil de production liée à la pénurie de pièces détachées, une maintenance de plus en plus aléatoire, les ruptures de stock des matières premières et des produits semi-finis, le pillage des actifs des entreprises par la corruption dont tous les responsables du pays reconnaissent l'existence, ont contribué également à accroître les coûts de production* » ⁽¹⁾.

C'est à l'aune de toutes ces contingences d'ensemble qu'il convient d'évaluer la situation des entreprises publiques. Il faut commencer par faire évoluer le cadre général dans lequel elles agissent avant de penser à leur demander d'être efficaces économiquement.

Dans la pratique courante, le "cash flow", par exemple, n'a jamais représenté l'élément nodal dans la gestion des entreprises. A cet égard, la procédure retenue dans le cadre des crédits extérieurs est assez symptomatique. De manière générale, la Banque Centrale se substitue aux entreprises et paie le fournisseur extérieur, alors qu'elle n'a pas perçu au préalable la contrepartie en dinars. Le résultat final est éloquent : « *Le découvert d'exploitation se transforme en fin d'année en perte d'exploitation, et s'ajoute à la dette à moyen et long terme arrivée à échéance ; ces obligations financières sont ainsi immédiatement et automatiquement "rééchelonnées" ; l'entreprise se met, en fait, automatiquement en état permanent de cessation de paiement* » ⁽²⁾.

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 4.

²) Ibidem.

Le cadre dans lequel évoluaient les entreprises et les obligations auxquelles elles étaient soumises, ne leur permettaient aucunement de mener à bien leur mission à caractère économique, dans la mesure où les liquidités reçues de la vente de leurs marchandises étaient insuffisantes pour boucler la boucle du crédit, c'est-à-dire pour pouvoir le rembourser.

Indirectement, ces entreprises se transformèrent en créatrices de monnaie beaucoup plus qu'en créatrices de richesses, et cela dans le prolongement des orientations qui leur servaient de guide.

La politique d'industrialisation, faut-il le rappeler, a défini deux périodes distinctes et ce dans le cadre du primat accordé à la dimension politique :

- celle où l'effort se concrétise à partir des recettes d'exportations des hydrocarbures ;
- celle où le travail de chacun sera le facteur décisif c'est-à-dire celle où le critère strictement économique deviendrait décisif.

Ces deux phases apparaissent comme les deux moments et les deux composantes du processus qui devait mener le pays vers la modernité.

C'est en nous intéressant au contenu politique des choix fondamentaux et aux orientations qui ont servi de base pour l'élaboration des principes constitutifs de l'industrialisation que nous pourrions élucider les causes premières et explicatives de la situation des entreprises publiques.

L'expérience algérienne de développement se présente à nous comme la résultante d'une action multi frontale, menée administrativement par les pouvoirs publics. Ses résultats ne peuvent être que la conséquence :

- d'une action politique volontariste, rejetant les critères économiques et financiers comme critères dans le choix et l'affectation des investissements. La capacité ou non de ces derniers à générer avant leur obsolescence, les liquidités à même de rembourser les emprunts ayant servi à leur financement, n'a jamais constitué un objet d'intérêt pour les décideurs. Ces derniers étaient intéressés par un impératif unique, celui d'asseoir à n'importe quel prix et le plus rapidement possible, les bases d'un tissu industriel national et diversifié. La lutte contre les disparités régionales, élevée au rang de priorité nationale, porte témoignage de représentations spécifiques :

- une action d'industrialisation orientée vers l'élargissement du marché intérieur par la priorité accordée à la production de produits de substitution aux importations. Le choix assumé, revendiqué et même théorisé de faire financer cette industrialisation, non par les recettes d'exportation des produits industriels, mais par celles que procurerait la valorisation des hydrocarbures, est à cet égard assez symptomatique.

Dans ce cadre, beaucoup de ceux qui critiquent le caractère mono exportateur de l'économie algérienne, oublient qu'il est la traduction tangible de la stratégie retenue, celle axée sur le développement introverti, fondé sur une industrialisation destinées à satisfaire les besoins de consommation intérieure et financée exclusivement par les recettes provenant de l'exportation des hydrocarbures.

La diversification de l'économie algérienne ne deviendra possible qu'avec un renversement de tendance, de caractère fondamental, qui mettra la conquête des marchés d'exportation au cœur de la démarche. Pendant deux décennies, l'Algérie s'est volontairement coupée des marchés d'exportation des produits industriels et agricoles. Conséquence logique de cette orientation, les petits exportateurs privés nationaux qui y étaient introduits et qui avaient capitalisé une expérience, en ont été écartés. L'organisation centralisée de l'économie a poussé nombre d'entre eux à s'orienter vers la spéculation sur les marchandises importées alors par le secteur public, activité hautement juteuse du fait du taux de change artificiellement élevé du dinar. Ce recadrage de ces opérateurs n'est pas le résultat d'un choix spontané mais la conséquence de l'effet pervers de la loi du monopole sur le commerce extérieur.

Contrairement aux assertions de A. Brahimi, les formes de gestion sont demeurées fondamentalement identiques à celles qui prévalaient dans les années soixante dix. Les aménagements ont concerné uniquement la dimension formelle, malgré l'apparence de mutations en profondeur et ils obéissaient toujours aux mêmes soubassements philosophiques à la base des représentations des formes d'organisation de l'économie à privilégier.

Le type de gestion retenu avait un impact nocif immédiat sur les résultats des entreprises placées qu'elles étaient, dans un système sur lequel elles n'avaient aucune emprise, car obéissant avant tout à des considérations qui sont l'expression du volontarisme politique.

Il est certes vrai que les sociétés nationales étaient dans l'incapacité de rembourser leurs dettes. Mais étaient-elles responsables de cet état de fait ? La cause première, et de caractère structurel, réside dans « *la faible productivité de l'appareil de production, faiblesse due aux causes à la fois politiques, institutionnelles, technologiques, à celles liées au choix et à la localisation des investissements et, de manière générale, à celles relatives aux méthodes de gestion* » ⁽¹⁾.

Perdre de vue ce contexte général et les incidences dont il est porteur, dans l'approche critique du rôle des entreprises publiques, participe du procès d'intention aux visées contre productives. Toute démarche qui s'appuie sur pareil postulat ne peut aider à ouvrir une alternative. Ce manque de discernement explique l'échec de A. Brahimi et de son équipe. Sous leur direction, et bien que les dysfonctionnements aient été identifiés, les déficiences analysées et les efforts de redressement engagés, le pays a persévéré avec obstination dans la voie qui soumettait l'équilibre général de l'économie à une donnée aléatoire, le prix des hydrocarbures dont la fixation relevait des marchés internationaux et sur lesquels il n'avait aucune prise.

2.4. NÉGATION DE LA DYNAMIQUE DES RÉSEAUX

La réforme initiée au début des années quatre-vingts, concernait le mode de fonctionnement des entreprises publiques, présenté comme source explicative du marasme qui caractérisait l'économie algérienne à une phase de son évolution. Il apparaissait urgent de définir un modèle alternatif à celui que véhiculait la "Gestion Socialiste des Entreprises", modèle alternatif à bâtir en fonction des principes de rationalité économique et non plus en fonction d'une recherche d'originalité ou de spécificité.

Elle avait pour fondement le postulat théorique selon lequel : « *La prospérité économique à réaliser ne relève plus de la façon dont les sociétés en retard rattrapent les plus avancées, mais de la façon dont elles construisent leur rationalité économique* » ⁽²⁾. Dans cette optique, l'entreprise se trouve investie d'une fonction

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 15.

²) SILVESTRE, S.S., "L'espace méditerranéen : Formes entrepreneuriales et mobilisation des élites techniques", in : *La Méditerranée économique*, Ed. Economica, p. 143.

nodale : être à la source de l'ouverture et de la prospérité grâce à sa compétitivité retrouvée. Cette mission a pour vocation d'organiser une unité organique entre "rationalité" et "économie" qui permettra à l'entreprise d'acquérir un nouveau statut qui la replacera au cœur de la dynamique sociale.

Nous avons eu à présenter dans un chapitre précédent, les manières de produire et d'échanger propres à cette nouvelle configuration appelée à inverser la tendance et à replacer les entreprises sur le chemin de la compétitivité et de la performance. Il nous était apparu qu'elle était l'émanation d'une vision qui rattachait l'efficacité économique à la taille des entreprises et aux modalités de leurs structurations, mésestimant leur organisation interne et les types de liens qu'elles devaient tisser entre elles. La mise à la marge de cette double dimension confirme bien que nous sommes en face d'une perception étroite et réductionniste qui ignore les résultats auxquels était parvenue l'analyse économique, relativement à cette question.

L'exigence était autre et se situait à un autre niveau de réflexion. Elle impliquait une démarche méthodologique ouverte qui emprunte à plusieurs modèles plutôt qu'elle ne postule à une originalité a priori et qui valorise les choix qui ont permis les réussites nombreuses dans des pays confrontés à des défis similaires.

A la base des nouvelles sources de progrès, il y a cette représentation pour laquelle « *la compétitivité est autant liée à la coopération des petites firmes maîtrisant des technologies flexibles et recherchant des économies d'envergure, qu'à l'existence de grandes firmes capitalisant les économies d'échelle. Elle peut aussi bien être approchée en terme de niches que l'on investira pour des durées courtes, que de marchés de masse* » ⁽¹⁾. Elle est aux antipodes de celle qui a servi de socle pour l'élaboration de la loi algérienne relative à la "Restructuration des entreprises" qui ne rattachait les sources de l'efficacité qu'à la dimension structurelle et organique.

Cette vision dynamique de la compétitivité est le résultat d'une mutation épistémologique qui a fondamentalement bouleversé l'angle d'approche traditionnel, dans la mesure où « *en passant d'une simple rationalité productive à une intelligence de la production on perçoit d'autres facteurs du développement, notamment*

¹) CEFI, *La Méditerranée économique*, Ed. Economies, p. 146.

l'environnement, et on se donne les moyens de comprendre comment les productions peuvent s'organiser à la fois de l'intérieur des entreprises et entre elles. La prospérité ouverte ou réouverte devient un fait de société et s'étend à bien des unités de production, quels que soient leurs tailles ou leurs statuts » (1).

C'est dans l'ouverture vers cette perspective innovante et prometteuse d'intelligence de la production que résident les solutions accompagnatrices de productivité pour les entreprises. La problématique nouvelle est celle relative à la constitution de réseaux d'entreprises liées les unes aux autres par des tissus dynamiques et solidaires. Encore faut-il savoir quels sont, en Algérie, les entrepreneurs, les entreprises, avant de réfléchir à leur articulation au-delà des réseaux, qui, en aucun cas, ne seront indifférents à la culture d'entreprise prégnante.

A ces trois niveaux, les dirigeants des années quatre-vingts ont péché par étroitesse : ils n'ont pas tenu compte des caractéristiques essentielles et distinctives des entrepreneurs et des entreprises ; ils ont superbement ignoré la problématique des réseaux et enfin, ils n'avaient pas pris conscience de l'importance du thème de la culture d'entreprise et de ses liens avec les institutions qui structurent la société. A ces trois niveaux correspondront trois moments de notre critique externe aux fondements constitutifs de la politique économique de cette phase historique charnière.

En Algérie, il faut toujours avoir à l'esprit que la premier entrepreneur a été l'Etat-Nation qui, dès le lendemain de l'indépendance, était à la recherche des moyens d'assurer le développement du pays pour le faire sortir de ce qu'il considérait comme une situation d'arriération économique, sociale et culturelle.

L'absence d'initiative, à divers niveaux, et la bureaucratie s'expliquent par cette surdétermination du politique qui a participé à la formation d'un type de gestionnaire propre à l'Algérie. Ce dernier considère, avant tout, l'entreprise comme une source de privilèges et de rentes.

Dès le départ, un programme ambitieux, basé sur des initiatives publiques, est engagé en vue de parachever l'indépendance dans son volet économique. Une vaste accumulation publique de capital est engagée, encouragée par l'option socialiste et

¹) CEFI, *La Méditerranée économique*, op. cit. p. 146.

par l'absence d'une culture entrepreneuriale privée, du fait du caractère revêtu par la colonisation. Cet interventionnisme de l'Etat remontera de la production des biens de production à celle des biens de consommation en y intégrant la distribution.

Né à l'ombre du secteur public et en complémentarité avec lui, le secteur privé continuait à subir ses orientations et ses incitations. Il ne possédait pas de véritable autonomie, étant donné que toute sa production était articulée par et autour des objectifs publics, ce qui le rendait extrêmement sensible aux contradictions existant au sein de l'appareil de l'Etat.

Il faut insister sur le fait, aux conséquences multiples, qu'au-delà de la volonté affichée de pallier à l'insuffisance du tissu économique privé, l'élément fondateur de cette intervention publique est de nature politique. Il relève du choix d'un Etat planificateur. L'expérience algérienne confirme l'origine de cet interventionnisme public : idéologique, empirique et pragmatique.

Participant à l'œuvre d'édification nationale, les entreprises publiques se voient, quant à elles, confier les contraintes d'emploi, de rémunération et de progrès social aux dépens d'objectifs propres tels que la rentabilité et la compétitivité. Cette prééminence de la fonction politique et sociale, explique pour beaucoup l'âpreté de la résistance des autorités politiques et économiques à toutes les tentatives de casser ce système. Les aménagements introduits apparaissaient non comme une forme de modernisation ou de rationalisation de l'appareil productif mais comme une remise en cause des acquis sociaux.

Cette cristallisation d'intérêts multiples à partir des objectifs définis aux entreprises publiques, explique en partie la lenteur et les blocages du processus des réformes soucieuses d'éviter des affrontements directs au caractère brutal. Les autorités sont souvent amenées à adopter des mécanismes et des formules intermédiaires pour préserver les équilibres en place.

Les entreprises évoluant dans une telle problématique étaient exposées à de graves difficultés. Dès l'origine, elles se spécialisèrent dans la production pour un marché hermétique à la concurrence et elles ignorèrent les impératifs du marché extérieur. Cette particularité les poussa à rechercher systématiquement des intégrations verticales, sans accorder le moindre intérêt aux performances, c'est-à-

dire aux besoins de recomposition permanente des technologies et des facteurs utilisés.

L'effet attendu de cette protection de ces industries naissantes était la résorption du différentiel de productivité relativement aux nations plus avancées. Mais, en Algérie, cela a abouti à un accroissement de ce potentiel, tant la mission première de création de richesses de ces entreprises était ignorée. Le résultat inattendu auquel a abouti cette stratégie fut la constitution de véritables oligopoles qui se sont transformés en véritables forces d'inertie et de blocages de l'évolution économique interne, sans pour autant apporter une quelconque contribution au plan du commerce extérieur. Facteur du freinage de la productivité et d'encouragement du repli sur soi, cette stratégie a fini par se retourner contre les intérêts du pays, en empêchant les structures productives édifiées à mettre en œuvre des politiques compétitives.

Toute tentative de réformer le système productif en édification qui ignore cet ensemble de caractéristiques et leur impact sur les différentes institutions, aboutira à des résultats illusoires.

L'identification des entrepreneurs et la caractérisation des entreprises ne suffisent plus, à l'heure de l'internationalisation des années quatre-vingts, à la présentation des activités économiques. Pour répondre aux exigences fortes de la concurrence, lever les contraintes de modernisation et d'adaptation aux marchés, les entreprises sont appelées – sauf à vouloir disparaître – à s'insérer dans des ensembles géographiques et fonctionnels capables de performances. Cette insertion est d'autant plus impérative pour les entreprises ne disposant pas de compétences suffisantes favorisant leur adaptation.

Cette problématique mettant en évidence de nouveaux facteurs de développement, est totalement étrangère aux préoccupations de ceux qui étaient en charge de la conception de ces réformes. Ce manque d'intérêt se manifesta, au moment même où l'expérience des pays maghrébins – entre autres – avait démontré que la matérialisation d'une capacité d'offre, nécessite, là où les conditions sont réunies, en plus de l'existence d'un marché, la mise en place de réseaux.

Cette question des réseaux n'est pas nouvelle pour l'analyse économique. Elle est sous-jacente à la délimitation des frontières entre ce qui est fabriqué dans

l'entreprise et ce qui doit être acheté au niveau du marché. Elle a alimenté, pendant longtemps, les controverses relatives aux fonctions de l'entreprise, particulièrement dans les années quatre-vingts. Elle se présentait comme un essai de dépassement de la vision traditionnelle selon laquelle l'entreprise « *est une unité de décision économique qui utilise et rémunère travail et capital pour produire et vendre des biens et services sur le marché dans un but de profit et de rentabilité* » ⁽¹⁾.

Cette critique de l'approche conventionnelle s'effectue à partir d'un changement des perspectives de l'analyse « *Le marché n'est plus le seul réseau possible, l'entreprise doit être considérée comme une modalité parmi d'autres de gestion des interdépendances. En présence d'actifs spécifiques qu'elle ne pourrait "gouverner" seule, elle a intérêt à entrer en coopération avec d'autres entreprises sans passer nécessairement par le marché* » ⁽²⁾. Cette alternative s'est affirmée suite à la démonstration que même si un marché existe, son utilisation est source de coûts pour l'entreprise : coût pour savoir ce qui s'y passe ; coûts pour passer et faire respecter des contrats correspondants.

Contrairement à une idée répandue, il est permis d'affirmer que l'Etat a constitué en Algérie le premier réseau, à travers la création, au pas de charge, d'une multitude d'entreprises publiques : « *Fortement imbriquées dans le système administratif, elles y trouvent non seulement les lieux de relations recherchées mais aussi les moyens dont elles ont besoin et qu'elles ne peuvent accumuler à elles seules* » ⁽³⁾. Cette appréciation peut être élargie tant elle est aussi valable pour les entreprises privées. L'Etat leur fournit les marchés et un accompagnement à divers niveaux.

L'intervention publique fut la première réponse à cette exigence de réseaux. Le paradoxe en Algérie réside dans la formation d'un type particulier d'entreprises sourdes aux signaux du marché, mais extrêmement sensibles aux injonctions administratives : c'est là le résultat direct du rôle omnipotent de l'Etat. Ce dernier assume simultanément la fonction d'entrepreneur direct et celle d'orientation des investissements privés par ses moyens d'incitation et sa politique fiscale. Cet état de

¹) Dictionnaire d'Economie, Ed. Nathan, 2000, p. 160.

²) La Méditerranée économique, op. cit. p. 163.

³) Ibidem.

fit est l'une des causes majeures de la déviance de ce type de réseaux. Il devient compréhensible que l'entreprise rémunère les prestations qui lui sont fournies et elle ne pourra le faire que par la prise en charge de quelques contraintes publiques. Cette démarche concevable affectera une gestion rigoureuse et émoussera l'esprit de responsabilité des travailleurs.

La réactivation de ces réseaux potentiels et leur organisation dans la perspective d'une amélioration de l'efficacité productive des entreprises pouvait constituer un axe stratégique dans le processus des réformes engagées. Cette opportunité ne fut pas fructifiée, affectant négativement les résultats attendus de cette nouvelle dynamique.

Des formes de coopération, mutuellement avantageuses, peuvent se nouer également entre les entreprises sur un autre mode, différent de celui de la gestion publique.

Au début des années quatre-vingts est apparu, en réponse aux mutations du système productif au niveau international, un nouveau type de rapports, où certaines unités de production commencent à travailler pour de grandes entreprises étrangères, donneuses d'ordres. Cette métamorphose au succès incontestable et qui a permis à nombre de pays d'acquiescer une place active au sein de la division internationale du travail, n'a pas semblé intéresser les responsables algériens. Il a été prouvé que « *de telles relations sont à la source d'une efficacité productive et organisationnelle accrue, débouchant alors sur des "quasi rentes organisationnelles" partagées entre les deux partenaires* » (1).

Malgré cela, les responsables sont restés sourds aux préoccupations portées par cette problématique de la sous-traitance, y compris pour sa concrétisation au niveau national. La configuration qui était celle de l'industrie algérienne, offrait les conditions idéales pour ceux désireux d'organiser l'épanouissement de ce mode de relations inter-entreprises. Une voie possible d'assainissement et de consolidation du secteur productif national n'a pas été explorée et encore moins exploitée.

Alors que leur motivation première était l'amélioration de la gestion des entreprises, les dirigeants en charge de cette opération n'ont pas sollicité une des

¹) La Méditerranée économique, op. cit., p. 164.

formes les plus en vogue au cours de cette période et dont les résultats furent probants. Il s'agit de la thématique portée par la notion de district industriel. Cette notion mise à jour depuis fort longtemps par Marshall, n'apparaît dans aucun texte doctrinal, ni dans aucune contribution relative aux aménagements à opérer dans la structure industrielle du pays.

Pour l'auteur, l'existence de liens immatériels entre les entreprises devraient les orienter vers la création de réseaux de gestion de ces interdépendances sans médiation du marché. Une pareille perspective épouserait les contours de trois phases successives :

- En premier lieu, il s'agira de tisser des relations immatérielles au sein d'un même secteur ou d'une même branche autour des questions communes relatives à la technologie, aux produits et aux marchés.

- Ensuite, l'aboutissement de ces contacts préliminaires d'identification des besoins réciproques sera l'établissement d'échanges mutuels de marchés ou au moins l'obtention d'actifs. La particularité de ces échanges réside dans leurs conditions de réalisation qui sont meilleures que celles qui se réaliseraient sur un marché anonyme, spontanément.

- Enfin, la possibilité d'élargissement de ces liens au niveau territorial, à des entreprises n'appartenant pas toutes au même secteur. La mise à profit de cette contiguïté géographique et sa fructification sont à l'origine de l'appellation "district industriel". Pour tous ceux au fait des conditions d'édification et de structuration de l'industrie algérienne, c'est-à-dire de ses qualités distinctives, la notion de "district industriel" offrait un cadre général à l'intérieur duquel pouvait éclore et s'épanouir une organisation productive du système productif dans son ensemble.

Une action résolue dans ce sens aurait approfondi les avantages d'une telle contiguïté.

- L'établissement d'échanges entre unités productives se connaissant mutuellement et proches les unes des autres, renforcera les sentiments de confiance et aboutira à une baisse des coûts de transactions.

- L'instauration d'une division nouvelle de travail entre ces entreprises et l'exploitation commune des différentes compétences et savoir-faire existants au sein de ces firmes, seront d'un apport appréciable.

- La mise en place d'un processus de consultations régulières sur les procès en cours et sur les possibilités d'innovation aidera à la création d'une atmosphère industrielle aux retombées bénéfiques pour tous les participants.

Faut-il rappeler que cette vision du développement économique, à partir de la notion de district industriel, s'est matérialisée dans plusieurs pays méditerranéens. L'Italie du centre Est offre un exemple célèbre et typique du district industriel. Ici, la quasi intégration verticale et le partenariat ne sont plus l'apanage des grandes entreprises. Les PME constituent l'ossature de cet extraordinaire réseau que certains ont qualifié de "décentrement productif" (1). Par ailleurs, « *la sous-traitance ne se limite pas en outre aux opérations de fabrication standard mais porte sur des opérations de recherche, de stylisme et, bien entendu, de prospection commerciale* » (2).

A Gabès, en Tunisie, et à Mohammedia, au Maroc, la multitude de petites entreprises nées au voisinage des pôles industriels et qui en subissaient les effets positifs ou négatifs, sont passés à un niveau qualitativement différents. Ne se contentant plus de la sous-traitance, elles ont tissé entre elles des liens qui, tout en leur évitant des coûts d'investissement élevés, leur permettent de diversifier et d'adapter leurs productions.

A Alep, en Syrie, les entreprises de petites tailles, particulièrement dans les domaines du textile, se spécialisent dans une opération technique de la fabrication du produit, aboutissant à une division intense du travail et à un maximum de compétitivité.

Autre spécificité, les machines, souvent simples et anciennes, servent à plusieurs entreprises en fonction du cahier de charges des uns et des autres. Cet échange est la conséquence d'accords souvent informels, toujours oraux, où la parole et l'engagement remplacent les contrats. Ces réseaux ignorent les circuits institutionnels, y compris pour les financements.

Pour terminer cet inventaire des formes d'organisation, arrêtons-nous sur celle que représentent les pôles de croissance.

¹) La Méditerranée économique, op. cit., p. 165.

²) Idem, p. 162.

Ce type de réseaux est spécifique aux grandes entreprises et il est généralement de création étatique. La dimension volontariste est ici omniprésente.

En Algérie, les exemples ne manquent pas, comme le triangle de Constantine. Ils sont constitués suite aux orientations contenues dans la stratégie de développement, à partir de quelques industries motrices, dans l'espoir que d'autres activités, attirées par l'effet d'agglomération, viendront s'y implanter.

Avec le recul, il est aisé d'affirmer que cette stratégie n'a pas eu les effets escomptés dans la mesure où elle n'a pas pu secréter de nouvelles activités. Néanmoins, elle a réussi, pour une large part et de manière continue, à féconder un espace nouveau porteur d'emplois de caractère industriel, espaces caractérisés jusque là par leur mise à l'écart de toutes transformations. En terme d'aménagement du territoire, le résultat est positif mais il faut voir à quel prix, c'est-à-dire évaluer l'énorme coût supporté par les finances publiques. Partant de ces considérations, cette forme d'organisation aurait dû accaparer toute l'attention de ceux qui étaient à la recherche des voies et moyens pour insuffler un sang nouveau au secteur économique. Malheureusement, à ce niveau également, l'imagination ne fut pas au rendez-vous. Au lieu d'être impulsée, cette forme fut tout simplement abandonnée.

Nous voilà arrivés au dernier palier de cette critique externe, celui relatif à la "culture d'entreprise". Cet aspect, ou plus exactement ce thème, est indissociable de la problématique d'ensemble relative au rôle et à la place de l'entreprise économique dans la stratégie de développement.

La "culture d'entreprise" exige pour son appréhension, une connaissance approfondie de l'appareil conceptuel, ou de la vision du monde de ceux qui y vivent : est-elle en harmonie ou en rupture avec celle autour de laquelle s'organise toute la société ? Il est en effet essentiel d'identifier les normes, les bases de comportement, au sein de l'entreprise, des dirigeants, des cadres et du personnel d'exécution.

La culture d'entreprise révèle les contradictions opérant dans la société et elle en exprime la quintessence. Elle est un produit social où se révèlent les valeurs dominantes au sein de la société. L'efficacité économique, objet de l'existence même de toute entreprise, ne peut se concevoir et encore moins se réaliser, en dehors ou en opposition avec la perception qui se fait la société de son avenir et des moyens de le réaliser.

A partir de ces considérations, de redoutables interrogations surgissent : les forces sociales et politiques, apparues au lendemain de la libération, étaient-elles porteuses d'une vision du monde accordant un rôle capital aux entreprises et encourageant leur émergence ? Les attitudes des différentes entreprises étaient-elles conformes à cette vision ? Et même si cette vision poussait à l'émergence des entreprises, n'était-elle pas en discontinuité, en rupture avec celle véhiculée par le modèle dominant au sein de la société, et totalement opaque aux normes de performance ? Peut-on affirmer que la société, dans son évolution historique, s'était appuyée sur les critères d'efficacité économique ? Autrement dit, y a-t-il une tradition d'entreprise ?

La société algérienne, fondamentalement rurale, peut-elle spontanément évoluer vers un autre schéma où le revenu l'emporterait sur la rente et où l'organisation de l'accumulation supplanterait la gestion du bon père de famille ? Pour y répondre, nous devrions au préalable clarifier une autre problématique : La société algérienne n'a-t-elle pas secrété, tout au long de son histoire, des valeurs et des comportements aux caractères fondamentalement distincts, qui peuvent constituer un socle à partir duquel une évolution originale pour la performance pourra être organisée ?

Tous ces questionnements de nature anthropologique, n'ont jamais constitué un pôle d'intérêt pour les responsables/ Ne faut-il pas y voir les racines des échecs répétés ?

En définitive, comme beaucoup de sociétés, l'Algérie n'a pas su ou pu se départir, à travers la mise en avant de ces réformes, de la prégnance du politique. Le centre de gravité de la vie sociale est toujours focalisé sur la vie politique à laquelle demeure toujours subordonnée la vie économique.

Contrairement à ce qui était avancé ici et là, le développement d'un secteur public considérable n'a pas abouti à la constitution d'une technocratie économique autonome se prévalant d'un contre pouvoir, et prétendant, sinon à remplacer le pouvoir politique, du moins à le concurrencer. Les dirigeants d'entreprises demeurent soumis aux pratiques du clientélisme et valorisent les comportements et les attitudes d'allégeance. Le marché n'est pas le lieu privilégié où se réalisent les transactions essentielles, tant celles-ci obéissent aux principes du service rendu, générant

subrepticement des dérives cumulatives qui ne font que rendre la crise encore plus complexe.

Les cas récurrents des réformes, toujours en chantier, est hautement significatif : les cadres dirigeants, soucieux de faire évoluer leurs structures, les revendiquent alors que les décideurs politiques, qui affirment l'inopérance des luttes idéologiques, en sont les principaux pourfendeurs. C'est là un paradoxe révélateur.

Il est patent que l'un des traits dominants de la société algérienne est la priorité accordée à la culture du politique au détriment de la valorisation de l'esprit d'initiative et de la réussite économique. C'est là la confirmation que « *l'entreprise publique est une réalité seconde par rapport à celle première de l'intervention publique. L'entreprise devenant alors une variété possible de cette intervention au même titre que le budget de l'Etat ou la réglementation des sociétés privées* » (1).

C'est aussi, faut-il le rappeler, une des conséquences attendues des conditions dans lesquelles elles sont apparues et des fonctions qui leur étaient assignées. Là où elles apparaissent (souvent en lieu et place des sociétés étrangères), c'est autour d'activités présentant des sources potentielles de surplus importants, ce qui les prédispose à devenir des enjeux pour les différents acteurs publics et sociaux au sein du pays dans son ensemble. Il est patent que l'édification et l'organisation des entreprises publiques se transforme en moyen privilégié pour les catégories sociales d'affirmer, voire de consolider, leurs assises dans le cadre d'une lutte exacerbée avec d'autres catégories, pour le contrôle de cet excédent.

Les formes d'accaparement de ce surplus sont multiples tant il a été établi que : « *cela ne signifie pas nécessairement que le secteur public accompagnera systématiquement l'existence de surplus : dans certains cas il tendra à capter directement les surplus mobilisés au profit des détenteurs du pouvoir politique ; dans d'autres cas, il s'agira au contraire d'utiliser des entreprises publiques pour rétrocéder ces surplus au profit des entreprises privées* » (2).

¹) GREFFE, X., "Les entreprises publiques dans les pays en voie de développement : de nouvelles interprétations", in : *Le développement économique : théories et politiques en Afrique*, Alger, OPU, 1984, p. 276.

²) Idem, p. 278.

La question fondamentale de l'autonomie de la tutelle politique et administrative n'a pas été solutionnée. « *La restructuration des entreprises publiques à partir de 1981, mit fin au gigantisme. La division s'est opérée par famille de produits (dans la sidérurgie), par famille d'activités (dans les hydrocarbures), par séparation de la production et de la distribution, par fragmentation selon les régions d'implantation* » ⁽¹⁾. La maîtrise réelle du système productif est demeurée inchangée.

L'Algérie restait fidèle à l'image qu'elle avait forgée, à savoir : « *un pays façonné par un Etat qui fut démiurge et impuissant [et qui] pratique un dogmatisme agraire qui décourage les paysans et une industrialisation qui ne laisse pas le temps au temps* » ⁽²⁾.

¹) TIANO, A., *A bas le dogmatisme : les politiques de développement dans les pays du Tiers-monde*, Paris, Ed. Economica, 1991, p. 291.

²) Idem, p. 289.

CONCLUSION

Au cours de toute cette période, l'équipe dirigée par A. Brahimi partageait un optimisme vigoureux et affirmait avec certitude que son action toute entière s'effectuait « *à la lumière des fondements doctrinaux et des références théoriques qui ont inspiré la stratégie de développement économique et sociale appliquée pendant un quart de siècle* » ⁽¹⁾.

La remise en cause des hiérarchies sectorielles antérieures et l'ouverture relative de l'économie, apparaissaient porteuses de la modification des ressorts mêmes de l'économie dans son ensemble. L'action organisée autour de la remise en cause du primat donné aux industries lourdes s'intégrait parfaitement dans le cadre des objectifs du premier Plan quinquennal qui se devait « *de rétablir, au moins globalement, les équilibres intersectoriels entre, d'une part, l'agriculture-hydraulique et l'industrie, les activités productives et les infrastructures, l'économique et le social* » ⁽²⁾.

Cette adaptation correspondait bien aux objectifs stratégiques contenus dans le Plan quinquennal 1980-1985 qui se « *voulait un Plan équilibré, mettant l'accent sur l'économie des ressources rares, l'amélioration des productivités et des productions* » ⁽³⁾.

Cette vision exprimée à travers une formulation aux connotations qui sont celles de l'approche néo-Classique, opère subrepticement une modification méthodologique.

Nous sommes au cœur de la solution proposée et défendue par R. Nurkse, celle autour de laquelle se déploie ce qui est communément appelé la politique de "croissance équilibrée" ou "balancée". Cette optique nouvelle d'allocation équilibrée des ressources, a pour fondement la stimulation d' « *une vague d'investissements en capital dans un grand nombre de différentes industries* » ⁽⁴⁾, qui permettra d'impulser et de tirer profit des complémentarités intersectorielles, particulièrement industrielles.

¹) BRAHIMI, A., *L'économie algérienne, défis et enjeux*, Alger, Ed. Dahleb, 1991, p. 3.

²) Idem, p. 255.

³) Ibidem.

⁴) NURSKA, R., *Les problèmes de la formation du capital dans les pays sous-développés*, Paris, Ed. Cujas, 1968, p. 20.

Le résultat attendu est une augmentation considérable du produit global dans le court terme, atténuant du même coup le poids des importations.

La sollicitude accordée au secteur privé et le souci affiché de l'intégrer dans des secteurs préalablement délimités, trouve son inspiration chez le même auteur qui considère que « *l'Etat doit se retirer des domaines dans lesquels l'entreprise individuelle a appris à se tenir d'elle-même et diriger son attention vers d'autres terrains où ses pouvoirs sont nécessaires pour déblayer la voie* » ⁽¹⁾.

Deux autres points de convergence peuvent facilement être distingués, établis, ce qui accrédite la thèse d'une affiliation d'ensemble de cette nouvelle politique économique inaugurée dans les années quatre-vingt, avec les présupposés théoriques de R. Nurkse.

Le premier est celui relatif au rôle du commerce extérieur. A cet égard, « *la "croissance balancée" est un bon fondement pour le commerce international en même temps qu'un moyen de combler le vide de la périphérie* » ⁽²⁾. C'est là une opinion qui conforte et explique le choix en faveur d'une ouverture sur l'extérieur à partir d'une intégration plus active au sein de la division internationale du travail.

Le second concerne la nouvelle place accordée à "l'agriculture-hydraulique" et aux "infrastructures". Elle est en conformité avec le rôle essentiel qui leur est assigné par R. Nurkse dans le cadre de « *la mobilisation du chômage déguisé et la mise au travail sur des travaux créateurs de capital (irrigation, drainage, infrastructures* » ⁽³⁾.

Cette démarche rappelle fortement celle qui est au cœur de la problématique si chère à cet auteur et relative à la voie à suivre pour aller vers une accumulation de caractère auto-entretenu, au sein des pays du Tiers-monde. Elle véhicule et accompagne une perception particulière du « *sous-développement, qui n'est plus "appréhendé" ni comme procès, ni comme l'effet du développement des pays du centre sur le reste du monde* » ⁽⁴⁾.

Cette distanciation vis-à-vis des fondements constitutifs de la politique économique précédente, n'est pas assumée. Officiellement les aménagements

¹) NURSKÉ, R., op. cit., pp. 152-153.

²) Idem, p. 29.

³) Idem, p. 72.

⁴) JACQUEMOT, P., *Economie et sociologie du Tiers-monde*, op. cit. p. 112.

introduits concourent tous à la réalisation des objectifs du « *Plan quinquennal 1980-85 qui préconisait le renforcement de la planification, la restructuration des entreprises, de réaménagement des instruments d'encadrement de l'économie et l'intégration du secteur privé dans la politique de développement global* » (1). Le but suprême attendu est, bien évidemment, le renforcement de l'expérience socialiste en cours de réalisation. Cette conception qui émerge est en net décalage avec celle de A.O. Hirschman, libéral lui aussi, qui se prononçait pour une stratégie de développement valorisant ce qu'il nommait les « *investissements en cascade* » et bâtie sur les « *déséquilibres calculés* » (2). A l'inverse de celle de Nurkse, cette voie, celle de la "croissance déséquilibrée", met l'accent sur l'interdépendance à long terme des décisions en matière d'investissement, qui doivent, par ailleurs, privilégier les industries modernes et indivisibles, et tendre vers la création de pôles de développement. En se démarquant de ces positions beaucoup plus sensibles aux réalités des pays sous-développés, les responsables algériens annoncent leur divorce avec les thèses défendues par F. Perroux et G. Destanne de Bernis qui sont très proches de celles défendues par A.O. Hirschman. Mais ils étaient loin de se douter qu'ils inscrivaient, à leur insu, leurs activités dans un cadre général d'interprétation défini en dehors d'eux et doté d'une finalité en opposition avec celle que, eux, poursuivaient. Ils reprenaient les thèses défendues depuis toujours par "l'équipe du Plan" dont l'hostilité manifeste à l'égard de la stratégie algérienne de développement adoptée au lendemain de l'indépendance, était connue. Remise en selle après le décès de H. Boumedienne, cette "équipe" partageait la conviction que « *les réformes économiques, même partielles, ne peuvent aboutir sans un affaiblissement conséquent du contrôle bureaucratique centralisé sur la société. En direction de cet objectif se dessine une stratégie graduelle, discrète mais déterminée, le contournement des appareils centraux de l'Etat par leur périphérie et la déstabilisation du système de l'intérieur* » (3).

A la recherche de l'affirmation d'une assise de masse à leur pouvoir et guidés par la volonté de se présenter sous un profil novateur, « *Chadli et les nouveaux*

1) BRAHIMI, A., op. cit. p. 282.

2) HIRSCHMAN, Albert O., *La stratégie de développement économique*, Paris, Ed. Ouvrières, 1964, p. 65.

3) HIDOUCI, *Algérie, la libération inachevée*, Paris, Ed. La Découverte, 1995, p. 87.

dirigeants, soucieux de leur image, s'y laissent prendre sans précaution. Le discours public du Plan porte alors essentiellement sur trois points : nécessaires aménagements des priorités entre les investissements productifs, d'une part, et les investissements sociaux et d'infrastructure, d'autre part, amélioration de la couverture des besoins de consommation, en priorité en réduisant la gestion administrative des marchés » (1).

Cette interprétation trouve confirmation dans les propos de A. Brahimi qui, évoquant la période des années 80, la caractérisait ainsi : « *Placée sous le signe de la décentralisation, elle se doit de rétablir les équilibres fondamentaux de l'économie, accroître l'efficacité des investissements, améliorer les performances de l'économie, réduire le taux de croissance des importations et réduire l'endettement extérieur sans briser l'effort de développement* » (2). Il ne soupçonnait aucunement que ces orientations étaient la sève nourricière d'une vision élaborée dans d'autres cercles et qui projetaient d'aller vers des « *réformes institutionnelles allant au-delà du développement de "marché socialiste" et, bien sûr, de ce que peuvent supporter les bureaucraties au pouvoir* » (3). Cette option alternative tire ses fondements de la conviction, au sein de cette "équipe du Plan" que « *la transition engagée par l'Algérie au lendemain de l'indépendance pour sortir du système colonial, vaincre le sous-développement et construire une société socialiste, avait abouti à la constitution d'un système dominé par les rentes, l'affairisme et la spéculation* » (4). C'est contre les effets de ce système que devaient se concentrer et converger toutes les initiatives d'aménagement engagées.

Ainsi, par leur manque de perspicacité politique, alimentée par leur manque de profondeur théorique, les nouveaux dirigeants aux commandes des destinées du pays se sont laissés instrumentaliser. Ils croyaient renforcer l'expérience de développement par la mise à nu des blocages structurels et leur dépassement. Dans la réalité, ils ne faisaient qu'introduire des éléments de déstabilisation qui, graduellement et par la force de leur accumulation quantitative, ont fini par altérer toute la cohérence qui portait, et sur laquelle reposait, la stratégie de développement.

1) HIDOUCI, *Algérie, la libération inachevée*, op. cit., p. 87.

2) BRAHIMI, A., op. cit. p. 5.

3) HIDOUCI, op. cit. p. 86.

4) GOUMEZIANE, S., *Le mal algérien*, Paris, Ed. Fayard, 1994, p. 151.

Depuis le début des années 80, l'objectif principal était concentré sur l'élimination des structures mises en place par le régime antérieur. Cet effort de la part du nouveau pouvoir n'était pas isolé mais s'inscrivait dans le cadre d'un effort global mené au niveau international pour imprimer de nouvelles orientations aux politiques économiques de l'ensemble des pays du tiers-monde.

Les nouveaux créneaux avaient pour nom : rentabilité, efficacité, marché, liberté des prix et des salaires, limitation et suppression des programmes *sociaux* et des soutiens *aux prix*, etc... Ces nouveaux créneaux sont présentés comme participant à des solutions techniques, donc scientifiques et échappant au carcan idéologique.

Il faut rappeler que les nouveaux régimes de gestion du pays se sont imposés par à-coups, secteur après secteur, avant d'être formalisés dans ce qu'il est convenu d'appeler "les réformes", c'est-à-dire avant d'être présentés dans leurs corps théorique global. Ce n'est pas "La réforme" mais "les réformes", ce qui montre leur caractère dynamique et tend à *faire* accroire qu'elles ne sont pas l'expression d'une doctrine, d'une idéologie, mais des recettes techniques apportées à des problèmes concrets.

Centrée sur la recherche effrénée des moyens de paiement, la nouvelle approche s'éloigne des objectifs proclamés auparavant de construction d'un nouvel ordre économique et social, pour tenter de négocier une place au sein de la division internationale du travail existante à qui elle reconnaît la primauté. De ce fait, tout est axé sur la recherche des moyens pour réaliser l'équilibre des moyens de paiement.

Par ailleurs cette approche se caractérise par le souci de définir une nouvelle politique salariale à travers la réduction des garanties d'emploi, la remise en cause du soutien aux prix, et des dépenses de caractère social (oeuvres sociales. colonies de vacances. etc... Elle considère également que la solution fondamentale réside dans la fin de l'Etat providence, pourvoyeur de rentes de situations, d'acquis sociaux, générant un comportement passé assimilé à celui d'assisté. Il y a l'affirmation du besoin de désengagement de l'Etat pour laisser la place à l'initiative privée qui s'accompagnera de libération d'énergies et de dynamisme économique.

A partir de ces considérations, il devient évident que ce n'est pas la réduction des redevances pétrolières qui est à l'origine des désinvestissements et de la

désaccumulation, mais bien une orientation socio-économique nouvelle qui s'organisera autour de quelques thèmes fondamentaux :

- "Le thème monétariste" : Le champ d'intervention de l'Etat est considérablement réduit : *"Les incitations fiscales, les infrastructures, l'aménagement du territoire, le système éducatif, la formation et /es accords de coopération, sont autant de domaines qui relèvent de la compétence de l'Etat (1)*. La mission fondamentale de l'Etat est limitée au contrôle de l'offre de monnaie.

- "Le thème de la restauration des mécanismes de régulation marchande" qui sera accompagné d'une sélection des dépenses et des recettes publiques fondées sur la définition d'une nomenclature nouvelle des activités considérées comme nécessaires ou néfastes.

- "Le thème de l'économie de l'offre" est proposé en vue de relancer l'investissement étouffé par la politique de l'Etat à travers la domination des monopoles. Le contenu de cette économie de l'offre s'apparente à la réduction des impôts sur les bénéficiaires et l'instauration de la liberté des prix.

C'est globalement autour de ces trois axes que s'articulent les politiques économiques proposées depuis le début des réformes. Même si leur fondement idéologique et méthodologique ne sont pas directement affirmés, il est possible de tenter de lever le voile et de retrouver à quelle logique d'ensemble elles nous ramènent.

La démarche prend appui sur la mise en avant, de manière isolée, de l'individu abstrait qui agirait au niveau de la société comme si elle était unifiée et homogène. De ce fait, l'ensemble des faits sociaux serait la résultante de l'intervention de l'individu et serait sanctionné par le marché.

Par son option en vue de la réduction des dépenses sociales, par sa mise en avant de la commercialité et de la rentabilité *financière*, elle réalise subrepticement l'extension des critères économiques propres à cette vision, à l'ensemble du corps social. Par sa vocation totalisante, elle ambitionne de soumettre à la logique propre à une sphère restreinte, qui est le marché, l'ensemble de la société. L'idéal du

¹) GOUMEZIANE, S., op. cit. p. 181.

comportement marchand devient une norme et tout est entrepris pour façonner un nouveau type d'homme, "le citoyen calculateur".

En Algérie, la problématique a toujours été centrée autour de la place et du rôle de l'Etat dans l'activité économique, comme si l'existence ou l'absence de cette intervention pouvait, à elle seule, avoir de signification qualitative. Nous savons en effet que le capitalisme, à travers son développement historique, n'a jamais ramené aussi schématiquement le contenu de sa doctrine à l'étatisme ou à l'anti-étatisme. C'est bien le socialisme qui a théoriquement construit son modèle à partir du concept d'étatisation, censé exprimer l'essence du nouveau mode de production, c'est à dire son caractère distinctif fondamental. Le capitalisme a toujours revêtu, dans ses manifestations, un caractère pragmatique prononcé.

Les Réformateurs en Algérie ont toujours oublié que *"la liberté du marché est aussi une liberté négative : celle de se soumettre à ses règles"*. L'ouverture qu'ils préconisent n'est en réalité que la création d'un cadre démocratique pour le développement du capitalisme. Cette nouvelle démarche se caractérise par son rejet de la problématique du sous-développement, ce qui signifie la négation de la spécificité du phénomène et le renvoi implicite à l'expérience d'industrialisation des pays développés, pour toute tentative d'interprétation et de transformation de la réalité des pays du tiers-monde.

Ces réformes pèchent par leur étroitesse théorique, signe des limites de leur fonction historique consistant uniquement à vouloir se débarrasser de l'expérience passée. C'est pourquoi elles ne semblent pas préoccupées par *"la restructuration du développement économique lié à la globalisation des marchés et des processus de production"* ⁽¹⁾, comme elles affichent un dédain inquiétant vis-à-vis de *"la priorité des politiques sociales pour contrecarrer les processus de segmentation voire même de désintégration de la société"* ⁽²⁾

Est-il raisonnable également d'afficher un anti-étatisme outrancier. dans un pays où l'Etat national a été la matrice et l'instance organisatrice de l'ensemble des secteurs d'activités, sauf à vouloir créer les prémices d'une crise majeure aux

¹) LECHNER, Norbert, "L'enjeu de l'Etat démocratique", revue *Naqd*, N° 3, p. 10.

²) Ibidem.

conséquences imprévisibles, pour la préservation d'intérêts économiques, sociaux et politiques étroits ?

Il y a manifestement un manque de perspectives cohérentes et globales dans laquelle s'insèrent et s'inscrivent toutes ces réformes, ce qui rend les différents programmes qui en sont issus dépourvus d'horizon et manquant de la continuité historique nécessaire à leur réalisation. Elles mettent en avant le principe de décentralisation, mais passent sous silence la réflexion autour des moyens d'augmentation des ressources locales, particulièrement par le biais des recouvrements d'impôts. Elles poursuivent le but de définition d'une nouvelle fonction de l'Etat dans le domaine économique, sans se préoccuper de trouver les cheminements à travers lesquels elle devrait se concrétiser. Tout cela s'explique par l'absence d'une conception globale sur la fonction de l'Etat dans le cadre du passage d'une économie fortement centralisée et administrée, à une économie régulée par les mécanismes de marché. Cette tendance à se méfier de manière absolue de l'intervention de l'Etat, s'élève sur une omission capitale. En effet, en Algérie, *"il n'existe pas de société capitaliste antérieure au développement de l'Etat, [que] c'est l'Etat qui a assuré l'instauration d'une société moderne. Dans ce sens, l'intervention étatique ne constitue pas tant un "correctif" du marché qu'un effort délibéré pour organiser l'ensemble des processus sociaux. Le fait qu'un "modèle de développement" déterminé ne soit plus adéquat à la situation actuelle ne nie point sa validité dans un autre moment, ni ne dément non plus sa condition d'antécédent indispensable à l'état actuel des choses"* (1)

La définition de la nouvelle stratégie n'est pas l'aboutissement logique, rationnel et réaliste d'une analyse des transformations qui ont caractérisé le contexte mondial. Elle apparaît beaucoup plus comme un effort fébrile de prise de revanche sans oser, à partir des nouvelles caractéristiques mondiales, affirmer franchement l'impossibilité de tout développement en dehors du capitalisme mondial, et encore plus, contre lui. Il est devenu évident que le facteur externe imprime sa logique à l'ensemble des initiatives locales.

Ces réformes ignorent également les résultats auxquels ont abouti les expériences édifiées sur les mêmes principes dans les autres régions du monde.

¹) LECHNER, Norbert, *L'enjeu de l'Etat démocratique*, op. cit. p. 11.

Elles se traduisent généralement par une cassure sociale donnant naissance à des formes multiples de "dualisme social".

Toute approche, soucieuse d'assurer les bases d'une politique macro-économique cohérente, veillera à répondre à une double interrogation : comment combiner intégration au marché mondial, et croissance économique ; et comment empêcher que le type de croissance obtenu ne crée une société à plusieurs vitesses, totalement désintégrée, contrariant ainsi les objectifs proclamés de développement ? Voilà la problématique d'ensemble qui devrait éclairer la détermination des réformes, dont la finalité ne saurait se réduire à la seule articulation au marché mondial. à travers la réalisation de l'ouverture commerciale, la réduction des déficits fiscaux et la libération des prix.

Le débat devrait prendre appui sur le rôle du marché dans l'organisation de la vie sociale et économique en évitant de tomber dans un travers identique à celui qui faisait du Plan la panacée pour toutes les difficultés économiques au cours de la période antérieure aux années 80. Le marché n'est et ne sera jamais une institution d'essence démocratique. De plus, la construction de l'ordre économique libéral s'est toujours accompagnée d'une intervention multiple et décisive de l'Etat, et ce durant la phase mercantiliste, celle de la révolution industrielle et celle des monopoles.

U faudrait enfin éviter d'assimiler l'économie de marché à une absence de régulation étatique, comme si le débat devait se limiter mécaniquement à "plus d'État" ou "moins d'Etat" comme il faudrait agir pour empêcher les trois écueils suivants :

- « La subordination progressive des politiques publiques à la logique des critères de marché,
- Une intense privatisation du pouvoir d'Etat due à l'érosion de l'autonomie des hommes politiques élus et des partis politiques,.
- Le renforcement du pouvoir structurel des secteurs fondamentaux du patronat » (1)

¹) SMITH, W.C., "Restructuration néo-libérale et stratégie politique en Amérique Latine", revue *Naqda*, n°7, p. 68.

Signalons enfin que le rétrécissement de l'activité économique de l'Etat est accompagné d'une intervention plus grande dans la codification des rapports sociaux de production et d'échange

Le caractère éclectique assez prononcé, relevé dans les textes doctrinaux antérieurs, permettra pendant une phase importante (1980-1987) de continuer à se réclamer des mêmes orientations, tout en optant concrètement pour une forme de développement fondamentalement distincte, voire même opposée à toutes celles engagées jusque là. Cette absence de clarté, ce caractère manipulateur, soucieux de cacher les enjeux véritables, empêcha la confrontation et les débats d'idées. Ainsi les discussions autour de la régression sociale et de l'apparition d'une société foncièrement élitiste, conséquence inévitable d'un tel choix, ont été occultées. Il y a eu substitution au pacte social précédent, d'un schéma de régulation à partir des mécanismes de marché, sans préparation réelle. La désarticulation sera profonde et aboutira à la dégénérescence de l'Etat en tant que pouvoir de commandement, créant les conditions pour certaines forces politiques, d'investir tous les pans de la société et d'y créer des contre-pouvoirs ainsi que les maillons d'un autre pouvoir, de caractère divin, atemporel. Cette obstination à détruire les fondements de l'Etat peut trouver une explication rationnelle car, dans une situation de cessation de paiements, le marché deviendra le principal, voire l'unique mécanisme distributeur des revenus, et régulateur des conflits sociaux. Cet objectif était le maillon fort de toute la politique entreprise.

L'ensemble de ces réformes était entièrement conditionnée par l'établissement d'un Etat de droit basé sur le pluralisme politique, et soucieux d'instaurer la démocratie.

Dans le débat politique actuellement en cours, une donnée persistante et ô combien importante, est ignorée par l'ensemble des formations politiques. En effet, avant de s'intéresser aux conséquences de la gestion de la politique économique du pouvoir en place. Il faudrait commencer par répondre à l'interrogation suivante : Est-ce que le type de démarche initiée peut s'accommoder d'une pratique démocratique au sein de l'opposition ? Autrement dit, est-ce que la conception des réformes et les moyens de leur réalisation peuvent être porteurs d'une démarche démocratique, ou alors sont-ils élaborés à partir de postulats de caractère hégémonique ? Ces

réformes s'intègrent dans la recherche forcée d'une rationalisation totale de l'économie et de la société, nécessitant l'adhésion obligée de tous aux normes édictées. Elles reprennent l'essence des hypothèses et des principes de l'Ecole de Chicago qui apparaît comme *"une utopie totalitaire. Elle s'autoproclame seule à dire le vrai sur l'économie et le social, seule porteuse de la norme unique et universelle de toute socialité, marchande ou non marchande, passée ou présente, privée ou sociale"* (1). A partir de la réponse à ces questions, apparaîtra le pourquoi de l'acharnement du pouvoir en place à combattre, de manière insidieuse et en profondeur, l'enracinement du mouvement démocratique à l'échelle nationale, et le pourquoi de sa complicité avec les courants obscurantistes.

Il faut rappeler que le libéralisme économique et le libéralisme politique ne sont pas les deux faces d'une même réalité et ils ne sauraient se confondre.

Historiquement la révolution politique bourgeoise est venue comme le couronnement superstructurel d'une évolution déjà réalisée au niveau économique, s'exprimant à travers la prédominance des nouveaux rapports de production capitalistes, à la place des rapports féodaux. L'affirmation politique du nouveau pouvoir s'est effectuée une fois réalisée la transformation qualitative de la vie économique.. Ce qui démontre à l'évidence que le libéralisme économique est apparu et s'est développé à l'ombre de la féodalité. Le libéralisme économique ne nécessite pas mécaniquement le libéralisme politique.

Le libéralisme politique plonge ses racines dans le mouvement historique de lutte pour les Droits de l'homme, il signifie essentiellement la possibilité pour les contradictions, les conflits et les enjeux de société, de s'exprimer librement, de naître et de se développer.

¹) DE LUT, Annie, "Nouvelle économie, utopie et crise" in *L'économie fiction*, p 74

PARTIE III

LE FONDAMENTALISME DE MARCHÉ

INTRODUCTION

Au lendemain de l'indépendance, la grande majorité de la population algérienne avait encore une mentalité traditionnelle et elle s'appuyait fondamentalement sur des comportements qui ignoraient la rationalité induite par la logique de la production marchande. Ces comportements n'étaient pas déterminés par des mobiles monétaires et parfois ils les ignoraient.

Cette caractéristique reflétait l'état embryonnaire du développement des différentes structures économiques, sociales et culturelles qui étaient enchevêtrées les unes dans les autres. Leur faiblesse de maturation explique le peu d'autonomisation qu'elles manifestaient entre elles : elles évoluaient dans un schéma d'organisation de type totalisant.

Dans cette période, il appartenait à l'Etat de prendre en charge tous les aspects de la vie de la collectivité, tant il était manifeste que le sort de la Nation dépendait fortement du type et du caractère de l'intervention de l'instance politique. Les formes à travers lesquelles elle s'exprima, parvinrent à contenir durant une période assez courte l'extension de la logique monétaire à toute la société. L'action paternaliste de l'Etat et sa tendance exagérée à fournir des subventions multiples, à tous les niveaux et pour toutes les couches sociales, y ont largement contribué.

Résultat des bouleversements introduits, un nouveau paysage socioéconomique commence à émerger à la fin des années quatre-vingts. Une nouvelle donne se met en place, celle de l'affirmation grandissante des intérêts économiques, portée par une double dynamique.

D'un côté, le secteur public économique devient une entité palpable mettant à l'ordre du jour une exigence nouvelle. Sa soumission aux logiques des lois économiques, ne pouvait plus être différée et elle devenait la condition de son affermissement. D'une autre côté, le secteur privé avait connu une évolution remarquable à l'ombre du secteur public, qui rendait indispensable l'élargissement de son champ d'action. En effet, son cadre d'évolution, par l'étroitesse qui le distingue, spécifie le besoin urgent d'une transformation.

Ainsi une tendance lourde se met progressivement en place, celle de l'autonomisation de la sphère économique. L'évolution du pays marque de plus en

plus sa dépendance à l'égard de la sphère économique appelée à un strict respect des lois qui président à sa dialectique. Les enjeux économiques commencent à imposer leur déterminisme à la société dans sa totalité.

Un nouveau monde économique s'est constitué, revêtant les traits d'une entité distincte et bouleversant les anciens codes de représentation. La soumission à l'Etat s'effrite devant ces fondations économiques nouvelles. Les couches et classes sociales s'émancipent dans un mouvement impétueux, de leurs anciennes hiérarchies. L'existence d'une authentique société économique devenant un facteur décisif, pesant de tout son poids sur les destinées de toute la société, cette dernière succombait de plus en plus aux impératifs d'organisation induits par l'affirmation de la sphère économique en quête de son émancipation.

Cette phase inédite était porteuse d'une exigence nouvelle, celle d'opérer un glissement vers des fondations autres que celles qui étaient en œuvre jusque là. Faute de procéder à ces aménagements, les distorsions apparues se transformeraient en blocages structurels qui aboutiraient à l'inévitable dégénérescence de tout le processus entamé depuis de longues années.

Partant de toutes ces considérations, il est permis d'affirmer que les partisans du libéralisme bénéficiaient de conditions favorables pour prendre un nouveau départ.

Mais pour mener à bien cette transformation, il fallait opérer un redressement, une abrogation des textes référentiels qui servaient de base pour les politiques antérieures et en élaborer de nouveaux, ceux qui accompagneront le passage à cette nouvelle organisation sociale. La réalisation de ce changement de perspectives ne peut s'effectuer que dans le cadre d'une stratégie cohérente, préalablement élaborée et respectueuse d'un respect strict de cette double obligation : privilégier la stratégie sur la tactique et donner le temps au temps. En effet, l'analyse qui se fonde sur les perspectives du long terme, ouvertes par des politiques conjoncturelles, est toujours dépourvue de signification dans la mesure où « *si l'effet immédiat d'un changement est délétère, alors jusqu'à preuve du contraire, l'effet final est délétère* » (1).

¹) POLANYI, K., *La grande transformation*, Paris, Ed. Gallimard, 2005, p. 65.

Par ailleurs, l'expérience historique montre combien est précieuse l'intervention éclairée de toute autorité politique centrale : « *Si l'Angleterre supporta sans grave dommage la calamité des enclosures, ce fut parce que les Tudor et les premiers Stuart utilisèrent le pouvoir de la Couronne pour ralentir le processus de développement économique jusqu'à ce qu'il devienne socialement supportable. Cela en usant du pouvoir du gouvernement central pour soulager les victimes de la transformation, et en cherchant à canaliser le processus de changement de manière à en rendre le cours le moins dévastateur* » ⁽¹⁾.

La levée de ces deux contraintes aidera à élaboration et à la fixation d'un système unitaire d'explication théorique qui pourra servir de guide pour l'action. En effet, seule une théorie rigoureuse de la transition, à partir d'une problématique nettement définie et une identification de la perspective à réaliser ouvrirait une voie prometteuse à la concrétisation d'un système alternatif marqué du sceau de la rationalité. Ce dernier se déploiera à partir de l'établissement de la contradiction fondamentale à lever pour favoriser l'avènement d'une nouvelle réalité socioéconomique en remplacement de celle devenue caduque. Pour ce faire, il est indispensable de s'élever, au préalable, à une compréhension scientifique de la nature et de l'essence de la société économique dont il faut rechercher l'éclosion.

Cette transition ne peut se concrétiser que grâce à une mise en perspective qui aidera à mieux appréhender les conditions dans lesquelles agissent les lois qui gouvernent l'économie de marché et qui postulent ses mécanismes. Cette mise en perspective éclairera sur la complexité de la tâche à accomplir, assimilable à « *la grande transformation [:] la transformation suppose chez les membres de la société un changement de leur mobile d'action : le mobile du gain doit se substituer à celui de la subsistance... Tous les revenus doivent provenir de la vente d'une chose ou d'une autre. Et quelle que soit la vraie source des revenus d'une personne, on doit les considérer comme résultante d'une vente* » ⁽²⁾. C'est là une œuvre de longue haleine, car « *par rapport à l'économie antérieure, la transformation qui aboutit à ce système est si totale qu'elle ressemble plus à la métamorphose de la chenille qu'à*

¹) POLANYI, K., op. cit. p. 65.

²) Idem, p. 69.

une modification qui pourrait s'exprimer en termes de croissance et de développement continu » (1).

Les "Réformateurs" ambitionnaient pour la nouvelle décennie 90, la réalisation d'un nouvel ordre économique et social à partir de la réalisation d'une double rupture

- rupture avec l'ordre économique établi au lendemain de l'indépendance, marqué du sceau centralisateur, répressif et qui inhibe aussi bien les initiatives que les efforts d'innovation ;
- rupture avec l'ordre politique par l'affirmation du pluralisme comme donnée fondamentale du fonctionnement de la nouvelle société à édifier.

Cette double rupture participe de la dynamique propre à l'émergence d'une véritable "économie productive", seule à même de permettre à l'Algérie d'entrer dans la modernité.

Mais toute démarche aussi ambitieuse dans son objet de mutation radicale, se doit d'identifier, au niveau interne, les atouts à faire fructifier, les pesanteurs à lever et, au niveau externe, les aléas à surmonter et les contraintes dont il faut tenir compte.

Parmi les atouts, au nombre considérable, qui peuvent servir de base d'appui à ce nouveau projet sociétal, citons ceux qui nous semblent les plus décisifs :

- l'existence d'une société ouverte sur le monde et aspirant au changement ,
- l'existence d'un encadrement de grande compétence et en nombre suffisant ;
- l'existence de ressources physiques et naturelles en quantités abondantes ;
- la proximité de l'Europe et la situation géostratégique au sein de l'espace méditerranéen, de l'Afrique et du monde arabe : c'est là autant de facteurs qui prédisposent la communauté internationale à accorder une oreille attentive aux efforts de modernisation du pays ;

Par ailleurs, le poids des pesanteurs demeure non négligeable et il prend racine dans :

- le maintien d'un croît démographique élevé : le fort taux de natalité reste un handicap lourd à lever ;

¹) POLANYI, K., op. cit., p. 70

- le fléchissement du niveau de vie des couches moyennes, voire son laminement, rend caduque toute tentative de démocratisation ;
- l'état moribond de l'appareil productif national. Sa mise à niveau en vue de sa réhabilitation, exige des moyens colossaux tant les retards accumulés, essentiellement au niveau technologique (phénomène d'obsolescence) paraissent insurmontables dans le court terme ;
- le désinvestissement, caractéristique de la décennie écoulée. Il a rendu plus complexe le financement futur de toute politique de développement, dut fait des retards accumulés dans l'ensemble des secteurs et de la discontinuité introduite dans la logique initiale du développement.

Les aléas externes concernent en premier lieu les incertitudes liées à l'évolution du marché international du pétrole et du gaz, qui conditionnent pour leur quasi-totalité les recettes en devises que réalise le pays.

En deuxième lieu, les contraintes externes sont aussi celles liées aux objectifs des organismes financiers internationaux qui subordonnaient leur collaboration avec l'Algérie à deux conditions fondamentales à leurs yeux : le rétablissement des grands équilibres économiques et financiers, et la mise sur pied d'une authentique économie de marché.

Pour ce faire, le pays était appelé à opérer des réformes structurelles visant à substituer les mécanismes du marché à la régulation administrative de l'économie. Pour la commodité de l'analyse, rappelons qu'il est admis que l'économie administrée fonctionne selon le modèle keynésien alors que l'économie de marché fonctionne selon le mode néoclassique.

Pour opérer ce changement de perspectives, il faut engager simultanément les réformes :

- des finances publiques dans le sens d'une meilleure maîtrise des impôts principaux,
- du secteur public par la remise en cause du mode de gestion centralisé et l'affirmation du double principe de liberté de fixation des prix et de la privatisation éventuelle du commerce extérieur, en vue de sa dynamisation. Cette dernière passe par l'affirmation d'une triple action : la

libération douanière, l'aménagement du taux de change et la convertibilité, même relative, de la monnaie nationale.

- du secteur financier dans la perspective d'arriver, grâce à sa libéralisation, à promouvoir un secteur bancaire compétitif.

L'identification des préalables méthodologiques pour une approche cohérente est nécessaire mais non suffisante. Elle doit être prolongée par un examen des conditions concrètes qui, seules, permettent d'agir aux niveaux appropriés pour lever les obstacles sur la voie du renouveau. Les obstacles qui continuent d'alimenter cette stagnation sont d'ordre sociologique, politique et économique.

L'expérience menée au lendemain de l'indépendance a fortement imprégné l'état d'esprit et l'imaginaire de la majorité de la population. En effet, malgré tous les bouleversements opérés depuis le début des années 80, l'économie algérienne demeure une économie de caractère essentiellement public. La pérennité de l'entreprise publique semble constituer un héritage fortement présent dans l'imaginaire collectif. Et, à ce jour, le débat intellectuel et politique autour des places respectives de l'entreprise publique et de l'entreprise privée, combien même le consensus est acquis sur la nécessité de l'économie de marché, reste vivace.

Les Algériens, dans leur grande majorité, sont demeurés nostalgiques de l'ère socialiste qui avait jeté les bases d'un tissu industriel national en mobilisant et en récupérant les ressources nationales. Durant cette période des "treize glorieuses", le secteur privé a été confiné dans un rôle mineur relativement au développement et à la lutte contre le sous-développement. Cela a contribué à ancrer dans l'esprit de beaucoup l'image d'un secteur privé parasitaire, infantile, exploiteur et incapable de toute action autonome en vue de participer à l'édification nationale.

Par ailleurs, les sociétés multinationales et les sociétés étrangères en général, étaient confondues avec des relais et des instruments de l'impérialisme mondial et, de fait, dépourvues de toute contribution positive au redressement du pays. C'est pourquoi elles étaient appelées à intervenir sous l'autorité, ou tout au moins en partenariat, avec les sociétés nationales qui, elles, représentaient les véritables matrices de développement indépendant.

Ces deux facteurs ont lourdement pesé, faute d'une véritable révolution idéologiques et d'une action pédagogique de masse, sur toutes les tentatives

réformatrices du système de régulation vers plus d'initiative, de liberté et d'ouverture vers l'extérieur. Ce lourd passif, cet héritage, est toujours vivace. Il continuera tant qu'il n'est pas levé, à handicaper lourdement toute avancée vers une économie de marché.

Abordons maintenant les obstacles d'ordre politique. Historiquement, l'économie de marché s'est constituée à travers le processus d'autonomisation de la sphère économique vis-à-vis de la domination de l'église et du pouvoir absolu. Aujourd'hui également, il est impossible d'aller vers l'instauration des mécanismes du marché comme régulateurs sans, au préalable, procéder à une émancipation du champ économique par rapport au pouvoir politique.

A cette période, d'importantes résistances continuaient de bloquer l'émancipation de l'économie du carcan politique. L'introduction relative des mécanismes du marché participe toujours d'une distribution primaire impulsée et intériorisée par des mesures de caractère éminemment politiques qui continuent à définir le cadre et les orientations des transformations économiques.

Le système politique refuse l'autorégulation de l'économie par souci de défense et de préservation des intérêts rentiers. Le caractère permanent de l'usage de la rente, tant que prévaudra la régulation politique, explique par exemple les réticences à aller hardiment vers une véritable privatisation des entreprises. Cette dernière procure certes des ressources importantes au Trésor mais pour un temps seulement car elles ne sont pas renouvelables. L'équilibre politique et social est toujours alimenté par cette rente qui permet, entre autres, la nomination à des postes élevés autant que la rétribution recherchée de positions politiques. Cette fraction bureaucratique et technocratique, à travers cette attitude permanente de remise en cause des mécanismes du marché, montre sa capacité d'anticipation, reflet d'une prise de conscience aiguë de ses intérêts stratégiques. Il va sans dire que sans un affaiblissement significatif de cette couche sociale, aucune avancée ne pourra être envisagée.

D'autres obstacles de caractère économique doivent être également levés dans le cadre de la préparation des conditions permissives de l'émergence de l'économie de marché. Ils ont trait aux caractères distinctifs des entreprises publiques et privées. Du fait de leur mode d'organisation et de gestion archaïques et

de leurs moyens de production obsolètes, elles sont dans l'impossibilité de soutenir la concurrence avec leurs partenaires étrangers. Une libéralisation mal préparée conduirait au marasme car elle équivaldrait au sacrifice d'une fraction importante du tissu industriel local et à la disparition de pans entiers de l'activité agricole. Est-il utile de rappeler que sans les prix subventionnés, la céréaliculture, du fait de ses rendements assez bas, disparaîtrait alors qu'elle occupe une partie importante des terres agricoles et qu'elle fixe la population rurale dans les campagnes, atténuant le phénomène de l'exode rural ?

Une ouverture tout azimut, par ses implications socio-économiques, ébranlerait l'édifice institutionnel dans sa globalité : la prudence doit être de mise au cours de la préparation et de la mise en application de tout le processus de restructuration et de déréglementation.

Dans ce cadre, il faut être attentif à un autre phénomène, celui relatif à l'existence de lobbies organisés, car c'est là un facteur aggravant, aux nuisances avérées. Il est admis que « *la principale menace de destruction à laquelle est exposé l'ordre de marché n'est pas l'action égoïste des firmes indépendantes, mais l'égoïsme des groupes organisés* » ⁽¹⁾. Il s'agit, en l'occurrence, de l'UGTA, de l'UNEP et de certains groupes de producteurs et d'importateurs qui continuent à faire réguler le marché en fonction de leurs intérêts. Par leur niveau d'organisation et d'entente ainsi que leurs capacités corruptrices, ils arrivent à maintenir une détermination politique des prix et des salaires.

Tenant compte de tous ces paramètres, il devient possible d'envisager un programme dans le temps pour la réalisation de l'économie de marché qui ne peut se réaliser spontanément par et pour elle-même.

Néanmoins, il ne faut jamais oublier ni perdre de vue un instant que les hommes et les femmes constituent "une grande richesse des Nations". Et parmi les enjeux et les paris auxquels est confrontée l'Algérie, il y a un challenge décisif, celui de réussir la synergie entre les ressources humaines et les ressources naturelles. Mais seul un système politique débarrassé de l'hégémonisme et élevé sur les principes de liberté est à même de favoriser l'éclosion d'une telle synergie.

¹) HAYEK, *Droit, Législation et Liberté*, t. 3, p. 105.

Chapitre 1

LA GENESE DU MOUVEMENT DES "REFORMATEURS"

1.1. REPRESENTATIONS DES REFORMATEURS

La stratégie élaborée et mise en place, en particulier à partir de 1969, exacerbe les contradictions qui revêtirent de plus en plus un caractère antagonique. Il est affirmé que « à partir de 1969, cependant, se développeront des conflits [relativement] aux actions prioritaires » ⁽¹⁾ initiées par le pouvoir, plus précisément par les décideurs qui bénéficiaient d'un rapport de forces favorables à ce moment là.

Les griefs énoncés par l'équipe du Plan transparaissent déjà dans la caractérisation qu'ils retiennent pour présenter les contours de l'expérience engagée sur le terrain des grandes transformations. Elle concentre son attention sur deux vecteurs dotés du statut générique, le système de pensée des industrialistes et de toutes les analyses qui s'y rapportent. La centralisation et le contrôle de l'économie par l'Etat, constituent des traits distinctifs de cette voie dans laquelle se sont fourvoyés les éléments de la « *technocratie industrielle* » ⁽²⁾. Cette dernière va graduellement asseoir les bases de la nouvelle organisation économique à partir et « autour de deux convictions » ⁽³⁾ qui lui serviront de guide pour l'action et de matrice à l'élaboration du cadre explicatif d'ensemble pour la stratégie de développement choisie.

Ces deux convictions, en s'alimentant mutuellement, seront à la source des dérives postérieures de tout le système productif national. Leur force destructrice réside dans les effets conjugués de leur complémentarité. La première s'élève sur une vision bien particulière de « *la richesse véritable qui autorise l'exercice du pouvoir économique et social réel* » ⁽⁴⁾ et qui réside exclusivement « dans la rente

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 46.

²) Idem, p. 37.

³) Idem, p. 42.

⁴) Ibidem.

pétrolière et gazière » ⁽¹⁾. Des modalités de sa captation et des formes de sa répartition dépendra la capacité de « *la modernisation accélérée de l'économie à partir d'activités préalablement choisies* » ⁽²⁾. Il est attendu de son investissement « *dans les secteurs modernes de l'industrialisation en aval des hydrocarbures [...] une diffusion de la modernité* » ⁽³⁾ dans tous les pans de la société.

« *La régulation... fondée sur le monopole de l'Etat exercé sur l'ensemble des décisions stratégiques d'investissement et de contrôle de l'économie* » ⁽⁴⁾, telle est la deuxième conviction des promoteurs de cette stratégie de développement. Cette forme de régulation est la condition permissive « *afin qu'une telle stratégie puisse se développer* » ⁽⁵⁾.

Ainsi se trouvent identifiées les deux maux dont il faut instamment et simultanément guérir l'économie algérienne, pour ouvrir des perspectives radieuses à la société dans sa totalité. La rente tirée de l'exploitation des ressources du sous-sol et l'exercice du monopole public, l'activité économique stratégique.

Par ailleurs, le caractère radical des mutations entreprises, est un facteur aggravant dans la mesure où « *en Algérie, on détruisait une économie et un équilibre préexistants pour promouvoir le mythe nouveau* » ⁽⁶⁾. La logique antérieure, celle qui a accompagné le déploiement du capital colonial, aurait gagné à être préservé. Elle pouvait servir de base à l'édification post coloniale. Il y a ainsi affirmation d'une convergence, expression de l'existence d'une unité organique, propre à toutes les politiques de croissance économique. Les postulats de base pour la formulation de ces politiques sont uniques, identiques et il suffit d'en faire une adaptation créatrice en fonction des particularités distinctives propres à chaque société. Il aurait suffi, tout simplement, d'affermir et d'élargir les bases de l'accumulation déjà en œuvre au lendemain de l'indépendance. Il suffisait tout simplement d'approfondir ces "activités traditionnelles".

Leur projet comportait une double vocation. Au-delà du rejet des formes

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 46.

²) Idem, p. 42.

³) Idem, p. 43.

⁴) Idem, p. 42.

⁵) Ibidem.

⁶) Idem, p. 43.

d'organisation et des types de propriétés retenus, ils poursuivaient de manière concomitante un objectif au caractère éminemment politique. L'équipe du Plan avait une vision assez claire de l'objectif final à réaliser : « *Il fallait alors conduire le système à s'engager dans des voies qui lui fassent perdre sa cohérence totalitaire et bureaucratique* » (1). Elle se nourrissait de la conviction profonde que l'industrialisation forcée « *présentée comme le résultat d'un choix volontariste de développement* » n'était en réalité que « *l'aboutissement d'un choix cohérent d'organisation du contrôle politique centralisé de la gestion économique et sociale* » (2).

C'était là la traduction d'une « *approche [qui] était d'abord politique. Nous refusons le développement imposé* » (3), autrement dit, celui qui était défini et réalisé au niveau central par un Etat de plus en plus omnipotent, d'autant plus qu'il véhiculait une représentation par le moins naïve de la modernité et de la puissance économique.

Tirant les leçons de ses entrevues par le président de l'époque qui était celui par le biais de qui s'affirmaient les orientations officielles véritables, Hidouci affirme sans ambages : « *Je suis convaincu que Boumedienne a longtemps pensé que le progrès et la modernité pouvaient tout simplement s'acheter chez ceux qui les possédaient et qu'il n'avait pas besoin pour cela d'entrepreneurs sur le marché intérieur ni d'une régulation économique* » (4).

Persuadées que le développement pouvait s'acheter à travers un transfert rapide de technologie, les autorités n'avaient de cesse de rechercher les voies et moyens à même de favoriser une pareille opération. De fait, « *la lutte politique menée, dedans et dehors, pour fixer en Algérie le maximum de rente pétrolière et tenter de changer les règles du partage des ressources sur le marché international avait pour objet principal de se donner les moyens de cette transaction* » (5)..

Vue sous cet angle, la finalité de cette excessive concentration des moyens pour l'industrialisation aux dépens de « *la consommation et des activités traditionnelles* » apparaît avec netteté : « *Elle s'explique également par cette volonté*

1) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 52.

2) Ibidem.

3) Idem, p. 54.

4) Idem, p. 55.

5) Ibidem.

de moderniser d'abord là où le progrès semble à première vue le mieux se diffuser, dans l'accumulation des équipements » ⁽¹⁾. Dans cette quête inassouvie et toujours renouvelée d'accéder aux équipements les plus sophistiqués, dans un laps de temps le plus réduit possible, se manifeste la certitude d'imposer aux sociétés multinationales des relations de type nouveau, favorables à l'ambition nationale de création d'une économie autocentrée articulée et indépendante.

Cette option, selon les "Réformateurs", accouchera de résultats en totale opposition à ceux attendus et l'élite industrielle, contrairement à ses attentes, ne pourra rien arracher à ses partenaires étrangers. Cette élite a, par son manque de discernement, facilité leur tâche aux partenaires étrangers en les habituant à ne rien accorder mais à tout récupérer. En effet, *« c'est là la technocratie algérienne qui a choisi de nationaliser et de donner aux prêts la garantie totale de l'Etat, et non les firmes qui l'ont imposé, comme c'est elle qui a délibérément opté pour le monopole d'Etat sur le commerce extérieur, supprimé tout droit des sociétés et décidé administrativement du fonctionnement des marchés »* ⁽²⁾. Tirant profit de l'inadéquation des choix de cette élite industrielle, les partenaires étrangers ne lui donneront absolument rien. Ils ne contribueront nullement à la création d'un système productif national aux contours harmonieux mais s'infiltreront dans le moule préalablement défini et censé les enfermer pour mieux arrimer *« l'affectation excessive de l'épargne et de l'argent emprunté, aux symboles extérieurs de la société industrielle dans le bâtiment et les machines »* ⁽³⁾.

Dans ce climat marqué par un interventionnisme administratif étouffant des pouvoirs publics, certains îlots connaissent une dynamique de croissance remarquables du fait de la préservation, au moins jusqu'à 1972, de leur autonomie d'action aux divers paliers, relativement aux impératifs prescrits par la régulation centrale. En retrait des secteurs qui focalisaient l'intérêt frénétique de l'élite industrielle, il était plausible pour ceux, attentifs aux véritables pulsions de la société, de relever *« le dynamisme des activités oubliées, [...] ces activités extérieures à l'effort prioritaire du gouvernement »* ⁽⁴⁾. Elles connaîtront un rythme soutenu

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 56.

²) Ibidem.

³) Idem, p. 59.

⁴) Ibidem.

d'extension de leurs activités tant que « *le contrôle généralisé* » ⁽¹⁾ n'aura pas été appliqué. Elles s'exprimeront avec éclat dans « *la petite industrie de transformation, le commerce de gros et l'agriculture privée* » ⁽²⁾.

Durant tout ce laps de temps qui précède la normalisation généralisée de toutes les activités, l'équipe du Plan agira dans deux directions où les résultats enregistrés seront probants. « *Un programme "d'incitation" à l'investissement par la tarification douanière, le crédit et l'octroi de facilités d'installation aura pu être, discrètement, mis en place à partir de 1966. Cette démarche produit ses résultats jusqu'en 1972* » ⁽³⁾.

Parallèlement, un intérêt soutenu sera accordé au secteur public de transformation, celui « *constitué de l'héritage diversifié mais modeste des entreprises nationalisées* » ⁽⁴⁾. Il sera au centre de toutes les sollicitudes : « *Il sera l'enfant chéri du Plan dès 1966 et l'accès au financement et au développement d'activités lui sera facilité* » ⁽⁵⁾. Cette tendance à l'épanouissement connaîtra un coup d'arrêt fatal qui lui sera porté par sa soumission aux règles administratives de gestion. Il subira « *la sélection par le crédit et les contingentements, le choix autoritaire et des intervenants et des domaines d'intervention* » ⁽⁶⁾. En perdant son autonomie, il perdra sa sève nourricière. Il connaîtra une descente aux enfers au profit de secteurs organisés autour « *d'activités lucratives à faible valeur ajoutée et à fort taux d'importation* » ⁽⁷⁾.

D'autres secteurs à l'importance avérée sur le fonctionnement d'ensemble de l'économie ne bénéficieront d'aucune attention, évoluant dans une parfaite indifférence au gré des conjonctures. « *Les activités moyennes de service, de transport et du commerce sont pratiquement ignorées tant par les travaux d'analyse et de prospection de filières d'activités que par les programmes d'investissements des ministères* » ⁽⁸⁾. L'apparition ultérieure de la pénurie et son extension révéleront

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 59.

²) Ibidem.

³) Idem, p. 60.

⁴) Ibidem.

⁵) Ibidem.

⁶) Ibidem.

⁷) Ibidem.

⁸) Idem, p. 63.

les manques à gagner induits par de pareils choix dans l'organisation de la gestion de l'économie.

Les divergences d'orientation et de vision entre l'équipe des industrialistes et celle du Plan ne s'atténuèrent pas, bien au contraire. Au milieu des années 70, il devenait patent que « *la confrontation des démarches* » ⁽¹⁾ a créé une césure irréversible. D'un côté, « *un pouvoir économique entièrement préoccupé par la réalisation technique, gérant le capital public et la distribution de la rente sans se soucier ni de la reproduction ni des comportements sociaux* » ⁽²⁾, et, de l'autre, « *des équipes de planification tentant de renforcer les capacités productives des secteurs encore marginalisés* » ⁽³⁾.

Contrairement aux propos de Hidouci, dans lesquels il considérait que « *dans la pratique, les divergences devenues célèbres depuis, entre les équipes du Plan et celles de l'industrie à propos du "modèle de développement"... ne portent ni sur le choix théorique ni sur les modalités du développement industriel* » ⁽⁴⁾. Nous sommes bien en face de deux stratégies de développement aux fondements théoriques antagoniques.

Les critiques formulées par les équipes du Plan s'intégraient harmonieusement dans un cadre conceptuel unifié. Toutes leurs analyses s'élaborent à l'intérieur de ce cadre et toutes s'y rapportent directement. Elles reposent sur des postulats de référence aux antipodes de ceux qui servent de levier théorique pour les industrialistes.

Avec l'extension de la gestion administrative centralisée, à tous les secteurs d'activité, se créaient des conditions pour mieux appréhender « *l'étude critique des perversions des systèmes étatiques de gestion économique* » ⁽⁵⁾. La détérioration de la situation au niveau international a permis, quant à elle, de s'élever à une « *prise de conscience de l'étendue de la corruption* » ⁽⁶⁾.

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 64.

²) Ibidem.

³) Ibidem.

⁴) Idem, p. 54.

⁵) Idem, p. 71.

⁶) Ibidem.

Deux mesures, en particulier seront l'émanation de dérives induites par le dysfonctionnement devenu chronique du système, dans la phase de sa radicalisation.

La première est celle relative à la limitation de la sphère d'action du secteur privé. Ce dernier sera vilipendé tant il devient récurrent d'assister à « *l'acharnement du nouveau discours à marginaliser et à déconsidérer l'activité privée, tant industrielle que commerciale, qui sera considérée comme exploiteuse dès qu'elle atteint une certaine taille, jamais déterminée à l'avance* » (1)

La deuxième, qui est la conséquence directe de cette position de principe. Elle concerne la subordination du secteur de gros du commerce extérieur et de l'intermédiation au secteur public. Cette procédure équivaut en réalité à un arrêt de leurs activités légales et elle aura des répercussions insidieuses, insoupçonnées : « *Les conditions de la fuite devant l'impôt, du développement du commerce informel en situation de pénuries et de transactions occultes sur les biens publics, sont progressivement réunies* » (2).

1.2. PRATIQUES DES REFORMATEURS

Les "Réformateurs" avaient pour ambition de mettre un terme à « *la survie d'un système politique injuste, gaspilleur et inefficace* » (3) et pensaient renouveler la démarche qui a été celle de ceux qui ont pris la responsabilité d'enclencher la guerre de libération. Face, en effet, aux tiraillements qui déchiraient les diverses fractions du mouvement national au début des années 50, une initiative hardie fut prise « *hors des appareils, une minorité a surgi qui a su trouver des mots justes pour entraîner l'adhésion* » (4). L'action résolue de cette minorité, au-delà des multiples aléas, a fini par déboucher sur l'indépendance politique c'est-à-dire la réalisation de l'objectif central assigné à tout le processus. L'action de cette minorité ne procédait pas d'un travail de prospective, définie et programmée de longue date au sein d'une organisation centralisée. Dans l'analyse qui est celle des "Réformateurs", il apparaît bien que : « *la guerre de libération fut l'aboutissement d'une révolte de plus en plus*

1) HIDOUCI, Ghazi, op. cit., p. 73.

2) Ibidem.

3) HIDOUCI, Ghazi, *Algérie, la libération inachevée*, Paris, Ed. La Découverte, 1995, p. 8.

4) Idem, p. 9.

large contre les gestions égoïstes d'une colonisation de peuplement, et non le produit d'une stratégie froidement élaborée et mise en place par un seul appareil politique » (¹).

C'est à l'aune de cette lecture rétrospective du déclenchement de la guerre d'indépendance que se préciseront les fondements de leur démarche en vue d'achever la libération du pays. Le titre de l'ouvrage, "*Algérie : La libération inachevée*", en mettant l'accent sur l'échec du projet, objet de leur stratégie, montre a contrario et de manière directe, la fin poursuivie.

La libération des effets produits par le système post-colonial sera l'œuvre d'une "équipe" et non d'une organisation puissamment organisée et au programme bien articulé. Cette "équipe" aura pour vocation de généraliser des révoltes afin de faire mûrir les contradictions au sein du pouvoir et de faire naître simultanément les conditions de son effondrement et de son remplacement. Pour ce faire, la seule stratégie consiste, à chaque occasion favorable, de s'infiltrer là où cela est possible et de parasiter le fonctionnement du système, en camouflant autant que faire se peut, la nature véritable des actions entreprises.

Hidouci considère que « *l'influence des hommes sur les événements est secondaire* » mais il ajoute que « *celle des règles du jeu est déterminante car elle produit, toujours après, un langage, des symboles et surtout des pratiques* » (²). En conformité avec son appréciation, nous tenterons, pour notre part, de caractériser "le langage des symboles et des pratiques" de cette équipe dite des "Réformateurs" pour en pénétrer la quintessence et situer son niveau de cohérence et de pertinence relativement au contexte concret qui est celui de l'Algérie de la fin des années 80. Néanmoins nous aurons, quant à nous, toujours à l'esprit que l'action des hommes n'est pas négligeable pour façonner, dans telle ou telle direction, le destin des peuples et des Nations.

« *Je choisis néanmoins de travailler aussi loin que possible des centres de décision, mais suffisamment près de l'information, pour observer, comprendre, tenter d'infléchir et attendre de pouvoir agir. En dépit d'une méfiance spontanée, je finis par intégrer l'administration de la planification* » (³). Cette prédisposition, dès le moment

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 9.

²) Idem, p. 16.

³) Idem, p. 3.

de son recrutement, à attendre son heure pour "infléchir" le cours des orientations officielles, montre à l'évidence qu'il ne partage pas les convictions des autorités officielles. Le choix de son lieu de travail, obéit à des considérations déjà affirmées : bloquer la machine mise en marche au lendemain de l'indépendance. Une attitude aussi atypique pour l'époque, confirme bien, si nous n'avons pas affaire à une présentation a posteriori des événements, que Hidouci était porteur, déjà, d'un projet sociétal alternatif à celui communément présenté par l'option socialiste de développement. Son rôle ressemble pour beaucoup à celui d'un chargé de mission dont le rôle consiste à préparer les conditions pour le blocage, au niveau pratique, des grandes orientations. Cette fonction ne lui déplait pas, lui qui a pour modèle Abdallah Khodja, « *le grand patron, brillant fonctionnaire, [qui] jouait admirablement le rôle de commis de l'Etat exemplaire respectueux des règles du jeu, dans la représentation et la communication* » ⁽¹⁾. Cet exemple de haut fonctionnaire, et contrairement aux impératifs qui sont ceux de sa fonction, « *encourageait discrètement et protégeait avec efficacité, dedans et dehors, le travail politique inlassable d'une équipe résolue à tout déranger à la première occasion* » ⁽²⁾. Le caractère politique de la vocation réelle de toutes leurs initiatives et revendications est assumé, ce qui éclaire sur le respect qu'ils portent au statut de la fonction publique. L'instrumentalisation, en contradiction avec les principes génériques de la séparation des pouvoirs, des charges étatiques pour déstabiliser le fonctionnement de l'Etat lui-même, participe d'une vision qui glorifie les pratiques manœuvrières et l'esprit de complot. En 1991, les Islamistes, à leur tour mais à une échelle beaucoup plus large, se comporteront de manière identique, tout en assumant publiquement, eux, que l'administration se doit de se départir de sa neutralité et de se mettre au service exclusif de leur cause idéologique.

Dans l'accomplissement de ses tâches au plan, il fallait à tout prix qu'il respecte « *la règle non dite, [celle] de donner l'illusion d'une grande capacité à avaler toutes les couleuvres* » ⁽³⁾. Le double jeu, en guise de méthode d'approche, sera efficient et servira de repère pour l'avenir. « *La pratique du masque m'aidera lorsque, à mon*

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 35.

²) Ibidem.

³) Ibidem.

tour, je devrai communiquer à découvert avec les pouvoirs réels » (1).

Les détails précis, hautement significatifs nous sont fournis sur les procédés retenus voire élaborés pour l'accomplissement du travail pour lequel les hauts cadres du Plan étaient payés. Le caractère gravissime des manquements aux principes de fonctionnement de toute administration véritable, échappe totalement à leurs représentations. La terminologie et la forme retenues pour présenter la mise en place des nuisances nécessaires laissent perplexes :

« Notre jeu consistait, pendant les heures de travail, à bricoler des chiffres et des commentaires officiels, toujours en trois versions : la première, prudente, pour le président ; la deuxième, approximativement sincère, à usage interne ; la troisième, carrément manipulée, pour les relations de travail avec les ministères. Il fallait toujours leur prouver qu'il n'y avait pas d'argent » (2).

Cet exercice de falsification et de manipulation avait un prolongement aux effets encore plus substantiels :

« Ce n'est qu'en dehors des heures de bureau que nous faisons le vrai travail, en cercles restreints élargis avec précaution selon les circonstances, aux cadres désireux de faire de la politique, pendant des nuits souvent plus longues que les journées » (3).

Ainsi, "le vrai travail" des hauts cadres du ministère se résumait à faire de la politique, mais une politique aux visées bien étranges. Elle *« consistait à faire le point des informations que chacun récolterait sur les pratiques réelles de gestion et de contrôle de l'activité économique et sociale, et à imaginer d'éventuelles démarches indirectes de perturbation » (4).* L'exercice consistait donc, à chaque fois, à créer des alternatives aux dires officiels mais en se confirmant toujours à cet axe stratégique : *« donner à tous ces jeux une coloration neutre, scientifique et innocente » (5).*

Il s'agissait d'arriver à une déstabilisation chronique du système productif en édification à partir de l'initiation d'un processus cumulatif de blocages ponctuels et

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 35.

²) Iderm, p. 36.

³) Ibidem.

⁴) Idem, p. 37.

⁵) Ibidem.

sectoriels. Cette activité de sape n'est pas revendiquée à partir de l'affirmation solennelle et de la reconnaissance explicite d'une autre voie que celle de développement non capitaliste, choisie officiellement par le pays. Elle est présentée comme un effet et non comme une option aux fondements théoriques distincts. Elle revêt les traits d'une simple réaction en vue de lever une contrainte, aux résultats ravageurs. Elle se confondait avec un ensemble de procédés car « *telles étaient les règles que nous imposait la gestion centralisée de l'économie de l'Etat* »⁽¹⁾. Par contre, elle était en conformité avec la perception binaire du rôle de l'intellectuel qui a à choisir entre deux attitudes. « *Quant à l'intellectuel digne de ce nom, c'est celui qui se tait ou qui accepte la perspective d'aller en prison* »⁽²⁾. A l'évidence, le deuxième volet de l'alternative n'est guère attrayant. La politique de contournement demeure la voie idoine de par sa capacité à masquer les enjeux pour mieux se soustraire aux dangers et à se préserver.

Evoluant au sein d'un pouvoir qui les prive de toute initiative majeure, ils auront à cœur de concevoir, d'élaborer « *les résistances du Plan* »⁽³⁾, convaincus qu'ils étaient que « *leur silence n'aurait pas aidé, [sûrement,] à mieux percevoir la nature du régime et à hâter son affaiblissement* »⁽⁴⁾. Leur action multiforme se situera à des niveaux différents et évoluera en fonction des conjonctures, tout en se situant en permanence sur le long terme. Dans cette perspective, l'inaction avait ses exigences et ses contraintes. Pour s'y résoudre, « *encore fallait-il alors avoir la capacité morale et intellectuelle d'attendre un contre projet politique crédible en refusant, au quotidien, de nourrir les contradictions et d'améliorer la situation* »⁽⁵⁾. Convaincus que « *il n'y avait pas, alors, de signes avant-coureurs, en Algérie comme à l'étranger, d'une crise économique sérieuse sur dix ou vingt ans, bien au contraire* »⁽⁶⁾, ils s'ingénierent à mettre en branle une batterie d'initiatives concourant toutes à introduire le maximum de perturbations en vue d'ébranler, de l'intérieur, la cohérence du projet et de le pervertir. L'attentisme n'était pas de mise vu les sombres perspectives attendues mais ils agissaient toujours avec prudence. Ils reconnaissent

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 37.

²) Idem, p. 34.

³) Idem, p. 45.

⁴) Idem, p. 50.

⁵) Ibidem.

⁶) Idem, p. 51.

qu'ils avaient été « *initiés à communiquer avec les appareils sans risquer de dévoiler nos contre-projets* » ⁽¹⁾. La mise en avant des éléments constitutifs de ce projet alternatif épouse des cheminements multiples à partir d'un parasitage incessant des orientations officielles. Ils veillèrent particulièrement à multiplier « *les faux-semblants* » ⁽²⁾.

La première percée se réalisa dans le domaine de l'élaboration conceptuelle. « *Le Plan a réussi, presque par mégarde, à se constituer ainsi son petit monopole, celui de l'élaboration d'un langage économique qui ne reflète pas la pratique dominante, et cela, sans que le système ne s'en rende compte à temps* » ⁽³⁾.

Dans le prolongement, ils arrivèrent à introduire de nouveaux thèmes et à mettre au centre des débats des préoccupations qui étaient étrangères au corpus théorique des industrialistes, et cela dans le but de faire diversion et de les détourner des actions prioritaires qu'ils avaient initiées. Ainsi « *les politiques des prix, des salaires et des revenus prenaient progressivement une grande place parmi les préoccupations du Plan, gênant ainsi l'action du gouvernement en faveur de la normalisation administrative, de l'épargne forcée et du refus de considérer les impératifs de la gestion monétaire et du crédit* » ⁽⁴⁾. Le développement de cette action autour de cet axe précis, détourna l'attention de « *l'élite industrielle [qui] tenta de prendre la relève et de résister au langage insidieux du Plan en faisant appel à des bureaux d'études et à des universitaires étrangers* » ⁽⁵⁾. Cette indigence encouragea l'équipe du Plan à élargir la brèche et à redoubler d'audace. « *Nous usâmes et nous abusâmes de notre petite avance qui, peu à peu, nous permit de mettre notre nez dans la rédaction des rapports publiés ou dans les conclusions des Conseils des ministres* » ⁽⁶⁾.

A partir de ces positions conquises, il devenait plus aisé de faire dévier, subrepticement, le cours des orientations officielles projetés. « *Notre marotte consistait alors à tenter par tous les moyens de pousser à distraire des secteurs productifs dits modernes, des ressources qui seraient affectées à l'agriculture, aux*

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit., p. 48.

²) Idem, p. 49.

³) Ibidem.

⁴) Idem, p. 48.

⁵) Idem, p. 49.

⁶) Idem, p. 50.

secteurs sociaux et aux équipements collectifs » ⁽¹⁾.

Tous ces subterfuges s'inscrivaient dans une démarche aux prémisses méthodologiques bien articulées. « *Nous avons volontairement choisi l'ambition modeste de prendre le discours officiel au piège de sa démagogie et de lui arracher des concessions sociales et économiques que nous pouvions atteindre* » ⁽²⁾.

Dans les premières critiques qu'ils adressaient, au moment où l'impact de leur action était minime, transparaissait déjà leur sympathie pour les postulats qui fondent l'approche monétariste.

« *Nous avons beau multiplier les alertes, forcer les chiffres, le système avait de quoi tenir bon pour longtemps et pouvait ignorer superbement l'inflation et l'endettement* » ⁽³⁾. Ils assurent par ailleurs leur penchant à travestir la réalité et à malmener les statistiques dans une perspective de harcèlement continu, pour imprimer une direction autre au processus en cours qui contrarie leur perception.

Ils comprenaient déjà la problématique induite par les questions de l'inflation et de l'endettement, et son impact destructeur sur la politique de développement initiée.

Toujours à l'affût, ils scrutaient l'horizon dans l'attente fébrile d'un retournement de situation au niveau international dont ils abuseraient pour amorcer leur travail de sape. L'opportunité ne tarda pas à se présenter.

« *Dès 1974, se dessine la perspective de difficultés financières du fait de l'inflation des coûts du crédit sur les marchés financiers mondiaux, de l'augmentation des prix des matières premières et des équipements importés et de l'accroissement des contraintes monétaires internes* » ⁽⁴⁾. L'opportunité fut immédiatement saisie et ils s'y engouffrèrent : « *Les équipes du Plan en profitent pour poser des problèmes de choix et de répartition à l'occasion du second Plan quadriennal en 1973* » ⁽⁵⁾. L'effort de perturbation se cristallisait au loin des « *classiques questions sur les*

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 50.

²) Ibidem.

³) Idem, p. 51.

⁴) Idem, p. 65.

⁵) Ibidem.

délais, les cohérences financières et les capacités d'absorption » ⁽¹⁾. Il fallait déstabiliser le processus en introduisant le doute sur le bien-fondé de la démarche et en suggérant qu'elle ouvrait la voie à l'aventure et qu'il fallait rapidement la reconsidérer. « *Le moment venu, nous présentons la note de l'industrialisation à marche forcée et sa contrepartie : nécessité de réduire les investissements éducatifs et sociaux, de comprimer le pouvoir d'achat des salariés, de s'endetter démesurément et de prendre la responsabilité d'une longue période d'inflation* » ⁽²⁾.

Mais, au-delà des contingences, l'action du Plan demeurait structurée et participait d'une vision stratégique réfléchie. Elle « *aura eu... un objectif permanent : proposer une voie moins bureaucratique de gestion économique du développement, susceptible d'ouvrir une démocratisation du système* » ⁽³⁾.

Même si, à partir de 1974, le Plan avait perdu la partie dans la mesure où ses services ne seront plus sollicités ni pour les élaborations théoriques ni pour l'arbitrage, il n'en demeure pas moins que son action n'aura pas été inutile : « *C'est en effet grâce à l'accumulation d'informations et d'analyses en matière de prix, de revenus, de balance de paiements et de monnaie, réalisées presque exclusivement dans les services de la planification que pourront plus tard être menées les critiques du système rentier de l'Etat et se développer les alternatives à ce modèle* » ⁽⁴⁾. Les thèmes évoqués ci-dessus serviront d'ancrage pour la remise en cause de la voie de développement officiellement retenue.

Face à l'adversité et dans l'incapacité de « *maintenir un projet global d'influence sur la gestion économique et sociale, les équipes patiemment formées se dispersent aux quatre vents dès 1976* » ⁽⁵⁾. Pour la minorité qui resta, les conditions s'améliorèrent car elle n'était plus soumise à l'obligation de résultat. Cette situation idéale fut mise à profit pour commencer à réfléchir à des réformes structurelles en profondeur de toute l'organisation économique, sociale et politique. Des confrontations entre les différents protagonistes, et avec des dirigeants de pays étrangers vivant les mêmes problématiques, surgirent de nouvelles certitudes. Elles

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit., p. 66.

²) Ibidem.

³) Idem, p. 70.

⁴) Idem, p. 72.

⁵) Idem, p. 85.

se focalisent autour d'une idée centrale : « *Les réformes économiques, même partielles, ne peuvent aboutir sans un affaiblissement conséquent du contrôle bureaucratique centralisé sur la société* » ⁽¹⁾.

Dans le cadre de cet objectif stratégique, et tenant compte d'un rapport de forces défavorable, se mit en place « *une stratégie graduelle, discrète mais déterminée, de contournement des appareils centraux d'Etat par leur périphérie et de déstabilisation du système de l'intérieur* » ⁽²⁾. Elle se mit en branle, de manière insidieuse, exploitant les revendications arrivées à maturité au sein de certaines catégories sociales : « *Sont privilégiés dans cette entreprise l'incitation à ouvrir le front des revendications sociales et le développement de la décentralisation administrative et des activités* » ⁽³⁾.

Dépourvus d'expérience et soucieux de faire bonne figure, vu l'impact omniprésent de l'ex président, « *Chadli et les nouveaux dirigeants, soucieux de leur image, s'y laissent prendre sans précaution* » ⁽⁴⁾. Cette absence de perspicacité manifeste leur coûtera cher car elle ouvrira la voie à leur manipulation et au dévoiement de toute leur politique. La perversion de cette dernière se fera à travers une reprise inconsidérée des nouvelles priorités suggérées par le Plan :

- « *Nécessaires aménagements des priorités entre les investissements productifs, d'une part, et les investissements sociaux et l'infrastructure, d'autre part* »
- « *Amélioration de la couverture des besoins de consommation, en priorité en réduisant la gestion administrative des marchés* »
- « *Implication des autorités locales dans la gestion des investissements socio-économiques* » ⁽⁵⁾.

En s'engouffrant avec enthousiasme dans cette nouvelle voie, l'équipe dirigeante pensait sincèrement agir dans le sens d'un renforcement de la stratégie antérieure, grâce à la levée des contraintes qu'elle a chavirées. Jusqu'au bout, leur naïveté demeurera totale. L'essentiel, pour eux, réside dans la consolidation de leur

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit., p. 87.

²) Ibidem.

³) Ibidem.

⁴) Ibidem.

⁵) Ibidem.

pouvoir : toutes les recettes aidant à le conforter sont bonnes à prendre.

A moyen terme, le résultat le plus tangible du début de mise en œuvre de cette nouvelle démarche fut : « *L'extension de la gestion rentière* » ⁽¹⁾. L'objectif d'ébranler les assises du régime connaissait un début d'application car « *au fur et à mesure que se développent des programmes régionaux, des réseaux de corruption et de partage des privilèges s'élargissent. L'accaparement se diffuse et se "démocratise", s'affichant dans toutes les villes avec ses clientèles* » ⁽²⁾, rendant « *la population de plus en plus scandalisée par le spectacle du gaspillage* » ⁽³⁾. Un climat propice à la révolte et un soulèvement contre les abus multiformes qui atteignent le seuil de l'intolérable, émergeait irrésistiblement des profondeurs de la société. Cette tendance fut amplifiée par le recul dans la création d'emploi du fait des aménagements introduits dans le mode d'accumulation. En effet, « *jusque là marginalisés, l'agriculture, l'hydraulique, la construction, le commerce, mais aussi la santé et la formation revendiquent et acquièrent du poids dans les instances exécutives centrales* » ⁽⁴⁾. Cette orientation perturba les assises de développement antérieur car elle se réalisa à leur dépens et elle aboutit à un recul du rythme de la croissance, ce qui constitua un autre facteur de dégradation de la situation d'ensemble.

« *Je me dissimulais (1981-1984) de plus en plus derrière une image de technocrate sans âme... rendant de temps à autres de menus services, sous forme d'analyses, au premier ministre de l'époque, principal obstacle sur la voie de sortie* » ⁽⁵⁾.

Il ne refuse pas de mettre ses compétences au service d'un premier ministre qu'il considère lui-même comme le responsable principal du blocage de la situation. Un retour sur les orientations formulées à cette période, laisse entrevoir une empreinte réelle de l'équipe du Plan. Le mot d'ordre "Pour une vie meilleure" en est l'illustration manifeste. Il est le concentré d'un des axes majeurs mis en avant dans la cadre de la préparation d'une alternative au système rentier.

Appelé à la présidence comme conseiller, il accepta, nourri par « *la tentation de perturber, même occasionnellement, la sérénité radieuse des occupants des*

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit., p. 88.

²) Ibidem.

³) Ibidem.

⁴) Ibidem

⁵ Idem, p. 96.

lieux » (1). Le travail, à partir du sommet de l'état de nuisance verra ses effets décuplés, aidé en cela par l'ineptie du premier ministre, Brahimi, qui fit appel à un cadre du Plan déjà intégré dans l'ancienne "équipe". A eux deux, Hidouci à partir de la présidence et Mohamed Salah Belkahla à partir du premier ministère, ils pouvaient développer un discours unifié, aux objectifs minutieusement élaborés. « *Nous n'eûmes, lui et moi, aucune peine à mettre en place notre propre réseau de travail, à confronter nos informations et à conserver en permanence l'initiative de la gestion des dossiers* » (2). Le résultat fut atteint aisément : « *A ce jeu, nous réussissions souvent à rédiger pour les Conseils des ministres, des conclusions qui n'étaient prévues ni par les conseils interministériels ni par le cabinet du président* », et il ajoute : « *Nous pouvions faire adopter ce que nous voulions* » (3)

Graduellement un nouveau langage économique se mettait en place, aux implications totalement ignorées par les tenants du pouvoir réel, même lorsqu'il « *prenait l'allure de procès d'intention de l'action des pouvoirs publics* » (4).

Pour enfoncer le clou, il fut procédé à une modification des formes d'organisation du travail, particulièrement celles relatives à la collecte des informations : « *Je branchai directement les services de la présidence sur les banques, les entreprises commerciales et les services de statistique et de comptabilité nationale du Plan dont nous maîtrisions "par héritage", les travaux* » (5). Le but recherché était atteint avec une facilité déconcertante : « *Ne remontaient plus alors que les failles du système : les mauvaises politiques d'endettement et de crédit, les distorsions dans les mécanismes des prix, les causes de l'inflation et, surtout, les aberrations de l'arsenal juridique de l'économie de l'Etat* » (6). Rapidement, le rapport de force évolua et au cours de la conférence sur le développement, le président « *fini par admettre que le mal était dans l'appareil qui relevait de son autorité* » (7).

Une autre initiative, pour le moins hasardeuse, servit de tremplin pour la consolidation et l'élargissement de ce nouveau rapport de forces. Il s'agit de la

1) HIDOUCI, Ghazi, op. cit., p. 98.

2) Idem, p. 99.

3) Ibidem.

4) Idem, p. 100.

5) Idem, p. 102.

6) Ibidem.

7) Idem, p. 109.

nomination, inespérée, de Mouloud Hamrouche au secrétariat général de la présidence. « *Notre groupe bénéficia de l'arrivée dans la maison, d'un membre du réseau ; mieux encore, derrière lui, l'essentiel des cadres de l'appareil juridique d'Etat nous rejoignent* » ⁽¹⁾.

Une nouvelle phase s'ouvrait car « *le harcèlement institutionnel pouvait commencer* » ⁽²⁾, d'autant que les sombres perspectives économiques qui s'annonçaient pouvaient servir de tremplin. « *La plus grande fragilité du système jouait en notre faveur, et ces replâtrages allaient se révéler de peu de poids face à la montée de l'inflation, de l'endettement public et des dérèglements du marché* » ⁽³⁾. La chute des prix du pétrole, à partir de 1985, contraint le pouvoir à la mise en place d'un plan d'assainissement économique. Les propositions de « *l'équipe qui, à la présidence, se donne pour mission d'exacerber les contradictions du système* » ⁽⁴⁾ n'aurait plus aucun handicap à surmonter vu que cette équipe « *est assurée de ne plus risquer d'être censurée et de pouvoir porter des arbitrages directement, sans déformation par le cabinet, auprès du président* » ⁽⁵⁾.

A partir de ces positions conquises, ou du moins offertes incidemment, s'ouvrait une phase qualitativement nouvelle centrée autour de l'exercice toujours renouvelé « *de pressions pour le changement : il nous fallait être ce grain de sable qui gripperait cette mécanique complexe du pouvoir pour que puisse naître le changement* » ⁽⁶⁾. A cet effet, une feuille de route axée sur trois objectifs fortement imbriqués les uns aux autres, fut établie pour mettre en ordre de route pour la conquête du pouvoir. Ils tentaient, « *d'une part, d'alimenter au maximum le gouvernement de projets de réformes... pour contrecarrer les prétentions d'élargissement des gestions rentières et spéculatives* ». D'autre part, ils firent « *le siège du président pour l'amener à une évaluation exacte des risques sociaux et politiques du libéralisme de pacotille dont il s'est fait le porte voix* ». Et enfin « *élargir le débat... pour impliquer le maximum de cadres dans l'évaluation politique de*

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit., p. 103.

²) Ibidem.

³) Ibidem.

⁴) Idem, p. 104.

⁵) Ibidem.

⁶) Idem, p. 108.

l'évolution qui se préparait » ⁽¹⁾.

Néanmoins, en adéquation avec une fidélité qui ne s'est jamais démentie et qui les a toujours accompagnée, ils optaient pour des schémas de contournement qui ne présentaient aucun risque sérieux et d'envergure pour leur propre personne. « *Il fallait continuer d'agir avec prudence et en prenant soin de ne pas effrayer avant terme. Nous ne pouvions nous attaquer ouvertement à la Constitution ; c'était entrer dans l'illégalité... Nous ne pouvions non plus dénoncer la confiscation du pouvoir politique, social et économique par les appareils policiers non soumis au droit commun, c'était aller au-devant de procès préfabriqués, risquer la prison. Il ne restait qu'une solution : perturber les mécanismes de gestion pour amener le pouvoir à considérer le compromis avec le changement comme indispensable à sa survie, tout en lui cachant ce que cette dynamique avait de dangereux pour lui* » ⁽²⁾.

Encouragés par l'ineptie qui était celle du président, par ailleurs confronté à des remises en cause de son autorité, ils lui firent la proposition de leur « *déléguer la responsabilité de proposition technique* » ⁽³⁾. Il agréa sur le champ, rassuré qu'à travers leurs initiatives, ils n'étaient guidés que par le souci de « *réformer techniquement les mécanismes de gestion économique* ». La médecine prit bien, tout le monde ou presque considéra d'un bon œil la prise en charge de l'économie par ce qu'on appellera plus tard « *l'équipe des réformes* » ⁽⁴⁾.

Corrélativement s'effectua le passage au travail légal et public et « *les réseaux informels des débats purent alors sortir de l'anonymat ; ils devinrent des groupes de travail chargés, selon un calendrier précis, de présenter des propositions au Conseil des ministres* » ⁽⁵⁾. Que de chemin parcouru ! La prise du pouvoir est à portée de main, d'autant que « *dès 1987, plus de 2000 personnes, jeunes pour la plupart, se trouvèrent à divers titres mêlés aux travaux* » ⁽⁶⁾. Le fichier s'étoffait et comportait des noms répartis à travers tout le territoire national. Un véritable pouvoir parallèle se mettait en place et rien ne semblait pouvoir le neutraliser. La situation apparaît

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit pp. 108-109.

²) Idem, p. 109.

³) Idem, p. 110.

⁴) Ibidem.

⁵) Ibidem.

⁶) Idem, p. 111.

maîtrisée et l'optimisme ambiant autorise quelques libertés : « *Je prends rapidement l'habitude de ne pas lire et d'envoyer aux archives, sitôt arrivés, les rapports divers confectionnés avec le plus grand soin sous l'œil vigilant des ministres, des directeurs généraux et des préfets. Nous prenons l'information utile au Plan* » ⁽¹⁾. Les conditions sont réunies, dans l'ensemble, pour engager la déstabilisation sur le terrain effectif. Il faut être attentif et saisir l'opportunité quand elle surgira.

L'aubaine proviendra de l'ambition affichée par le premier ministre d'ouvrir un débat au lendemain de la baisse drastique des recettes en devises suite à l'effondrement du prix du pétrole à partir de 1985. La réorientation et la limitation des subventions budgétaires conditionnaient le maintien en activité de l'appareil productif dans son ensemble. L'équipe des réformes saisit l'occasion et s'engouffra dans cette faille pour parasiter la cohérence antérieure et introduire des aménagements aux visées déstabilisatrices au niveau de trois secteurs d'activité. L'assainissement s'avérait incontournable et un consensus s'établit à son sujet entre tous les acteurs socioéconomiques et politiques. Les divergences étaient par contre vives autour des visées, de l'ampleur et du sens à donner à cette opération. Les réformateurs exigèrent le plus pour avoir le moins. Leur proposition relative au changement de droit des sociétés, celle des grandes entreprises industrielles et commerciales, rencontra une hostilité quasi générale. Face à cette levée de boucliers, ils opérèrent un recul temporaire mais actif en « *abordant indirectement la question cruciale du contrôle du capital des entreprises publiques – et donc de leur organisation et de leur gestion – en rouvrant le fameux débat sur "l'autonomie des entreprises"* » ⁽²⁾. Cette offensive se matérialisera en janvier 1988 par l'adoption des célèbres lois huit qui métamorphoseront de fond en comble les fondements constitutifs et organisationnels du tissu économique. Elles tendent à « *affaiblir considérablement les tutelles ministérielles et à ouvrir la voie à l'application partielle du droit commercial et à l'introduction du contrôle social des travailleurs et des commissaires aux comptes sur l'administration des sociétés* » ⁽³⁾. Le ver est dans le fruit et le pourrissement a commencé. Cette offensive s'étendra à l'agriculture où le secteur étatique dominant continue à symboliser les acquis de la voie de développement retenue au lendemain

¹) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 117.

²) Idem, p. 119.

³) Idem, p. 120.

de l'indépendance. Comme à l'accoutumée et selon la même rhétorique, la démarche empruntera aux arcanes du secret. « *L'élaboration du projet de réforme de l'agriculture se prépare dans la discrétion pour éviter qu'on le fasse avorter ; on fera croire au gouvernement, aux syndicats et au parti qu'il s'agissait d'aménagements techniques limités, et au cabinet du président qu'il s'agissait de transfert d'actifs* » (1).

La métamorphose s'accomplit, combien bien même demeure en suspens la délivrance des titres de propriété aux paysans. La levée de boucliers aboutit à un rejet constitutionnel de cette perspective. Néanmoins le démembrement des anciennes structures fut réalisé en dehors des organes de l'administration et des exploitations de caractère nouveau furent constitués. Le paysage agricole fut totalement bouleversé.

Ces deux grandes réformes ont représenté un moment décisif dans l'établissement d'un nouveau rapport de forces. Elles sont un marqueur éloquent s'inscrivant dans une dynamique où « *toute conquête, si minime soit-elle, sur le plan de la gestion, constitue une faille qui mène à la modification des lois et permet dans la foulée de poser le problème de la constitution et celui du régime* » (2).

Les événements d'octobre 1988 arrivent à point nommé. Sollicités pour donner leur point de vue, les "Réformateurs" rédigent un discours proposant la modification de la Constitution dans le sens du multipartisme et de la garantie des libertés fondamentales, « *et attendant sans trop y croire. L'après-midi, on apprend que le président choisit cette voie* » (3). La transition tant souhaitée pouvait commencer par la mise en œuvre, concrètement, du processus de déstabilisation endogène du régime d'accumulation en vigueur jusque là.

Les réformes des années 90 et l'adoption des programmes qui les spécifient, marquent l'aboutissement de l'évolution impulsée particulièrement au lendemain de la mort de Boumediène. Elle traduit l'intégration au sein du système de la pensée libérale, corollaire d'une défense ouverte des principes de l'économie de marché.

Le choix du terme "Réformateurs" par ceux-là même qui assumaient la paternité de la nouvelle dynamique économique impulsée sous la houlette de

1) HIDOUCI, Ghazi, op. cit. p. 122.

2) Idem, p. 130.

3) Idem, p. 161.

Hamrouche, n'est pas si innocent ni spontané qu'il n'y paraît. Il est le concentré éloquent d'une vision aux racines historiques bien articulées et aux perspectives attendues, bien identifiées. Il est plus évocateur et plus instructif que tous les autres discours élaborés pour expliquer et justifier la démarche alternative retenue.

Cette 'appellation' d'identification renvoie à celle plus générique de "Réforme" ou "Reformulation", apparue dans la première moitié du XVI^e siècle pour caractériser le large mouvement anti-féodal et anti-catholique qui marqua le début du "Protestantisme". De l'avis unanime des historiens, cette "Réforme" est le premier signe de l'émergence historique d'une classe nouvelle, la bourgeoisie. Elle est, en effet, l'expression de la première révolution bourgeoise manquant encore de maturité car, vu le contexte historique, la bourgeoisie, en alliance avec une partie de la noblesse, s'élevait contre l'Eglise catholique dominante, soutien puissant du régime féodal.

Replacé dans le contexte algérien et imprégné de cet au-delà du terme, ce choix donne un éclairage édifiant aux objectifs retenus, les soustrayant à l'opacité dont ils étaient entourés et rendue nécessaire par les luttes politiques du moment et le souci de tenir compte du rapport de forces qui les sous-tend.

Ainsi la Réforme symbolise l'émergence d'une nouvelle classe, la bourgeoisie, sur la scène historique et l'affermissement de son programme libéral.

En se présentant eux-mêmes comme des réformateurs, les partisans des nouvelles orientations en Algérie marquaient et affirmaient leur préférence idéologique. Ils inscrivaient leur action dans le vaste courant historique qui amena l'émancipation de la sphère économique du carcan social auquel elle était jusque là soumise. Ils poussaient à la désagrégation de "l'économie rentière" et à l'affirmation de la "société libérale" qui s'établira grâce à la promotion d'une authentique économie productive.

Chapitre 2

LES NOUVEAUX PARADIGMES

2.1. DE L'ECONOMIE PRODUCTIVE

De l'économie productive

Dans le chapitre précédent, nous avons eu à apprécier combien aura été féconde pour notre travail l'attention accordée à l'étude de l'ouvrage de Hidouci. Des pans entiers de l'histoire économique post-indépendance, jusque là teintés d'obscurité, nous sont apparus sous un éclairage novateur et à beaucoup d'égards insoupçonnés.

La compréhension des conditions ayant présidé à des moments importants à la prise de décisions engageant l'orientation future du pays s'en est trouvée enrichie. La liberté de ton que favorisa l'éloignement des responsabilités, a permis à l'auteur de s'adonner à un véritable travail d'inventaire pour présenter un panorama assez complet du processus qui a permis la maturation puis l'éclosion de mouvement des Réformateurs.

Un autre essai, celui de S. Goumeziane ⁽¹⁾ au titre si instructif, interpelle tout chercheur désireux de pénétrer au cœur même du systématique conceptuel qui a servi d'assise à la fermentation et à l'affermissement des représentations qui ont fait l'originalité de ce courant. Cet ouvrage présente une double caractéristique qui rend impérieuse son étude.

Il est d'abord le résultat d'une thèse de doctorat. La dimension théorique qui y prédomine peut constituer une précieuse source pour l'interpénétration de la batterie de meures qui ont jalonné la période concernée. Le dévoilement de la dialectique interne à la source du mouvement global sera bénéfique dans l'effort de fixation de la finalité ultime projetée.

¹) GOUMEZIANE, S., *Le Mal algérien*, Ed. Fayard, Paris, 1994.

Il émane, ensuite, d'un haut cadre, familiarisé depuis longtemps avec les problèmes auxquels était confrontée l'expérience algérienne de développement. Il fut aussi un acteur au dynamisme avéré, pour un changement d'alternative. La présentation qu'il fait est à cet égard symptomatique : « *L'analyse et la critique m'ont conduit à élaborer des propositions qui, conjuguées à celles d'autres chercheurs algériens, ont contribué à la mise au point d'un programme global de réformes appliqué en Algérie* » ⁽¹⁾.

Il appartient à cette frange composée des « *éléments sociaux les plus dynamiques [qui] tentent de faire émerger de nouvelles organisations plus performantes* » ⁽²⁾.

La double particularité de cet ex responsable explique l'attention accordée à son essai.

Le lent mais néanmoins sinueux travail d'élaboration conceptuelle des Réformateurs les a élevés à une certitude fondamentale. Leur diagnostic était sans nuance aucune : « *La transition post coloniale a conduit au développement accéléré d'un système rentier reposant sur une gestion administrée déstructurant le secteurs productifs et les finances publiques, favorisant la pénurie, la spéculation et les transferts invisibles de capitaux* » ⁽³⁾.

Pour contrecarrer les effets induits par cette perversion et ouvrir une nouvelle perspective, il faut organiser au plus vite « *la transition vers un système productif* » ⁽⁴⁾. La réalisation d'un tel objectif passe par le préalable d'une révision « *de fond en comble du droit économique, politique et social qui structure la société* » ⁽⁵⁾. Cette métamorphose visera prioritairement les fondements mêmes de l'économie rentière et elle s'accomplira à travers un faisceau d'actions concourant simultanément à « *modifier les modalités d'accès à la propriété publique et privée, redonner un rôle actif au marché dans l'allocation des ressources et dans la sanction de la productivité, réhabiliter l'activité productive* » ⁽⁶⁾.

¹) GOUMEZIANE, S., op. cit. p. 11.

²) Idem, p. 13.

³) Idem, p. 18.

⁴) Idem, p. 152.

⁵) Ibidem.

⁶) Ibidem.

Dans leur œuvre de refondation, ils se référeront en permanence à de nouveaux paradigmes qui leur serviront de guide pour l'action. Ils ont établi une grille théorique qui a identifié « *les trois préalables indispensables à l'émergence d'une économie productive : le travail humain, une dynamique salaires-profits ainsi qu'un secteur marchand fondé principalement sur la propriété privée et inexistant avec un secteur public non marchand* » (1).

Ainsi, la dynamique engagée à partir de 1999 avec l'arrivée aux commandes du gouvernement de M. Hamrouche, se présentait parée des vertus de la singularité créatrice. Les actions qui la spécifient « *constituent la première série de mesures d'envergure en rupture avec le système post colonial* » (2). Leur but, « *loin de constituer un simple replâtrage, comme cela a été le cas entre 1980 et 1986* » (3), se confondait avec une métamorphose totale de tout l'édifice économique et social construit depuis l'accession du pays à l'indépendance.

Ces initiatives concouraient à l'affirmation d'un « *nouveau projet de société fondé sur le travail et la libre initiative* » (4). Elles participent d'un vaste mouvement de refondation sociale comparable dans sa finalité et dans son cheminement, à celui au travers duquel émergèrent "les Temps modernes".

Aucune sphère ne pourra échapper au déferlement qui naîtra de la libération des énergies longtemps contenues par une réglementation administrative sclérosante. Le vent du renouveau porteur des graines de l'ordre futur, emportera les vestiges du passé longtemps secrétés et stimulés par le "mal algérien".

Rendues inéluctables par la dégénérescence à laquelle ont abouti les tentatives de construction du système productif national, les réformes à engager doivent être radicales. Il faut qu'elles soient menées à un rythme accéléré et inscrites dans une dure de temps assez rapprochée. Elles obéissent en cela aux leçons tirées de l'expérience mondiale, particulièrement celles théorisées à partir des efforts fournis par les ex pays socialistes en vue de se soustraire aux impératifs fixés au niveau central dans le cadre rigide de la planification impérative. Une communauté

1) GOUMEZIANE, S., op. cit. p. 153.

2) Idem, p. 19.

3) Idem, p. 19.

4) Idem, p. 19.

de points de vue rassemble tous ceux préoccupés par une semblable problématique. Elle est admirablement synthétisée par M. Lavigne dont les travaux ont intensément inspiré le contenu et la démarche des Réformateurs : « *Le débat gradualisme – thérapie de choc s'est éteint de lui-même. Un modèle standard a émergé : mettre en œuvre rapidement la stabilisation macro-économique par des mesures "choc" (libéralisation des prix, convertibilité de la monnaie, politiques monétaires et budgétaires restrictives) lancer la réforme institutionnelle dont le déroulement et les effets exigent nécessairement plus de temps* » ⁽¹⁾.

Ainsi le choix relatif à la thérapie et aux modalités de son administration n'est pas l'aboutissement d'une identification appropriée des dysfonctionnements de l'économie nationale à partir d'une étude approfondie du cadre général dans lequel elle évolue. La justification de cette option procède d'une toute autre logique. Elle tire sa quintessence de l'expérience menée au niveau international et l'Algérie se doit de s'y conformer, sans au préalable s'adonner à une approche comparative pour situer des niveaux de convergence et déterminer si les mêmes priorités et les mêmes exigences sont en œuvre.

Ce mimétisme dans la démarche favorise l'éclosion du volontarisme et encourage la précipitation. Faute d'accorder l'intérêt voulu au travail de motivation et de sensibilisation pour susciter l'adhésion des bénéficiaires potentiels de ces réformes, leurs promoteurs en arrivent à se réfugier dans la politique de la fuite en avant. Aucun répit ne doit être accordé dans le lancement de cette vaste opération. En effet, « *plus le rythme des réformes est rapide, moins ceux qui bénéficiaient de l'ancien système, oui encore d'autres groupes d'intérêts, sont en mesure de bloquer ou de ralentir le programme* » ⁽²⁾.

Il s'agissait d'appliquer la même thérapie à tous, sans se soucier aucunement de l'état de chaque patient et sans se préoccuper si la dose prescrite adaptée pour certains, n'était pas fatale pour d'autres.

La question fondamentale demeurerait celle relative à l'organisation du passage de "l'économie entière" à une économie productive.

¹) LAVIGNE, M., "Comment aider la révolution sans utopie à l'Est", *Le Monde diplomatique*, février 1993, repris par S. Goumeziane, p. 152.

²) Idem, p. 152.

Le caractère rentier de l'économie algérienne est bien le résultat direct des choix économiques opérés au lendemain de l'indépendance et jamais remis en cause jusqu'à l'arrivée au pouvoir de l'équipe dirigée par Hamrouche en 1989. L'économie rentière et celle où prédomine « *un surplus dont la forme dominante étant la rente spéculative, laquelle s'est développée à partir de la rente pétrolière et du marché parallèle* » ⁽¹⁾. Dans les divers types de rentes, « *les rentes spéculatives sont proches des rentes de monopole dès lors qu'elles s'appuient sur un déséquilibre durable entre l'offre et la demande* » ⁽²⁾. Mais une différence capitale les sépare : « Elles sont créées par le pouvoir d'un monopole administratif plutôt qu'économique ou naturel et sur un double marché (administré et parallèle), contrairement aux rentes de monopoles qui naissent sur un marché unique de type monopoliste. C'est pourquoi les rentes spéculatives sont le symbole de l'Etat rentier » ⁽³⁾. La "rentiérisation" de l'économie en Algérie exprime une réalité amère, mais néanmoins tangible : « *Les entreprises publiques et privées ont ainsi échappé au processus de "profitation"* » ⁽⁴⁾, et ce dans la mesure où l'édification du système productif national a « *abouti à la quasi absence de profit dans le secteur d'Etat, et à la transformation du profit en rente spéculative dans le secteur privé* » ⁽⁵⁾.

L'économie productive, quant à elle, se confond avec les généralisations d' « *un processus de production de biens et services [qui] permet l'obtention effective du profit et son utilisation principale à des fins de nouvelles d'accumulation* » ⁽⁶⁾. Cette métamorphose ne deviendra réelle que par la transformation des salariés en fonction de l'efficacité économique, étant donné que « *l'enjeu de l'économie productive est alors de traduire le salaire versé en une production permettant à la fois de satisfaire la consommation du travailleur et de dégager un excédent sous la forme d'un profit qui relancera l'accumulation* » ⁽⁷⁾. .

Cette économie productive se doit de préserver et de valoriser l'harmonie devant exister entre les détenteurs de capitaux et leurs travailleurs car c'est là un

¹) GOUMEZIANE, S. op. cit. p. 161.

²) Idem, p. 162.

³) Ibidem.

⁴) Idem, p. 164.

⁵) Ibidem.

⁶) Idem, p. 161.

⁷) Idem, p. 159.

gage d'efficience : « *L'efficacité économique suppose donc à la fois le dégagement d'un surplus et la distribution conséquente des profits et des salaires* » ⁽¹⁾.

La transformation de l'économie rentière en une "économie productive" a une double signification, historique et théorique.

Historiquement, elle est comparable au cheminement qu'a été celui de « *l'Europe lors du passage des sociétés féodales, fondées principalement sur la rémunération de la propriété foncière, à des sociétés fondées sur la rémunération du capital productif* » ⁽²⁾.

Théoriquement, elle est l'expression de la victoire du "profit" sur "la rente", par sa capacité à générer un nouvel ordre social où « *le profit doit redevenir la forme principale du surplus social, ce qui implique que les entreprises de production des biens et services deviennent rentables* » ⁽³⁾.

Ainsi, "l'économie productive" à mettre en place correspond bien à celle communément appelée "économie libérale". Elle obéit aux mêmes postulats et poursuit la même finalité, celle d'une société où l'équilibre d'ensemble serait la résultante de l'action simultanée de règles qui la prédéterminent : « *La concurrence ente capitaux d'une part, entre travailleurs d'autre part, et leur libre circulation sur les marchés , la négociation et la contractualisation de rapports économiques par les agents économiques eux-mêmes, un rôle réel étant accordé dans ce domaine aux organisations représentatives (associations et syndicats en particulier) ; enfin, la régulation économique par l'Etat, afin d'éviter les déséquilibres sur les marchés et les conflits entre salaires et profits* » ⁽⁴⁾.

La mise en place de ces mécanismes de fonctionnement impulsera une dynamique alternative à celle en œuvre dans le cadre de la stratégie de développement, à l'origine d'une situation paradoxale où « *les salaires réels représentent moins de 50% du revenu national et le profits moins de 20% alors que les rentes dépassent 30%* » ⁽⁵⁾. La nouvelle logique inversera les rapports entre les

¹) GOUMEZIANE, S., op. cit. p. 171.

²) Idem, p. 163.

³) Idem, p. 164.

⁴) Idem, p. 172.

⁵) Idem, p. 172.

trois types de revenus par sa capacité à réhabiliter le travail productif et à créer les bases pour un accroissement de la part des salaires et des profits dans le revenu national. Par ce changement de perspectives, l'économie algérienne postulera à une situation comparable à celle qui caractérise les économies contemporaines, dont un des traits dominants demeure la coexistence de la croissance et de l'accumulation avec « *la permanence historique entre le salaire et le revenu national [...] entre 65 et 70%. Le reste, soit 35 et 30% revenant aux autres revenus et donc au profit* » (1).

L'efficacité économique, le caractère durable apparaît bien comme l'émanation d'une répartition stimulante des revenus. Cette dernière est créditée d'un rôle fondamental dans le processus d'accumulation et de développement. C'est pourquoi il devient vital de ne plus se focaliser sur l'usage exclusif des revenus de l'Etat comme source unique d'accumulation et d'opter en faveur d'une politique qui sollicite les salaires et les profits pour élargir les bases de l'accumulation, étant donné qu'ils représentent des revenus productifs. En conformité avec la logique spécifique du capitalisme se pose l'urgence d'organiser un système économique dans lequel le mouvement de "profitation" croisant est stimulé par celui de "salarisation" afin de faire du couple salaire-profit l'axe essentiel de tout l'édifice. Il devient patent que sous le couvert de l'économie productive s'affirme le choix en faveur d'un régime économique où « *la croissance résulte de la combinaison efficace entre travail et salaire* » (2).

Autrement dit, en accordant la prévalence au couple salaire-profit, les Réformateurs marquaient leur préférence pour le système libéral, du capitalisme, seul à même d'assurer de manière pérenne l'efficacité de toute l'organisation économique et sociale. Cette dernière repose sur le socle fondateur articulé autour du travail, du profit et de la propriété privée.

Dans leur travail d'élaboration d'un appareil conceptuel à même de fournir des clés théoriques pour élucider les conditions et les modalités du passage de cet "ordre rentier" à un "ordre productif, les Réformateurs ont fait preuve d'ingéniosité tactique. Tout en continuant à affirmer résolument leur détermination à « *ne pas rester*

1) COTTA, A., *Le capitalisme*, Paris, Ed. PUF, 1979, p. 70.

2) GOUMEZIANE, S., *op. cit.* p. 167.

prisonniers de la relation mécanique capitalisme-socialisme » ⁽¹⁾, ils ont réussi à établir, de manière voilée, les composantes qui sont celles du fondamentalisme de marché.

Cette habileté dans la démarche procède d'une vision stratégique, aux racines théoriques et historiques bien établies. L'adoption des deux concepts "Réformateurs" et "Mal algérien", en sont la parfaite illustration, confirmant, si besoin est, de leur promptitude à choisir des vocables qui reflètent fidèlement leurs préfigurations mentales.

Le terme "Réformateur" vient du latin "reformater" qui spécifie « *un magistrat réformant les abus* » ⁽²⁾, et couramment « *se dit des fondateurs, des premiers adeptes de l'Eglise réformée* » ⁽³⁾.

Par ailleurs, un « *Réformateur est celui qui "reform"e, c'est-à-dire qui tend à rétablir dans sa forme primitive une règle, une discipline qui s'est corrompue* » ⁽⁴⁾. Le rétablissement de la discipline primitive constitue le nœud central de toute la démarche.

Le "mal", quant à lui, peut être identifié à tout « *ce qui est contraire à la loi morale, à la vertu, au bien* » ⁽⁵⁾. Il se définit relativement au « *bien et il est, comme le formulait si bien Lalande : l'objet de désapprobation ou de blâme, tout ce qui est tel que la volonté a le droit de s'y opposer légitimement et de le modifier si possible* » ⁽⁶⁾.

En affublant les dysfonctionnements de l'économie algérienne des traits si caractéristiques de "Mal", les adeptes de la nouvelle loi complétaient le registre singulier de leur affiliation doctrinale. En tant que "Réformateurs", ils se présentaient comme les fondateurs, les premiers adeptes de l'Economie réformée, qui veulent rétablir la discipline par un retour aux normes primitives assimilées et confondues avec celles propres à l'approche néoclassique. Il faut revenir aux postulats de cette dernière, à la cohérence formelle si édifiante et si séduisante.

¹) GOUMEZIANE, S., op. cit. p. 17.

²) Dictionnaire alphabétique et analogique de la Langue française, P. Robert, éd. 1964, t. 6, p. 21.

³) Idem, p. 22.

⁴) Idem, p. 22.

⁵) Idem, t. 4, p. 385.

⁶) Idem, p. 386.

En se démarquant de l'appellation "réformistes", ils montraient à l'évidence combien leur sens politique était aiguisé. Ils refusaient d'apparaître comme les partisans d'une réforme politique, c'est-à-dire favorables au respect des institutions existantes. Ils voulaient se départir du caractère péjoratif qui imprègne une pareille démarche pour mieux se présenter comme les véritables porteurs des bouleversements de type "révolutionnaire" et de nature systématique.

Ils se définissaient eux-mêmes comme des "Réformateurs" dont les motivations renvoyaient, voire se confondaient avec celles qui relèvent d'une mission salvatrice. Cette dernière consiste à guérir le pays du "Mal" qui le ronge, l'enfonçant davantage dans les méandres de l'économie rentière qui fragilise toutes ses fondations et l'anesthésie dans ses efforts d'élévation vers une économie productive.

En succombant à cette caractérisation, de nature moralisante, ils montraient, a contrario, combien leur étaient familières les racines historiques du vocable "réformateur". Leur unique source d'inspiration et de référence demeurait l'horizon ouvert par l'expérience de ce que fut celle de l'Europe à un moment précis de son évolution historique. Les conditions et les formes d'accession à ce qu'il est convenu d'appeler de modernité, voilà la matière générique de toute l'élaboration conceptuelle censée organiser le passage à une organisation économique et sociale de caractère productif.

Les "Réformateurs" s'identifiaient au "Bien", à la "lumière" et ils s'étaient investis d'une mission, celle de tout tenter pour en assurer les bienfaits. Ils ouvraient des perspectives fondées sur un optimisme ravageur, nourri à la conviction inébranlable qu'ils combattaient ce "péché" responsable de cette descente aux enfers, et ouvraient la voie à un véritable âge d'or, celui que seul le paradis pouvait procurer. Eux aussi étaient guidés dans leurs actions par la recherche fanatique du "salut" du pays; compris comme "félicité générale" et comme « *le fait d'être sauvé de l'état naturel de péché, de souffrance et de damnation qui en résulterait sans la médiation d'un sauveur* » (1).

¹) Dictionnaire Robert, t. 4, op. cit. p. 315.

Pour les Islamistes, le FIS était le rédempteur, celui grâce à qui le rachat devenait possible, tandis que pour les Réformateurs, le fondamentalisme de marché s'apparentait à la seule voie de salut.

La communauté de la démarche est édifiante. Elle ne pouvait mener qu'à une alliance et dans le pire des cas, à un rapprochement.

2. 2. LES REFORMES INSTITUTIONNELLES

La mise en train de ces réformes passe par le besoin objectif de *"réviser de fond en comble le droit économique politique, social qui structure toute la société"* ⁽¹⁾.

Cette révision passera inévitablement par l'octroi d'un nouveau statut à la propriété privée car si *"l'économie de marché ne se décrète pas [il n'en demeure pas moins] qu'elle suppose des lois, des institutions, des acteurs. Les lois, c'est avant tout la garantie du droit de propriété, avec la protection juridique et judiciaire assurant la stabilité"* ⁽²⁾.

A cet effet, la Constitution de 1989, qui ne fait plus référence au socialisme, amènera toute les garanties attendues en intégrant la propriété privée dans le chapitre relatif aux *"Droits et libertés des citoyens"*, sous-entendu qu'elle se confond avec ces droits et libertés. *"il y a immanence de la propriété, tout comme il y a immanence de la personne humaine. Ni le temps, ni le détour des événements, ni les retournements législatifs ne viennent en altérer la substance"* ⁽³⁾. Ainsi, au-delà de sa reconnaissance, la Constitution garantit le droit à la propriété privée comme elle garantit l'inviolabilité de la personne humaine.

Un autre domaine, celui de l'agriculture, va connaître de grands bouleversements dans la perspective de rendre les paysans propriétaires et de leur accorder un accès libre au marché. Deux lois en constitueront l'assise celle du 8/12/1987, relative aux nouveaux découpages des domaines autogérés socialistes (DAS), et celle du 18/11/1990 concernant l'orientation foncière.

¹) GOUMEZIANE, S., op. cit. p. 152.

²) PERENNES, J-J., et PUEL, H., revue *Problèmes économiques*, mars 1992.

³) BOUCENNA-BENDIB, Leila, "Remarques sur l'objet de la loi d'orientation foncière", revue *Naqd*, n°6, p. 75.

La première introduit, pour les paysans, le droit de jouissance perpétuelle sur les terres qui constituent leur exploitation, et le droit de propriété sur les autres biens qui deviennent de ce fait transmissibles, cessibles et saisissables.

Elle consacre une remise en cause formelle et officielle du secteur socialiste, par la transformation des DAS en EAC (Exploitation Agricole Commune) s'inscrivant dans un nouveau cadre juridique. Elles obéissent aux règles juridiques propres à toutes les sociétés civiles et leur indépendance est consacrée dans la mesure où *"nul ne peut s'immiscer dans la gestion des EAC"*, conformément à l' *"ensemble de la législation relative à l'autonomie du secteur public productif"*.

Parallèlement, de nouvelles modalités d'intervention de l'Etat sont délimitées : obligation lui est faite de définir un mode de régulation indirect, non coercitif, et de décentraliser ses structures d'intervention pour être à l'écoute des préoccupations des fellahs.

Il faut enfin signaler qu'en contrepartie de l'abandon de ses droits de jouissance sur les terres, l'Etat perçoit des redevances, ce qui confirme si besoin est, le caractère marchand de ses nouveaux rapports avec les exploitants,

La deuxième loi a pour préoccupation majeure l'instauration de la propriété privée agricole. Dans cette optique, elle va abroger l'Ordonnance du 8/11/71 portant Révolution Agraire et réaffirmer le principe de restitution des terres nationalisées à leurs anciens propriétaires. Elle fait fi de l'article 22 de ladite ordonnance qui stipulait que *"les terres versées au FNRA (Fonds National de la Révolution Agraire) sont propriété de l'Etat"* dans la mesure où dans son article 76 elle proclame que ces terres *"ne relèvent plus du FNRA et demeurent propriété de leur propriétaires"*.

Tout se passe donc comme s'il n'y avait jamais eu de transfert de propriété et cette idée est renforcée par l'utilisation de l'expression *"n'en relèvent plus"* qui renvoie beaucoup plus à l'exploitation et à la gestion des terres, qu'à la nature juridique de la propriété. On peut déduire par conséquent que s'il n'y a pas restitution, c'est que ces terres sont demeurées propriété de leurs premiers propriétaires.

Une exception à cette loi : les ex-proprétaires ayant reçu *"des terres en compensation, ou des concours financiers publics pour reconversion dans d'autres activités"*.

Cette loi renforce la distinction entre deux notions : celle des droits de propriété et celle de l'exploitation de la terre. L'article 45 précise en effet que *"la non exploitation effective des terres agricoles constitue, en raison de leur importance économique et de leur fonction sociale, un abus de droit. Dans ce cadre, une exploitation effective directe ou indirecte constitue une obligation pour tous les propriétaires"*

Cette recommandation semble en adéquation avec les principes de l'ordonnance de 1971 portant Révolution Agraire, qui affirmait que *"ta terre appartient à ceux qui la travaillent. Seuls ceux qui la cultivent et la mettent en valeur ont des droits sur elle"*. Mais ce n'est qu'une apparence, parce que *"en 1990. le rapport est maintenu mais inverse : l'exploitation (qui peut être indirecte) est obligatoire mais elle ne conditionne pas l'existence du droit. Elle en est simplement une modalité d'exercice"* (¹).

Le troisième axe à partir duquel se précisera la réforme institutionnelle est relatif à la définition de nouvelles orientations pour des entreprises publiques qui connaîtront un double processus de réorganisation et de décentralisation.

Cette dynamique de changement va s'inscrire dans la perspective de mise sur pied d'une économie de marché où chaque entreprise veillera à faire fructifier son avoir et ses capitaux, et sera formalisée par les lois 88/1 et 88/3.

Le noeud essentiel de ces lois est l'autonomie des sociétés publiques transformées pour l'occasion en EPE (Entreprises publiques Economiques), sociétés par actions assimilées à des personnes morales, régies par le Code du Commerce et, par conséquent, soumises au Droit privé.

Chaque entreprise est également dotée d'un capital social et d'une autonomie financière et de gestion, ce qui correspond à la création d'une nouvelle situation légale qui rend caduc le respect du Code des Marchés publics.

¹) BOUCENNA-BENDIB, Leila, article cité, p. 75.

A partir de sa dotation en capital social, chaque EPE s'appuiera sur les règles de commercialité dans toutes ses relations avec les banques et les autres entreprises. Le critère essentiel de fonctionnement devient celui de la rentabilité financière. Par sa capacité à définir de manière autonome ses objectifs optimaux ainsi que les voies et moyens de réalisation, l'entreprise dotée de son nouveau statut, devrait s'adapter aux fluctuations de la demande. Dans cet esprit, l'introduction du plan d'entreprise devrait avoir une fonction déterminante.

Un autre élément décisif est symbolisé par le transfert de propriété de l'Etat à l'entreprise, et ce par le biais des "Fonds de participation et d'investissement sectoriels" qui, néanmoins, agissent au nom et pour le compte de l'Etat. Les conseils d'administration deviennent les véritables dépositaires de la propriété de l'Etat, individualisent celle-ci relativement au domaine public. Cette évolution crée une situation complexe où les entreprises ne sont *"ni publiques ni privées. mais qui, tout en demeurant la propriété partielle ou entière du gouvernement, sont gérées par des individus évoluant au sein de l'entreprise, dotés du pouvoir de décision en matière de gestion de profit et de rentabilité"* (¹).

Cette délimitation induite par la séparation de l'Etat, puissance publique, et de l'Etat propriétaire de capitaux marchands, est un facteur essentiel pour l'évolution ultérieure.

En-dehors des secteurs stratégiques vitaux pour la souveraineté nationale, ces lois offrent la possibilité à toute entreprise publique d'initier, seule ou en collaboration avec d'autres, différents types d'opérations économiques et financières. Les mouvements de capitaux entre entreprises sont autorisés et les cas de fusion ou de création de filiales sont envisagés.

Dans leur souci de favoriser le jeu des lois économiques, les Réformateurs ont prévu, et ce pour la première fois, les cas de dépôt de bilan et de faillite. Dans cette optique, en dehors du capital social qui ne peut être cédé qu'à d'autres EFE, les autres actifs deviennent cessibles et saisissables. Le tribunal de commerce pourra exercer toute sa compétence pour prononcer les liquidations judiciaires.

¹) VANDEWALLE, Dirk, "Rupture avec le socialisme: libéralisation et privatisation en Algérie", revue *Naqd*, N°7.

D'autres attributions sont également accordées aux EPE qui sont habilitées à établir leur organigramme, à fixer les prix de leurs produits, à choisir leurs circuits de commercialisation et à déterminer de nouvelles modalités de rémunération pour les travailleurs. Leur autonomie aura également à s'exercer au niveau du choix des investissements et des partenaires avec lesquels seront passés les différents contrats.

Ces nouvelles orientations seront complétées par une autre initiative contenue dans la loi 90/12 ayant trait à l'abrogation du SGT (Statut Général du Travailleur) et de la GSE (Gestion Socialiste des Entreprises). Dorénavant toute entreprise aura la liberté de fixer sa propre grille des salaires et d'agir au niveau de sa main-d'œuvre, et ce dans sa quête de rentabilité.

Le statut de l'entreprise publique change et elle n'aura plus à assumer les fonctions antérieures, jugées non conformes et étrangères à sa nature. A l'avenir, elle devra se consacrer uniquement à la production de marchandises au moindre coût et à délaissier toutes les actions de redistribution assumées jusque là (construction d'infrastructures, routes, logements, coopératives, transport, colonies de vacances...). Auparavant, la loi 90/12 avait déjà ouvert la voie légale "*aux licenciements collectifs pour cause économique*", et confirme l'idée répandue selon laquelle les postes d'emploi "fictifs" sont une des causes majeures du manque de performance des entreprises publiques

Le secteur privé n'a pas été de reste, et la loi 88/25 a pour ambition d'organiser ses activités en apportant des compléments nécessaires à la loi 82/11 relative à l'investissement économique privé national afin de les adapter au nouveau contexte socio-économique.

Un nouveau rôle est défini pour la CNC (Chambre Nationale de Commerce) qui assumera désormais les attributs de l'OSCiP (Office de Suivi et de Coordination de l'Investissement Privé) dissout dans ce dessein. Elle a pour mission essentielle d'identifier les priorités et d'y soumettre toute allocation-devises. A cet effet, la distinction est faite entre deux types d'investissements : ceux considérés comme prioritaires, et les autres. Seuls les premiers bénéficieront du soutien de l'Etat et, à ce niveau, le rôle de la CNC devient décisif dans l'attribution des devises aux différents

postulants. Cette démarche rend caduque l'obtention de l'agrément préalable qui est officiellement supprimé.

Enfin il faut noter l'abolition du plafond à l'investissement qui était de 30 millions de dinars, acte révélateur de la liberté d'action acquise par les propriétaires locaux de capitaux. Par là même, il est octroyé une multitude de facilités fiscales et matérielles pour des investissements dans des secteurs délimités.

Comme nous l'avons déjà signalé, les sociétés mixtes ont vu leur champ d'intervention totalement réduit, et les conditions de leur installation dans le pays verrouillées par la loi 82/13. Considérées comme un sujet à haute résonance nationaliste et donnant lieu à des surenchères démagogiques, un subterfuge fut trouvé pour lever les handicaps créés par les députés, sans être contraint de les affronter de nouveau et autour du même thème.

Le dépassement du blocage va s'opérer par une disposition de la loi sur la monnaie et le crédit (art 187) qui introduit une nouvelle différenciation entre "*résident*" et "*non résident*" en place et lieu de "national" et "étranger". Par ce biais, la voie royale est ouverte formellement et légalement pour tous les investisseurs "*non résidents*", qu'ils soient Algériens ou non, désireux de constituer des sociétés mixtes ou d'engager des investissements directs. Cette loi leur donne la possibilité d'un rapatriement de tous leurs bénéfices et leur assure les mêmes garanties que celles ayant cours au niveau international et contenues dans les conventions signées par l'Algérie.

L'"avis de conformité" donné par les autorités compétentes préalablement à toute opération, une fois obtenu, se transforme automatiquement en garantie en cas de litige. Ces nouvelles dispositions viennent renforcer les garanties juridiques contenues dans la Constitution de 1989 quant au respect de la propriété privée

Une autre loi viendra couronner ce nouvel édifice institutionnel en 1991, celle instituant l'unicité du registre de commerce. Elle gomme toute distinction entre entreprise à capitaux privés et entreprise à capitaux publics, comme elle abolit également toute distinction entre entreprise commerciale privée et entreprise commerciale appartenant à l'Etat

2. 3. LA GENERALISATION DE LA REGULATION MARCHANDE

Selon les partisans des réformes, les efforts entrepris depuis le Premier plan quinquennal n'ont pas permis une amélioration durable et en profondeur du système qui demeure toujours fragile. L'économie est toujours caractérisée par un manque d'efficacité se manifestant à travers la persistance des phénomènes suivants :

- La difficulté à endiguer un endettement progressif induit par l'incapacité des investissements à s'auto-amortir et à dégager des profits
- Le maintien du système de répartition favorisant les rentes spéculatives aux dépens de la logique des profits industriels et commerciaux
- La transformation de la rente pétrolière en moyen de paiement de la dette et la perte de sa fonction accumulative
- La généralisation de la corruption et de la pénurie. conséquence inévitable de la direction administrée de l'économie et du système des monopoles étatiques
- L'aggravation des conditions sociales consécutives à une augmentation du chômage et à un manque de maîtrise de l'inflation sur le double plan du marché officiel et du marché parallèle.

C'est là la confirmation que "*Les investissements réalisés. n'ont pu assurer le relais en terme de surplus et d'accumulation, et la logique rentière s'est poursuivie en l'absence d'une logique de profit*" (1).

Sur la base de ce constat, un ensemble d'actions de caractère radical, seront entreprises en vue de passer d'une économie basée sur la rente à une économie productive. Ce passage s'effectuera à travers l'urgence de :

- Redéfinir les modalités d'intervention de l'Etat
- Soumettre toutes les activités de la société aux rouages exclusifs du marché
- Réaliser les équilibres monétaires et financiers
- Négocier une nouvelle insertion dans la division internationale du travail.

Ces bouleversements se matérialiseront dans le contenu des lois relatives à la planification (88/06), à la libération des prix (89/12), à la monnaie et au crédit (90/10). La loi des finances complémentaire de 1990 et le décret relatif à la suppression des monopoles (décret du 18/10/88) recèlent des éléments utiles à étudier.

¹) GOUMEZIANE, Smaïl, *Le mal algérien*, op. cit. p. 27.

La loi sur la planification ⁽¹⁾ précise, dans ses dispositions générales, que le système de planification doit permettre *"une division du travail garantissant l'autonomie de gestion par la réalisation des objectifs que chaque opérateur s'est assignés au titre du plan périodique"*. Chaque entreprise a la possibilité de dégager par elle-même les objectifs qu'elle veut atteindre alors qu'auparavant elle se devait de réaliser les tâches que lui définissait le Plan au niveau central. Pour mieux amplifier cette liberté d'action, il est précisé que la mise en oeuvre des plans des entreprises doit se *"réaliser à travers des contrats librement consentis par les partenaires en vue de l'échange de leurs biens et services."* Les catégories marchandes présideront dorénavant aux échanges inter-entreprises effectués sur une base contractuelle et librement consentie. L'*"efficacité globale de la conduite de la politique économique"* et non plus la recherche d'un développement global, telle est la nouvelle fonction de la planification. Pour y parvenir, un intérêt doit être accordé aux mécanismes permettant de *"renforcer et de privilégier la stimulation économique"*, et en particulier à ceux permettant *"d'organiser le marché et de promouvoir les conditions de nature à renforcer son rôle régulateur"*. Par cette dernière affirmation s'exprime le point nodal de cette loi, à savoir la transformation à moyen terme du marché en moyen exclusif de régulation de l'ensemble des facteurs constitutifs de la *"politique économique, sociale et culturelle"*

Confirmation est ainsi faite que pour les réformateurs, l'affermissement des mécanismes du marché s'identifie à l'érosion du pouvoir régulateur de l'Etat et à son retrait des sphères où il était traditionnellement dominant. La réticence, voire le rejet de toute planification de caractère autocentré, s'accompagne toujours d'une méfiance vis-à-vis du protectionnisme.

C'est pourquoi le décret 88/201 du 18 Octobre 1988 ⁽²⁾ viendra compléter la loi précédente. Ce décret est constitué d'un seul article où il y est annoncé : *"Sauf dispositions législatives contraires, sont expressément abrogées les dispositions réglementaires conférant aux entreprises socialistes à caractère économique, l'exclusivité d'une activité économique ou le monopole de commercialisation de produits ou de services"*.

¹) Journal Officiel 1988, pp .24 et suivantes.

²) Journal Officiel, 1988, p. 1109.

La loi 89/12 s'intéressera à la libération des prix. Dans l'exposé de son contenu, nous nous appuyerons sur les appréciations fournies par Mr S. Gouméziane, ancien ministre chargé du commerce de 1989 à 1991, et qui a été l'un des principaux rédacteurs du projet. Elles nous fournissent un éclairage moins technique sur les motivations à la base de cette mutation *"L'objectif de cette loi est d'aboutir à l'économie de marché par l'institution d'un système de prix évolutifs distinguant les prix garantis (qui protègent les agriculteurs), les prix plafonnés (fixés par l'administration et donnant accès en cas de nécessité au système de compensations), les prix à marge plafonnée (les coûts de production sont libres, les marges de production et de commercialisation sont fixées par l'administration). et les prix déclarés libres (soumis uniquement au dépôt d'une fiche informative) (1).*

Cette loi adoptera une démarche progressive dans le souci d'empêcher l'apparition d'une hyper-inflation. Aussi envisage-t-elle *"le passage graduel des prix plafonnés aux prix à marge plafonnée, puis aux prix libres ou déclarés (2).*

Le résultat sera édifiant car, en 1992, seuls le lait, la farine, la semoule et le pain, continueront à bénéficier du soutien de leurs prix qui sont, du reste, fixés par l'Etat. Cette libération des prix a constitué un apport à la loi sur l'autonomie des EPE. dans la mesure où *"les coûts et les marges sont rémunérés et le profit a fait sa réapparition sur le marché officiel" (3)*

Pour prétendre à un rôle actif, la libération des prix suppose une action vigoureuse pour atteindre l'équilibre monétaire et financier de la nation, c'est-à-dire de rendre effective la stabilisation macro-économique. *"Ces objectifs ne peuvent être atteints que par une réorganisation profonde du système financier susceptible d'assurer l'indépendance de la Banque Centrale à l'égard du Trésor public, de réhabiliter les fonctions bancaires, de désengager le Trésor du financement du secteur marchand de l'Etat (notamment les entreprises publiques), et de développer les marchés monétaires, financiers et des changes" (4).* La loi 90/10 relative *"à la monnaie et au crédit"* aura à coeur de concrétiser cet ensemble d'objectifs (5)

¹) GOUMEZIANE, Smaïl, *Le mal algérien*, op. cit. p. 191.

²) Ibidem

³) Idem, p. 194.

⁴) Idem, p. 196.

⁵) Journal Officiel 1990, pp. 400 et ss.

La Banque Centrale, devenue Banque d'Algérie, dans ses relations avec les tiers, est "un établissement national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière" et "*elle est réputée commerçante dans ses relations avec les tiers*". Plus aucun doute n'est permis, toutes les relations doivent obéir à la législation commerciale en cours. Elle bénéficiera d'attributions étendues car elle "*a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale*". Elle est gérée par "*le Conseil de la monnaie et du crédit*" qui agit tant "*comme conseil d'administration de la Banque centrale que comme organisme administratif éditant les normes monétaires, financières et bancaires*". Elle a pour objectif également de définir "*les modalités des opérations de crédit avec l'étranger*". C'est là l'expression d'un nouveau rôle accordé à la monnaie dans la politique économique nationale, dans la mesure où la politique monétaire va s'autonomiser de la tutelle du pouvoir politique.

Relativement à la problématique qui est la nôtre dans ce chapitre, la première modification sera exprimée par l'article 78 : "*Sur une base contractuelle, et dans les limites d'un maximum égal à 10 % des recettes ordinaires de l'Etat, constatées au cours du précédent exercice budgétaire, la Banque Centrale peut consentir au Trésor public des découverts en comptes courants dont la durée totale ne peut excéder 240 jours consécutifs ou non au cours d'une année de calendrier*". Ainsi le lien ombilical et de subordination vis-à-vis du Trésor est rompu et la voie est ouverte pour la généralisation de l'orthodoxie monétaire,

Cette disposition sera renforcée par la création et "*l'organisation du marché des changes et des mouvements de capitaux*" qui concrétisera la liberté de circulation des capitaux locaux et étrangers. C'est à ce niveau, c'est à dire par le biais des articles 181, 182 183, que sera introduite la nouvelle distinction "résident" et "non-résident" pour mieux signifier que la nature du capital est une. Que ce capital appartienne à des nationaux ou à des étrangers, il obéit à la même réglementation juridique.

La Banque Centrale a un pouvoir d'orientation sur les banques et les établissements financiers. "*Elle édicte les normes que chaque banque doit respecter, entre autres les ratios entre les fonds propres et les engagements, les ratios entre*

fonds propres et les concours à chaque débiteur, les ratios entre les dépôts et les placements". Les entreprises publiques ne pourront plus puiser de manière inconsidérée auprès de leurs banques domiciliatrices qui sont contraintes d'exiger des garanties dans leurs opérations de prêts ou de crédit. Elles sont contraintes de "respecter les normes de gestion destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des tiers, et notamment des déposants, ainsi que l'équilibre de leur structure financière." Et pour mieux renforcer cette option, la loi retient que " les entreprises bénéficient d'un privilège sur tous les biens mobiliers, créances et avoirs en compte" pour ^garantir le paiement en capitaux, intérêts et frais de toutes créances dues aux banques et aux établissements financiers". C'est là une autre confirmation du nouveau statut des banques qui sont devenues "des personnes morales devant être constituées sous forme de sociétés par actions et devant disposer de leur capital social."

Cette loi sur la monnaie et le crédit parachève les dispositions relatives à l'autonomie des entreprises publiques en ouvrant le secteur bancaire aux lois de la concurrence et en abrogeant de fait la spécialisation bancaire, épine dorsale du système de la période précédente,

Signalons enfin l'effort fourni pour distinguer les banques des établissements financiers, dans les articles 114 et 115. Ayant les mêmes activités que les banques, les établissements financiers *"ne peuvent accueillir des dépôts de fonds de la part du public... il leur est permis de mobiliser des capitaux auprès du public en vue de les placer sous forme d'action, de parts sociales, de commandites, de participation : ces capitaux non productifs d'intérêt ne sont pas considérés comme des dépôts et sont remis (par l'instance financière) à la Banque d'Algérie. Cette innovation pave le chemin à la fondation des banques islamiques"* (1).

Cette innovation est le concentré d'une orientation politique soucieuse d'une alliance avec les courants obscurantistes et elle est présentée comme la création d'une forme de banque populaire, comme si le peuple avait revendiqué une telle formule.

¹) BENISSAD, H. op. cit. p. 137.

Au cours de notre deuxième partie, nous avons pu constater les efforts théoriques fournis pour justifier les révisions apportées à l'ancienne politique économique. Ces efforts marquent une étape importante dans la tentative de construction d'une doctrine systématique en opposition et en remplacement de l'option socialiste rendue coupable de toutes les inconséquences, lesquelles inconséquences sont délimitées à partir de critères et de créneaux propres à une autre vision du monde et qui lui sont de ce fait étrangers. Cette approche est fallacieuse dans la mesure où elle laisse supposer que les deux voies pourraient s'interpénétrer et s'analyser à partir des mêmes indices, des mêmes repères et qu'elles poursuivent les mêmes finalités. De plus, la démarche retenue tend à faire oublier que dans toute élaboration de bilan, le rôle des paramètres retenus change selon la fonction assignée, par exemple au secteur d'Etat. A partir de l'orientation retenue, la priorité sera donnée, soit à la rentabilité sociale, soit à la rentabilité financière. Ce sont là deux problématiques différentes.

Cette confusion méthodologique explique pourquoi certains facteurs sont isolés et retenus comme cause unique des difficultés du pays : "*La crise et ses origines est vue dans la place exorbitante que tient l'Etat et ses institutions dans la distribution et la redistribution du revenu national. Par conséquent lutter contre la crise, c'est lutter contre les déficits budgétaires, surveiller l'évolution de la masse monétaire et éviter son accroissement*" (1).

Il y a lieu de douter des effets positifs d'une telle thérapie car est-il concevable que les problèmes économiques réels nés de déséquilibres physiques puissent être résorbés par des politiques monétaires et financières ?

¹) BENHASSINE, M.L., "La Pensée économique du FMI et de la BIRD", *Revue Algérienne des Sciences juridiques économiques et politiques*, N°2, juin 1988, p. 476.

Chapitre 3

LES GRANDS AXES DES POLITIQUES ECONOMIQUES

3.1. LIBERALISATION DU COMMERCE EXTERIEUR et TAUX DE CHANGE DU DINAR

Un des axes prioritaires arrêtés par le gouvernement dirigé par M. Hamrouche, concernait la levée de la mainmise de l'Etat sur l'économie dans sa totalité, pour laisser libre cours à l'initiative privée, seule créditée de la vertu de donner l'impulsion nécessaire à même d'arrimer de façon active le pays au sein de l'économie mondiale.

Leurs efforts furent couronnés de succès en 1991 quand ils réussirent à finaliser le démantèlement du système qui organisait jusque là les relations économiques et commerciales avec l'étranger. Ce système était rigide et complexe, il générait des lourdeurs bureaucratiques et favorisait des rivalités inter sectorielles.

Dans le cadre général défini, les institutions financières et les sociétés nationales monopolisaient de manière exclusive les échanges extérieurs qui évoluaient conformément aux limites préalablement fixées par le Programme général annuel d'importation (PGI). Dans une seconde étape, une répartition actualisée s'établit à travers une procédure de décomposition du PGI en AGI, autrement dit en Autorisation Générale d'Importation. Et en fin de parcours, ces derniers devaient obéir aux dispositions contenues dans la loi sur le monopole du commerce extérieur. Tout ce mécanisme a été édifié à partir du milieu des années 70. Il a accompagné et encadré tout le processus qui, à l'époque, avait été assimilé à une radicalisation de l'option socialiste.

Par ailleurs, l'équipe arrivée aux commandes du pays entre septembre 1989 et juin 1991 fut la première à prendre à bras le corps la problématique du taux de change, au rôle si avéré comme nous avons eu à le signaler.

Elle l'a « *abordé de manière prudente, d'abord, puis brutalement et sans nuance, mais en cachette* » (1). Elle utilisa une sémiotique nouvelle et variée qui lui

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 04.

servit de paravent pour masquer le contenu véritable ainsi que les prolongements inévitables et directs des mesures économiques mises en chantier. Elle manifesta une dextérité remarquable dans le choix des notions à connotation technique mais porteuses d'une substance socioéconomique de caractère doctrinal. Seuls ceux – et ils étaient une minorité à ce moment - qui connaissaient les subtilités du langage propre aux institutions financières internationales, accédaient au sens véritable, recherché à travers tout le processus engagé.

Cette démarche participait de la volonté des concepteurs de cette politique économique de métamorphoser le système en place, sans concertation préalable avec les partenaires sociaux et sans la mobilisation des forces vives de la nation. Cette tentative de passage en force qui se voulait rapide, fut présentée sous le couvert d'aménagements techniques rendues nécessaires par les mutations survenues au niveau international et par l'état de blocage dans lequel se trouvait l'économie nationale. C'est là une dimension qui renseigne sur les convictions démocratiques des initiateurs. Elle est également un témoignage éloquent de leurs capacités manœuvrières et de leur détermination à user de tous les subterfuges et à profiter de toutes les situations pour concrétiser, coûte que coûte et à n'importe quel prix, leur programme.

Retenons d'abord que *« les responsables de la gestion de l'économie de cette équipe, voulant à tout prix éviter le mot "dévaluation" ont parlé d'abord de "glissement du dinar", tout comme ils ont refusé le mot "rééchelonnement", préférant les termes aussi variés que "refinancement", "reprofilage" »* ⁽¹⁾.

Signalons ensuite qu'ils ont engagé un processus de négociations, secrètement, avec les représentants de la Banque Mondiale et du FMI, tout au long de la période s'étalant de juin à octobre 1990. L'objet des tractations, tenu secret également, concernait l'établissement d'un programme de restructuration et d'aménagement. Pour manifester leur bonne volonté, les négociateurs algériens *« acceptèrent d'aligner le taux de change officiel du dinar sur son taux de change parallèle qui était alors de 25 dinars pour un dollar fin septembre 1990, période à laquelle les responsables de l'économie et du système monétaire avaient donné leur*

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 9.

accord au programme » ⁽¹⁾.

Ajoutons enfin que dans le cadre de cet accord fut concédée la libéralisation du commerce extérieur, censée devenir effective dans un laps de temps relativement court, à savoir dans les six mois suivant la signature du dit accord. Dans le contexte de l'époque, celui de l'économie algérienne, cette mesure avait une seule signification : la libéralisation des importations.

Ces deux mesures, ou plutôt ces deux initiatives, hypothéquent lourdement l'évolution ultérieure dans la mesure où elles ouvrirent la voie à une déstabilisation brutale, aux effets ravageurs sur l'ensemble des secteurs économiques, sociaux et politiques.

Ils ont mis aussi, à juste titre et de manière nette, l'accent sur le rôle de la surliquidité dans l'apparition des distorsions au sein de l'économie, mais les remèdes qu'ils ont prescrits n'ont pas permis un allègement conséquent de son volume. Leur attention s'est focalisée autour de deux actions définies comme majeures et grâce auxquelles serait résolue la question de la surliquidité.

Or "l'indépendance de la Banque centrale" est devenue effective et la "dévaluation du dinar" a été aussi réalisée, sans pour cela que l'objectif qui en était attendu ne soit atteint. Preuve s'il en est, que la solution monétariste, à elle seule, n'est pas efficiente. Elle doit être intégrée dans un éventail d'interventions de caractère multidimensionnel afin d'apporter une solution radicale à une surliquidité, tout en renforçant du même coup les capacités de résistance du dinar afin de stopper sa dévaluation sur le terrain.

En effet, les deux mesures avaient porté un coup fatal à la stabilité de la valeur du dinar. Certes, cette dernière était, comme nous l'avons déjà signalé, surévaluée jusque là et cet état de fait avait contrecarré la nécessité proclamée de substitution de produits nationaux à ceux importés. Le seul aspect positif – et c'était l'un des objectifs recherchés – fut la protection du marché intérieur contre l'inflation "importée". En effet, les mesures de 1979 (autorisation de sortie) et de 1982 (importations sans paiements) n'avaient pas effectivement entamé la valeur de la

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 10.

monnaie nationale qui continuait à se vendre et à s'acheter à des taux inférieurs aux taux officiels.

Ce sont les mesures de libéralisation en matière d'importation tout azimut, de 1990, dans le cadre précité, qui en ont ébranlé l'assise et ouvert la phase de la dégringolade continue de sa valeur. Depuis lors, le marché parallèle de la devise a explosé, épousant une évolution exponentielle et donnant à ses acteurs et à ses organisateurs mus uniquement par le souci du gain spéculatif, un rôle accru dans l'organisation du commerce extérieur comme dans celui de toute l'économie. Son expansion, par sa fonction déstabilisatrice du tissu économique et social existant, aura été une cause additionnelle d'augmentation de la pauvreté et de l'inflation.

Face à cette situation, de nouveaux comportements émergèrent chez ceux qui en étaient les principaux bénéficiaires. Ils découvraient, à une échelle inconnue jusque là, les bienfaits d'un double créneau : l'exportation de leurs capitaux et/ou leur orientation vers l'immobilier. Cette dernière orientation aggrava le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements, nourri par les politiques démographiques successives qui acceptèrent en permanence que l'augmentation de la richesse matérielle soit inférieure à celle des êtres humains, c'est-à-dire à la croissance démographique.

Il semble bien que les responsables aient mésestimé les méfaits de cette libéralisation inconsidérée des importations alimentaires par le biais des devises qui circulaient sur le marché parallèle.

Il fut s'arrêter sur l'accord de principe donné au FMI pour la libéralisation totale du commerce dès avril 1991, et ce, dans un contexte marqué par l'insuffisance, au sein de la Banque centrale, de moyens de paiements à même de satisfaire la demande en devises des importateurs. Ainsi, la réussite de cette opération de libéralisation reposait sur les capacités du marché parallèle à fournir les devises indispensables aux acteurs économiques en place et lieu de la Banque centrale, de fait disqualifiée.

Connaissant les difficultés de cette institution elle-même à trouver des créanciers acceptant de financer des importations qui ne sont pas directement favorables à leur économie, le passage à témoin aux animateurs du marché parallèle sera le baiser de la mort pour tout l'appareil productif national. Tout leur dynamisme

est tendu vers la réalisation de gains monétaires, situés le plus souvent assez loin des besoins de l'économie productive.

L'acceptation, voire même la promotion, de cette substitution du marché parallèle aux institutions légalement responsables, dans le financement des importations, elles-mêmes libéralisées de façon chaotique, n'avait qu'une signification unique : la légitimation de l'action et du rôle de ce dernier.

Marginalisé jusqu'en 1990, ce marché parallèle acquiert un nouveau statut : il devenait le référent pour l'établissement du taux de change officiel du dinar. Il y a une transposition des rôles dans la mesure où le cours officiel devenait dépendant du cours fixé sur le marché parallèle, lui-même élevé au rang de "cours directeur" et vers lequel devait évoluer le cours officiel. La Banque centrale dont l'autonomie vis-à-vis des injonctions du pouvoir central fut revendiquée et réalisée, était à présent soumise au diktat du marché parallèle. Dans ses cotations officielles du dinar, elle ne faisait que suivre le cours qui s'établissait sur le marché parallèle.

La valeur du dinar était laissée libre de dériver au gré des caprices de ce marché qui se trouvait être le marché parallèle. Plus aucun doute ne persistait : le cours officiel du dinar se confondait avec celui qui était le sien sur le marché parallèle. La politique économique en œuvre a réussi la gageure d'assimiler la logique de l'économie de marché à celle qui animait le marché parallèle. Cette dernière tranchait par son extraordinaire propension à pervertir tous les mécanismes réglementaires et elle puisait son dynamisme dans l'opacité qui servait de cadre à son épanouissement.

La valeur du dinar, symbole éminent de la souveraineté nationale, se fixait dorénavant à l'ombre des agissements de ceux pour qui la voie de l'enrichissement, souci unique et exclusif qui sous-tend leur entreprise, passait par celle d'un affaiblissement conséquent de la valeur du dinar. Une situation inédite dans l'histoire économique du pays émergeait, par la volonté des « autorités économiques et monétaires [qui] avaient en fait décidé que le dinar devait être en voie constante de dévaluation, au gré des besoins d'importations des biens de consommation, de transferts illégaux de capitaux et de ressources en devises disponibles sur le marché parallèle ; en clair, aucun plancher n'était fixé pour le niveau minimum au-dessous duquel le taux de change du dinar ne pouvait baisser ;

le processus de dévaluation devenait ouvert aussi bien en terme de valeur qu'en terme d'horizon temporel » (1).

Le recours à la dévaluation procédait d'un choix délibéré, entretenu par la conviction qu'elle ouvrait la perspective d'une économie productive et compétitive, conviction que seule autorisait une perception livresque des principes élémentaires de l'économie de marché. Considérée comme un remède bienfaisant, la dévaluation s'est métamorphosée en "Mal chronique" et incurable. « *Le remède pris à forte dose devient un poison mortel, en particulier s'il est appliqué sans considération de l'état physique du malade et des particularités de sa maladie ; et c'est ce qui se passe actuellement en Algérie » (2).*

Cet aveuglement à soutenir inlassablement ce processus géniteur de la perte de la valeur du dinar trouve sa substance dans les bienfaits qu'il est censé procurer, théoriquement, au gouvernement dans la mise en chantier de sa politique économique. Une évaluation prospective simple lui servait de toile de fond à cet effet.

L'augmentation des prix des produits importés est le résultat direct et immédiat de toute dévaluation entraînant dans son sillage un accroissement des bénéfices nominaux qui, automatiquement grâce à la fiscalité, participeront à renflouer les caisses de l'Etat, réduisant d'autant la tendance à faire fonctionner la planche à billets et à emprunter pour la couverture de ses dépenses. Pour tous ceux au fait des conditions d'apparition et de fonctionnement du secteur de l'import en Algérie et de l'administration des impôts, c'est là une attente pour le moins utopique.

Cette approche, par son caractère unilatéral, occulte « *les effets négatifs de la dévaluation sur l'endettement des entreprises nationales et les actifs non performants des banques ; ce qui est gagné d'un côté est rapidement utilisé pour couvrir les pertes générées de l'autre ; l'Etat se retrouve "piégé" et dans une situation encore plus grave après la dévaluation qu'avant elle ; de plus, il doit faire face à des ajustements de son budget consacrés au soutien des prix des produits jugés essentiels » (3).*

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 23.

²) Ibidem.

³) Idem, p. 23.

Le recours à la dévaluation fournissait, aux yeux des Réformateurs, une opportunité pour une insertion dynamique au sein de la division internationale du travail, insufflant plus de compétitivité aux produits algériens à l'exportation, et allégeant le poids des hydrocarbures, comme source de financement du budget de l'Etat.

Cette vision, séduisante formellement, est totalement inappropriée et dépourvue d'efficacité sur le terrain. L'appareil productif algérien, comme chacun le sait, a été conçu dès l'origine, sur la base d'une participation accrue de la production nationale à la satisfaction des besoins de fonctionnement et de consommation au sein de l'économie. Il puise sa cohérence dans son caractère introverti, qui est de ses fondements constitutifs. Il faudra un laps de temps relativement long pour lui imprimer une nouvelle orientation plus favorable aux exportations des produits nationaux.

Entre temps, la production nationale qui a de la peine à satisfaire aux besoins intérieurs, tous secteurs confondus, et dont la qualité médiocre de ses productions est avérée, ne peut valablement prétendre à conquérir les marchés extérieurs. Pour longtemps encore, les hydrocarbures maintiendront le statut qui a été le leur depuis l'indépendance.

La dévaluation n'est pas une question tabou. Pour les spécialistes des problèmes monétaires et financiers, elle était devenue d'actualité au milieu des années 70. Un retard énorme, aux préjudices graves sur les équilibres macro économiques, a été enregistré du fait de l'entêtement des différents responsables. Il fallait y remédier. Mais est-il sage de prétendre rattraper le retard de quinze ans, en quelques mois et dans la précipitation ?

Deux mesures auront été des révélateurs puissants de la perte du pouvoir d'achat du dinar au niveau intérieur, c'est-à-dire qu'ils ont dévoilé les atermoiements des dirigeants sur la situation économique :

- la libéralisation du commerce extérieur ;
- la libéralisation des prix intérieur.

L'entrée en vigueur, concomitante, de ces deux mesures a été un "tsunami économique" par ses effets de désarticulation généralisée.

Dans les années 90, deux années de bonne pluviométrie avaient favorisé une forte augmentation de la production qui s'est traduite par une baisse des pressions à l'importation des produits alimentaires, confortant et consolidant du même coup la position du taux de change officiel du dinar par rapport au taux de change parallèle. Cette embellie aurait dû inspirer les décideurs qui continuaient à croire que la surliquidité pouvait être résorbée par une action aux seuls niveaux de la restriction budgétaire et de la création monétaire. Elle indiquait la direction à privilégier, celle de l'amélioration de la productivité du système national et d'une défense déterminée du taux de change qui n'a pas vocation à affaiblir l'appareil productif tout entier, bien au contraire.

Dans pareil contexte, la remise en cause de la décision de 1973 relative à la non convertibilité du dinar, mesure juste dans son essence car tenant compte de l'état réel de l'économie, était grosse de dangers potentiels. La décision de 1973 était en conformité avec l'état réel de l'économie qui était peu diversifiée et peu performante et qui n'avait pas de capacités qui lui procurent des devises en dehors de la vente des hydrocarbures. Elle ne pouvait donc se permettre de s'engager dans une politique de défense du taux de change déterminée sans affaiblir l'appareil productif dans son ensemble.

Les traits négatifs évoqués se sont amplifiés et le dinar connaît une dévaluation qui semble sans limite, portée par le mouvement du marché parallèle qui l'agresse en permanence. L'établissement de sa convertibilité ne fera qu'élargir le champ de la concurrence qui l'affaiblit, par son ouverture à la concurrence internationale encore plus redoutable, et impliquant la mobilisation d'une partie des réserves de change pour le soutenir. Une telle approche implique d'autres exigences qui, réalisées, sonneraient le glas pour tout l'appareil productif. « *Réduire encore plus les dépenses publiques tout en augmentant les impôts, élever à un niveau sur usuraire les taux d'intérêt sur les crédits bancaires tout en limitant encore plus l'accès aux financements de la Banque centrale* » (1).

Cette option relative à la convertibilité du taux de change s'intègre dans une dynamique aux dimensions beaucoup plus vastes. Les "Réformateurs" acceptèrent

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 16.

de mettre sous les fourches caudines de la Banque mondiale et du FMI, toutes les sphères de l'économie. En effet, ils accédèrent à toutes leurs recommandations, allant parfois même au-delà de leurs exigences, comme ce fut le cas des tarifs douaniers qui furent réduits au-delà des limites préconisées.

Mais il faut rappeler qu'ils refusèrent le cadre d'ensemble qui les nourrit et qui, seul, leur procurera leur efficience, c'est-à-dire le rééchelonnement. Auparavant, le respect de la souveraineté dans la gestion macro économique servait de justification et elle était formellement acceptable, même si au niveau concret elle créait les conditions d'une dépendance plus accrue. Mais, maintenant que « *l'une et l'autre de ces institutions avaient pris le contrôle de la politique économique et financière du pays, enlevant de fait au gouvernement toute marge de manœuvre dans ces domaines, le refus du rééchelonnement n'avait plus de justification et devenait suicidaire. En effet, les politiques imposées par ces deux institutions ne sont pas appuyées par l'octroi de financement suffisants pour résorber les effets récessionnistes qu'elles ont sur l'économie du pays* » ⁽¹⁾. A cet égard, il faut garder en mémoire les effets négatifs de l'accord de confirmation où l'Algérie a payé 30 900 000 dollars de plus qu'elle n'en a reçu du FMI.

Et c'est parmi les points importants contenus dans l'accord signé en juin 1991 avec ces deux institutions que figurait la convertibilité du dinar. Elle devait être effective au courant de l'année. Or, reprendre un tel objectif dans une situation de désastre comme c'était le cas de l'économie, relevait soit de l'illusion, soit de la volonté d'ébranler davantage les assises économiques, sociales et politiques du pays, d'autant que la dette avait absorbé, cette année, 25% du PNB (rappelons que durant le règne des Réformateurs, entre 1989 et juin 1991, la dette a connu une évolution sensible, à savoir 30%). Ainsi, faute d'accès à des financements extérieurs substantiels, du fait du rééchelonnement, aucune possibilité de relance n'était envisageable.

Pour terminer ce volet, abordons l'impact de la libéralisation du commerce extérieur sur le secteur public, pour mieux évaluer son caractère dévastateur.

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 57.

Concentrons-nous sur le secteur public chargé de la distribution. Sa disparition était programmée et elle était contenue dans cette mesure de libéralisation.

En effet, le secteur public de la distribution était mis sans préparation aucune, en concurrence avec le secteur privé plus apte financièrement, plus subtile dans son adaptation au marché sur le court terme et plus enclin aux activités illégales. Il fut contraint à cette concurrence alors qu'il était moribond, dépourvu de moyens de financement et toujours rattaché dans son fonctionnement aux injonctions politiques et administratives. Le résultat final attendu de ce calcul, était évident. Effectivement, le secteur public de la distribution fut rapidement soumis au diktat des importateurs et des commerçants qui devinrent légion. Les grandes surfaces de distribution publiques disparurent les unes après les autres, depuis leur transformation en coquille vide de toute substance.

La méthode retenue, une méthode à la hussarde, a fondamentalement négligé, dans son élaboration comme dans son application, un paramètre essentiel qui est révélateur de la manière dont sont appréhendés les intérêts publics, autrement dit la perception des détenteurs finaux de la propriété publique. Les citoyens ont, dans leur ensemble, supporté le financement du secteur public qui a été pour eux source de frustrations multiples et de sacrifices inouïs. De fait, ils en sont les détenteurs authentiques et légitimes. Dans cette optique, un droit de préemption doit leur être reconnu qui leur réserve un quota de parts déterminées en vue de leur achat. Cette problématique est étrangère à la vision des concepteurs de cette ouverture libérale pour qui, seules entrent en ligne de compte les considérations d'efficacité économique. Ils étaient peu soucieux du destin de cette force de travail, elle-même privatisable et vis-à-vis de laquelle ils ne se reconnaissaient aucune obligation, ni morale, ni politique.

Les tâches de l'Etat et sa responsabilité ne s'estompent pas avec le transfert de propriété qui, lui, impose, bien au contraire le suivi d'une politique de régulation judicieuse, capable d'aider à la transformation du caractère du secteur productif pour le rendre compétitif sur le plan international.

3.2. GESTION DE LA DETTE

Dans le domaine financier, le gouvernement de S.A. Ghazali héritait d'une situation favorable à des initiatives hardies pour apporter les correctifs nécessaires aux orientations poursuivies par l'équipe qui venait d'être démissionnée. A sa prise de fonction, aucun document engageant la responsabilité des autorités algériennes n'avait été paraphé. Autrement dit, la nouvelle équipe avait les coudées franches pour remettre sur le tapis tous les dossiers, d'autant plus que la situation nationale, de par les caractéristiques de l'histoire récente du pays, lui offrait une opportunité de justification. En effet, les négociations antérieures avec les institutions financières internationales avaient abouti à « *un projet de prêt d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et un accord de confirmation avec le FMI, et d'un prêt d'accompagnement à Sonatrach* » ⁽¹⁾. Rappelons la définition de l'accord de confirmation, selon les statuts du FMI. Dans l'article xxxb, il y est spécifié que « *par accord de confirmation, il faut entendre une décision par laquelle le Fonds donne à un membre l'assurance qu'il pourra, conformément à la dite décision, effectuer des achats au compte des ressources générales pendant une période spécifiée et jusqu'à concurrence d'un montant spécifié* ».

Il est établi que les accords signés avec la Banque Mondiale ne deviennent effectifs qu'à partir du moment de leur ratification par le chef de l'Etat du pays concerné. Cette procédure est celle qui prévaut pour la mise en application des traités internationaux et les accords signés avec cette institution financière font partie de cette forme juridique. Aucun engagement international n'avait été pris par l'Etat algérien et, par ailleurs, le conseil d'administration de la dite institution venait juste de les approuver.

Le prêt de confirmation, quant à lui, n'a pas la forme juridique d'un traité, « *c'est seulement un document qui décrit les mesures monétaires et budgétaires que le gouvernement devrait remplir pour avoir droit d'acheter, avec de la monnaie nationale, des devises auprès du Fonds* » ⁽²⁾. Cette perception est en conformité totale avec le paragraphe 3 de la décision du 03 mars 1979 qui affirme clairement : «

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 10.

²) Ibidem.

L'accord de confirmation n'est pas un accord international ; aussi conviendra-t-il d'éviter que son libellé, ainsi que celui de la lettre d'intention, ait une connotation contractuelle » (1).

Malgré ces conditions propices pour initier une re-négociation sur des bases nouvelles, la nouvelle équipe, peu soucieuse des véritables enjeux de ces accords, précipita leur ratification, mésestimant totalement leur éventuel impact sur le déroulement des "élections propres et honnêtes" qui étaient le but suprême de ce gouvernement. Au-delà du changement du personnel politique dirigeant, l'orientation de base axée sur la philosophie des deux institutions internationales fut maintenue. La logique d'ensemble du système venait d'être réaffirmée.

La nouvelle équipe, moins rompue aux arcanes de la finance, comprit plus tard les effets de l'accord dont elle précipita la ratification. Elle engagea par la suite des renégociations, mais uniquement d'un point de vue particulier, d'importance secondaire relativement à la portée d'ensemble, celui du taux de change officiel par rapport au taux de change parallèle. Elle demandait exclusivement une extension du délai d'application de cette mesure.

Cet excès de zèle poussera les responsables jusqu'à accepter sans condition aucune un délai de neuf mois (juillet 1991 à mars 1992) pour la mise en place des mesures fiscales, budgétaires et monétaires contenues dans ces accords, alors que la décision du Conseil d'administration du FMI, citée précédemment stipule nettement : *« La durée normale d'un accord de confirmation sera d'une année. Toutefois, elle pourra être prolongée si un pays membre en fait la demande et si le Fonds estime que cette prolongation est nécessaire pour permettre au pays d'appliquer avec succès son programme d'ajustement ».*

Le gouvernement de Ghazali ne s'arrêta pas à cet exercice d'accélération des mesures retenues par son prédécesseur et proposa pour sortir du cercle vicieux de l'endettement, une initiative à ses yeux révolutionnaire.

La vente par anticipation des gisements algériens d'hydrocarbures était présentée comme une mesure au caractère novateur et à la capacité réelle de

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 10.

renverser la tendance antérieure, dans le domaine particulièrement sensible de l'endettement. La vente par anticipation devenait une panacée à la recette magique.

En s'écartant d'un des principes intangibles de la politique énergétique du pays depuis la guerre de libération, et en assumant publiquement la perte de la souveraineté nationale sur les ressources prouvées ou non que recouvre le sous-sol algérien, cette équipe dirigeante donnait un double prolongement à la politique de l'équipe des "Réformateurs".

En premier lieu, elle élargissait le champ des bouleversements économiques en y intégrant le secteur stratégique des hydrocarbures désormais ouvert à la concurrence des majors du domaine sans exclusive aucune. La privatisation de ce secteur et la perte de son contrôle direct total par l'Etat, n'étaient plus des sujets tabous. Plus aucun secteur, aussi névralgique et aussi mystique qu'il fût, ne devait être exclu du champ des transformations à engager.

En deuxième lieu, cette nouvelle équipe avançait à visage découvert, revendiquant la libéralisation immédiate et totale de l'économie, comme seule alternative aux maux de l'économie nationale.

Parallèlement et en complémentarité, une autre initiative fut prise, celle d'aller vers le "reprofilage" de la dette algérienne. Il devait créer les conditions permissives, à la réduction des effets de la dette, par sa capacité à accompagner la mise en place de la loi sur les hydrocarbures.

Apprécions les caractères et les effets de ces deux voies qui ont été privilégiées pour sortir le pays du piège de l'endettement et lui permettre d'amorcer une phase nouvelle de sa croissance économique.

La première voie, consacrée par une campagne médiatique sans précédent et présentée comme originale dans ses fondements et efficiente dans ses résultats, s'incarnait dans une réorientation de la politique des hydrocarbures, appliquée sans discontinuité depuis l'indépendance. Le parcours du Premier ministre, sa connaissance de ce secteur, les compétences qui lui étaient reconnues et son attachement supposé au secteur public, ont largement contribué à donner du crédit à cette initiative.

Adulée par les uns, décriée par les autres pour qui elle livrait la base névralgique de l'économie aux intérêts économiques et financiers étrangers, cette option a nourri un débat central et enclenché une tempête politique. Elle a constitué un moment d'intenses débats entre tous les courants sociopolitiques actifs au sein de la société.

La polarisation intense autour des orientations de cette politique énergétique s'explique par la solution qu'elle privilégie, celle de la mise en vente du droit d'accès à la production des champs pétroliers et gaziers. Ce type de choix était jusque là officiellement rejeté, voire même combattu. Pour le nouveau Premier ministre, « *Il est raisonnable de parler de pétrole... il peut arrêter la détérioration de la situation financière et atténuer la réduction du niveau de vie de la Nation... Nous sommes dans un pays où le pétrole et le gaz comptent pour 98% de nos exportations. Je donnerais un million à qui pourrait me montrer une autre voie sérieuse à suivre... Nous avons trois ou quatre ans pour tirer avantage de l'augmentation de la production... Mais ceci demande des investissements en devises. Je ne peux pas attendre trois ou quatre ans* » ⁽¹⁾.

Cette voie unique de salut pour la Nation, qu'il revendique, n'est pas si originale qu'il le laisse penser. Il ne peut s'en approprier la paternité. Une année auparavant, en effet, deux initiatives de Sonatrach avaient déjà été amorcées sous le gouvernement Hamrouche et avec sa bénédiction. « *L'idée de faire participer des sociétés étrangères à la récupération secondaire d'hydrocarbures a été mentionnée pour la première fois dans un rapport de Sonatrach distribué en décembre 1990 auprès des milieux d'affaires pétroliers internationaux. Ce rapport contenait, entre autre : "En lançant cette opération, nous pourrions très facilement accroître la production de 3 milliards à 3 milliards 500 millions de barils* » ⁽²⁾. Quelques mois plus tard, en mai 1991, exactement le 12, l'entreprise publique signait un accord avec la multinationale Total. Un article de cet accord lui reconnaît « *le droit d'enlever annuellement et pour une période de 14 – 17 ans, 10 millions de tonnes de condensât et 06 milliards de tonnes de gaz propane liquéfié, produit par le gisement de Hamra, en contrepartie de la construction d'unités de production et de traitement*

¹) GHOZALI, S.A., Conférence de presse du 18-07-1991, El-Moudjahid du 19-07-1991.

²) BENACHENHOU, M., article cité, p. 12.

sur ce champ » ⁽¹⁾.

L'originalité de cette disposition est saisissante : un quota de la production est réservé à Total en contrepartie des travaux qu'il réalise pour Sonatrach. Cela signifie qu'aucun partenaire ne reçoit de contrepartie financière. Il s'agit bien, dans la réalité, et même si la concrétisation peut être étalée dans le temps, d'une vente anticipée d'hydrocarbures.

Par ailleurs, faut-il préciser pour montrer que pareille alternative avait été mûrie et programmée déjà par l'équipe des "Réformateurs", qu'en leur temps, une proposition similaire mais à une échelle plus large, avait été faite aux autorités japonaises ? En effet, les responsables du moment avaient officiellement exprimé, en janvier 1990, leur disponibilité et leur volonté de leur « *vendre à l'avance, une année de la production nationale exportable d'hydrocarbures et à un prix fixe déterminé à l'avance, celui de 7 milliards de dollars* » ⁽²⁾.

Cette éventualité, de même que le contenu de l'accord avec Total et du rapport distribué par Sonatrach aux milieux internationaux du pétrole, ont été tenus dans une demi clandestinité. C'est là un éclairage édifiant sur les véritables motivations démocratiques des dirigeants et du respect qu'ils nourrissaient pour les institutions représentatives et pour les citoyens dont ils réclamaient en permanence la collaboration et le soutien pour le succès de leur entreprise.

C'est des effets de cette opacité que s'est prévalu le nouveau gouvernement pour s'appropriier aussi bien la philosophie que les mesures qui sous-tendaient la définition de cette perspective nouvelle pour les hydrocarbures. Ils ont réussi à les présenter comme des innovations qui leur étaient propres, c'est-à-dire fruit de leur génie créateur.

Par ce subterfuge, ils accomplissaient une méprise qui leur permit de se revendiquer d'une rupture avec les orientations de leurs prédécesseurs, alors que sur les dossiers de fond, vitaux pour le devenir de la Nation, car déterminant ses capacités de résistance et de survie, ils ne faisaient que les appliquer avec le zèle propre à tous les néophytes.

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 13.

²) Idem, p. 15.

Confirmation est ainsi faite qu'au sein du système, la cohésion est toujours de mise et qu'elle a pour fondement la vénération des solutions des institutions internationales.

L'application effective de cette nouvelle approche commence à partir du vote de la loi 91-21 du 04-03-1991 complétant et modifiant la loi 86-14 du 19 août 1986 sur les hydrocarbures. Ses objectifs semblaient séduisants et ils ouvraient, selon les déclarations officielles, des perspectives prometteuses. Le pays allait engranger 07 milliards en argent frais que devaient fournir, verser, les sociétés multinationales en contrepartie de l'octroi du droit d'accès aux gisements retenus pour leur exploitation.

C'était là une projection rassurante qui offrait des garanties pour lever simultanément un ensemble de handicaps qui freinaient le processus de croissance. En effet, recevoir une somme de 7 milliards de dollars en l'espace d'une année, apparaissait comme une bénédiction pour, à la fois alléger substantiellement le poids de la dette extérieure et impulser la remise en marche de l'appareil productif national. Il devenait possible d'opérer de nouveaux investissements, d'offrir aux opérateurs économiques publics et privés, en quantités suffisantes, les devises nécessaires à leurs approvisionnements, consolidant du même coup la valeur du dinar. De même le parachèvement de l'opération d'assainissement des entreprises pouvait être engagée.

Cet optimisme affiché était généré par la conviction que les formes retenues et proposées aux investisseurs étrangers, étaient suffisamment attrayantes pour susciter une concurrence exacerbée entre eux. La sérénité avait été retrouvée. Tous croyaient que les investisseurs allaient se bousculer au portillon, poussés par leurs désirs effrénés de conquérir le marché algérien devenu alléchant.

Les trois (03) formes de partenariat soumises à leur agrément avaient, avec un soin particulier, identifié les besoins stratégiques des investisseurs. Ces derniers avaient le choix entre les formules suivantes, au gré de leurs motivations:

- achat des droits de production sur tout ou partie d'un gisement existant ;
- partage avec Sonatrach sur les gisements exploités en commun ;
- paiement anticipé de la production future, résultat des investissements des partenaires étrangers.

Assurés du bien-fondé de leur démarche, ils lancèrent inopinément l'opération en juillet 1991, autrement dit juste un mois après leur prise de fonction. C'est là l'attestation que les dossiers y afférents étaient déjà bien ficelés. Il est inconcevable qu'une opération d'une telle envergure puisse être préparée et engagée dans une période aussi courte.

Faut-il indiquer, par ailleurs, que le lancement de l'opération s'est effectuée cinq mois avant la modification de la loi sur les hydrocarbures de 1986 et le vote de la nouvelle mouture par l'APN ? Cette façon d'agir rappelle celle propre aux "Réformateurs". La filiation, au niveau des bases théoriques comme au niveau des procédés pratiques, est trop évidente. Elle annihile tous les discours à propos d'une soi-disant rupture avec les conceptions et les actions du gouvernement précédent.

Cette loi, malgré les concessions octroyées aux groupes pétroliers multinationaux et les perspectives de leur approfondissement qu'elle offrait de par son caractère ouvert et évolutif, n'a pas déclenché l'enthousiasme attendu.

Parmi les avantages consentis, citons ceux identifiés dans le nouvel article 11 de la nouvelle loi, c'est-à-dire l'article 35 de la loi de 1986 amendée. Cet article prévoit « *la réduction des royalties et des impôts sur les bénéficiaires* », et ce « *en considération des montants de l'effort consenti pour l'exportation, l'exploitation et le type de techniques de production et de récupération renforcée utilisée* » et pour « *encourager l'exploration des zones présentant des difficultés particulières* ».

Les propos du Premier ministre à l'adresse des députés étaient un signal fort en direction des groupes pétroliers, du fait du lieu symbolique où ils furent tenus : « *S'il le faut, je suis prêt à vendre 20 à 25% de Hassi Messaoud et je reviendrais vous voir pour cela* » ⁽¹⁾.

Les réticences et l'absence de la réaction attendue, n'ont pas permis l'évolution attendue de la balance des paiements pour 1992.

Les effets de mûrissement d'une telle métamorphose ne deviennent perceptibles qu'à moyen terme, surtout dans un pays où la situation politique se dégradait et dans une conjoncture internationale où, comme nous l'aborderons par la

¹) GHOZALI, S.A., Débat à l'APN, Algérie-Actualités N° 1349 du 22-28 août 1991.

suite, l'instabilité du marché monétaire était récurrente. Cela a contraint les pays industriels les plus influents à prendre des mesures pour ralentir la croissance.

Ainsi, d'un côté les investisseurs hésitaient, attentifs à l'évolution de la situation qui était pour le moins incertaine, et de l'autre, la demande d'énergie, si décisive pour le fonctionnement de l'économie mondiale, diminuait parallèlement au ralentissement voulue de la croissance.

D'un double point de vue, les conditions n'étaient pas propices pour l'épanouissement des potentialités positives dont cette loi tait porteuse. La réalité aura vite fait de tempérer l'enthousiasme des uns et de renforcer l'hostilité des autres. Ainsi, la mise en avant répétée des objectifs de cette loi, aura été d'un apport négligeable :

- « - *accroître les ressources nationales en hydrocarbures pour l'exploitation et le développement ;*
- *élever le taux de récupération des gisements existants ;*
- *maintenir le niveau global d'exportation des hydrocarbures à 1,8 millions de barils/ jour dans le court et le moyen terme. Pour la fin du siècle, il faut le relever à 2,5 millions de barils/ jour »* ⁽¹⁾.

La nouvelle loi sur les hydrocarbures aura été inopérante sur le niveau de la dette. Qu'en est-il du choix relatif au "reprofilage" ?

Il constitue le deuxième volet, à côté de la loi sur les hydrocarbures, dans la politique économique de Ghazali. Il est censé l'accompagner en lui créant les conditions permissives de son succès. La fonction assignée à ce reprofilage est double : réduire le service de la dette de manière significative, et garantir le financement en devises des besoins d'importations incompressibles du pays. Cette fonction est aussi transitoire et limitée dans le temps. Elle prendra fin avec l'entrée en vigueur des accords de partenariat dans le domaine des hydrocarbures tels qu prévus par la nouvelle législation, lesquels accords se solderont par un apport conséquent en argent frais, à même de donner un coup de fouet à la relance économique. Qu'en est-il dans la réalité ?

¹) Ministre de l'énergie, El-Moudjahid du 22 avril 1992.

Cette opération concernait uniquement la somme de 4 881 500 000 dollars due à un conglomérat de banques japonaises. Cette échéance, qui ne représentait que 20% de l'endettement à moyen et à long terme, ne pouvait objectivement concourir à soulager de manière décisive l'état de surendettement qui étouffait le redéploiement de l'appareil productif national. De plus, face à l'échec du premier round des négociations dirigées par le Crédit Populaire Algérien, dans la perspective de lever quelques 02 milliards, une deuxième opération fut lancée sous la direction de la même banque publique, mais sous l'assistance de la banque Lazare frères. Elle a abouti six mois plus tard.

Arrêtons-nous ici pour rappeler que toute institution financière qui apporte son concours pour la réalisation de telles opérations, reçoit en contrepartie 2 % de la somme levée, soit l'équivalent de 29 millions de dollars. Mais la concrétisation n'a pas été aisée car « *des interventions politiques de haut niveau ont été nécessaires pour que les banques réticentes acceptent de s'adjoindre à l'opération, ces opérations qui ont mobilisé les ministres des finances et des affaires étrangères des différents pays créditeurs : pour l'Italie, par exemple, le ministre des affaires étrangères de ce pays a convoqué les banques italiennes à une réunion le 17 février 1992 pour les convaincre de la nécessité de tout faire pour la réussite de l'opération* » ⁽¹⁾.

Les crédits levés à un taux prohibitifs de 14,6 %, couvraient une période d'échéance assez courte, à savoir 18 mois, relativement au contexte financier du pays à cette période. Selon les spécialistes, « *les négociateurs pouvaient demander un délai de grâce de 5 années et une maturité totale de 10 ans pour ces deux tranches, termes moins avantageux, certes, que les conditions obtenues par les Philippines pour la partie "New money" du rééchelonnement de la dette (entre 14 et 17 années de maturité avec 5 années de délai de grâce), mais tout de même plus réaliste quant aux capacités de se délester autant que possible de la dette extérieure dans les 3 à 5 années à venir* » ⁽²⁾.

Il est fort probable que dans de telles conditions, les perspectives de sortie des méandres de l'endettement ne s'éloignent encore plus et qu'elles ne cèdent la place de nouveau à une phase de l'endettement, dans l'attente hypothétique de

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 60.

²) Ibidem.

l'aboutissement des formes de partenariat avec les grands pétroliers, introduites par les amendements à la loi sur les hydrocarbures.

L'option retenue en faveur du reprofilage, autrement dit celle du refinancement, a été présentée comme l'alternative idoine aux rééchelonnements. Cette opposition entre les deux termes de la problématique est la conséquence d'un malentendu théorique.

Le refinancement, contrairement aux professions de foi des responsables algériens, peut être assimilé à un "rééchelonnement à petite vitesse" et cela a déjà été établi par Alfred Mudge qui rappelait :

« Certains praticiens font la distinction entre le refinancement et le rééchelonnement sur la base du fait que le premier implique un apport en argent frais (new money) et que le second appelle l'extension des maturités existantes. Il est parfois affirmé que le refinancement est meilleur dans le sens où il ne ternit pas l'image de la banque vis-à-vis des instances de régulation, des comptables bancaires ou des analystes des portefeuilles. Ces différences de perception peuvent être réelles mais, en fait, le refinancement et le rééchelonnement sont fondamentalement la même chose à deux égards qui les distinguent des opérations normales de prêts d'argent frais ou de l'extension ordinaire des obligations de paiement. Premièrement, comme noté ci-dessus, les créanciers peuvent insister sur l'existence de conditions préalables déjà remplies ou prévues par contrat de restructuration. En second lieu, et plus important encore, l'action des autres créanciers devient critique. Dans certains cas, à moins que tous, ou la majorité des créanciers ne soient impliqués dans le processus, pas un seul créancier n'accepte de prêter de l'argent frais » (1).

En voulant à tout prix éviter ce qu'ils considéraient comme le piège du rééchelonnement, les responsables en charge de la gestion économique, ont choisi la plus mauvaise des solutions. Celle qui en accepte les inconvénients mais qui en refuse les avantages, en particulier ceux qui permettent la matérialisation d'un financement extérieur appréciable, à même d'engager une logique opposée à celle du financement de "survie" en action depuis le choc pétrolier de 1986. En dehors de cette perspective, la confirmation et l'approfondissement des mesures d'ajustement

¹) MUDGE, A., *Restructuration du risque souverain : une perspective actualisée*

et de stabilisation, retenues dans l'accord de ces deux institutions internationales, ne feraient qu'aggraver le marasme et compliquer la crise politique et sociale, et pousser le pays vers l'agonie.

Dans le début des années 90, trois pays jouaient un rôle déterminant sur la scène monétaire internationale : les USA, le Japon et l'Allemagne. A eux trois, ils représentaient 70% des transactions commerciales internationales et leurs économies traversaient une phase difficile.

Le Japon s'attelait à corriger l'effet de "bulle" créé par la spéculation sur le marché boursier, les Etats-Unis étaient toujours en récession depuis la fin de 1987 et l'Allemagne a choisi la voie des emprunts en lieu et place de l'augmentation des impôts, pour assurer le financement de la restructuration de l'ex RDA.

Chacun de ces pays, face à la tourmente qui a gagné les marchés monétaires internationaux, a initié un ensemble de mesures visant à ralentir la croissance. Par voie de conséquence, l'utilisation de l'énergie, où le pétrole et le gaz jouent un rôle décisif, en sera affectée. Cet état de fait ne manquera pas d'influer sur le marché des hydrocarbures et ce à un double niveau, celui des prix et celui des quantités.

Ignorant les contraintes liées à ce retournement de situation au niveau international, le gouvernement algérien, lui, misait sur la pièce maîtresse de l'augmentation, de l'accroissement de l'exploitation des hydrocarbures pour relancer la machine économique et engager le processus de désendettement.

Dans ce contexte, les chances de succès sont mineures pour ne pas dire nulles. C'est dire combien sont néfastes pour la conduite de la politique économique, la non prise en considération de la conjoncture au niveau mondial. Le suivi constant de l'évolution des perspectives économiques de nos principaux partenaires est recommandé. Elle doit être intégrée comme une des règles dans la gestion macro économique du pays. Cela était d'autant plus important qu'à ce moment-là, les pays industriels s'adonnaient à une protection excessive de leurs marchés intérieurs.

Les leçons n'avaient pas été tirées des turbulences survenues sur le marché monétaire international. Les monnaies des trois économies les plus puissantes influent, au gré de leurs fluctuations, sur le reste du monde. En effet, toutes les autres monnaies, qu'elles soient convertibles ou indexées sur les monnaies ou un

panier de monnaies, subissaient toute évolution du pouvoir d'achat de l'une de ces monnaies ou des trois ensemble.

A cet égard, la perte de la valeur du dollar entre 1985 et 1991, a eu des effets dévastateurs sur l'Algérie, particulièrement sur le niveau de son endettement. Elle a réduit la valeur des importations de trois fois en termes réels, alors qu'en termes nominaux elle n'a été que de 40%. Continuer à ignorer cette donnée, c'est se voiler la face et persévérer dans la recherche d'une hypothétique politique de relance.

La vulnérabilité de l'économie algérienne est une donnée récurrente du fait que les recettes d'exportation sont libellées en dollars alors que seulement 10% des importations sont payés dans cette monnaie. C'est pourquoi, en dehors de la perte du pouvoir d'achat des exportations qu'elle fait subir, la dévaluation de la monnaie des Etats-Unis a une autre incidence encore plus insidieuse. Celle d'une réévaluation de la dette extérieure, dans la mesure où « *plus la valeur du dollar par rapport aux monnaies d'endettement de notre pays est faible, plus le stock de la dette s'élève, plus s'accroît le service de notre dette – même si les taux d'intérêt des monnaies empruntées n'augmente pas – et ce, sans que nous ayons à emprunter un seul sou supplémentaire* » ⁽¹⁾.

3.3. LES I.D.E (Investissements Directs Etrangers)

Les "Réformateurs" et ceux qui leur ont succédés, au travers de leurs mesures de libéralisation, escomptaient en retour un afflux considérable d'investisseurs étrangers. Ils étaient convaincus que les IDE seraient, dans le contexte particulier de la balance de paiement du pays, un substitut majeur et qu'ils impulseraient intensément le processus de croissance. Dans ce sens, ils ont introduit une batterie de textes réglementaires et procédé à l'aménagement de la réglementation et de la législation en vue de la création d'un climat plus favorable et plus incitatif.

Cette perception, assez simpliste, évacue un facteur influent dans la définition, par les entreprises des pays industrialisés, de leurs politiques structurelles dans les pays du Tiers-monde. L'encouragement aux investissements étrangers dans ces pays découle principalement du type de politique économique que les pays à

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 29.

revenus élevés, et pour lesquels sont destinées les productions à l'exportation, adoptent. Le degré d'ouverture de leur marché et les types de régulation retenus occupent une place considérable. Le contexte propre à ces pays du Tiers-monde intervient accessoirement, et seulement si les débouchés existent au sein des pays ayant un pouvoir d'achat élevé, à même de permettre l'absorption de la production réalisée.

Les investisseurs étrangers ne consentiront à investir dans les pays où le coût de la main d'œuvre est faible, qu'à condition que les marchés des pays riches leur soient ouverts. Ainsi, ce sont les conditions économiques prévalant dans ces pays qui, en définitive, orientent le choix des investisseurs potentiels et justifient une politique de délocalisation.

Cette vision erronée dans son élaboration, vision partagée par l'ensemble des équipes dirigeantes algériennes, n'a pas intégré la place et le rôle joué par la demande sur le marché des pays industrialisés. Elle a insufflé un rythme soutenu aux efforts de libéralisation du commerce extérieur. Cette dernière était appelée à se généraliser rapidement, et cela au moment même où les pays industrialisés cherchaient à préserver et à renforcer la protection déjà excessive de leurs marchés.

Pour attirer et conserver les investisseurs étrangers, il ne suffit pas d'adopter une législation leur garantissant leurs droits et leur octroyant des avantages substantiels. Le plus important est ailleurs. Il se cristallise dans la mise en œuvre d'une politique visant à développer une main d'œuvre qualifiée, à gérer rationnellement la dette, à fournir des informations précises et complètes aux investisseurs et à protéger les droits de propriété intellectuelle.

Par leur attachement à une représentation réductrice, comme évoquée précédemment, les dirigeants ont montré les limites de leurs connaissances livresques, eux qui se présentent comme les défenseurs farouches de l'économie de marché.

L'expérience historique a certes montré que les systèmes économiques fondés sur le marché sont le meilleur cadre possible pour créer des emplois, susciter une activité économique saine et améliorer les conditions de vie de la population. Mais cette même expérience historique a montré que les marchés ne créaient pas nécessairement les conditions voulues pour leur fonctionnement optimum.

Il est établi depuis fort longtemps que l'intervention des pouvoirs publics est incontournable, voire même fondamentale pour :

- générer des investissements reposant sur la création d'une main d'œuvre qualifiée ;
- tenir le cap d'une politique macro économique appropriée ;
- gérer rationnellement la dette extérieure ;
- fournir des informations complètes et exactes, qui sont utiles aux investisseurs pour leur prise de décision.

C'est cet ensemble d'actions qui sont nécessaires à un fonctionnement optimal du marché.

En économie plus qu'ailleurs, les faits sont têtus et ils sont une source toujours renouvelée d'enseignements pour ceux qui leur consacrent une étude attentive. Ils montrent à l'évidence qu'en matière d'investissement, il n'y a pas de solution magique. Les capitaux affluent le plus souvent dans les pays qui offrent un cadre propice à l'investissement : un système réglementaire transparent et prévisible, un secteur privé actif et indépendant, une infrastructure établie capable de soutenir les nouvelles entreprises ; une main d'œuvre formée, et la proximité d'autres marchés actifs.

A cet égard, le gouvernement doit contribuer à créer un cadre propice aux investissements en planifiant et en mettant en œuvre les réformes nécessaires, souvent difficiles et politiquement impopulaires, pour poser les jalons d'une croissance durable.

Cela implique de réformer et de réduire le rôle de l'Etat dans l'économie, de libéraliser le système des échanges en réduisant les tarifs et autres obstacles au commerce et d'investir dans le capital humain du pays en augmentant les dépenses d'éducation et de santé. Mais toutes ces actions devraient tendre à renforcer la perspective d'assainissement des assises de l'économie et non à organiser leur démantèlement.

Par ailleurs, ces réformes s'accompagnent, dans le court terme essentiellement, de bouleversements et de perturbations en profondeur touchant un éventail assez large de la population, dont les conditions de vie et de travail se trouvent détériorées.

Cette dimension, essentielle dans l'équation des réformes, a été laissée dans l'ombre par les dirigeants. Or, pour que ceux dont le destin a basculé, acceptent cet état de fait, il faut qu'ils soient assurés qu'il existe un filet de sécurité qui les aidera pendant la période de transition et leur permettra de gérer les risques d'une économie de marché.

L'intervention de l'Etat ne doit pas cesser mais changer de contenu et de forme. Il a pour mission de concevoir des programmes sociaux, de développer le capital humain, de donner aux individus les compétences voulues pour changer d'emploi et de procéder aux autres ajustements nécessaires.

Un soutien multiforme doit être apporté à ceux partageant des conditions de vie inférieures aux normes élémentaires d'une vie décente, afin qu'ils constatent concrètement que les aménagements introduits sont, pour eux, une source d'amélioration de leur vécu quotidien, ou du moins qu'ils ressentent la sollicitude des pouvoirs publics envers eux.

C'est cette conjonction de mesures et d'initiatives, et elle seule, qui créera un climat favorable aux investissements étrangers dont le pays a besoin et qu'il appelle de tous ses vœux.

3.4. LES TAUX DE CHANGE MULTIPLES

En septembre de l'année 1992, le gouvernement innova en matière de politique économique. Il proclama, dans son programme de gouvernement, qu' « *un système de taux de change multiples sera instauré pour une période de 03 ans, en coopération avec le FMI et en conformité avec les statuts de ce Fonds auxquels l'Algérie a souscrit en tant que membre* » ⁽¹⁾.

Présentée comme originale et novatrice, cette procédure n'est pas si nouvelle que cela dans le paysage monétaire et financier algérien. Ce dernier avait déjà réussi le tour de force de faire cohabiter en même temps quatre (04) types différents de taux de change. En effet, à côté du taux de change officiel défini à partir du panier de devises déjà présenté, il y avait le taux de change diplomatique, le taux de

¹⁾

change du marché parallèle et le taux de change par rapport aux D.T.S (Droits de Tirage Spéciaux).

Le taux de change diplomatique a été établi en 1981 par une note de la Banque centrale. Le but fondamental qu'il poursuivait était la préservation du niveau de vie des différents représentants diplomatiques à l'étranger.

Le taux de change parallèle était reconnu de fait et encouragé, dans la pratique, à jouer un rôle non négligeable. L'élargissement de son influence a été favorisé, comme cela est connu, par l'adoption de trois mesures dans le domaine financier :

- l'autorisation des importations sans paiement ;
- la décriminalisation des opérations de change ;
- la légalisation de l'ouverture de comptes en devises.

Cet élargissement s'est effectué au détriment de la valeur du dinar qui connaissait une chute incessante et brutale.

Il est utile de rappeler qu'en permettant son apparition et son extension, les différents responsables ont poursuivi un double objectif :

- empêcher le recours à la dévaluation du dinar qui aurait mis à nu leur incompetence dans la gestion macro économique ;
- faire financer une partie des importations par un circuit informel pour soulager les contraintes financières qui pesaient sur l'Etat.

Mais, en réalité, ils ont fait entrer le loup dans la bergerie. Ils ont créé et encouragé un facteur de distorsion redoutable à partir de la légalisation des activités spéculatives d'une couche sociale obéissant exclusivement à la recherche du gain monétaire. Cette couche a réussi à se doter d'un système financier qui lui est propre et qui échappa aux divers contrôles administratifs, à ceux du fisc en particulier.

Ce système est devenu une référence de la vitalité économique et la fonction d'établissement de la valeur réelle du dinar lui fut cédée. L'objectif de rapprocher la valeur du taux de change officiel de celle qui avait cours sur le marché, était déjà contenu dans l'accord secret signé avec le FMI. L'Etat abandonnait une de ses fonctions les plus symboliques, au moment même où il était affirmé qu'il devait se réapproprier ses fonctions régaliennes aux dépens de celles de producteur de richesses.

Il y avait enfin le taux de change par rapport aux DTS « *qui sont la première monnaie jamais créée par des gouvernements [...] afin de fournir des liquidités nécessaires au bon fonctionnement du système monétaire international* » ⁽¹⁾. Ces DTS représentent une unité de compte et elle s'apparente à une vente de devises en contrepartie de la monnaie nationale du pays emprunteur. Une « *allocation serait justifiée par le niveau déprimé des réserves de change des pays en développement. Ces pays doivent en effet recourir à des politiques restrictives pour équilibrer leur balance de paiement et reconstituer leurs réserves de change alors qu'ils traversent déjà de graves récessions. Une allocation de DTS permettrait à ces pays d'accélérer leur transition économique, de relancer leur économie et de sortir de la récession* » ⁽²⁾.

Les institutions monétaires et financières sont déjà familiarisées avec cette coexistence de taux de change multiples et, si nouveauté il y a, elle s'incarne dans la détermination affichée d'en faire un système cohérent, tenant compte des exigences du moment et tendant, selon les propos contenus dans le programme du gouvernement, à « *faire évoluer les différences de taux de change appliqués au dinar algérien, vers un taux unique [et ce dans la perspective] d'aboutir à la libre convertibilité de notre monnaie nationale, sans porter atteinte aux impératifs de notre développement* » ⁽³⁾.

Le recours à cette démarche s'inscrit en droite ligne des politiques menées sous d'autres cieux. Ainsi, l'expérience internationale est sollicitée pour conforter ce choix. Il est certes vrai que des pays industrialisés avaient fait appel à cette procédure, transitoirement. Mais depuis 50 ans, seuls les pays sous-développés ont adopté ce type de mécanisme comme solution ultime dans leurs efforts de rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements.

Une fois leur appareil productif reconstruit, les pays industrialisés s'en sont éloignés car la lourdeur de gestion qu'il impliquait freinait les échanges internationaux qui redevaient vitaux pour leur expansion économique.

Pour les rédacteurs du programme, cette option semblait la solution idoine, ne présentant que des avantages à leurs yeux. Or, pour quiconque lui accorde une

¹) LENAIN, P., *Le FMI*, Paris, Ed. La Découverte, 2002, p. 107.

²) Idem, p. 111.

³)

attention soutenue, les inconvénients sont évidents. Faute de prévoyance suffisante, ils gripperont toute la machine.

En premier lieu, contrairement aux assertions du gouvernement, ce mécanisme n'est pas en conformité avec les statuts du FMI. En effet, la section 3 de l'article VIII stipule : « *Aucun membre ne pourra recourir ou permettre à ses organismes financiers... de recourir à des mesures discriminatoires ou à des pratiques de taux de change multiples* ».

L'institution est, à cet égard, intransigeante envers de pareilles entorses à sa philosophie économique. Elle considère que si cette pratique se généralisait, il n'y aurait plus place pour des relations commerciales stables et stimulantes. Cette procédure, bien que tolérée par le FMI connu pour son esprit pragmatique, sera utilisée comme une épée de Damoclès dans toute négociation. Il poussera, en permanence, à son démantèlement et à l'alignement du taux officiel sur celui qui organise le marché parallèle, avant d'arriver à une convertibilité totale. La coopération avec le FMI est à ce prix et ce mécanisme offre une occasion de pression supplémentaire pour forcer les autorités concernées à accepter ses recommandations.

En dernier lieu, le recours à ce procédé s'apparente à une reconnaissance implicite de la part des autorités compétentes, de leur incapacité de fournir à temps et en quantité suffisante, des devises aux opérateurs économiques qui, de fait, seront contraints, pour pérenniser leurs activités, de recourir au marché parallèle pour s'y approvisionner.

Par ce détour, ils fragiliseront encore plus la valeur du dinar qui connaîtra une aggravation de sa dévaluation. Face à l'incertitude qui va s'emparer de ce marché, le phénomène de thésaurisation s'amplifiera, stimulé par l'esprit de spéculation.

Permettre l'éclosion d'un marché libre de la devise, à côté du marché officiel, c'est aider à la création d'une situation exacerbée de concurrence entre les différents importateurs pour l'accès aux taux bonifiés. Cela donnera une impulsion et fouettera les tendances corruptrices des agents administratifs à différents échelons, eux dont les revenus ont déjà été laminés par l'inflation.

L'expérience a, en effet, confirmé que « *tout marché "fragmenté" a pour conséquence l'émergence de spéculateurs qui tentent de profiter du différentiel de prix sur une aire politico administrative ; or un système de taux de change multiple crée automatiquement ce marché pour les devises ; il n'est pas nécessaire que le spéculateur ait accès aux devises mêmes, mais simplement aux marchandises achetées grâce à elles* » et, à travers ce cheminement, « *ce serait la répétition du même phénomène qui a été constaté avec les produits importés par les monopoles* » (1).

Par ailleurs, ce système, né en réponse à la pénurie de devises, ne peut être qu'un palliatif. Il établit une hiérarchie des priorités et réglemente les conditions à remplir pour tous les prétendants aux taux de change bonifiés du dinar. Cet accès aux taux bonifiés s'effectue en fonction des choix stratégiques opérés au niveau central, ce qui équivaut à un renforcement des prérogatives de l'Etat.

Son champ d'intervention demeure la répartition des devises disponibles sans possibilité aucune, ni dans l'immédiat, ni dans l'avenir plus ou moins proche, d'influer sur le volume de ces dernières. Tout au plus, ce mécanisme arrivera, au mieux, à une gestion cohérente et rigoureuse de la pénurie de devises.

Il ne pouvait atténuer, au moment de son adoption, les dégâts occasionnés par les rationnements des années précédentes. L'impact attendu sur la reprise de la croissance ne sera que limité. Il n'est pas évident qu'il puisse geler les pressions sur la dévaluation du dinar.

Dans pareille configuration, il faut tout faire pour éviter qu'il ne « *serve à couvrir des dévaluations clandestines qui risquent de ruiner la crédibilité du gouvernement et de pousser l'économie vers une crise encore plus profonde, tout en laissant la voie libre aux spéculateurs* » (2).

Ces prévisions, hélas, se sont avérées justes au grand dam de l'économie et de la société algérienne.

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 20.

²) Idem, p. 21.

3.5. LE REECHELONNEMENT

Conséquence logique du manque de cohérence des politiques économiques initiées depuis l'avènement du fondamentalisme de marché, le niveau d'endettement atteint en 1994 devint intolérable. Le pays était en cessation de paiement et il n'avait plus aucune marge de manœuvre. Le recours au rééchelonnement devenait la seule option ouverte pour remédier aux déséquilibres de la balance des paiements fortement affectée par la chute des cours des hydrocarbures et l'accroissement du poids de la dette.

Un accord de rééchelonnement de la dette est signé avec le Club de Paris et le Club de Londres, accompagné d'un programme d'ajustement structurel dont l'application est rigoureusement contrôlée par le FMI. Ce P.A.S s'étalant sur une période de quatre années (1 an /3 ans) a été confectionné à l'initiative et sous es recommandations du FMI. L'Algérie reconnaissait la perte de son contrôle sur la définition de ses orientations socio-économiques.

Cet accord, signé en mai 1994 avec le FMI conduit à un soutien financier massif et sans réserve aux autorités algériennes, à travers le rééchelonnement de 05 milliards de dollars d'échéances dues entre avril 1994 et mars 1995 et ce dans un laps de temps extrêmement réduit.

Ce programme s'articule autour de quatre objectifs stratégiques qui, selon le document publié en 1998 par le FMI sous le titre : "Algérie : Stabilisation et transition à l'économie de marché", se présentent ainsi :

- Favoriser une forte croissance de manière à absorber l'accroissement de la population active et à réduire progressivement le chômage.
- Assurer une convergence rapide de l'inflation vers les taux en vigueur dans les pays industrialisés.
- Atténuer les retombées provisoires de l'ajustement structurel sur les couches les plus démunies de la population.
- Rétablir la viabilité de la position extérieure, tout en constituant des réserves de changes suffisantes.

Concrètement, il présente une panoplie de mesures contenues dans 12 axes essentiels et dont l'application est impérative, selon un échéancier précis. Ainsi, ce

programme concerne :

1. la libéralisation du régime de change
2. la libéralisation du commerce extérieur
3. la libéralisation des prix
4. la réforme des entreprises publiques et le développement du secteur privé
5. la politique monétaire et la réforme du secteur bancaire.
6. les finances publiques
7. le dispositif de protection sociale et les questions sociales
8. le marché du travail
9. le secteur de l'agriculture
10. le logement
11. la politique de l'environnement
12. l'amélioration des statistiques

Ces 12 axes contiennent 76 actions bien identifiées et dont l'application programmée dans le temps a été scrupuleusement respectée aussi bien par les autorités politiques que par les acteurs économiques et sociaux.

Le passage d'une économie dirigée à une économie de marché est confortée par la dévaluation du dinar de plus de 75%, la libéralisation du commerce extérieur, la liberté des prix, la promulgation d'une loi sur la concurrence, comparable à celle qui existe dans les économies libérales (janvier 1995), la promulgation d'une loi sur la privatisation (août 1995) ainsi que la séparation de l'Etat puissance publique de l'Etat actionnaire à travers la loi sur la Gestion des Capitaux marchands de l'Etat (septembre 1995). A cela il faut, bien entendu, ajouter la réforme du code du commerce et l'installation de la Bourse d'Alger, même si elle n'a pas réussi à engager sa vitesse de croisière.

Ce plan est traumatisant parce qu'il implique la réalisation simultanée d'un double objectif, et ce, dans une durée relativement courte (04 ans). Il poursuivait le rétablissement des grands équilibres macro économiques et l'abandon de l'orientation antérieure. Il imprime un rythme endiablé en imposant une application au pas de charge. Exposons, en nous appuyant sur le document du FMI, celles des mesures qui nous semblent les plus significatives.

- La pratique de subvention des prix est abolie totalement en 1996. Les prix intérieurs des produits pétroliers, gaz, électricité et eau sont revus à la hausse. La raison invoquée dans ce sens est révélatrice. Leurs prix sont inférieurs aux coûts de production internationaux. Cette logique sera étendue aux intrants des produits agricoles et aux loyers des logements publics.
- La liberté totale des prix devient effective et elle s'accompagne de l'abolition des monopoles, conformément à la loi sur la concurrence déjà citée. Dans ce cadre, une nouvelle institution voit le jour, le Conseil de la concurrence, chargé de veiller au respect du cadre d'action des règles du marché.
- La création de l'APSI (Agence pour la promotion de soutien et de suivi des investissements) est l'émanation du désir de fouetter les investissements en accordant les encouragements nécessaires. Le secteur privé peut désormais investir dans toutes les activités de biens et services, y compris dans le transport aérien, la distribution d'eau et la production d'énergie.
- Le cours du dinar sera régulièrement ajusté. Le taux de change du dollar passera de 23,3 DA en 1993, à 57,8 DA en 1997.
- Le commerce extérieur est déréglementé, à travers la libéralisation des exportations, la suppression de la liste relative à l'interdiction d'importation de certains produits, l'abaissement conséquent des tarifs douaniers et l'établissement de la convertibilité commerciale du dinar.
- La réglementation bancaire est modifiée pour légaliser la prise de participations étrangères dans les banques algériennes. L'ouverture du capital des entreprises publiques au secteur privé est formalisée. Il en est de même de la vente des unités de production étatique. Un programme de libéralisation est conçu pour 250 grandes entreprises publiques.
- L'élimination des subventions devient effective, à travers, essentiellement, la réorientation des dépenses prioritaires de l'Etat.
- Un régime d'assurance chômage est créé dans la perspective d'une atténuation des effets négatifs attendus de l'application de ce programme.

Ces mesures introduisent des bouleversements, aux effets difficilement supportables, surtout dans une période où le pays vivait une situation socio-politique fragilisée. Elles ont besoin, pour le maximum d'efficacité, de l'intervention régulatrice d'un Etat doté de capacités réelles de coordination et de contrôle.

L'impact n'a pas tardé à se manifester au niveau de toutes les sphères de l'économie : « *Sous l'effet conjugué de la rupture ou de la rareté des approvisionnements en matières premières et semi-produits, par suite de la baisse drastique des importations, de la dévaluation du dinar, de la hausse du taux d'intérêt, des pannes d'équipement, des conflits sociaux, de l'accroissement des prix de production des produits des entreprises dans le cadre de la recherche de la rentabilité, l'appareil productif national est sévèrement pénalisé* » ⁽¹⁾.

Cette vague destructive du tissu économique n'a pas touché le secteur privé mais a eu des conséquences multiples et à divers niveaux. Elle se traduit par :

- la dissolution d'entreprises publiques,
- la baisse d'utilisation des capacités productives,
- la baisse de la valeur ajoutée du secteur industriel,
- la compression du personnel, particulièrement dans les grandes entreprises et dans le secteur du BTPH.

A cet égard, cet avis motivé des experts du FMI, à travers la désagréable satisfaction qui en émane, est suffisamment éloquent : « *Les banques ont fait une démonstration éclatante de leur autonomie de décision à la fin de 1995, en refusant d'accorder le crédit demandé par des entreprises publiques déficitaires (la plupart œuvrent dans le secteur du bâtiment). Leur refus a entraîné le licenciement de 130 000 travailleurs et le déclenchement d'une grève générale en 1996* » ⁽²⁾.

La discipline macro économique qui sous-tend la politique du programme d'ajustement structurel, possède des exigences qui lui sont inhérentes : limitation du volume des dépenses publiques, suppression de toute forme de subvention, et rétrécissement des investissements publics. Fondamentalement, cet ajustement participe de la dégradation des conditions socio-économiques des couches de la population les plus vulnérables. C'est pourquoi la problématique de l'efficacité économique attendue des réformes de restructuration du système productif, ne peut pas ne pas intégrer les préoccupations sociales de manière substantielle pour modérer leur dégradation.

¹) BOUDJEMA, R., "Algérie, Chronique d'un ajustement structurel", *Revue d'Economie et de Statistiques appliquée*, n°06/2006, INPS, p. 64.

²) FMI, *Algérie, Stabilisation et transition à l'économie de marché*, p. 76.

En effet, une des conditions permissives du succès de ce Plan réside dans la création et la bonne gestion d'un fonds social accompagnateur et correcteur des effets dépressifs de ce programme. Il aura pour mission de :

- aider à l'identification et à la promotion de projets créateurs intensifs d'emplois ;
- favoriser l'initiative et l'esprit d'entreprise par l'encouragement à la création de micro entreprises ;
- élaborer des plans d'aide publique aux plus démunis, à travers des mécanismes appropriés qui empêchent le détournement de cette action au profit d'autres couches.

Il appartient à l'Etat d'exprimer sa sollicitude. C'est à lui que revient la charge, dans un tel contexte, d'assurer le minimum d'équilibre social pour éviter les effondrements : effondrement du processus de croissance lui-même, effondrement de l'ordre politique existant, effondrement du lien social et effondrement de la Nation.

L'Etat investi de missions nouvelles, celles relatives à l'application des exigences économiques, financières et fiscales propres à l'ajustement structurel, se doit d'afficher sa compétence et sa capacité à répondre aux dualismes et iniquités sociales exacerbées. Il faut éviter de focaliser l'attention exclusivement sur les nécessités d'ajustement économiques et financières, ignorant les besoins d'ajustements sociaux. La croissance en Algérie ne peut se transformer en développement si l'Algérie sociale demeurerait en inadéquation avec l'Algérie économique.

Néanmoins, « *il n'est pas facile d'effacer sans "douleur sociale", au profit de la "main invisible", la "main visible" des pouvoirs publics, là où elle est enracinée même dans l'esprit populaire. Une "thérapie libérale" y est forcément agressive, voire violente* » ⁽¹⁾.

En vérité, l'ajustement structurel n'est pas une option mais une obligation rendue indispensable par l'incurie des gestions précédentes. Ce sont les déséquilibres qui accèdent l'exigence de l'ajustement, bien qu'à son tour, il en soit un facteur aggravant.

¹) BOUDJEMA, R., article cité, p. 69.

Il et un acte accusateur contre les décideurs politiques dans leur gestion économique désastreuse de la dette, car au travers de leur recours à ce procédé, ils avouent leur incapacité à surmonter de manière autonome, la crise financière grave qui secoue le pays.

Chapitre 4

LES FILIATIONS THEORIQUES

4.1. FILIATION NEO CLASSIQUE

Pour les Réformateurs, la problématique du sous-développement n'est plus le terrain privilégié de leurs préoccupations, encore moins de leurs investigations théoriques. Ils marquent leur attachement à une certaine tradition universitaire, celle qui, dans le sillage de Hicks, considérait que « *l'économie du sous-développement est un sujet très important mais elle ne donne pas matière à formalisation et à une théorie* » ⁽¹⁾.

Ils abandonnent toute velléité de construction d'un corps théorique spécifique et ils opèrent un glissement épistémologique significativement important. Ils abandonnent le terrain de l'économie politique pour se placer sur celui de la politique économique. La thématique du sous-développement ne présente plus de singularité, elle perd son double statut de sujet d'intérêt et d'objet d'étude.

C'est là une nouvelle posture théorique qui se construit sur des postulats autres. En effet, « *le présupposé d'une telle position est que l'explication des processus d'industrialisation dans les pays développés fournit les éléments permettant d'interpréter ce qui se passe ailleurs* » ⁽²⁾.

Ils jetèrent allègrement au rebut, comme ineptie ou une apologie grossière, la voie de développement retenue par le pays depuis son indépendance. Ils changèrent d'optique et ils se retournèrent vers des positions obéissant à d'autres fondements. Ils posèrent en loi générale, absolue, l'expérience historique et limitée d'un stade de développement, celui du capitalisme, particulièrement à ses débuts.

Il devenait inutile, à leurs yeux, de s'atteler à organiser un corpus de connaissances autour d'un champ spécifique. Il suffit d'interpeller la théorie de la

¹) PLATTEAU, P., op. cit. p. 17.

²) Idem, p. 16.

croissance au sein des économies occidentales, dans l'organisation optimale des ressources et des moyens.

La recherche des bienfaits de la croissance devient le nouveau refrain, écartant de fait et de manière définitive, l'impératif de développement. Ce changement dans l'angle d'approche, s'apparente à une véritable mutation au niveau méthodologique. C'est l'abandon de la voie initiée et défendue par F. List au profit de celle élaborée par D. Ricardo et systématisée dans sa loi des avantages comparatifs. Or, « *si ce credo est mis en application par tous les pays du monde sans qu'aucun d'entre eux ne triche, le chocolat "belge" ne pourrait être produit qu'au Ghana, en Côte d'Ivoire ou dans tout autre pays de cacao ; toutes les raffineries et les industries pétrochimiques seraient implantées uniquement dans les pays producteurs de pétrole et près des gisements ; les raffineries de Rotterdam seraient transférées à Hassi Messaoud ; les quatre (04) seuls producteurs de blé seraient le Canada, les Etats-Unis, l'Argentine et l'Australie....* » (1).

Comme nous l'avons présenté, le premier penseur nourrissait sa réflexion des conditions propres à chaque pays, tandis que le second habillait son analyse et ses conclusions des vertus de l'universalisme. Pour F. List, la protection contre les effets d'une économie plus avancée est la seule voie permettant de transformer les potentialités existantes au sein d'un pays en perspectives réelles de développement. D. Ricardo, quant à lui, estimait que la voie royale pouvant y mener passait par l'ouverture au commerce international. Ainsi, le développement ne devient possible que par l'intégration au capitalisme.

En matière de politique économique, ils ont abandonné le terrain scientifique pour un discours normatif. Leurs analyses s'élevaient sur une hypothèse de départ, celle de l'affirmation de la supériorité des formes de gestion libérale sur toute forme ou norme de gestion, et ce, dans toutes les situations. « *A partir de là, l'objectif de l'analyse n'est plus de comprendre les raisons profondes des crises économiques [...] mais de démontrer que cette crise est le résultat de la non-conformité des agents avec ce qui est censé être la norme rationnelle de comportement. A cette perspective, l'objectif de toute stratégie de développement est de rapprocher le*

¹) BENACHENHOU, M., article cité, p. 19.

comportement des agents de la norme érigée en idéal d'efficacité » (1).

L'absence de rupture avec la méthodologie normative, contribue à rendre plus inextricable la compréhension des spécificités distinctives des sociétés en "transition". C'est là l'affirmation du double caractère, a-historique et statique, de cette approche, établissant ainsi sa filiation avec celle de l'école néo-classique et avec les analyses standard du FMI.

En définitive, les Réformateurs rejoignent, sans s'en réclamer, le choix stratégique du Consensus de Washington de marginaliser les questions liées à la demande au profit de celles liées à l'offre. Dans leurs efforts pour analyser les moyens de dépassement des déséquilibres qui caractérisent le fonctionnement de l'économie, ils demeurent fidèles à ce postulat. A travers l'objectif stratégique de libéralisation, ils recherchaient une voie pour réhabiliter l'offre comme catégorie analytique déterminante, et en tant que fondement des nouvelles orientations de politique économique.

L'état de déliquescence de l'économie a été un facteur de stimulation de ce renouvellement des représentations des politiques économiques. Les fondements théoriques et les propositions de développement du Consensus de Washington, qui s'élevaient sur les bases constitutives du modèle pur de l'équilibre général, servirent de référence fondamentale. Leur adhésion était totale quant à la perfection du marché et à la capacité des politiques de stabilisation et d'ajustement d'enclencher le processus de croissance.

Ce changement de perspective correspond, pour une large part, aux changements et aux mutations enregistrées dans le pays. A cet égard, le chemin suivi lors de la constitution des écoles de pensée économique peut servir d'indicateur pour suivre l'évolution doctrinale en Algérie : *« Au départ, la science naissante prend une vue d'ensemble de l'objet qu'elle se donne pour tâche d'analyser. Ensuite, soucieuse d'approfondissement et de rigueur dans l'analyse, elle en arrive à segmenter de plus en plus cet objet : c'est la phase de la spécialisation intensive » (2).*

¹) BENHAMMOUDA, H., "L'économie du développement du Post Ajustement", revue *Critique économique*, n° 1, printemps 2000, Maroc, p. 168.

²) PLATTEAU, P., op. cit. p. 38.

En Algérie, au lendemain de l'indépendance, tout était à entreprendre et il fallait une vue globale qui se concrétise dans des interventions multidimensionnelles, embrassant tout le tissu économique, social et politique. Dans une seconde phase, sur la base des transformations effectuées, il devenait opportun de s'intéresser aux distorsions et déséquilibres apparus. Les instruments néoclassiques pouvaient démontrer leur caractère performant dans cette conjoncture. Mais un risque latent existe, celui de se mettre totalement en dehors du cadre général, par une autonomisation progressive des différentes politiques sectorielles vis-à-vis de la stratégie globale.

Ce schéma d'évolution peut, même si sa validité absolue peut être discutée, aider à une perception plus objective des changements survenus dans les politiques économiques. Il situe le débat dans son contexte social et il éclaire sur les impératifs qu'il fallait affronter, du fait de leur maturité.

Ainsi cette orientation nouvelle n'est pas intégrée dans une problématique générale du développement de l'Algérie. Une telle perspective n'est même pas évoquée. Ce glissement des problèmes de développement vers ceux de la croissance traduit les jugements de valeur et les visions pré analytiques des nouveaux dirigeants. Il est la traduction du retour en force des postulats relatifs à l'individualisme méthodologique, à la rationalité, à l'équilibre et à l'efficacité.

Cette vision se particularise par une réduction à un commun dénominateur des éléments entrant dans l'explication. Seul un des aspects des phénomènes est privilégié : leur économicité, autrement dit l'intérêt est exclusivement accordé à ce qui peut faire l'objet d'un calcul d'efficacité économique. Il est dorénavant recommandable que les moyens et les fins ou les coûts et les recettes soient clairement distingués et précisément séparés.

Ce trait fondamental a servi de toile de fond aux politiques initiées :

- la rationalité au sein des entreprises publiques était élevée au premier rang,
- les hydrocarbures sont assimilés à une ressource rare, non renouvelable. Leur gestion devra être parcimonieuse et restrictive au niveau des investissements,
- les prix sont accrédités d'une fonction cardinale dans le rétablissement de l'équilibre au sein de l'économie.

Ils ont partagés avec les Néo-classiques, leur intérêt pour l'efficacité allocative et les calculs rationnels, dans la recherche des voies et moyens d'une affectation optimale des ressources rares, à usage alternatif. L'attention qu'ils ont manifestée aux cadres institutionnels mérite d'être élucidée.

Comme les Néo-classiques, les Réformateurs, tout en ne l'ignorant pas, n'ont pas poussé loin leur spécification du cadre institutionnel. Tout en affirmant l'importance pour la fécondité de l'analyse de s'appuyer sur ce que Robbins appelle "le matériel historico-relatif", force est de constater que toutes leurs références au schéma institutionnel renvoient à celle de la société capitaliste évoluée où le secteur privé constitue l'assise fondamentale et générale de la structure sociale. Toute leur concentration se focalise autour de lui. Cette propension à ne pas spécifier les institutions de la société étudiée, explique pourquoi leurs propositions économiques sont identifiables à des principes généraux formels. Ils éprouvent des difficultés à intégrer au sein de leur réflexion, des phénomènes d'interaction entre la sphère économique et les sphères sociales, politiques et culturelles. Ils ne peuvent, objectivement, du fait de leurs choix conceptuels, caractériser les institutions relatives à ces sphères. La question du rapport de force, si décisive pour le succès de la "transition", ainsi que ses incidences, sont par exemple totalement évacués.

De ce qui précède, il est permis d'affirmer que nous assistons bien à une rupture entre l'aspect scientifique et l'aspect politique de l'économie. Nous sommes aux antipodes de l'approche Classique qui associe les principes à leur application. Pour les Réformateurs, seuls les phénomènes aptes à subir un calcul d'efficacité économique, c'est-à-dire à l'économicité reconnue et établie, relèvent de l'étude économique en tant que science.

A partir de pareils présupposés, cette représentation devient impuissante devant des problèmes aussi sensibles que ceux de la redistribution des richesses, du développement des nations du Tiers-monde, des relations économiques internationales, de l'inflation dans les pays développés comme dans les pays sous-développés. Or, c'est précisément cette coupure avec ces problèmes, qui sont majeurs pour les pays en voie de développement, qui pose problème. Du fait des choix théoriques opérés, leurs authentiques préoccupations, celles qui déterminent leur existence comme leur avenir, se retrouvent en dehors du champ scientifique

d'investigation. De manière indirecte, c'est aussi leur nature économique qui est reniée. La réflexion économique est arbitrairement amputée d'une partie substantielle de son champ d'investigation.

Contrairement aux Industrialistes, les Réformateurs rejettent – ou, du moins, se méfient – du raisonnement socio-historique et proclament leur attachement à des modèles aux liens extrêmement ténus avec le réel. Ils écartent de leur pensée l'impact de tous les facteurs non économiques, confirmant que la problématique du développement est en inadéquation parfaite avec leur appareil conceptuel. Il y a chez eux « *une incapacité structurelle d'aborder les problèmes essentiels de notre temps dans une perspective féconde, une inaptitude fondamentale à les poser dans des termes convenables et pertinents* » (1).

Cette approche normative a des côtés trompeurs car l'homme a une mémoire née et nourrie de ses rapports avec son environnement naturel et social. Elle va participer à l'évacuation d'une autre thématique du champ d'investigation.

Effectivement, l'idée de l'indépendance nationale, comme celle du développement, a été écartée du champ de préoccupations. Elle ne fait plus partie des objectifs attendus des politiques économiques mises en œuvre. Le terme a même disparu du langage utilisé. L'apparition de vocables nouveaux comme "économie productive", "rationalité"..., n'a rien d'arbitraire mais apparaît comme la traduction fidèle d'un changement de cap doctrinal nécessitant l'utilisation de nouveaux instruments théoriques.

Le problème de l'indépendance, particulièrement son volet économique, se pose en effet différemment à la pensée économique, et chacune des écoles l'aborde sous un éclairage singulier. Le recours à des notions nouvelles et l'abandon de celles usitées jusque là et dotées d'une signification exceptionnelle, voire magique, est bien le signe de l'apparition d'une discontinuité structurelle.

Cette optique est bien celle de tout adepte de l'approche Néo-classique pour qui « *s'il ne s'accorde pas de grandes libertés à l'égard de ses prémisses, l'indépendance de la Nation n'est aucunement un objet de la pensée économique.*

¹) PLATTEAU, P., op. cit. p. 37.

Les agents économiques, les unités économiques ne sont pas les nations mais bien les firmes » ⁽¹⁾.

Néanmoins, les Réformateurs comme les Néo-classiques évoluent dans un espace soumis aux turpitudes des luttes et des conflits entre Nations. Ils ne peuvent en ignorer les multiples effets comme ils ne peuvent concrètement faire abstraction de leur existence. Une seule alternative s'offre à eux : y substituer des recettes simples. La solution est vite trouvée. Elle prend corps dans l'affirmation suivante : « *L'intérêt économique correctement compris de chacune d'entre elles, quelle qu'elle soit, est de pratiquer le libre échange. La division spontanée du travail entre les Nations procure à tous et à chacun le maximum de produits et de satisfaction* » ⁽²⁾.

Seule la conviction qui sous-tend cette interprétation, métamorphosée par les effets ravageurs de l'idéologie, peut expliquer la désinvolture des dirigeants de 1990 qui ont poussé, dans les conditions évoquées, à la libéralisation sauvage du commerce extérieur.

Les dirigeants, subjugués par la cohérence formelle de la construction néo-classique, ont fini par oublier ses faiblesses et les critiques qui lui ont été adressées au cours des différentes périodes historiques. Ils ont sacrifié l'argument capital, relativement à la question centrale posée au pays, des industries naissantes, au rôle si prépondérant pour le dépassement des retards constatés et à la portée si considérable dans l'histoire des faits économiques et sociaux.

Cet argument des industries naissantes avait déjà, pour tous ceux attentifs aux intérêts de leur nation, fait éclater la logique libérale et montré les limites de son cadre d'interprétation. Il est communément admis que « *c'est une politique et non point la spontanéité des forces sociales, qui corrige les inégalités et les dépendances entre nations* » ⁽³⁾.

Il est peut-être opportun de rappeler que l'article 18 du GATT dont les mécanismes étaient encore fonctionnels à cette période-là, ouvre des perspectives séduisantes à cet égard quand il évoque « *l'aide spéciale de l'Etat, à travers une*

¹) PERROUX, F., op. cit. p. 11.

²) Idem, p. 12.

³) Idem, p. 14.

politique économique visant à faciliter l'établissement du développement ou la reconstruction de certaines branches de l'activité industrielle ».

L'attitude vis-à-vis du GATT est symptomatique et elle renseigne sur le type de résultats attendus d'une évacuation de la problématique relative à la Nation. La demande d'adhésion de l'Algérie a été introduite en novembre 1991. Elle a été faite, une fois engagée la libéralisation du commerce extérieur qui fut entamée à partir du mois d'avril 1991. Par ailleurs, une fois formalisé, cet accord a connu un début d'application avant même qu'il ne soit ratifié par l'Etat algérien. De son côté, la loi des finances de 1992 adoptée comme de coutume, fin 1991, avait déjà retenu le démantèlement du système tarifaire qui prévalait au niveau des douanes.

Cette précipitation n'obéissait pas à des considérations exclusivement économiques. Les accords du GATT étaient en vigueur et leur article XIII (b) autorisait les pays à la balance des paiements déficitaires, ce qui était le cas de l'Algérie qui, en plus, traversait une phase mouvementée, à prendre toute mesure qu'ils jugeraient indispensable pour restreindre les quantités de marchandises importées. L'article suivant, le XIX, est encore plus explicite à cet égard. Il autorise, pour ne pas dire qu'il encourage, tout pays adhérent à envisager dans l'urgence, des solutions pour protéger ses industries nationales contre les préjudices causés par la concurrence des importations. C'est de cette disposition que les USA se sont prévalus des centaines de fois au cours des dernières années, même pour défendre une industrie aussi marginale que leur industrie de la chaussure.

La fuite en avant ne peut aucunement être imputée aux pressions exercées par les institutions internationales. Elle s'intègre parfaitement dans la démarche voulue et assumée par les dirigeants qui avaient, à plusieurs reprises, affirmé en leur temps et publiquement, qu'ils n'avaient pas peur des expériences. Leur démarche était en conformité totale avec leur vision théorique qui ignorait toute préoccupation relative à la Nation.

Faut-il rappeler, pour une appréciation plus pénétrante, que les responsables économiques n'ont jamais sollicité de négociations avec le secrétariat du GATT en vue de définir les voies et moyens de l'adhésion de l'Algérie à ses mécanismes ? Ils ont délégué secrètement leurs prérogatives à des fonctionnaires internationaux

transformés en interprètes des intérêts du pays dans la détermination des actions à entreprendre pour la concrétisation des articles de ces accords.

Victimes de leurs postulats théoriques, les Réformateurs se sont trompés de priorités. Confondant effets et conditions, ils ont négligé une réalité incontournable : seule une économie débarrassée de son surendettement, assainie et réglementée, au secteur productif réorienté vers le secteur des exportations et marqué du sceau du dynamisme, peut, de manière progressive et étudiée, s'accommoder de la liberté du commerce extérieur. Dans ces conditions, elle acquerra la vertu d'ouvrir la voie à la prospérité nationale.

Cette appropriation des mérites du libéralisme s'effectue au moment où, au niveau mondial, se mettaient en place les éléments d'une approche alternative au Consensus de Washington, fondée sur la recherche de nouveaux mécanismes qui corrigent et atténuent les imperfections du marché. Les programmes stabilisateurs de la Banque Mondiale et du FMI, montraient leur inadaptation à résorber les déficits tout en maintenant la croissance dans les pays en voie de développement. Ces programmes n'arrivaient, dans certains cas, à diminuer les grands déséquilibres que par le biais d'une forte réduction de l'activité économique. Mais cette déflation ne permet pas aux économies sous-développées, d'opérer les réformes structurelles nécessaires à une insertion plus dynamique dans l'économie internationale.

Terminons par l'évocation de ce processus. C'est au moment même où fut admis, à l'échelle mondiale, l'échec des P.A.S suite à la crise du Consensus de Washington, que furent annoncées, à grand fracas et à un rythme endiablé, les réformes en Algérie, qui en exprimaient le concentré philosophique.

L'Algérie s'engouffrait frénétiquement dans une phase de bouleversements profonds à base de thérapie libérale, alors qu'au niveau théorique, de nouvelles approches, celles des courants néo-structuralistes et de l'école de la régulation, émergeaient sur la base même du constat pratique des effets induits par l'application des diverses formules d'ajustement.

Cette rupture dans le temps et cette tardive transposition du renouveau théorique, à chaque phase historique, est bien significative. Elle est l'expression du retard sociétal dans lequel a sombré le pays. Elle est aussi la confirmation du repli sur soi et du manque de passerelles théoriques avec le monde environnant.

La valorisation de soi dans et par l'ignorance des évolutions qui ponctuent les relations internationales, expose à d'amères illusions.

4.2. INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Un effort considérable a été fourni pour présenter l'ensemble des mesures comme des solutions techniques, donc de caractère scientifique, pour dépasser la crise affectant les finances publiques. Elles sont destinées à la consolidation de la balance des paiements, dans le souci de rendre au pays sa capacité de faire face à ses engagements internationaux. Cette nouvelle démarche s'élabore à partir d'une mise en perspective de la « *relation entre les déficits budgétaires, la surévaluation de la monnaie, les taux d'intérêt inférieurs aux taux d'inflation et la détérioration des termes de la balance des paiements* » ⁽¹⁾. Cette rénovation doctrinale apparaissait logique du fait des transformations intervenues à l'échelle planétaire. « *La disparition ou l'éloignement des circonstances qui avaient tant marqué l'essor initial de l'économie du développement l'en a affranchie et a rendu possible une économie du développement plus fondamentale et mieux reliée aux courants principaux de la science économique* » ⁽²⁾.

Ce renouvellement théorique en vue d'élaborer le cadre général d'une nouvelle problématique axée autour des questions monétaires et financières, était présentée comme l'aboutissement d'intenses débats et échanges au sein de l'équipe des Réformateurs à propos des déséquilibres propres à l'économie algérienne.

Or, une étude rétrospective montre que « *les programmes d'ordre monétariste commencent à s'appliquer en Amérique Latine à la fin des années 50... Les politiques ont suivi de manière très stricte le schéma orthodoxe : contraction monétaire et du crédit, diminution des dépenses publiques, détérioration des salaires réels, dévaluation du taux de change, augmentation du taux de profit, élimination des subventions et des contrôles des prix. Les résultats à court terme de ces politiques ont été très négatifs. Les taux d'inflation ont diminué pendant une période très brève*

¹) DE LACHARRIERE, G., "Aspects mythiques des doctrines relatives au commerce international", *Revue Tiers-monde*, n°57, p. 74.

²) GUILLAUMONT, P., "Déclin et renouveau de l'économie du développement", *Revue française d'économie*, vol. X, hiver 1995.

mais, en même temps, la production a diminué, le chômage a augmenté très rapidement et la part des salaires dans le revenu a diminué » (1).

Ainsi les politiques d'ajustement ne sont pas aussi récentes qu'on veut le faire croire et elles s'élèvent sur un appareil conceptuel aux hypothèses bien identifiées depuis fort longtemps. La dynamique impulsée par les Réformateurs y puise sa substance. La convergence est frappante, tant les mesures caractéristiques de cette politique présentée comme innovatrice « *se résument en effet presque toujours à un ajustement des parités, à l'encadrement du crédit, à la réduction du marché ainsi qu'à l'ouverture de l'économie sur l'extérieur* » (2). Or ce type de mesures exprime la quintessence de la théorie orthodoxe de l'ajustement, si chère au FMI.

Pour percer le secret de cette théorie, nous nous devons de retrouver ses trois (03) postulats implicites, tout en ne perdant pas de vue que cette institution ne s'est jamais revendiquée d'une quelconque doctrine officielle en matière d'ajustement. En accédant à ses fondements cognitifs, nous nous apercevrons qu'ils servent de trame théorique aux analyses des Réformateurs algériens. L'analogie est saisissante. La présentation qui suit en est la parfaite illustration.

A la base de la philosophie qui sous-tend les P.A.S préconisés par le FMI, il y a affirmation et reconnaissance d'un principe général de bon sens qui doit guider en permanence toute action gouvernementale, à savoir l'impossibilité de dépenser en longue période plus que ce que l'on gagne. Le respect strict de trois postulats garantit la préservation du contenu de ce principe et aide à son affermissement.

- Pour le premier postulat, « *Tout déséquilibre externe a son origine dans un excédent de la demande globale sur l'offre globale* » (3). Il exprime la réalité induite par une augmentation plus rapide des moyens de paiement relativement à celle des biens et services.

- Le deuxième postulat a trait aux moyens à mettre en œuvre : « *Toute correction d'un déséquilibre nécessite une réduction de la demande nominale et une réallocation des facteurs de production de façon à augmenter l'offre globale* » (4). C'est là

1) GRELLET, G., "Les politiques d'ajustement orthodoxes : un point de vue critique", *Revue Tiers-monde*, n° 107, p. 125.

2) Idem, p. 9.

3) Idem, p. 9.

4) Ibidem.

l'une des sources explicatives du processus de désindustrialisation, prolongé par celui de la restructuration et de l'autonomie des entreprises. Elles visaient à une utilisation efficiente des capacités productives et à une meilleure organisation pour lutter contre le gaspillage des ressources. L'objectif central attendu est un accroissement du volume des exportations et en même temps une diminution des importations, ce qui permet de consolider le processus de substitution.

Parallèlement, il faut également agir dans une double direction pour atténuer et combattre les manifestations de ce déséquilibre. Cela passe par un réajustement de la parité monétaire et un renforcement du contrôle de la création monétaire.

• A travers le troisième postulat s'affirme la finalité attendue : « *La politique d'ajustement n'est pas déflationniste. Son objectif est de parvenir à un équilibre externe de plein emploi en modifiant le système des prix et l'allocation des ressources* » (1).

A partir de ces trois postulats, il est possible d'aller à la découverte de la logique orthodoxe. Pour ce faire, il convient de s'interroger sur les causes du déficit de la balance des paiements courants, pour mieux situer les divers niveaux d'intervention. A cet égard, « *la plupart des auteurs considèrent que l'équilibre externe est atteint quand est atteint l'équilibre de la balance des opérations courantes, ce qui revient à exclure le mouvement de capitaux* » (2).

L'épanouissement de cette logique s'accomplira au travers des mesures qui accompagneront les réponses à deux interrogations essentielles :

- Est-il possible de contracter la masse monétaire ?
- Est-il possible de corriger le déficit externe par le biais de la dévaluation ?

En ce qui concerne le premier questionnement, il est permis de dire qu'il est facile d'effectuer un contrôle strict sur la masse monétaire. C'est là une action facile à retenir et à entreprendre, dans la mesure où « *la création monétaire dans ces pays (sous-développés) reste largement sous le contrôle de la Banque centrale et s'effectue pour l'essentiel sous forme d'avances de la Banque centrale au Trésor. La possibilité technique de limiter l'offre de monnaie est donc plus grande dans ces pays*

¹) GRELLET, G., op. cit. p. 10.

²) Ibidem.

que dans les pays industrialisés » (1).

La réponse à la deuxième interrogation est sans équivoque aucune. La dévaluation permet de :

- rendre les exportations plus compétitives ;
- accroître les marges de profits dans les secteurs des exportations par rapport aux secteurs travaillant pour le marché antérieur ;
- diminuer les importations car la baisse du pouvoir d'achat entraîne une baisse de la consommation qui permet de dégager un excédent pour l'exportation.

L'application de cette thérapie va se heurter à deux types de contraintes, pour une économie comme celle de l'Algérie. Elle ne tient pas compte de la particularité des pays exportateurs de matières premières. Les cours sont fixés sur des marchés mondiaux où il n'y a aucune perspective pour l'accroissement des exportations comme conséquence d'une dévaluation, étant donné que les prix sont fixés en dollars. La seule retombée, directe et inévitable, est un renchérissement du prix des produits importés.

D'un autre côté, dans ces pays, l'industrie dépend fortement de l'importation pour des biens en capital, les produits intermédiaires et les matières premières. Dans ce contexte, la dévaluation se traduira pas une augmentation des prix des produits manufacturés et donc, en définitive, par une baisse de la production industrielle.

Nonobstant ces écarts par rapport aux traits distinctifs des pays sous-développés, cette théorie orthodoxe continue d'affirmer son attachement à ses deux hypothèses fondatrices :

- Toute politique d'ajustement peut être menée sans effet récessionniste ;
- L'augmentation, à moyen terme, de l'offre globale et donc des exportations, ne fait aucun doute grâce à la réallocation des ressources productives internes, de façon à accroître la productivité globale. En particulier, l'élimination des "distorsions" permettrait d'améliorer l'efficacité des marchés et donc d'augmenter le niveau de la production à partir des mêmes facteurs.

¹) GRELLET, G., op. cit, p. 12.

Ces croyances sont celles-là mêmes qui ont servi de base d'appui aux Réformateurs pour se libérer de la doctrine économique qui était celle des "Industrialistes" et affirmer leur ancrage au sein des « *mythes de la main invisible, de l'harmonie automatique entre les intérêts de tous et de chacun, de l'allocation optimale des ressources grâce à la libération du commerce extérieur* » (1).

Cette proximité conceptuelle est encore plus éloquente au niveau des politiques économiques concrètes et des axes au travers desquels elles se matérialisent. Une présentation succincte des causes à l'origine de tout programme d'ajustement et des actions qui lui sont inhérentes donnera un éclairage édifiant sur la nature des similitudes qui les rassemblent. L'écart est à peine perceptible entre les actions constitutives du programme des Réformateurs et celles qui servent de fondements aux recommandations faites par le FMI aux pays désireux de solliciter son aide pour les accompagner dans l'établissement et l'application des programmes d'ajustement.

La notion "d'ajustement structurel" n'a pas de sens précis et elle « *apparaît comme une pierre jetée dans le jardin des tiers-mondistes pour qui crise structurelle était synonyme d'explication du non développement* » (2).

Bien que "expression également creuse", la formulation "ajustement structurel" s'est généralisée parce qu' « *elle avait au moins le mérite d'être accompagnée d'un plan concret* » (3).

Ce plan poursuit un double objectif : réduire les dépenses et augmenter les recettes inscrites au budget de l'Etat, mais en soumettant l'ensemble des opérations à une base axiomatique, aux prolongements nuisibles. Il est évident que les effets des réductions sont immédiats alors que les augmentations des recettes ne deviennent effectives qu'à moyen terme. La gestion de la phase de cette période acquiert une importance cruciale car déterminante pour la poursuite du processus.

La mise en application du contenu de ce plan s'effectue à travers l'organisation de phases successives, relativement à l'objectif de restriction des

1) DE LACHARRIERE, G., op. cit. p. 61.

2) GUILLEN ROUIS, H., "De la pensée de la CEPAL au Néolibéralisme. Du Néolibéralisme au Néo structuralisme", *Revue Tiers-monde*, n° 140, oct-déc. 2004, p. 57.

3) Idem, p. 57.

dépenses d'un côté, et à celui d'accroissement des recettes de l'autre. Elle sont ponctuées, dans le cadre d'un déroulement minutieusement réglé, d'actions coordonnées ayant vocation à engendrer une synergie.

La recherche de l'objectif de diminution des dépenses épousera les contours de trois axes stratégiques. Avant de les aborder, commençons par signaler un décalage par rapport à la logique d'ensemble, assez symptomatique, des modes de pensée et d'action de ceux qui sont derrière cette philosophie des P.A.S. Ce décalage a trait au refus, déclaré et assumé, de ne pas toucher aux dépenses relatives à l'armée et aux services de sécurité. Au contraire, il est même suggéré d'aller vers leurs augmentations soutenues. La nécessité d'un pouvoir fort est ainsi proclamée et elle tire ses racines des effets négatifs attendus de l'application de ces programmes.

Exposons maintenant les trois grands axes précités :

- Réduction des dépenses relatives aux investissements et aux équipements ;
- Limitation des programmes à caractère social et culturel ;
- Réduction de tous les budgets des ministères civils (seul le secteur de l'éducation n'est pas concerné par le train de mesures de concrétisation).

L'accroissement des recettes sera favorisé par :

- la dévaluation de la monnaie, dont l'effet est immédiat pour ce qui concerne l'Algérie. Le budget de l'Etat se trouve immédiatement dopé car la contrepartie en dinars des devises engrangées par l'exportation des hydrocarbures connaît un taux d'accroissement équivalent à celui de la dévaluation.

- l'amélioration des recettes fiscales. A ce niveau, notons la réticence des pouvoirs publics à son égard. C'est là, de leur part, une démarche voulue sur laquelle ils s'appuient pour manifester leur déni de démocratisation. Des citoyens et des entreprises qui contribuaient à cette amélioration en s'acquittant de leurs impôts pourraient être amenés à revendiquer la citoyenneté comme statut. C'est pourquoi, pour tous les P.A.S, jamais cette action n'a pu se matérialiser là où cela a été le cas, avant 5 ans.

- la compression de la demande, qui va se déployer à un triple niveau :
 - compression de la demande publique. Le Trésor sera dorénavant contraint d'emprunter aux taux du marché, auprès de la Banque

centrale. Cette disposition va le pousser à restreindre les demandes formulées par les divers ministères.

- compression des entreprises publiques. Il s'agira d'exposer leurs turpitudes à l'opinion publique (campagnes d'assainissement) pour, soi-disant, permettre aux citoyens de voir où va leur argent.
- compression de la demande privée. L'augmentation des taux d'intérêt doit y contribuer en contraignant les uns et les autres à recourir à l'autofinancement. Ceux dans l'incapacité de s'adapter, ont le choix entre la vente de leurs appareils de production ou la ruine.

Il y a affirmation de la recherche d'un double assainissement, à la fois monétaire et moral. Cela participe des efforts de recomposition économique, sociale et politique.

En parallèle avec cette double démarche au niveau des dépenses et des recettes, et en soutien à leur efficacité, il y a l'engagement de la libéralisation du commerce extérieur.

Elle peut être progressive mais elle occupe une place centrale dans la dynamique générale. Cette mesure, génératrice d'une baisse des droits de douane n'est qu'en apparence contradictoire avec le souci d'augmenter les recettes fiscales. Par les effets bénéfiques attendus, elle y contribuera dans la mesure où :

- les entreprises, par la baisse de leurs charges, verront leurs profits augmenter. Elles paieront plus d'impôts ;
- les ménages, par le biais de la baisse des prix, verront leurs revenus améliorés, ainsi que leurs capacités d'épargne qui serviront à relancer l'investissement ;
- le développement des échanges avec l'extérieur aura des retombées positives sur le budget de l'Etat et profitera à toute l'économie.

Signalons enfin les effets négatifs attendus de la mise en place de ces plans :

Il y a unanimité sur l'apparition, au moins dans le court terme, d'une situation à la limite du supportable, celle de tous les dangers. Néanmoins la conviction est forte que le refus des P.A.S débouchera sur des catastrophes encore plus insupportables, autrement dit qu'il n'y a pas d'alternative pacifique à l'ajustement structurel.

Un autre effet recherché est la ruine et la marginalisation des fonctionnaires. Cette perte de leur statut antérieur se réalisera par le biais de la baisse de leur pouvoir d'achat et de leur pouvoir d'action sur la société. En effet, selon les hypothèses qui fondent la démarche, « *le pouvoir des fonctionnaires d'agir sur la société est laminé par la libéralisation de l'économie, qui marque la fin des agréments administratifs ; du coup, ils n'ont plus rien à vendre* » ⁽¹⁾.

Cette régression, synonyme d'apparition de beaucoup de manques à gagner, poussera cette fraction sociale à utiliser tous les moyens, légaux et illégaux, pour défendre son pouvoir d'achat. C'est là un effet pervers non prévu.

Face à ce phénomène inédit, non programmé, et pour le combattre sur le long terme, une double intervention a été imaginée : réduire de manière drastique le budget de fonctionnement de l'Etat et, corrélativement, améliorer le traitement des fonctionnaires de manière substantielle. Mais deux écueils ont contrarié, dans la pratique, une pareille projection : les recettes ne sont pas extensibles et il y a déjà existence de sureffectifs dans l'administration. Ce dilemme explique en partie pourquoi cette problématique n'a pas reçu l'importance qu'elle mérite de la part des experts du FMI. Une ébauche de solution, au caractère pragmatique, semble prendre forme. D'une manière concrète, il est possible de privatiser ce qui peut l'être : les télécommunications, l'enseignement, la santé. Ces privatisations permettront le transfert au secteur privé de fonctionnaires qui émargeaient au budget de l'Etat. Les privatisations réduisent les charges publiques et peuvent conduire à une amélioration des traitements des fonctionnaires.

En conclusion de cette présentation des actions communes à tous les P.A.S, qui montre combien leur parenté est totale avec celles initiées en Algérie, arrêtons-nous sur un volet à l'importance avérée : Les promoteurs de ces réformes n'ont pas saisi l'importance d'initier un véritable débat avec les partenaires sociaux en vue de formuler une véritable politique consensuelle. « *La négociation permettait à tout un chacun d'acquérir un avantage qu'il n'avait pas, pour abandonner un acquis détenu. De la sorte, chacun a consenti un sacrifice mais a aussi obtenu une compensation* » ⁽²⁾.

¹) La Méditerranée économique, op. cit. p. 458.

²) Idem, p. 458.

L'absence de transparence a abouti au paradoxe suivant : chacun a répertorié ses pertes sans jamais comptabiliser ses gains. Le processus apparaissait, dans sa globalité, comme porteur permanent de dégradation sans possible compensation. A titre d'exemple, le secteur privé qui fut le grand bénéficiaire de toutes ces réformes, du fait de son émiettement organisationnel et de son manque de pertinence prospective, continuait à solliciter la mansuétude de l'Etat.

L'Algérie a confié la confection de sa politique économique et sociale aux deux institutions internationales, dans la perspective de son ouverture à la concurrence internationale. Mais elle n'a pas demandé à bénéficier de certains types de mesures que prennent des pays industrialisés pour la protection de leur industrie et de leur agriculture, c'est-à-dire pour défendre leur marché. Le gain attendu est ailleurs.

La démocratie est un des piliers du système libéral vis-à-vis duquel aucune concession n'est tolérée. Au sein des pays industrialisés, les parlements sont conviés à donner préalablement leur accord à la mise en application des engagements de leurs gouvernements. Il en est de même des accords internationaux qui doivent être ratifiés.

Avec les pays sous-développés, ces deux institutions ne sont pas si intransigeantes et acceptent même la signature d'accords secrets. Elles couvrent les gouvernements qui s'arrogent le droit de parler au nom de leurs peuples, pour peu que leur action aille dans le sens voulu par elles.

Chapite 5

DU CARACTERE ET DE LA FONCTIONNALITE DES REFORMES

Parlant des enjeux auxquels était confrontée l'anthropologie, M. Godelier rappelait : « *Il y a deux façons de déconstruire une discipline, l'une qui aboutit à la dissoudre et finalement à la faire disparaître parce que privée de toute autorité scientifique, l'autre qui mène à la reconstruction de cette discipline sur une base plus rigoureuse et plus critique de ses concepts et de ses méthodes* » (1).

Les Réformateurs auraient été plus inspirés et leur démarche aurait eu plus de pertinence s'ils avaient retenu ces principes directeurs comme base de leur raisonnement. Certes, la situation était à la critique, au lendemain des événements d'octobre 1988, de l'expérience de développement, mais une critique comprise comme une étape nécessaire pour la rendre plus efficiente au niveau analytique. Il ne s'agissait pas de succomber aux postulats d'un système économique formel dans lequel il fallait s'efforcer d'insérer tout l'édifice économique et social réel.

Il était vital de bien situer l'objet assigné aux réformes économiques, tant il est vrai que cela conditionne les résultats attendus. Une problématique mal posée est un handicap majeur. Il en est de même d'une problématique inadaptée ou inappropriée. Elle sera inapte à situer le type de mutations historiquement déterminées et théoriquement induites. Toute démarche bâtie sur cette inadéquation ne pourra être porteuse d'une dynamique créatrice d'un nouvel ordre économique et social.

Dans ce cadre, ne convient-il pas de s'orienter vers la réalisation d'un nouveau type de régulation et/ou d'accumulation ? Ne faut-il pas admettre, et s'en éloigner, que la problématique de la transition à l'économie de marché est théoriquement inopérante pour servir d'assise aux dépassements des effets négatifs de la gestion administrée de l'économie ?

La question de la transition a occupé une place stratégique depuis l'indépendance : transition d'une "économie coloniale" à une "économie moderne" de type socialiste, et "transition d'une économie administrée" à une "économie de

¹) GODELIER, M., Interview, blog.le monde.fr, 17-12-2007, p. 3.

marché", transition d'une "économie rentière" à une "économie productive". Depuis toujours, la problématique de la transition est au cœur du débat relatif aux mutations à réaliser. Elle occupe une place centrale et elle peut constituer, une fois éclaircie, une des sources explicatives de la situation socio-économique du pays.

La notion de transition à une économie de marché présente un ensemble d'ambiguïtés et elle soulève de nombreux questionnements.

Il est recommandé, au préalable, de commencer par s'interroger sur la validité théorique de transition comme outil d'analyse des réalités de l'Algérie en particulier, et des pays du Tiers-monde en général. Si cet instrument n'est pas le plus approprié, il ne peut servir de base pour l'identification de la nature et du type de transformation qu'il faut opérer pour solutionner les contradictions arrivées à maturité.

Cette notion donne une indication sur le but à atteindre et elle définit une prospective à travers la caractérisation des mécanismes qui auront à organiser à l'avenir l'économie, à savoir ceux du marché. Seul le marché est crédité d'une fonction régulatrice. Cette institution, le marché, ne peut à elle seule constituer le trait dominant et distinctif du type d'économie à construire. Le marché a en effet existé dans des formations économiques et sociales historiquement différenciées et parfois antagoniques. Il ne peut se transformer en démiurge détenteur des capacités vertueuses de création du cadre idéal pour la croissance économique.

A contrario, ce vocable semble porter une suggestion. Il indique que dans l'économie appelée à assumer sa transition, l'Etat, par son omnipotence, inhibe et neutralise les forces du marché. Par son action, il provoque des distorsions cumulatives qui se transforment en sources de blocages de tout le système productif.

Cette approche s'élève sur un postulat erroné théoriquement et infirmé pratiquement par l'histoire des faits économiques et sociaux contemporains. Le couple Etat – Marché n'a jamais été porteur d'une signification exclusive, celle d'une impossible cohabitation et vie commune. L'antagonisme ne peut, à lui seul, exprimer la complexité des relations qui unissent l'Etat au marché et inversement.

L'apparition de cette nouvelle vision, sa généralisation, son intrusion médiatique et même académique apparaît comme un paradoxe. Elle coïncide au niveau international, particulièrement dans les pays capitalistes évolués, avec un

rejet des assises théoriques de cette approche, par les écoles doctrinales libérales. Est-ce à dire que les pays sous-développés bénéficient d'un intérêt théorique spécifique, c'est-à-dire sous-développé théoriquement ?

Cette option en faveur d'une économie de marché, la vigueur avec laquelle elle est défendue, sonne comme une sentence définitive décrétant l'échec absolu de l'expérience de développement initiale.

Cette posture fait l'impasse sur les origines, les phases et les mécanismes qui ont généré cet échec, et la crise à travers laquelle il se manifeste et se concrétise. Elle ne permet pas d'éclairer les mutations d'ensemble qui ont accompagné ce processus, faute de s'appuyer sur un socle théorique cohérent doté d'une grille d'analyse adéquate. En effet, caractériser la crise, c'est en même temps découvrir les niveaux de mutations qui l'accompagnent.

Est-il politiquement responsable et économiquement fondé de fixer comme objectif central pour une société, d'aller vers l'économie de marché en l'absence d'une théorie fondatrice de cette dernière ? Historiquement, une seule transition a été formalisée, celle du passage du capitalisme au socialisme. A partir de l'appareil conceptuel qu'elle a forgé, des études rétrospectives relatives aux formations économiques et sociales antérieures, ont été réalisées.

Des théoriciens comme Lénine, Boukharine, Preobrajenski, Dobb, Sweezy, ont aidé à conceptualiser la transition vers le socialisme. Mais le type de transition qui nous intéresse a pour objet le processus inverse de celui étudié par ces théoriciens marxistes. Il caractérise le processus de retour à partir de la réalité socialiste, à celle propre au capitalisme. C'est là une vaste question théorique que celle de la réversibilité des formations économiques et sociales. La pertinence théorique d'une telle notion n'est nullement établie. Elle ne peut, de ce fait, servir de trame pour l'élaboration d'une politique économique.

Cette confusion théorique s'alimente partiellement du souci d'éviter de recourir au concept d'économie capitaliste, but réellement recherché et non assumé publiquement dans la transparence, par peur de la réaction des forces politiques et sociales hostiles à cette perspective.

Le capitalisme est « *un régime social caractérisé par le travail salarié qui traduit le rapport fondamental capital/ travail, l'un des termes s'incarnant dans la propriété privée des moyens de production et d'échange par la classe capitaliste et l'autre renvoyant à la force de travail devenue marchandise et, de ce fait, obligée d'être vendue contre un salaire par ses détenteurs, les ouvriers* » (1).

Le régime capitaliste n'est pas réductible au seul marché pour le spécifier et le singulariser, car ce dernier participe théoriquement des formes de régulation ou plus exactement du principe de régulation de l'activité économique. Il a pour mission fondamentale de réaliser le libre jeu des prix et des quantités, garant d'une affectation optimale des ressources qui est la condition permissive de la réalisation de l'équilibre général.

Cette action du marché a revêtu des formes historiques différenciées, en relation avec les exigences propres à chaque phase de développement du capitalisme. Les formes revêtues par la régulation monopolistique se distinguent de celles à travers lesquelles s'est déployée la régulation concurrentielle. Historiquement, la régulation par le marché épouse des contours variés, liés au contexte économique et social qui favorise son éclosion.

La vision induite par représentation de la transition est réductrice. Elle identifie les voies et moyens de concrétisation de l'économie de marché avec les actions contenues dans les programmes d'ajustement structurels, avec lesquelles elles se confondent totalement.

La finalité attendue de l'économie de marché, appréhendée comme une panacée, est l'impulsion d'une économie productive par le dépassement des déséquilibres apparus au cours de la période précédente. Cette solution émergera au travers de l'application d'un ensemble de recettes de caractère technique et communes aux pays sous-développés. Cette perspective se matérialisera grâce à une évolution linéaire et tranquille. Le résultat est assuré pour peu que soient respectées les actions programmées dans les différentes phases.

¹) IBARROLA, J., PASQUARELLI, N., *Nouveau dictionnaire économique et social*, Paris, Editions Sociales, p. 94.

Cet optimisme se nourrit d'une méconnaissance de la complexité des réalités de l'Algérie qui a connu une métamorphose radicale depuis son accession à l'indépendance. L'Algérie a vécu une phase d'édification créatrice et la transition des années 90 se confond avec une dynamique de destruction créatrice. Le bond qualitatif attendu sera l'aboutissement des bouleversement économiques, certes, mais également socio-politiques et culturels.

Mais au lieu et place d'une progression linéaire suite à l'application raisonnée des recommandations contenues dans le P.A.S, il faut s'attendre à une dynamique autre. L'évolution sera incertaine car elle sous-tend la transformation simultanée de processus multiples, complexes et enchevêtrés qui ne sont pas sans conséquences sur les conflits d'intérêt. C'est pourquoi « *il est pour le moins réducteur de chercher à problématiser toute cette complexité dans une prétendue transition tranquille et linéaire vers l'économie de marché* » (1).

Face à cette impasse théorique, un choix méthodologique faisant appel à d'autres outils conceptuels et valorisant le type de mutations à entreprendre, peut s'avérer pertinent. Les concepts de régime d'accumulation et de mode de régulation seront plus opérationnels dans la dynamique de transformation.

Le régime d'accumulation exprime « *les modalités d'articulation entre sections productives : section productive des moyens de production, section productive des moyens de consommation et section productive des biens exportables* » (2). Le régime d'accumulation algérien, à l'instar de celui des autres pays sous-développés, est marqué par son incapacité à développer la section productive des biens en capital, ce qui crée la contrainte de leur importation. Cela aura des conséquences nombreuses, en particulier au niveau des formes d'insertion au sein de la division internationale du travail.

Le mode de régulation peut être assimilé à « *l'ensemble des formes structurelles dont la conjonction, sous une modalité de cohésion, autorise l'avènement, la stabilisation, puis la reproduction sur la longue durée, d'un régime*

1) TALHA, L., "Transition à l'économie de marché ou passage à un autre modèle d'accumulation : le cas des mutations en Algérie", in *Le Maghreb à l'heure de l'économie de marché*, Publication IME, n°01, p. 13.

2) Idem, p. 14.

d'accumulation déterminé » ⁽¹⁾. Par forme structurelle, nous entendons la codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux se manifestant dans la création monétaire, la forme de concurrence, la forme d'intervention étatique, le rapport salarial et la forme d'insertion internationale.

Partant de ces présupposés, il devient plus aisé de caractériser précisément le régime d'accumulation algérien. Sa source provient de la rente tirée de l'exportation des hydrocarbures et il a pour vocation d'édifier un appareil productif par substitution d'importations dans la perspective de répondre aux besoins du marché intérieur. Le régime d'accumulation s'intègre dans la logique d'ensemble du mode de régulation animé, canalisé et subordonné à la forme d'intervention étatique. Ainsi le régime rentier se combine à un mode de régulation dominé par la troisième forme structurelle, la forme d'intervention étatique à laquelle se subordonnent les autres formes.

Mais quels sont les traits distinctifs du régime rentier ? L'identification d'un régime d'accumulation d'une économie en développement comme l'Algérie, s'effectue au travers d'une étude des mécanismes d'approvisionnement en biens de capital et d'une détermination de l'origine des débouchés.

Le premier niveau donne un éclairage sur la source exclusive de l'importation des biens en capital et/ou de la technologie pour leur production, à savoir l'exportation des hydrocarbures. Il autorise la fixation du noyau constitutif de ce régime d'accumulation si particulier.

Le deuxième niveau, en situant la finalité attendue de cet effort de développement, la création et l'élargissement d'un marché interne, contribue à donner une cohérence au système de représentation dans sa globalité.

Ce régime d'accumulation, enjeu des luttes sociales et politiques et facteur de leur catalysation, n'est pas statique. Il reste ouvert à de multiples évolutions qui se réalisent par le biais de crises et non de manière linéaire. Elles pourront s'orienter vers « *une substitution d'importations tournée vers le marché extérieur [pour] déboucher enfin sur une dynamique de production de masse tournée vers la*

¹)) TALHA, L., op. cit., p. 14.

consommation de masse de biens durables. Ce caractère rentier cesserait alors pour laisser place à un autre régime d'accumulation plus autocentré » (1).

C'est cette dynamique contradictoire qui peut le mieux exprimer l'essence de cette transition en place et lieu d'une vision idyllique réduisant tous ces processus à un simple cheminement tranquille vers l'économie de marché.

De l'avis unanime, le régime d'accumulation était en crise et il est vital d'en saisir la nature en allant à la recherche de la nature des transformations qui en sont les corollaires. Pour ce faire, répondons aux interrogations qui suivent : A travers quels traits distinctifs se caractérise la crise de l'économie algérienne ou, plus largement, de la société algérienne ? Peut-elle se réduire à une crise du régime d'accumulation ? Peut-on l'associer à une crise du mode de régulation ? Ou alors sommes-nous en face d'une crise qui englobe et touche tout le mode de développement, c'est-à-dire une crise structurelle combinant la crise du régime d'accumulation et celle du mode de régulation ?

Appréhender cette crise passe par la nécessaire découverte de ses origines, c'est-à-dire des causes qui l'ont engendrée, et l'établissement des principales étapes par lesquelles elle a cheminé. Cette option méthodologique permettra, par la pertinence de l'analyse qu'elle augure, de distinguer les facteurs originels de ceux qui en sont les catalyseurs et de ceux qui en sont les amplificateurs. Situer ces trois paliers et les saisir dans leur interaction éclairera sur le processus concret, porteur de cette crise. Les éventuels niveaux d'intervention pour une politique économique soucieuse de casser cette logique, se dévoileront avec netteté.

Les facteurs agissant au niveau des paliers définis, se manifestent « *soit dans la modalité d'approvisionnement des biens d'équipement, soit dans la structuration des débouchés, soit dans les deux sphères à la fois* » (2).

Contrairement aux idées répandues ici et là, la crise de l'économie algérienne tire son origine et puise ses fondements de la crise de l'agriculture. Elle n'a pas pu se mettre au diapason des transformations opérées dans le secteur industriel dans la perspective de l'élargissement du marché intérieur.

¹)) TALHA, L., op. cit., p. 15.

²) Idem, p. 16.

Le catalyseur qui a permis son éclosion est incontestablement le contre choc pétrolier de 1986 qui fragilisa la problématique dominante, celle de l'acquisition des biens en capital.

La politique économique initiée pour contrecarrer les effets de ce catalyseur énergétique aboutira au contraire à une amplification de ses effets. La régulation étatique, à travers ses manifestations et les contours retenus, constituera un appoint au processus enclenché. Elle assumera le rôle de relais amplificateur.

Le modèle algérien de développement présentait, au niveau théorique, une cohérence certaine à travers la mise en perspective d'une articulation entre l'industrie à édifier et l'agriculture à transformer. L'objectif recherché était la création et l'élargissement d'un marché intérieur garant d'une accumulation autocentrée et auto entretenue.

L'agriculture était créditée d'une double fonction : permettre l'écoulement des produits industriels fabriqués localement et pourvoir l'industrie naissante en produits primaires, tout en assurant la satisfaction en biens de consommation d'une population en progression constante.

L'industrie, quant à elle, grâce au développement de ses différents secteurs de l'industrie lourde, participait, à partir d'une valorisation des matières premières disponibles, au dépassement des caractéristiques de l'extraversion léguées par la colonisation.

Ce schéma idéal, par la complémentarité entre l'industrie et l'agriculture qui le sous-tend, n'a pas montré son efficacité au niveau de la réalité. La cadence donnée aux secteurs industriels s'apparentait à une fuite en avant, vu la stagnation – ou plus exactement la régression – de l'agriculture qui, très tôt, s'enfonçait dans une crise qui s'avéra chronique.

Cette situation aboutit au divorce et à la rupture de la symbiose tant recherchée entre l'agriculture et l'industrie. Elle fut marquée par l'arrêt de la dynamique tant souhaitée d'articulation aussi bien entre l'agriculture et l'industrie, qu'au sein des différents secteurs et branches de l'industrie. La finalité programmée du développement du marché intérieur, suite à l'option pour l'industrie de type substitution à l'importation, se révéla caduque. Le processus dans son ensemble

révéla sa fragilité à travers, entre autre, la sous-utilisation des capacités productives et les déficits des entreprises.

Un nouveau paysage économique se mit en place. « *Les distorsions s'aggravent alors, non seulement entre le secteur industriel et le secteur agricole, mais aussi entre le secteur pétrolier et l'ensemble des secteurs non pétroliers. Les effets du "Deutsch Disease" (Syndrome hollandais) deviennent alors cumulatifs et la dépendance croissante de l'ensemble de l'économie à l'égard de la rente débouche sur la crise ouverte à l'occasion du choc pétrolier de 1986* » ⁽¹⁾.

Le choc pétrolier de 1986 peut être assimilé à une véritable mise à nu de l'économie algérienne et des blocages structurels qu'elle affrontait. La dépendance totale de l'importation des biens en capital de la valeur des exportations d'hydrocarbures, explique l'état d'extrême fragilité de l'économie et constitue un élément potentiel de crise. Cette fragilité est accentuée par la forme d'insertion au sein de la division internationale du travail, qui en découle : de caractère passif, elle ne fait que renforcer la dépendance et se transformer en vecteur supplémentaire d'aggravation des déséquilibres.

La conséquence, soudaine et inattendue, fut foudroyante. En effet, en place et lieu d'un "cercle vertueux" du développement, le pays sombrait à nouveau dans un "cercle vicieux" du sous-développement. C'est là le résultat de la combinaison originale des déséquilibres externes relatifs aux capacités d'importations avec les déséquilibres internes nés de l'étroitesse du marché intérieur.

La crise, longtemps occultée, devenait palpable au travers de ses innombrables effets directs, donc visibles, sur toute la vie économique et sociale. Son intensité tirait sa vigueur des modalités particulières d'appropriation et de redistribution de la rente. Le mode de régulation qui était en crise, présentait une double caractéristique, expression du double niveau où se trouvaient les sources potentielles de déséquilibre :

- au niveau de la forme et de l'intensité de l'intervention de l'Etat ;
- au niveau de la forme d'insertion au sein de la division internationale du travail.

¹)) TALHA, L., op. cit., p. 17.

Focalisons notre attention autour de cette double dimension pour éclairer les types d'intervention à privilégier et le cadre général dans lequel elles évolueront.

Il est communément admis que, du fait de son omnipotence, l'intervention de l'Etat est une source qui alimente en permanence le processus de crise. Or, peut-on objectivement se débarrasser de l'intervention publique ?

La grandeur effective et/ou potentielle de la rente tirée des hydrocarbures ne peut être gérée que par l'Etat qui détient le monopole de la propriété de toutes les ressources du sous-sol. A cet élément objectif rendant étendue l'intervention de l'Etat, se conjugue un autre relatif à la nature même de cette rente. Cette dernière, en tant que catégorie économique, n'obéit pas aux mêmes contraintes que les catégories du profit et du salaire. La formation de ces deux formes de revenus s'effectue conformément à des critères économiques précis, contrairement à l'indétermination économique du mode d'usage de la rente.

L'affectation des ressources n'était pas du ressort de l'action des mécanismes du marché. Elle émanait et se réalisait à travers le budget de l'Etat, alimenté exclusivement de la rente tirée des hydrocarbures.

Obéissant aux pratiques clientélistes et aux rapports de forces au sein de l'Etat, cette articulation administrative et étatique sera imprégnée d'un caractère bureaucratique prédominant, source de la gabegie généralisée.

Le marché mondial des hydrocarbures devient, de ce fait, un facteur déterminant de la pratique économique et des choix retenus, en fonction des recettes escomptées. De l'accentuation ou du relâchement de la contrainte financière dépendent, pour une grande part, les orientations de la politique économique.

L'augmentation des recettes crée les conditions d'une "pétrolisation" de l'économie, s'appuyant formellement sur les besoins d'une internalisation de la section I. Cela se traduira par une autonomisation du secteur pétrolier, au développement amplifié, qui finit par réaliser sa rupture avec la logique d'ensemble retenue théoriquement dans le schéma directeur de l'économie. Cette autonomisation, accompagnant et aggravant les déséquilibres apparus, aura des effets ravageurs par sa propension à la dévalorisation de toute logique productive. La logique de la rente imprimera pour longtemps, de son sceau, toute la démarche

économique. L'agriculture sera délaissée, voire même évacuée du champ économique.

L'attention soutenue accordée au marché pétrolier international et les efforts fournis en vue d'accroître le poids de l'OPEP témoignent du rôle unique joué par la rente pétrolière. Ce rôle se concrétisera au détriment d'autres sources de revenus et d'accumulation comme la rente foncière ou/et les gains de productivité. Il exprimera le rejet des assises d'une véritable logique productive.

Cette prévalence de la logique rentière aura comme conséquence une double dépendance :

- au niveau interne : dépendance de la variable demande globale, dans sa dimension investissement et consommation ;
- au niveau externe : dépendance des importations et des exportations, d'une seule variable, à savoir la production pétrolière.

Le contre choc pétrolier de 1986 aura été l'occasion idoine pour la manifestation de cette double dépendance.

Ainsi cette modalité d'insertion extérieure aggravera les effets du "syndrome hollandais" qui est l'expression de « *la concomitance de la phase de "boom" du secteur extérieur (exportations pétrolières par exemple) avec une phase de consommation et d'investissements élevés et une surévaluation du taux de change réel* » (1).

La baisse du niveau de la rente a réduit non seulement la capacité d'importation, donc la capacité d'offre, mais aussi les débouchés internes dans la mesure où la formation de la demande dépend, elle aussi, des revenus issus de la redistribution de la rente. Le freinage de la dynamique de l'offre et celui de la dynamique de la demande se conjuguent alors pour étrangler tout le processus d'accumulation.

La crise générale du mode de développement de l'économie algérienne « *est à la fois une crise de réalisation et une crise de valorisation* » (2). Mais qui dit crise dit aussi changement, dans le sens de "destruction créatrice", formulation si chère à

¹) L'économie de la Méditerranée, op. cit. p. 455.

²) TALHA, L., article cité, p. 20.

Schumpeter. Partant de toutes ces considérations, les initiatives tendant à organiser les nécessaires mutations des modalités, devraient se déployer simultanément au niveau des cinq paliers suivants :

- La forme de l'intervention de l'Etat dans l'économie : l'objet des aménagements devraient être clairement délimités. Faut-il aller vers moins d'Etat ou seulement changer le type d'intervention ayant prévalu jusque là ? L'omnipotence de l'Etat tirait, certes, sa source de son implication comme régulateur, mais essentiellement de sa fonction de producteur et de distributeur direct des biens et services. Cette dernière devrait progressivement s'estomper au profit exclusif de la première. L'objectif fondamental demeure la définition et l'instauration d'un « *nouveau statut de l'Etat qui ne soit ni d'intériorité totale ni d'extériorité absolue eu égard à l'accumulation* » ⁽¹⁾.

- Les modalités de création monétaire permissive et ignorant les principes d'orthodoxie. La création monétaire a été une source directe d'inflation et de déséquilibre. Les mutations devraient mettre au centre des préoccupations :

- le rétablissement des grands équilibres internes et externes par un strict respect des normes et des règles de création monétaire,
- l'identification de la nature nouvelle des rapports liant la Banque centrale et le Trésor,
- l'établissement des missions et des règles à la base des relations entre la Banque centrale et les banques émettrices de crédits,
- la redéfinition de la place et du rôle de la création monétaire dans le fonctionnement de l'économie,

- Les formes de concurrence : Les changements s'établiront à travers les réponses données aux interrogations qui suivent : Quel est l'avenir des monopoles de production et de distribution largement dominants au sein de l'économie ? Les structures alternatives seront-elles de caractère concurrentiel ? Si oui, par quelles phases transitoires faut-il passer et comment empêcher que des monopoles privés ne prennent la place des monopoles publics ? Comment éviter les effets insidieux et

¹) TALHA, L., article cité, p. 20.

pervers pour la production nationale, du fait de l'ouverture des frontières au capital étranger et la levée des barrières douanières ?

- La forme d'insertion internationale : L'économie algérienne est liée au marché international selon la forme déjà évoquée. Le dépassement et la sortie de ce système rentier passe par un effort soutenu d'adaptation aux nouvelles mutations ayant affecté la division internationale du travail depuis el début des années 80. Il faut tendre vers une perspective d'exportation de produits manufacturés à la diversité éprouvée.

- Le rapport salarial dominant : l'établissement d'un rapport salarial de type concurrentiel, fixé par le marché, s'apparente à un processus complexe aux contours indéfinis. Les luttes sociales et les rapports sociaux sont des facteurs agissant aux côtés des initiatives de contrôle étatique, pour la définition de ses configurations futures.

Nous avons évoqué aussi bien une méthodologie d'appréciation de la crise que les axes d'une politique économique pour en atténuer les effets. Elle est la preuve que des politiques alternatives à celle des Réformateurs pouvaient être ébauchées dans une perspective d'adaptation créatrice.

En fait, la période de crise est aussi une période d'intense création sociale, celle de la création sociale d'un nouveau mode de développement. Quelle devrait être sa nature ? Quelles seraient ses caractéristiques ? C'est là le contenu de la nouvelle problématique qu'il fallait initier.

CONCLUSION

Depuis la reconquête de la souveraineté nationale, la dynamique de la société algérienne a été gouvernée par un double mouvement de caractère alternatif.

Au cours de la première période, le secteur public, à travers son édification progressive, a continuellement étendu son assise et manifesté son emprise sur la logique d'ensemble de l'économie. Cette dialectique était confrontée en permanence à un contre mouvement qui visait à réduire cette expansion et à la canaliser dans des directions déterminées.

La deuxième période, ouverte par les réaménagements introduits au début des années 80, a, quant à elle, initié une démarche inverse. Le résultat aura été une extension continue de la domination du marché, ce qui a généré, à son tour, un contre mouvement contrariant l'élargissement du processus et le dotant de particularités distinctives.

Cette double caractéristique symbolise, s'il en était besoin, combien le pays demeurait enfermé au sein de la problématique de la transition, et ce, depuis son accession à l'indépendance.

Mais ces deux périodes, au-delà de leurs apparentes contradictions, participaient d'un mouvement d'ensemble compatible, en dernière instance, avec le système de marché lui-même. Chacune à sa manière a aidé en fonction des objectifs assignés par les besoins qui lui étaient propres, à la mise en place des conditions permissives de cette organisation sociale axée sur et autour de l'autorégulation du marché.

Comme pour tous les processus sociaux, ce système s'est développé par avancées successives suivies de reculs, par bonds et par sauts, et il a réussi à créer une dynamique originale, inédite, dans le développement du capitalisme. Ce mouvement a réussi à apprivoiser le secteur public et à le soumettre à une logique qui, formellement, lui était étrangère. Fondamentalement il a permis, à l'exemple des politiques mercantilistes, d'asseoir les fondements indispensables à l'éclosion des rapports capitalistes, à travers notamment l'affermissement d'une classe sociale possédant suffisamment de capitaux pour se positionner comme alternative.

Ce double mouvement peut être personnifié comme « *l'action de deux principes organisateurs de la société, chacun d'entre eux se fixant des visées institutionnelles spécifiques, ayant le soutien de forces sociales déterminées et employant ses méthodes propres* » (1). Essayons de retrouver, pour mieux le caractériser, le cheminement emprunté pour la consécration du libéralisme économique.

Face aux difficultés et aux obstacles rencontrés au sein du secteur public en particulier, et d'autres instances en général, pour y introduire des aménagements de type libéral, une nouvelle stratégie fut définie. Elle visait à encourager l'émergence de forces politiques représentatives des couches commerçantes qui, elles seules, étaient potentiellement porteuses de l'économie de marché naissante. Historiquement, « *le libéralisme économique vise à établir un marché autorégulateur qui compte sur le soutien des classes commerçantes et qui adopte pour méthode principale le laisser-faire et le libre échange* » (2).

Les orientations des Réformateurs concouraient objectivement à l'affirmation d'une voie qui retenait comme axe principal l'émergence des couches commerçantes comme vecteur essentiel pour aller vers le marché autorégulateur. L'encouragement de commerce au détriment de la production obéissait à cette logique et ne doit aucunement être assimilé à une quelconque erreur de pilotage économique. Les couches commerçantes furent sollicitées puis stimulées pour acquérir une position centrale au sein de toute l'économie. Leur rôle était tout tracé vu leur capacité à être disponible pour remplir les diverses fonctions qui découlait de cette perspective libérale. Les islamistes, par leur vocation à renier toute intervention étatique, apparaissaient comme la seule force capable d'asseoir complètement et totalement les principes du libre échange, en dehors de toute réglementation de caractère séculière.

L'inertie étatique, partout stigmatisée, est une position favorable aux intérêts du capital marchand parasitaire car exclusivement lié aux opérations d'importation. De fait, et contrairement aux idées répandues, l'impuissance de l'Etat n'est qu'apparente. Sa force réside dans sa capacité à accompagner l'accumulation du

1) POLOUYI, K., op. cit. p. 182.

2) Ibidem.

capital au sein d'une fraction sociale à la vitalité reconnue dans l'établissement des fondements du libéralisme.

Dans les particularités qui sont celles de l'Algérie, les intérêts des couches commerçantes étaient en opposition avec ceux de la production et du système productif national dans son ensemble. Leur expansion dépendait du gel des capacités productives de ce dernier. L'organisation de la pénurie et de la paralysie du secteur productif, y compris celui de la bourgeoisie locale, constituait des étapes nécessaires sur la voie de leur émergence car, sans cela, aucune assise ne leur permettait de se consolider. Leurs intérêts d'affaires convergeaient et se confondaient avec la dislocation du système d'organisation antérieur.

La croyance dans le rôle bénéfique du profit commercial, en prenant appui sur les principes islamiques, se transformait en conviction sacrée. Elle dispensait les couches commerçantes, les marchands, de tenir compte des impératifs de la production. Les marchands étaient totalement coupés des préoccupations de mise en œuvre d'équipements coûteux, compliqués et complexes, de la formation d'un personnel, de travailleurs performants et de l'organisation du travail spécifique à la production. En réalité, leurs intérêts étaient à l'opposé de ceux de la Nation à la recherche de l'édification d'un système productif assurant la pérennité à la souveraineté retrouvée. La fonction assumée par les marchands, guidés par la recherche effrénée d'un enrichissement continu, les disqualifiait irrémédiablement.

Les travailleurs, livrés à la déchéance sociale au moment même où ils commençaient à s'initier à l'organisation productive et à s'éveiller à la conscience sociale, perdaient le sens de leurs intérêts stratégiques et naïvement se mettaient au service d'intérêts en opposition avec les leurs. Ils se mettaient au service de ceux-là même qui, par la poursuite de leurs intérêts parasites, avaient ébranlé tout l'édifice sur lequel reposaient les fondements de leur promotion sociale.

Face à pareille dislocation, c'est à l'aristocratie terrienne et à la paysannerie que revient la tâche de sauvegarder les qualités martiales de la Nation car « *elles continuaient à dépendre largement des hommes et du sol* » (1). Ces catégories sociales, au-delà des difficultés, continuaient à se consacrer au travail agricole et à

¹) POLOUYI, K., op. cit. p. 183.

orienter tous leurs efforts et tous leurs moyens à la préservation de la production agricole.

Dans sa progression en Algérie, le credo libéral a épousé des contours parfois semblables à ceux qu'il a revêtus en Europe et parfois en net décalage avec leurs manifestations originelles.

A ses débuts, « *le libéralisme économique a été le principe organisateur d'une société qui s'employait à créer un système de marché. Simple penchant des méthodes non bureaucratiques à sa naissance, il s'est développé en une véritable foi dans le salut de l'homme ici-bas, grâce à un marché autorégulateur* » (1). Le laisser-faire est, au départ, interprété dans un sens étroit. Il évoque l'impératif d'une production libérée des réglementations, en particulier celles encore vivaces et qui sont des produits du mercantilisme ou des restes des différentes corporations d'artisans.

Le même scénario a été repris en Algérie. Au début des années 90, par la mise en avant des lourdeurs des interventions centralisées de l'administration économique, les décideurs souhaitaient, disaient vouloir, grâce à la décentralisation, le dépassement des blocages induits par la bureaucratie. Par la suite, la démarche perdra son caractère équivoque. La recherche du profit, par la soumission en particulier du secteur public aux impératifs de la rentabilité financière, devint l'axe central de toute la politique économique. En dehors de la rentabilité financière, il n'y avait point de salut pour toute l'évolution ultérieure de la société. La libération des prix offrit en complément l'opportunité au marché autorégulateur de s'affirmer comme principe nodal d'organisation. Jusqu'en 1988, le credo libéral s'apparentait à « *une tendance spasmodique* » et il aura fallu les événements d'octobre et leurs conséquences pour que le « *libéralisme économique soit plus qu'une tendance spasmodique* » (2).

L'objectif proclamé par les Réformateurs est de rendre l'économie algérienne la plus ouverte et la plus libérale possible. Et pour ce faire, il faut arriver à ce que les structures productives, commerciales et bancaires, soient conduites et impulsées par

¹) POLOUYI, K., op. cit. p. 184.

²) Ibidem.

l'initiative privée et également ouvertes sur les marchés étrangers.

Mais une question interpelle tout observateur impartial : Est-il possible de réaliser un tel système en l'absence d'une bourgeoisie véritable ? Cette dernière, étendant son contrôle sur les sphères foncières, industrielles, commerciales et financières, devrait constituer l'ossature puissante de tout le personnel politique et se réclamer franchement du libéralisme.

Seule cette dernière classe est à même de proclamer solennellement et d'assumer le choix d'entretenir en priorité des relations denses avec l'Occident, ce qui facilitera le succès du projet retenu.

Mais à temps nouveaux chansons nouvelles. Les Réformateurs exprimaient les tendances de la bourgeoisie algérienne en voie de constitution et désireuse de s'émanciper du carcan bureaucratique et de s'affirmer en tant que classe autonome.

Néanmoins, les réformes initiées amenèrent un bouleversement social qui désarticula la composition structurelle de la classe bourgeoise elle-même. La fraction productive de celle-ci, développant un dynamisme industriel à l'ombre et grâce à la politique économique publique qui lui assurait un rythme de développement régulier, par sa protection de toute concurrence extérieure et par son articulation progressive au secteur public productif, cette fraction productive donc, se heurta aux obstacles dressés devant son expansion par les nouveaux choix économiques et les voies retenues pour leur application. L'encouragement aux fractions marchandes et spéculatives par la libéralisation inconsidérée du commerce extérieur et le recours aux importations à partir de fonds en devises propres, aura été un véritable tournant dans la recomposition organique de la structure sociale du pays.

Ces réformes ont ouvert, au nom des nécessités d'une économie productive qui devait se substituer à celle caractérisée de rentière, un autre chemin qui a rendu possible la constitution d'un cadre social et économique permissif, d'une pratique spéculative aux dimensions inconnues jusque là. Cette spéculation effrénée aura été la nouvelle sève nourricière de multiples rentes qui ont fini par étouffer toute velléité productive au sein de l'économie.

Les Réformateurs ont exprimé avec force les tendances de la bourgeoisie marchande et compradore, rétrograde dans la mesure où elle envisageait son

activité sous la forme exclusive de la spéculation commerciale à partir de l'importation de marchandises, en majorité de substitution à celles produites localement, aussi bien par le secteur public que le secteur privé. Ils s'éloignaient de la vision première des Classiques qui concentraient leur attention sur les conditions d'accroissement de la richesse nationale. Cette orientation retenue était aux antipodes de toute économie productive, d'inspiration théorique classique.

L'image de l'Algérie sociale d'aujourd'hui est ambivalente. Elle témoigne d'une double tendance : celle d'une ouverture vers l'économie de marché s'accompagnant de progrès réels et celle d'une accentuation des déséquilibres et des frustrations sociales. L'enjeu pour l'Algérie, est de caractère multidimensionnel. L'ouverture dans laquelle elle s'est laborieusement engagée est tributaire de sa capacité à harmoniser croissance matérielle et développement humain, et à unifier le progrès économique et le bien-être social, dans son acceptation la plus large, à savoir la combinaison du pain, des libertés, de la culture, des loisirs et de la sécurité. Tels sont les défis auxquels est confrontée l'Algérie, défis minimes au regard des ressources disponibles, mais insurmontables dans le cadre du système de gouvernance actuel.

CONCLUSION GENERALE

Nul besoin de s'adonner, dans cette conclusion, à un travail récapitulatif autour des interrogations et des critiques développées tout au long de notre évolution méthodologique. Nous nous en tiendrons d'abord à deux ensembles de remarques autour de l'objet même du développement et de la méthode à laquelle ont eu recours les responsables algériens pour sa concrétisation. Cette étape franchie, nous ferons part d'une question, voire d'une exigence, autour d'un problème de fond toujours en chantier, celui lié à l'impératif d'une rupture épistémologique, préalable à un renouvellement de l'appareil conceptuel en usage jusque là.

Le concept de développement a occupé une place centrale, particulièrement chez le courant radical et dans le paysage intellectuel des années 70. Il a imprégné la structure mentale des dirigeants Algériens qui lui subordonnèrent toute leur démarche et qui finirent par considérer, à partir d'une lecture à posteriori de l'histoire, que la réalisation des objectifs dont il est porteur étaient déjà inscrits dans les idéaux du mouvement national d'émancipation.

L'adoption du développement comme objectif stratégique dans lequel s'identifie le socialisme comme régime économique et social s'est faite spontanément et elle n'a donné lieu à aucune polémique, signe, s'il en est besoin, du consensus dont il faisait l'objet. Cette option coulait de source et elle matérialisait aux yeux de tous la volonté d'initier une politique à même d'améliorer le sort des "masses laborieuses" et de propulser le pays vers la modernité, une modernité semblable à celle déjà en oeuvre dans les pays ayant accompli leur industrialisation .

Les fondements théoriques et historiques du concept n'ont à aucun moment été interpellés pour lever le voile, ni sur les motivations à l'origine de son apparition, ni sur les caractéristiques relatives aux diverses étapes de sa construction, comme ont été ignorés les buts assignés par le cadre général auquel il correspondait et auquel il donnait corps. Accorder une attention soutenue aux préoccupations y afférentes et faire des haltes nécessaires pour éclairer chacun de ces questionnements et mettre à nu leur assise épistémologique, est une exigence méthodologique incontournable. Elle seule permettra d'explorer véritablement ce concept en dévoilant sa nature

véritable et en éclairant la dynamique profonde qui le porte. Alors nous apparaîtront dans toute leur étendue, les incidences implicites d'un tel choix et s'ouvrira pour nous la perspective de l'existence ou non d'une adéquation entre, d'une part, le projet de société retenu et, d'autre part, l'alternative offerte par le développement.

Le projet socialiste et le développement sont-ils ou non compatibles et interchangeable ? Peut-on affirmer, comme il est proclamé, que les objectifs du socialisme se fondent dans les impératifs du développement ? Toute cette équation théorique est étrangère aux préoccupations des dirigeants, ce qui n'a pas manqué d'affecter, comme nous l'avons souligné, négativement leurs perceptions. Ils se retrouvèrent entraînés malgré leur volonté dans une course sans fin pour la réalisation des objectifs qui, en fin de compte, relèvent d'un mythe.

Un regard rétrospectif sur l'historique du concept de développement sera édifiant par son aptitude à nous révéler des dimensions généralement occultées. En effet, la thématique du développement dans le sens communément admis, a pris corps après la deuxième guerre mondiale dans la foulée du discours au Congrès du président américain Truman le 20 janvier 1949. Le point quatre du discours inaugure l' "ère du développement". Mais, de manière générale, il est juste d'affirmer qu'il *«synthétise un certain nombre d'idées qui manifestement étaient conformes à l'esprit du temps, innove sur le plan conceptuel et propose une nouvelle manière de concevoir les relations internationales »* ⁽¹⁾. Pour la première fois, la majeure partie du monde, celle des régions anciennement colonisées, fut qualifiée de "sous-développée". Ainsi naquit brusquement ce concept charnière - depuis lors jamais remis en question - qui englutit l'infinie diversité des modes de vie de l'hémisphère sud dans une seule et unique catégorie : sous-développée. Du même coup et de manière inédite *« surgissait sur les scènes politiques importantes du monde une nouvelle conception du monde selon laquelle tous les peuples de la terre doivent suivre la même voie et aspirer à un but unique : le développement »* ⁽²⁾

Tous les peuples devraient suivre l'exemple américain et engager leur pays dans la voie de l'activité industrielle pour sortir de l'arriération dans laquelle ils

¹) RIST, Gilbert, *Le développement : une croyance occidentale*, Ed. Presses de sciences politiques t.1, 1996, p 126.

²) SACHS, Wolfgang, *Des ruines du développement*, Ed. Hikma, Alger, 2001, p 14

végètent et assurer une hausse du niveau de vie de leurs peuples respectifs. Il est permis d'affirmer que « *quarante ans plus tard, avec le recul, le discours de Truman est perçu comme le coup d'envoi de cette course du Sud pour rattraper le Nord mais depuis, non seulement la distance s'est encore agrandie et certains coureurs chancellent ils sur la piste, mais tous commencent à soupçonner qu'ils courent tout à fait dans la mauvaise direction* » ⁽¹⁾.

Il apparaît patent que l'émergence de ce nouveau paradigme participe d'une nouvelle reconceptualisation du monde et tous ceux qui s'en réclament acceptent de facto ses hypothèses comme ses objectifs et ils inscrivent leur action dans le cadre du système d'interprétation historique qu'il suggère. Les dirigeants algériens ne se sont pas hissés à ce niveau de perception et ils sont demeurés en retrait par rapport aux conséquences attendues de cette approche nouvelle. Ils n'ont pas compris qu'en focalisant toute leur énergie sur le développement, doté d'un statut générique, devenant ainsi un concept directeur, ils confortaient une réinterprétation de l'histoire qu'ils combattaient à travers leurs slogans et qu'ils rejetaient formellement avec une énergie toujours renouvelée dans tous leurs discours officiels. Ils n'étaient pas imprégnés de cet arrière-plan théorique, de ce nouveau dogme, et ils n'ont pas saisi qu'il fallait s'élever à cet au-delà du vocable qui éclaire et situe cette innovation conceptuelle.

L'impératif du développement a permis au « *schéma universel développement / sous-développement, de devenir un credo téléologique de l'Histoire ; les sociétés du tiers-monde n'ont pas de modes de vie différents et uniques mais sont plus ou moins avancés sur un parcours continu dont la direction est imposée par la nation hégémonique* » ⁽²⁾

En souscrivant à cette nouvelle idéologie du développement, nos responsables ont, tacitement admis, sans en être conscients et sans mesurer les implications de leurs choix, que « *l'hégémonie occidentale était logiquement incluse dans la proclamation du développement* » ⁽³⁾

Cette inaptitude à comprendre l'enjeu réel que représente cette reformulation

¹) SACHS, Wolfgang, op. cit. p. 14.

²) Idem, p. 16

³) Idem, p. 17.

américaine du monde et de ses exigences nouvelles, explique l'enthousiasme prégnant qui a accompagné et nourri chez les plus illustres dirigeants du tiers-monde la revendication d'un nouvel ordre mondial où chacun accéderait aux bienfaits du développement. Ainsi : « *De Nehru à Nkrumah, de Nasser à Sukarno, les chefs des nations nouvellement formées ont assumé l'image que le Nord se faisait du Sud et en ont fait leur propre image ; le sous-développement est ainsi devenu le fondement cognitif de la construction de l'Etat dans le tiers-monde* »⁽¹⁾

Les dirigeants algériens ont également partagé cette vaste opération de mythification. Eux, comme les autres responsables du mouvement des Non-alignés, ont ignoré cet avertissement solennel de Gandhi, lancé en 1949 déjà : « *Si l'Inde se fait un devoir d'imiter l'Angleterre, ce sera la ruine de la Nation* »⁽²⁾. Alors qu'ils affirmaient leur rejet de la mainmise occidentale en initiant un processus de développement national, ils ne faisaient en réalité qu'inscrire leur action dans le cadre du processus de création d'un nouvel ordre mondial voulu par les Etats Unis. Ces derniers, en agissant comme les chantres de l'autodétermination des peuples, installaient un nouveau type d'hégémonie mondiale, un impérialisme de caractère anti-colonial certes, mais aux effets pervers plus dangereux. Le concept de développement a servi de cheval de Troie dans ce sens et il a permis, avec le consentement des élites des pays concernés, d'accepter l'hégémonie occidentale tant il est manifeste qu'elle est organiquement incluse dans la proclamation même du développement.

En acceptant de se transformer, au lendemain de leur émancipation politique, en objet de développement, ces jeunes nations, ont admis de se mettre sous les fourches caudines des pays occidentaux. Ils acceptaient comme seule perspective celle d'une imitation de leur démarche historique, en ouvrant la voie à un accès rapide aux acquisitions scientifiques et techniques considérées comme le support idéal pour prétendre à une place au sein de la "civilisation économique".

Par sa nouveauté et par son caractère généreux, le concept de développement était crédité des vertus humanistes, et associé aux idées de progrès économique et social pour le plus grand nombre. Il présentait le monde qui émergerait de sa

¹) SACHS, Wolfgang, op. cit. p. 18.

²) Idem, p. 22.

généralisation comme celui où coexisteraient des entités équilibrées et interdépendantes, liées par des relations de coopération. Il était le substitut idéal au système d'assujettissement colonial, par sa vocation supposée à façonner des rapports qualitativement meilleurs entre les nations. Le développement apparaissait ainsi comme le vecteur approprié pour substituer un nouveau monde à celui qui prévalait jusqu'à la deuxième guerre mondiale et dans lequel primait la domination politique, apanage de la période coloniale.

En succombant aux délices d'une telle perception les dirigeants algériens, à l'instar de leurs collègues du tiers-monde, occultaient un facteur fondamental à l'impact si préjudiciable pour la réalisation des buts qu'ils s'étaient tracés. Ils n'avaient pas accordé l'attention appropriée au fait que « *c'est d'abord dans le cercle du State Department, pendant la guerre, que l'innovation conceptuelle mûrit, laissant dissoudre le progrès de la civilisation dans la mobilisation économique et intronisant le développement, devenu concept directeur. Ainsi l'image du monde a trouvé son expression concise : le degré de civilisation d'un pays se mesure au niveau de sa production* » (1)

Envoûtés par les perspectives qui s'ouvraient et partageant une ingénuité surprenante à ce niveau de responsabilité, ces promoteurs des politiques du développement ont marqué leur adhésion aux fondements constitutifs d'une nouvelle destinée, celle où les ressources mais aussi les êtres humains et les sociétés dans lesquelles ils évoluent changent de statut et se transforment en objet de développement.

En encensant le développement économique élevé au rang d'objectif stratégique central des ambitions de l'Etat, ils ont fait leur un cadre global d'évolution qui ne faisait qu'asseoir l'hégémonie du monde occidental en lui offrant de nouveaux espaces pour son élargissement et sa consolidation. Portés par un enthousiasme contagieux, ils introduisaient « *la vision occidentale du monde conçu comme une arène économique* » (2), ils reprenaient cette représentation sans en mesurer véritablement toutes les incidences. Ce faisant, ils partageaient la conviction qu'ils façonnaient une société en adéquation avec le génie créateur de leur peuple et en

1) SACHS, Wolfgang, op. cit. p. 16.

2) Idem, p. 18.

totale discontinuité historique avec celle à l'origine de leur état de servitude politique antérieure.

Ainsi, malgré eux et à leur insu, ils se retrouvaient empruntant le chemin dont ils voulaient s'écarter et complètement soumis aux exigences qui sont celles de cette nouvelle représentation du monde. En effet, les hypothèses fondamentales qui ont servi d'ossature à l'éclosion du concept de développement agissent en profondeur, imprégnant toutes les initiatives prises dans ce cadre général d'interprétation, de leur sceau. Du fait des choix retenus, ces pays n'avaient plus aucune faculté de se soustraire aux impératifs du modèle de référence. Ils se retrouvaient positionnés, à une étape d'une histoire unique, de caractère universel, qui soumettait chaque société à sa logique infaillible.

Dans la pratique, ces responsables avaient abdicé et admis la perte de leur substance distinctive, celle qui marque leur originalité : ils s'enfermaient eux-mêmes dans le schéma "Développement / sous développement" ou "Avancé /arriéré". Ils s'ingéniaient, dans un élan frénétique, à prendre part à une course perdue d'avance et à emprunter le chemin de ceux qui, les premiers, ont montré la voie et qui, aujourd'hui, sont en tête du peloton. En acceptant de nier leur spécificité construite autour d'une épaisseur historique qui lui procure sa vitalité, ils confortaient l'opinion selon laquelle « *le développement nous pousse à voir les autres mondes sous l'éclairage stigmatisant du déficit en nous empêchant de voir la richesse des autres voies possibles* » ⁽¹⁾

Chez nous, l'indépendance devait rendre l'Algérie aux Algériens, autrement dit plus algérienne. Les choix de développement retenus, censés favoriser la concrétisation de ces objectifs, ont au contraire rendu toute la société plus occidentale. C'est là l'issue inévitable de l'optique développementaliste choisie et qui engageait le pays dans un gigantesque effort d'acquisitions technologiques en vue d'aller vers la civilisation économique. La réalisation de cette perspective écliprait toute autre alternative.

La création d'un climat propice à une production accrue des richesses matérielles subordonnait les autres dimensions constitutives de la vie sociale,

¹) SACHS, Wolfgang, op. cit. p. 221.

signifiant par là, que la société dans son ensemble est appréhendée comme une économie. La société occidentale se trouve confortée dans son statut dominant : sa supériorité n'est plus une illusion mais une réalité bien tangible. L'état de développement auquel elle est parvenue est identifié à l'état de maturité vers lequel devrait s'élever toute nation soucieuse d'accéder à une place significative dans le concert des nations.

En associant exclusivement le développement aux relations techniques qui organisent la production et la répartition des richesses matérielles, les concepteurs de la voie de développement algérienne ont succombé au préjugé économiste. Partageant les postulats en oeuvre dans le cadre de la dialectique nouvelle organisant la reconceptualisation du monde, ils se sont placés dans une perspective unique, celle où « *ce sont les lois de l'économie qui dominant la vie sociale et non la vie sociale qui domine l'économie...* » ⁽¹⁾

C'est pourquoi, au-delà, de la rhétorique idéologique par laquelle ils dénoncent les méfaits du capitalisme et du modèle occidental qui lui est inhérent, ils demeurent prisonniers du prisme économiste qui en est le substrat. A leur corps défendant, ils se sont enfermés dans un cadre aux prémisses prédéterminées qui leur dicte la cohérence induite par ses postulats. La prédominance de la dimension réductionniste en est une des conséquences les plus préjudiciables pour la pertinence de la démarche qui se voit ainsi amputée de son caractère multidimensionnel et totalisant. Le résultat est édifiant car, en soumettant leur société à un diagnostic, les responsables « *n'y voient pas une société qui a une économie mais une société qui est une économie* » ⁽²⁾.

De fait, ils deviennent des promoteurs du legs du 19^{ème} siècle relatif aux bienfaits de l'essor économique considéré comme véritable support pour l'émergence d'une civilisation universelle alors que, par ailleurs, ils rendent cet héritage responsable de l'avènement du colonialisme et par conséquent de l'état d'arriération dans lequel il avait plongé le pays. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce patrimoine occidental assumait à la fois la fonction de cause et de thérapie à l'état de déliquescence économique et social du pays.

¹) SACHS, Wolfgang, op. cit. p. 41.

²) Idem, p. 41.

Par leur acharnement à promouvoir à tout prix des politiques de développement, ils ont aidé à l'établissement et à la domination de l'idéologie économiste sur toute l'étendue du territoire national et du même coup à l'élimination de toutes les structures économiques et sociales antérieures qui, elles, se distinguaient par la proximité qu'elles établissaient avec la population.

Les politiques de développement ont toutes, et chacune à sa manière, frayé la voie à l'avènement de l'ère de la rationalité, celle où le calcul économique occupe une place prépondérante dans le comportement de chacun. Cette rationalité est également accoucheuse d'une nouvelle hiérarchisation sociale par la promotion de nouvelles catégories sociales, les salariés et les consommateurs, comme acteurs essentiels.

En succombant avec volupté au mythe du développement, les dirigeants algériens, ont oublié que « *toute société impérialiste voit dans l'Autre la négation de l'idéal qu'elle s'efforce elle-même d'atteindre* » et qu' « *elle cherche à le domestiquer en l'attirant dans le champ d'application de son idéal et en le situant dans le degré le plus bas* » ⁽¹⁾. Ils ont accepté de partager la conception totalisante selon laquelle tous les peuples de la terre évoluaient sur une trajectoire identique et dans une direction unique. Or la connaissance historique a bien montré que « *l'idée que tous les pays du monde se meuvent sur une voie commune n'était rien de plus qu'un fantasme d'après guerre, on doit bien l'admettre. Le monde est plutôt divisé en deux : d'une part la super économie d'une classe supérieure de pays, d'autre part l'économie atrophie d'une classe inférieure. Il ne peut plus être question que tous se meuvent ensemble dans un espace économique commun ; au contraire, les économies sont séparées l'une de l'autre comme par un mur* » ⁽²⁾

En conséquence une légitime interrogation nous interpelle : le recours au discours dominant peut-il ouvrir la voie à la remise en cause de la domination ?

Les conceptions algériennes des politiques économiques, contrairement aux affirmations de leurs initiateurs, marquent peu d'autonomie vis-à-vis de la littérature francophone y afférente. Elles évoluent dans le cadre général qui la caractérise,

¹) SACHS, Wolfgang, op. cit. p. 24.

²) Idem, p. 67.

épousant de manière directe et immédiate les contours qu'il fixe. Elles puisent également dans les thèmes qu'il identifie, leur sève nourricière.

Dans ce cadre, deux grandes phases interdépendantes mais aux fondements divergents ont été délimitées :

La première, couvrant la période des années 60-70, se distingue par son option affichée pour les systématisations rendues nécessaires par la vitalité des affrontements théoriques, induits par le processus de décolonisation et par l'intensité de la rivalité Est-Ouest.

L'effort de conceptualisation fut intense et novateur. Il avait pour horizon l'élaboration d'un système théorique qui rende lisible les mutations structurelles des pays sous-développés, en particulier de l'Algérie, par la mise à nu des causes à l'origine de leur dynamique. Il s'intégra dans « *cette démarche holiste [qui] cherche à replacer les évolutions dans une perspective historique* » ⁽¹⁾.

Cette perception se veut critique, intégrée et imprégnée d'une profondeur philosophique, car soucieuse de donner du sens au développement. Elle s'identifie avec une conceptualisation de caractère analytique et global, signe d'optimisme et d'euphorie d'une jeune nation, pour laquelle tout redevenait possible.

La deuxième période, celle de la gestion, accompagne, dès le début des années 80, l'apparition des prémices de la crise. Le besoin de s'orienter vers des organisations à gestion flexible, de dimension réduite, s'affirme avec force.

Les déséquilibres amplifiés par une gestion inappropriée de la dette, rendent prioritaire les ajustements à accorder aux équilibres macroéconomiques. La réflexion sur le long terme, portée par la stratégie de développement initial, marque le pas.

Cette inversion rend désuet le projet de création d'un nouvel ordre économique international si cher à l'Algérie. Son caractère utopique éclate au grand jour et le recul de la solidarité internationale se consolide dans la mesure où chaque pays se recroqueville sur ses problèmes internes.

¹) HUGON, Ph., "Les trois temps de la pensée francophone en économie du développement", in : *Etat des savoirs sur le développement*, Paris, Ed. Karthala, p. 44.

L'économie de développement, face à cette conjoncture nouvelle, perd de sa substance. Son objet se fragmente, ce qui ouvre la voie à un approfondissement de l'analyse autour des contraintes conjoncturelles, à partir des présupposés orthodoxes. La spécificité de l'économie de développement par rapport à l'économie en général, se dilue, aboutissant à l'abandon des outils conceptuels qu'elle a produits.

Par la suite, l'effondrement du bloc socialiste et la remontée des nationalismes renforce davantage le courant libéral qui rejette l'approche globale du développement à travers les diverses représentations qui avaient vocation à lui donner du sens. L'économie du développement se transforme pour beaucoup d'économistes et d'hommes politiques, en une simple application du corpus orthodoxe universel aux économies en développement.

Cette nouvelle perspective a été ouverte à partir d'une critique acerbe des fondements du socialisme réel et de l'Etat providence de Keynes. Elle signifie le retour à la fonction autorégulatrice et auto stabilisatrice du marché. En effet, *« dès lors que le marché acquiert le statut d'universalité, que l'ordre spontané l'emporte sur l'ordre décrété et que la réalité substantielle devient l'axiomatique, l'économie s'autonomise et l'économie du développement perd sa spécificité »* (1).

Les élaborations théoriques sont de plus en plus élaborées en termes réels. Ils s'élèvent à partir des problèmes qui sont ceux des déséquilibres financiers, du poids de la dette, de l'inflation. Le leadership doctrinal joué par les Institutions de Bretton Woods se généralise. Il propulse sur le devant de la scène une pensée libérale qui privilégie la rationalité substantielle et la coordination des comportements individuels par le marché. Celui-ci est présenté comme la norme et l'optimum, indépendamment des histoires et des structures propres.

Les concepteurs des politiques algériennes de développement, par leurs efforts effrénés de construire une société comparable de par ses capacités productives et son mode d'organisation à celle des pays capitalistes évolués, ignoraient qu'ils s'approprièrent, a contrario, le modèle ethnocentriste d'analyse.

¹) HUGON, Ph., op. cit. p. 55.

Les Classiques voyaient à travers les situations d'arriération des pays demeurés en marge de l'industrialisation, leur état original. Les responsables algériens, eux, considéraient le niveau atteint par les pays développés comme la norme indicative de l'échelle à laquelle ils devraient hisser leur pays. Ces responsables se font les adeptes de cette perception moniste de l'Histoire, si réductrice. Elle confine toutes les possibilités d'évolution pour ces sociétés à l'intérieur d'un monde monolithique, celui qui a servi de cadre à la progression du système capitaliste. Le changement est présenté comme un processus cumulatif à la lumière d'une conception occidentale du temps.

A l'origine première de cette théorie évolutionniste, se retrouvent les travaux de Condorcet qui, dans son ouvrage *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'Esprit humain*, apporta une notion nouvelle, celle de l'échelle de civilisation. Il a établi la possibilité de classification des sociétés à partir de leur niveau d'évolution économique et technique. Il a été le premier à tenter une hiérarchisation des nations à partir du niveau de leur base matérielle.

Sous-tendue par la croyance absolue en l'idée de progrès social, idée largement répandue au XVIIIe siècle, cette approche nouvelle, de caractère dynamique, ouvre des perspectives ignorées jusque là. Elle entrevoit l'idée de "stades de développement" qui sera largement reprise par Rostow en particulier. Grâce au progrès, chaque société peut accéder à un niveau de prospérité matérielle toujours plus élevé.

L'influence de Condorcet fut considérable sur l'ensemble des auteurs classiques, en dehors de A. Smith dont l'ouvrage, *La richesse des Nations* est antérieure d'une quinzaine d'années. Rostow, quant à lui, ne fait que puiser dans ce fonds commun dont la fécondité est toujours renouvelée pour ceux qui savent y puiser l'inspiration pour éclairer leurs interrogations. Il a contribué, par ailleurs, à valoriser la démarche faite de dédain et de mépris pour ce qui est communément désigné par "sociétés primitives" ou "civilisations inférieures".

Cette idée de progrès social, investie de la mission d'organiser et d'expliquer l'évolution historique, est omniprésente dans l'imaginaire des responsables algériens. Ils croyaient que la recherche de la modernité emprunterait le chemin d'une rupture radicale avec les structures antérieures. Il y avait comme une déification de ce

processus de rupture, élevé au rang de moteur exclusif d'évolution. Les propos de M. Harbi confortent cette appréciation : « *Comme beaucoup de militants de ma génération, je cultivais l'illusion de construire l'Etat-Nation sur une base théorique de table rase. Le paradoxe de cette option était de regarder les continuités de notre histoire comme des archaïsmes faisant obstacle à la modernité. Seules les ruptures polarisaient notre attention. Le progrès revenait en quelque sorte à éradiquer l'expérience politique des siècles antérieurs. Dans cet ordre d'idées, la tradition constituait l'envers de la modernité* » ⁽¹⁾. Cette représentation s'est élargie à l'ensemble des structures économiques et sociales de l'Algérie, assimilées à des restes du féodalisme, régime de décadence ayant causé le déclin de la société et rendu inévitable l'avènement de la colonisation française.

En mettant en avant la modernité, les dirigeants algériens souscrivaient à la méthode la plus utilisée, celle qui consiste, à partir d'une application rigide des types idéaux élaborés par Max Weber, à construire un appareil conceptuel distinguant "sociétés modernes" et "sociétés traditionnelles", les premières étant "universelles", "rationnelles" et "diversifiées", les secondes "tribales" et "peu différenciées".

Le postulat de départ était simple : les formations économiques et sociales connaissent, à travers l'histoire, des procédés de développement comparables. De fait, toutes les analyses qui concentrent leur attention sur la mesure des décalages entre les unes et les autres, autrement dit entre celles dites développées et celles dites sous-développées, se trouvent réhabilitées. Dans cette projection, les différences culturelles observées ici et là ne représentent que des résistances obscurantistes destinées à s'effacer sous la modernité importée d'Occident.

D'un côté, ils se réclament de la spécificité constitutive des pays du Tiers-monde, et de l'autre, ils se mettent sous la houlette de la théorie développementaliste qui se caractérise par une incontestable tendance à la globalisation, gommant par là même la diversité des sociétés du Sud.

Dans ce cadre, leur attitude vis-à-vis du concept de "développement" est révélatrice. Il n'a donné lieu à aucun débat ni à aucune interpellation dans la perspective de cerner cet "au-delà" du concept, pour situer le cadre général dans

¹) HARBI, M., "Clientélisme et clanisme, aperçu historique", revue *Naqd*, n° 19-20, hiver 2004, p. 13.

lequel il fut édifié. Ils n'ont pas pris conscience que « *dans toute pratique scientifique, comme dans toutes les pratiques sociales, les mots sont des instruments de classement ; les instruments de classement les plus ordinaires, les plus anodins s'imposent d'autant plus que la réalité est plus difficile à penser... Ces dans ces contextes là (situation de crise, de troubles, où l'univers s'effondre, où le monde va à l'envers) que les systèmes classificatoires les plus ordinaires, les mots les plus ordinaires, fonctionnent à plein dans leur rôle de mise en ordre, c'est-à-dire de domestication des esprits* » (1).

Il apparaît évident que ceux en charge des destinées du pays ont cherché à affronter la thématique du sous-développement en ayant recours à un appareil conceptuel, produit de conditions historiques autres et non apte à saisir la complexité du phénomène, objet de leur interprétation–transformation. Au-delà de la démesure qui caractérise leur foi en la possibilité d'un regard neuf et singulier, pour tout ce qui a trait à l'avenir des pays anciennement colonisés, les débats qu'ils initièrent attestent d'une intensité réflexive et surtout d'une telle ambition pour le pays.

L'activité intellectuelle qui fut la leur est le témoignage de leur souci sincère de quitter les sentiers battus et d'ouvrir des voies originales pour le renouveau de la Nation. Le radicalisme formel de leur posture théorique, au-delà de son inefficience, est l'expression d'une tendance symptomatique, celle portée par le mouvement d'émancipation des années 60. Il rappelle à beaucoup d'égards la démarche de ceux qui furent qualifiés de "socialistes utopiques". Ils avaient la naïveté de croire en la force magique de leurs élaborations théoriques.

Les résultats médiocres enregistrés et les formes toujours renouvelées et toujours plus imaginatives de résistance nées au sein des sociétés "mondialisées", contre la rationalité économique imposée par la "mondialisation", apparaissent comme des jalons substantiels dans la remise en cause des postulats théoriques dominants. Ils accèdent à l'urgence d'un réexamen de toute la réflexion attaché à ce domaine de la connaissance.

¹) BOURDIEU, P., *Méthodes d'approche du monde rural*, Alger, OPU, 1984, p. 8.

Pareil constat « *semble dicter, de plus en plus, impérieusement, la nécessité de repenser le développement en tentant d'échapper aux hypothèses et aux perspectives d'un modèle unique* » (1).

Il faut arriver à se défaire de cet ancrage européocentriste d'autant plus solide qu'il est souvent inconscient. Ceux qui en sont imprégnés intériorisent fortement, comme la certitude du croyant, cette tenace conviction que « *l'histoire est à sens unique, que toute société est condamnée à s'engager en cette histoire et à en parcourir les étapes* » (2) qui, du sous-développement conduisent au développement, confondu avec la modernité.

Le constat d'une semblable évolution historique sert d'assise pour l'élaboration d'une doctrine, ce qui, théoriquement, ne peut relever que de l'arbitraire. Elle aboutit à considérer le développement comme le résultat ultime et comme le terme nécessaire assigné à toute société.

En réalité, la critique à l'intonation radicale, formellement acerbe, de l'idéologie occidentale relative au développement, s'affirma comme une reprise du vieil évolutionnisme. Ce dernier continue à servir de soubassement théorique à des formulations de type moderniste qu'il irrigue en permanence et dans lequel il se dissimule avec subtilité.

Il impulse en profondeur le mouvement de pensée à l'origine de la caractérisation négative des sociétés anciennement colonisées, déterminées péjorativement sous les espèces du manque. Le chemin est vite franchi pour relier l'état d'arriération et de stagnation au sous-équipement technique et à l'infériorité technologique. De fait, la solution réside dans la perspective d'une industrialisation à base de techniques avancées, de même niveau technologique que celles à laquelle sont parvenues les nations occidentales.

Cette démarche est erronée dans sa substance, tant il est établi que « *Il n'y a pas de hiérarchie dans le champ de la technique, il n'y a pas de technologie supérieure ni inférieure ; on ne peut mesurer un équipement technologique qu'à sa*

1) PANHUYS, H., ZAOUAL, H., *Diversité des cultures et mondialisation, Au-delà de l'économisme et du culturalisme*, Paris, Armand-Colin, 2003, p. 13.

2) CLASTRES, P.,

capacité de satisfaire, en un milieu donné, les besoins de la société » ⁽¹⁾. En effet, il n'y a pas d'échelle abstraite à quoi mesurer les intensités technologiques. L'équipement technique d'une société n'est pas comparable directement à celui d'une société différente.

Dans le prolongement de cette prégnance évolutionniste, se déploie avec intensité une vision stigmatisante qui nie toute positivité à la singularité des structures qui fondent l'Algérie coloniale. La maîtrise de l'espace et du milieu naturel, corollaire de la maîtrise de leur projet social, par les populations demeurées en dehors de la dynamique du marché colonial, sont appréhendés comme des marques du caractère retardataire de leur mode de vie.

De manière plus générale, c'est à l'aune des traits dominants au sein des sociétés occidentales que sont appréciés les processus sociaux et les structures qui leur servent d'assises, au sein des pays sous-développés. Tout rapprochement est valorisé, comme sont décriés et rejetés toutes les dissemblances. Elles sont assimilées à des obstacles sur la voie d'une logique historique conduisant tout droit au terme inscrit d'avance, mais connu seulement a posteriori. Le système social occidental. La persistance de ces logiques préindustrielles se présente comme des anomalies, des restes anachroniques de caractère réactionnaire. Ils handicapent lourdement toute progression vers la construction d'une société moderne.

Le refus du maintien de pareilles structures et l'option farouche en faveur de leur éradication rapide, sont autant de signes révélateurs de la justesse de la voie menant vers la société future. Elle passe par le bouleversement, voire l'anéantissement des conditions d'existence matérielle des populations, auparavant en rupture avec la logique introduite par la colonisation.

L'œuvre d'édification doit tendre à agir en vue d'élever le secteur dit "retardataire" et de l'arrimer au secteur moderne par une action systématique et généralisée d'altération et de dislocation de son cadre générique. Les bouleversements à entreprendre, de caractère radical, ont pour mission fondamentale d'affecter en sa plus extrême profondeur, l'"être" de cette société traditionnelle.

¹) CLASTRES, P., op. cit. p. 12.

Il faut s'atteler avec une énergie toujours renouvelée, et en priorité, au démantèlement de la base économique de cette société traditionnelle, pour l'orienter dans le sens de son identification avec celle qui transparaît au sein du secteur colonial, le secteur moderne. Voilà à quoi se réduisent, en définitive, les grands objectifs à réaliser. Il ne s'agit pas d'ébranler, mais de détruire les structures sociales épargnées par la colonisation et aller vers la généralisation de ce qu'elle avait initié.

Les divers responsables ne comprenaient pas que les actions qu'ils engageaient pour effacer les séquelles coloniales et ouvrir de nouvelles perspectives devant la société, devaient s'enraciner dans une volonté tenace de « *déconstruire les sciences sociales comme des produits d'un Occident dominateur et ignorant de l'altérité* » (1).

Ils condamnaient des pratiques néo-coloniales sans reconnaître l'urgence et l'utilité d'une critique systématique des concepts produits dans des contextes historiques différents et à des fins d'analyses autres que celles qui intéressent leur société. C'est grâce à cette critique qu'ils pourront accéder à la compréhension des réalités constitutives de leur être social. C'est là le premier niveau où devrait converger l'élan le plus vigoureux, dans la mesure où il représente une étape nécessaire donnant à la démarche plus d'efficacité analytique.

Cette "déconstruction" des outils et de l'appareil conceptuel gagnerait à être accompagné d'une critique de la vision évolutionniste et partisane de l'Histoire en vue de son dépassement. Elle seule aiderait à lever le voile sur la confusion largement entretenue, de l'identification de la société occidentale avec le summum de la civilisation humaine.

Cette optique parviendra à infléchir la prétention du concept de développement à une application universelle et selon les modalités déjà éprouvées pratiquement au lendemain de la révolution industrielle. Il faut aller à contre courant des idées orthodoxes et reconsidérer les notions tenues pour des évidences, dans le sens de leur relativisation.

Le temps n'est-il pas venu pour s'atteler à un toilettage épistémologique de la pensée du développement ? Est-il toujours opportun d'élargir l'application des

1) GODELIER, M., article cité, p. 12.

catégories économiques produites par l'Ecole classique aux sociétés non occidentales ? Peuvent-elles favoriser la pertinence des actions projetées ?

Il est patent que la reprise de la problématique du développement telle que représentée dans le discours de Truman, et sa mise en avant comme cadre global pour l'évolution post indépendance du pays, aura été ravageuse. L'impact attendu de cet effort intense d'anticipation théorique, pour définir les contours de la société à édifier, a été atténué par un double manquement aux impératifs méthodologiques.

En premier lieu, la perspective élaborée ne s'est pas effectuée à partir d'une identification et d'une étude dynamique des structures existantes et des fonctions qu'elles accomplissent. Par le mépris affiché à l'appréhension des composantes essentielles qui font la singularité de l'Algérie, cette façon d faire a tourné le dos à des outils précieux et à l'efficacité avérée.

En second lieu, il a été fait appel à des outils méthodologiques propres à l'appareil conceptuel élaboré à partir et pour la société occidentale. « *Cette démarche est, en effet, réductionniste en ce sens où [elle] tente d'isoler à l'aide de concepts et de méthodes préexistantes, les composantes essentielles de la société sous-développée* » (1).

Par cette option, les responsables ont irrémédiablement amarré la trajectoire du pays et de la société dans le sillage de celle déjà mise en œuvre par la colonisation, et contre les séquelles de laquelle devait être mise en œuvre cette politique dite d'émancipation nationale.

Le recours à des « *outils extraits au départ d'une lecture des seules économies capitalistes dominantes* » (2) où la sphère économique a depuis longtemps acquis son autonomie relativement aux autres rapports sociaux structurant la société, et où elle assume un rôle prépondérant, et d'entraînement, a davantage obscurci la connaissance de la société algérienne. Ce recours a, par ailleurs, alimenté et renforcé la vision déjà affirmée, celle propre à l'évolutionnisme méthodologique.

1) JACQUEMOT, P., *Economie et Sociologie du Tiers-monde*, op. cit. p. 8.

2) Ibidem.

Dans une société où les rapports sociaux demeurent imbriqués les uns aux autres, et où la logique dominante est celle propre au champ extra économique, il est vain de vouloir en percer le secret en s'appuyant sur les matériaux forgés par les économistes. Ici, plus qu'ailleurs, la rigueur méthodologique recommande l'ouverture nécessaire vers l'interdisciplinarité afin de bénéficier de l'apport méthodologique propre aux autres sciences sociales.

L'appui sur d'autres clés, en plus de celle que nous procure l'analyse économique aidera à mieux pénétrer et à mieux éclairer la réalité complexe de la société algérienne. Elle ne peut être étudiée prioritairement en termes de quantification, démarche si recherchée par les économistes, mais dont les effets sont néfastes pour le processus de connaissance.

Contrairement aux visées retenues au départ et aux bienfaits attendus, la stratégie mise en œuvre du fait des prémisses méthodologiques sur lesquelles elle s'est appuyée, a réussi le pari de renouveler, mais à une échelle encore plus vaste, l'articulation de l'économie algérienne aux économies capitalistes dominantes. Elle a approfondi les modalités d'insertion et de dépendance vis-à-vis des centres décisionnels internationaux contre la domination desquels était officiellement élaborée puis mise en action l'entreprise de développement.

C'est là, en définitive, le résultat d'un handicap méthodologique majeur relevant d'une reprise mécaniste des outils fondateurs de la démarche évolutionniste, de caractère européocentriste. A aucun moment l'utilité et l'urgence d'une reformulation du corpus analytique propre à cette démarche n'a été ressentie, encore moins prise en considération.

Les deux grandes perspectives ouvertes au-delà de leur opposition formellement radicale, s'élèvent sur le même « *arsenal théorique et méthodologique* » ⁽¹⁾ qui fonde l'approche évolutionniste.

Face à cette mondialisation parée des signes d'une occidentalisation à laquelle elle donne corps, surgit l'impérieuse nécessité d'une prise en compte des cultures et des contextes locaux. Les effets de l'extension de ce modèle qui prétend à l'unicité, secrètent des réalités en perpétuel mouvement, difficilement

¹) DUPUY, F., op. cit. p. 05.

appréhendables avec les outils de l'économie orthodoxe. Elles mettent au défi les attendus de l'analyse économique qui en sont issus.

L'émergence de ces formes originales s'apparente à des actes de résistance à cette forme de rationalité économique imposée par les "mondialisateurs". L'économie dite informelle est une catégorie qui en est la parfaite illustration. Cette émergence de formes inédites et si déroutantes pour l'analyse économique orthodoxe, est bien l'objectivation d'une vitalité qui demeure le témoin d'une création sociale toujours en mouvement et toujours renouvelée. Cette création sociale confirme combien l'historicité de la société continue à être prégnante.

Ces configurations, nées des profondeurs de la société, montrent à l'évidence combien reste opérante l'historicité sociale, par sa capacité à braver toutes les analyses qui tendent à l'enchâsser dans des moules théoriques aux présupposés préétablis, qui ignorent la substance qui fonde sa singularité.

C'est là un constat éminemment salvateur. Il manifeste le besoin et l'urgence d'une démarche à la fois stimulante par ses impératifs et hardie par sa motivation. Une démarche qui prescrit "le détour anthropologique" pour reprendre l'expression de Georges Balandier et qui focalise son attention sur « *un examen minutieux des sociétés humaines prise comme des touts, afin de tenter d'en décrypter la logique profonde et la cohérence interne, dans une perspective comparative en vue de dégager, autant que possible, des lois générales* » (1).

¹) Idem, p. 176.

BIBLIOGRAPHIE

- AKERBI, (A.), *L'impôt, l'Etat, l'ajustement*, Ed. Actes, 1993.
- ALBAGLI, (C.), *Economie du développement, Typologie des enjeux*, Ed. LITEC-Economie, 1991.
- ALDANA (R. L.), *La dialectique du sous-développement*, Paris, Editions Anthropos.
- ANIKINE (A), *La jeunesse d'une science*, Moscou, Editions du Progrès.
- ANTCHICHKINE (A), *Théorie de la croissance de l'économie socialiste*, Moscou, Editions du Progrès.
- APS, Dépêche, in El Moudjahid du 31 mai 1986.
- ARZAMASTSEV (A), *Le communisme de caserne*, Moscou, Editions du Progrès.
- BADUEL, (P. R.), (s/dir.), *L'Algérie incertaine*, Ed. Publisud, 1994.
- B.I.R.D., Rapport 1978.
- BARAN (P.A), *Economie politique de la croissance*, Paris, Editions Maspéro.
- BEAUD, (M.), (coordination), *La mondialisation, les mots et les choses*, Paris, Ed. Karthala, 2000.
- BELAID (A.), *Le hasard et l'histoire*, 2 tomes, Alger, ENAG.
- BELHIMER, (A.), *La dette extérieure de l'Algérie, Une politique critique des politiques d'emprunts et d'ajustement*, Alger, Ed. Casbah
- BENACHENHOU (A), *Développement et coopération internationale*, Alger, OPU.
- BENACHENHOU (A), *L'expérience algérienne de planification et de développement*, Alger, OPU.
- BENACHENHOU (A), *Problèmes économiques du Tiers-monde* (travaux du CREA).
- BENACHENHOU (M.), *Réformes économiques, Dette et démocratie*, Alger, Ed. Ech'rifa.
- BENACHENHOU (M.), article cité,
- BENHAMMOUDA, H., "L'économie du développement du Post Ajustement", revue *Critique économique*, n°1, printemps 2000, Maroc.
- BENHASSINE (M.L.), "Contribution à l'économie politique du sous-développement" in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 3-4. 1986.
- BENHASSINE (M.L.), "La pensée économique du FMI et de la BIRD", in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n°2, Juin 1988.
- BENHASSINE (M.L.), *Essais d'Economie politique du capitalisme dépendant*, Organisation Arabe du Travail, 1992.
- BENISSAAD (H), *La réforme économique en Algérie (ou l'indicible ajustement structurel)*, Alger, OPU, 1991.

- BENISSAAD (H), *Algérie, restructuration et réformes économiques : 1979-1993*, Alger, OPU, 1994
- BENYAHIA (M), Préface à *L'introduction à l'analyse économique*, de A. BENACHENHOU, Alger, OPU.
- BETTELHEIM (C), *Planification et croissance accélérée*, Paris, Editions Maspéro.
- BICHNA, (K.), *Monde arabe et développement économique*, Paris, Ed. Sycomore, 1981.
- BLIN, (L.), (s/dir.), *L'économie égyptienne, libéralisation et insertion dans le marché mondial*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1993.
- BOUCENNA-BENDIB, "Remarques sur l'objet de la loi d'orientation foncière", *Revue Naqd*, n°6.
- BOUDJEMA, R., "Algérie, Chronique d'un ajustement structurel", *Revue d'Economie et de Statistiques appliquée*, n°06/2006, INPS, p. 64.
- BOUKHOBZA, (M.), *Octobre 88, Evolution ou rupture ?*, Alger, Ed. Bouchène, 1991.
- BOURDIEU, P., *Méthodes d'approche du monde rural*, Alger, OPU, 1984, p. 8.
- BRAHIMI (A.), *L'économie algérienne, défis et enjeux*, Alger, Ed. Dahleb, 1991.
- C.M.E., *Traité marxiste d'économie politique*, tomes 1 et 2, Paris, Editions Sociales.
- CEFI, *La Méditerranée économique*, Ed. Economies.
- Charte d'Alger, Editions An Nasr, Constantine.
- Charte Nationale, Editions Populaires de l'Armée, 1976.
- CHIKHI (S), "Question ouvrière et rapports sociaux en Algérie", *Revue Naqd* n°6.
- CHOQUET, (C.), DOLLFUS, (O.), LEROY, (E.) et VERNIERES, (M.), *Etat des savoirs sur le développement*, Paris, Ed. Karthala, 1993.
- CLARK (H), *Les conditions du progrès économique*, Paris, PUF.
- CLASTRES, P.,
- CLAUDE (H), *Les multinationales*, Paris, Editions Sociales.
- Collectif, *Développement économique et planification à long terme*, Moscou, Editions du Progrès.
- Collectif, sous la direction de Pierre Jacquemot, *Economie et sociologie du Tiers-monde*, Paris, Editions l'Harmattan.
- De BERNIS (G), *Industries industrialisantes et intégration économique régionale*. Archives ISEA, tome XXI, 1978.
- De BERNIS (G), *Revue Tiers-Monde*.
- De BERNIS (G), "Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale", in *Economie appliquée*, 1966.
- De BERNIS (G.), revue Tiers-monde, numéro 47.
- DE LACHARRIERE, G., "Aspects mythiques des doctrines relatives au commerce international", *Revue Tiers-monde*, n° 57, p. 74.

- De LIST (A), "Nouvelle économie, utopie et crise", in *L'économie fiction*.
- DE SOLAGES, (O.), *Réussites et déconvenues du développement dans le Tiers-monde*,
- DE VILLERS (G.), op. cit.
- Dictionnaire d'Economie, Ed. Nathan, 2000.
- DJEFLAT, (A.), *L'Algérie, des principes de novembre à l'ajustement structurel*, Ed. Codesria, 1999.
- DUPUY (F.), *Anthropologie économique*, Paris, Ed. Armand Colin, 2001.
- EL KENZ, (A.), *L'Algérie et la modernité*, Ed. Codesria, 1989.
- ENGELS (F), *Anti-Guhring*, Paris, Editions Sociales.
- ENGELS (F), Préface à *Misère de la Philosophie* de Marx, Paris, Editions Sociales.
- ENGELS (F), *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, Paris, Editions Sociales
- ESTEVA, (C.),.
- FMI, *Algérie, Stabilisation et transition à l'économie de marché*, p. 76.
- FREUD (S.), *Malaise de la civilisation*, cité dans la Revue Française de psychanalyse, PUF, Janvier 1970.
- FREYSSINET (J.), *Le concept de sous-développement*, Ed. Mouton, 1966
- FURTADO (C.), *Développement et sous-développement*, Paris, Ed. PUF, 1966.
- GADANT (M.), "Boumediene, le discours de l'Etat" in *Société et pétrole Peuples méditerranéens*, n°26, 1984
- GAUTIER DE VILLERS, *L'Etat démiurge : le cas algérien*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1987
- GENDARME (R.), *L'économie de l'Algérie*, Paris, Ed. A. Collin, 1959.
- GHOZALI (S.A.), Conférence de presse du 18-07-1991, El-Moudjahid du 19-07-1991.
- GHOZALI (S.A.), Débat à l'APN, Algérie-Actualités N°1349 du 22-28 août 1991.
- GODELIER, M., Interview, blog.le monde.fr, 17-12-2007, p. 3.
- GOUMEZIANE (S), *Le mal algérien, Economie politique d'une transition inachevée*, Paris, Editions Fayard, 2004.
- GOUMIRI, (M.), *L'offre de monnaie*, Alger, ENAG, 1993.
- GREFFE (X.), "Les entreprises publiques dans les pays en voie de développement : de nouvelles interprétations", in : *Le développement économique : théories et politiques en Afrique*, Alger, OPU, 1984.
- GRELLET, G., "Les politiques d'ajustement orthodoxes : un point de vue critique", *Revue Tiers-monde*, n°107, p. 125.
- GUERRAOUI, (D.), (coordination), *Ajustement et développement au Maghreb, en Afrique sub-saharienne et en Europe de l'Est*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1993.

- GUILLAUMONT, P., "Déclin et renouveau de l'économie du développement", *Revue française d'économie*, vol. X, hiver 1995.
- GUILLEN ROUIS, H., "De la pensée de la CEPAL au Néolibéralisme. Du Néolibéralisme au Néo structuralisme", *Revue Tiers-monde*, n° 140, oct-déc. 2004, p. 57.
- HACHANI, (A.), *Les nouvelles règles de jeu économique en Tunisie*, Ed. Centre de Publication Universitaire, 1999.
- HARBI (M.), *Le F.L.N, mirages et réalités*.
- HARBI, M., "Clientélisme et clanisme, aperçu historique", revue *Naqd*, n°19-20, hiver 2004.
- HAUBERT (M.),
- HAYEK, *Droit, Législation et Liberté*, 3 tomes,
- HEGEL, *La raison de l'histoire*, Paris, Ed. Plon, 1965.
- HENNI, (A.), *Essai sur l'économie parallèle, cas de l'Algérie*, Alger, Ed. ENAG, 1991.
- HENNI, (A.), *Economie de l'Algérie indépendante*, Alger, Ed. ENAG, 1991.
- HIDOUCI (Gh.), *Algérie, la libération inachevée*, Paris, Ed. La Découverte, 1995.
- HIRSCHMAN (A.O.), *La stratégie de développement économique*, Paris, Ed. Ouvrières, 1964.
- HUGON (P.), "Les trois temps de la pensée francophone en économie du développement" in *Etats des savoirs sur le développement* sous la direction de C. Choquet, O. Dollfus, E. Leroy, M. Vernieres, Paris, Ed. Karthala, 1993.
- IBARROLA (J) et PASQUARELLI (N), *Nouveau dictionnaire économique et social*, Paris, Editions Sociales, 1981
- INOZEMBEV (N), *Le capitalisme contemporain*, Editions de Moscou 1978.
- JACQUEMOT (P.), *Economie et Sociologie du Tiers-monde*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1981.
- JACQUEMOT (I.), *Le capitalisme d'Etat*, .
- JACQUEMOT (P.), *Economie et sociologie du Tiers-monde*,.
- JAMES (H), *Histoire de la pensée économique au XXe siècle*, 2 tomes, Paris, PUF.
- JUDET (P.), *Transfert de technologie et développement*, Paris, Ed. Librairies Techniques, 1977
- KEYNES, *La théorie générale*, Paris, Ed. Payot, 1948
- La Méditerranée économique,
- LACOSTE (Y.), *Géographie du sous-développement*, Paris, Ed. PUF, 1965.
- LACOSTE (Y.), *Unité et diversité du Tiers-monde*, Paris, Ed. La Découverte /Hérodote, 1984.
- LAKEHAL, (M.), (s/dir.), *Algérie, de l'indépendance à l'état d'urgence*, Paris, Ed. Larmisses / L'Harmattan, 1992.

- LAMCHICHI, (A.), *L'Algérie en crise*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1991.
- LAROUI (A.), *L'idéologie arabe contemporaine*, Paris, Ed. Maspero, 1966.
- LECHNER (N), "L'enjeu de l'Etat démocratique", *revue Naqd*, n°3.
- LENAIN, P., *Le FMI*, Paris, Ed. La Découverte, 2002.
- LENINE (V I), *Oeuvres complètes*, tomes 1, 3, 8, 18,19, 22, 30 et 31, Editions de Moscou.
- MARTIN, (H.P.) et SCHUMANN (H.), *Le piège de la mondialisation*, Ed Solin/Actes Sud, 1997.
- MARX (K) et ENGELS (F), *Le Manifeste du Parti communiste*, Editions du Progrès, Moscou.
- MARX (K) et ENGELS (F), *Oeuvres choisies*, tomes 2 et 3, Editions du Progrès, Moscou
- MARX (K), *Manuscrits de 1844*, Paris, Editions Sociales.
- MARX (K.), *Contribution à la critique de l'Economie politique*, Paris, Editions Sociales
- MARX (K.), *Le Capital*, Livre 1, tomes 1, 2 et 3 et Livre 3, tomes 2 et 3, Paris, Editions Sociales.
- MARX (K.), *Le Programme de Gotha*, Oeuvres choisies en 3 volumes, Moscou, Editions du Progrès.
- MEYNIER, (G.), (sous la direction de), *L'Algérie contemporaine : Bilan et solutions pour sortir de la crise*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2000.
- MINC (B), *Economie politique du socialisme*, Paris, Editions Maspéro.
- Ministre de l'énergie, El-Moudjahid du 22 avril 1992.
- MUDGE (A.), *Restructuration du risque souverain : une perspective actualisée*
- MYRDAL (G.), *Théorie économique et pays sous-développés*, Ed. Africaine.
- NABI, B., *Où va l'Algérie, Indépendance, Hydrocarbures, Dépendance*, Alger, Ed. Dahlab,
- NEMOUCHI (F.), "La réforme monétaire en Algérie et ses contraintes", *Annales CERMM*, vol.2, n°02.
- NURSKE (R.), *Les problèmes de la formation du capital dans les pays sous-développés*, Paris, Ed. Cujas, 1968.
- OMINAMI (C), *Revue Tiers-monde*, 80-79.
- OSTERKAMP (R), A propos des réformes, le cas de l'Algérie, *Revue Naqd* n°7.
- OURABAH, (M.), *Les transformations économiques de l'Algérie*, Ed. Publisud, 1982.
- PANHUYS, H., ZAOUAL, H., *Diversité des cultures et mondialisation, Au-delà de l'économisme et du culturalisme*, Paris, Armand-Colin, 2003.
- PERROUX (F.), *L'indépendance de la nation*, Paris, Ed Aubier Montaigne, 1969.
- PLATTEAU (C. Ph), *Les économies classiques et le sous-développement*, 2 tomes, Paris, PUF, 1978.

- POLOUYI (K.), *La grande transformation*, Paris, Ed. Gallimard, 2005.
- PONCET (J), *Le sous-développement vaincu*, Paris, Editions Sociales.
- PORCHEV (B), *Essai d'économie politique du féodalisme*, Moscou, Editions du Progrès.
- Programme de Tripoli, Editions Al Chaab, Alger.
- Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques. 1971 et 1986 (3-4).
- Revue Naqd, n°3, 6 et 7.
- RIST (G.), *Le développement : une croyance occidentale*, Ed. Presses des sciences politiques, 2 tomes, 1996.
- RIVIERE (M), *Economie bourgeoise et pensée technocratique*, Paris, Editions Sociales.
- ROSTOW (W.), *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Le Seuil, 1963.
- SACHO-CONSTANO ESTEVA (W.), *Des ruines du développement*, Alger, Ed. El-Hikma.
- SACHS (W.), *Des ruines du développement*, Alger, Ed. Hikma, 2001.
- Sciences Sociales : Académie des Sciences d'URSS. 3-1977.
- SERGUIEV, *La prévision en politique*, Moscou, Editions du Progrès.
- SID AHMED, (A.), *Economie politique de la transition dans les pays en développement*, Ed. Publisud, 1996.
- SID AHMED, (A.), *L'OPEP, passé, présent et perspectives*, Ed. Economica, 1998.
- SILVESTRE (S.S.), "L'espace méditerranéen : Formes entrepreneuriales et mobilisation des élites techniques", in : *La Méditerranée économique*, Ed. Economica.
- SISMONDE DE SISMONDI (J.), *Nouveaux principes de l'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population*, Paris, 2 tomes, 1827.
- SMITH (W.C), "Restructuration néo-libérale et stratégie politique en Amérique Latine", *Revue Naqd*, n°7
- TALHA, L., "Transition à l'économie de marché ou passage à un autre modèle d'accumulation : le cas des mutations en Algérie", in *Le Maghreb à l'heure de l'économie de marché*, Publication IME, n°01, p. 13.
- TEMMAR, *Approche structurelle du phénomène du sous-développement*, Alger, Ed. SNED, 1973.
- TIANO (A.), *A bas le dogmatisme : les politiques de développement dans les pays du Tiers-monde*, Paris, Ed. Economica, 1991.
- VANDEWALLE (D.), "Rupture avec le socialisme, libéralisation et privatisation en Algérie", *Revue Naqd*, n°7.
- VAN HOEVEN, (R.), et VAN DERKRAAIJ, (F.), (s/dir), *L'ajustement structurel et au-delà en Afrique sub-saharienne*, Paris, Ed. Karthala, 1995.

VERNIERES (M.), "Regards croisés sur la littérature en français consacrée au développement" in *État des savoirs sur le développement*.

WEILLER (J.) et DES ROUSSIES (G.) *Les cadres sociaux de la pensée*, Paris, Ed. PUF, 1974.